



DOCUMENT  
**DE RÉFÉRENCE**  
2011

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Présentation du groupe Casino</b> .....	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>Comptes sociaux</b> .....	<b>153</b>
	1.1. Chiffres clés consolidés	4		4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	154
	1.2. Faits marquants	4		4.2. États financiers sociaux et annexes	155
	1.3. Activités et stratégie	6		4.3. Notes aux états financiers sociaux	160
	1.4. Propriétés immobilières et investissements	16		4.4. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	176
				4.5. Tableau des filiales et participations	177
				4.6. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	180
<b>2</b>	<b>Rapport de gestion</b> .....	<b>19</b>			
	Chiffres clés consolidés	20			
	2.1. Rapport d'activité	21			
	2.2. Activité de la société mère	28			
	2.3. Filiales et participations	31			
	2.4. Événements postérieurs à la clôture	36			
	2.5. Perspectives 2012 et conclusion	37			
	2.6. Capital et actionariat	38			
	2.7. Facteurs de risques et assurances	49			
	2.8. Données environnementales	54			
	2.9. Données sociales	58			
<b>3</b>	<b>Comptes consolidés</b> .....	<b>67</b>	<b>5</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b> .....	<b>183</b>
	3.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	68		5.1. Conseil d'administration	184
	3.2. États financiers	69		5.2. Direction générale	207
	3.2.1. Compte de résultat consolidé	69		5.3. Contrôle des comptes	212
	3.2.2. État consolidé des produits et des charges comptabilisés	70		5.4. Rapport du Président	213
	3.2.3. Bilan consolidé	71		5.5. Rapport des Commissaires aux comptes	228
	3.2.4. État consolidé des flux de trésorerie	72		5.6. Annexe : règlement intérieur du Conseil d'administration	229
	3.2.5. État de variation des capitaux propres consolidés	74			
	3.3. Notes aux comptes consolidés	76	<b>6</b>	<b>Assemblée générale</b> .....	<b>237</b>
				6.1. Projets de résolutions	238
			<b>7</b>	<b>Informations complémentaires</b> .....	<b>243</b>
				7.1. Renseignements de caractère général	244
				7.2. Historique	249
				7.3. Marché des titres Casino	252
				7.4. Parc de magasins	253
				7.5. Responsables du Document de Référence et du rapport financier annuel	255
				7.6. Table de concordance du Document de Référence	257
				7.7. Table de concordance du rapport financier annuel	259



# LE MONDE CHANGE, **CASINO** L'ANTICIPE



Casino est aujourd'hui un acteur majeur du commerce alimentaire en France et à l'international. Multiformat, il gère au 31 décembre 2011 un parc de 11 745 magasins.

En France, où il réalise 55 % de son chiffre d'affaires et 48 % de son résultat opérationnel courant, Casino exploite 122 hypermarchés<sup>(1)</sup>, 830 supermarchés<sup>(1)</sup>, 608 magasins discount, 7 458 magasins de proximité et 293 cafétérias. À l'international, où il réalise 45 % de son chiffre d'affaires et 52 % de son résultat opérationnel courant, le Groupe est présent dans 8 pays (Brésil, Colombie, Thaïlande, Argentine, Uruguay, Vietnam, Madagascar et Maurice) et exploite 2 295 magasins dont 365 hypermarchés. L'Amérique Latine et l'Asie représentent ses zones d'implantation prioritaires et concentrent 94 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger. Dans ces deux régions, le Groupe détient des positions de leadership.

Au 31 décembre 2011, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 34 milliards d'euros, en hausse de 18,2 % par rapport à 2010 et un résultat net (part du Groupe) de 577 millions d'euros<sup>(2)</sup> en hausse de + 6,4 %.

(1) Hors affiliés internationaux des enseignes Françaises.

(2) Sur la base des activités poursuivies.



# CHIFFRES CLÉS

## 2011

---

**1 548**

millions d'euros de  
résultat opérationnel  
courant

**45%**

du chiffre d'affaires  
à l'international

**307 000**

collaborateurs  
à travers le monde

**4**

pays clés  
à l'international  
Brésil, Colombie,  
Thaïlande, Vietnam

**34**

milliards d'euros  
de chiffre d'affaires  
consolidé HT

**11 745**

magasins dont 9 450 en France





# PRÉSENTATION DU GROUPE CASINO

---

<b>1.1.</b> Chiffres clés consolidés .....	4
<b>1.2.</b> Faits marquants.....	4
<b>1.3.</b> Activités et stratégie .....	6
<b>1.4.</b> Propriétés immobilières et investissements .....	16

## 1.1.

## Chiffres clés consolidés

## Activités poursuivies

(en millions d'euros)	2011	2010 *	Variation en euros	Variation organique <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires	34 361	29 078	+ 18,2 %	+ 6,3 %
EBITDA <sup>(2)</sup>	2 287	1 953	+ 17,1 %	+ 3,6%
Résultat Opérationnel Courant	1 548	1 300	+ 19,1 %	+ 3,0%
Résultat net des activités poursuivies (part du Groupe)	577	542	+ 6,4 %	
Résultat net des activités abandonnées (part du Groupe)	(9)	(9)		
Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe)	568	533	+ 6,5 %	
Résultat net normalisé <sup>(3)</sup> (part du Groupe)	565	529	+ 6,8 %	
Capacité d'autofinancement	1 416	1 188		

\* Les comptes 2010 antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia.

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

(2) EBITDA = ROC + dotations nettes aux amortissements opérationnels courants.

(3) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

## Endettement &amp; fonds propres

(en millions d'euros)	2011	2010
Fonds propres (avant répartition)	9 383	9 050
Dette Financière Nette (DFN)	5 379	3 845
Ratio Dette Nette / EBITDA	2,35 x	1,97 x

## 1.2.

## Faits marquants

- Le **6 janvier 2011**, Casino a annoncé le rachat de la participation résiduelle de 16,56 % des frères Charle dans Cdiscount. Le Groupe détient désormais 99,6 % du capital du site de e-commerce. Les frères Charle, qui ont émis le souhait de poursuivre d'autres projets professionnels, abandonnent également leurs fonctions opérationnelles au sein de Cdiscount.
- L'accord signé en novembre 2010 avec Carrefour s'est concrétisé le **7 janvier 2011** par le rachat des activités de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande. Cette acquisition, qui porte sur un portefeuille de 42 magasins (dont 34 hypermarchés) et 37 galeries marchandes, permet à Big C de devenir le co-leader sur le segment des hypermarchés. L'acquisition des magasins et galeries marchandes s'est réalisée pour un montant de 857 millions d'euros (y compris complément de prix).
- Le **4 février 2011**, après la première décision favorable à Casino de juillet 2009, le Tribunal arbitral a rejeté la demande par la famille Baud de paiement des dividendes Franprix et Leader Price au titre des années 2006 et 2007, en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Ainsi, Casino, conformément à la décision du Tribunal, n'a versé que 34 millions d'euros correspondant (i) aux dividendes des sociétés Franprix et Leader Price au titre de l'année 2008, (ii) à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price, précédemment acquis par Casino (iii) aux intérêts moratoires, au-delà des 18 millions d'euros d'intérêts déjà payés à la famille Baud. Ce montant de 34 millions d'euros est très largement inférieur aux 67 millions d'euros enregistrés antérieurement en "Autres dettes courantes".

- L'Assemblée générale de GPA a approuvé le **31 mars 2011** l'émission au profit de Casino de 1,4 million d'actions préférentielles au cours de 62,43 reals par action <sup>(1)</sup>, soit un montant équivalent à 85 millions de reals (36 millions d'euros). Cette émission a été finalisée en mai après l'exercice des droits de préemption des actionnaires de GPA. Casino a reçu 626 360 actions et 45 millions de reals en numéraire.

Cette opération fait suite à celles annoncées le 4 mai 2009 et le 21 juin 2010 ; elle s'inscrit dans le cadre de l'accord signé en mai 2005 avec la famille d'Abilio Diniz aux termes duquel le groupe Casino a apporté à GPA, fin 2006, le goodwill d'acquisition généré à l'occasion de ses prises de participations successives dans la société. L'amortissement du goodwill apporté à GPA engendre chaque année depuis 2008 et pour une durée estimée de six ans une économie d'impôts pour cette société. En échange de cet apport, GPA s'est engagée à rétrocéder à Casino 80 % de l'économie fiscale réalisée via l'émission d'actions préférentielles nouvelles au profit de Casino.

- Le **18 mai 2011**, Casino a procédé avec succès à une nouvelle émission obligataire de 850 millions d'euros à 10 ans. À ce titre, 300 millions d'euros des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,0 %), avril 2013 (coupon de 6,375 %) et avril 2014 (coupon de 4,875 %) ont été échangés. La nouvelle émission d'un montant de 850 millions d'euros à échéance 2021 comporte un coupon de 4,726 %, équivalent à *mid swap* + 130 points de base. Largement sursouscrite, elle a également permis de lever 530 millions d'euros de ressources complémentaires. La maturité moyenne de la dette obligataire du Groupe est allongée à 4,6 années (contre 3,4 années précédemment) et son coût moyen de financement optimisé.

- **À partir de fin mai 2011**, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações ("Gama"), véhicule d'investissement financier détenu à 100 % par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait eu au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA.

Le Conseil d'administration de Casino Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le 12 juillet 2011 en vue d'examiner les

termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama rendue publique le 28 juin 2011. À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz qui n'a pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le 13 juillet 2011, le Groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Au cours du mois de juin, le groupe Casino a acquis 9 millions d'actions préférentielles (soit 3,4 % du capital de GPA), pour un montant de 382 millions d'USD (soit 263 millions d'euros), portant sa participation à 37,1 % du capital de GPA. Postérieurement au 30 juin 2011, le Groupe a acquis 15,8 millions d'actions préférentielles complémentaires (soit 6,1 % du capital de GPA), pour un montant de 792 millions d'USD (soit 547 millions d'euros), portant sa participation à 43,2 % du capital de GPA.

À travers ces augmentations de participation, le Groupe réaffirme son engagement dans GPA et sa confiance dans son équipe de direction. Casino démontre ainsi sa volonté de renforcer sur le long terme le développement de GPA ainsi que les positions du Groupe sur les marchés à forte croissance.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006.

- Le **29 juin 2011**, Exito a annoncé la signature d'un contrat d'acquisition de la participation de Casino dans Disco et Devoto pour une valeur totale de 746 millions d'USD (548 millions d'euros).

Dans le même temps, en vue de financer son plan d'expansion, incluant l'acquisition des participations de Casino dans Disco et Devoto, Exito a annoncé son intention de procéder à une augmentation de capital en Colombie d'un montant maximum de 1,4 milliard d'USD.

Cette double opération témoigne des ambitions stratégiques du Groupe en Amérique latine hispanique, une des zones clés de son développement.

L'opération d'acquisition et l'augmentation de capital ont été approuvées par les actionnaires d'Exito au cours d'une Assemblée générale qui a eu lieu le 6 juillet 2011.

Le 27 septembre 2011, Almacenes Exito, filiale de Casino, annonce le résultat de l'allocation de son augmentation de capital de 2 500 milliards de pesos colombiens (1,4 milliard d'USD). L'opération a été sursouscrite 2,6x (en excluant la souscription annoncée par casino à sa quote-part) témoignant du fort intérêt des investisseurs locaux et internationaux pour Exito dans des conditions de marché difficiles. Casino a souscrit à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part au capital d'Exito maintenant ainsi sa détention à 54,8 % du capital.

(1) Cours moyen pondéré par les volumes des quinze dernières séances avant la date de convocation de l'Assemblée générale.

- Le **31 août 2011**, Casino annonce la signature d'un financement à moyen terme pour un montant de 900 millions d'USD (soit environ 630 millions d'euros) auprès d'un groupe de neuf banques internationales. Cette opération qui permet au Groupe de renforcer sa liquidité et d'accéder à des ressources financières compétitives, témoigne de la qualité de la signature de Casino.
- Le **27 septembre 2011**, Casino annonce le succès du placement d'une émission obligataire d'un montant de 600 millions d'euros et d'une maturité de 4,5 ans. Cette opération qui renforce la liquidité du Groupe et allonge la maturité de sa dette totale, a vocation à refinancer les tombées d'emprunts de fin 2011 et début 2012. Cette souche obligataire porte un coupon de 4,47 % et a été largement souscrite par une base d'investisseurs diversifiée.
- Le **20 octobre 2011**, Big C Thaïlande a annoncé un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 25 milliards de bahts thaïlandais (environ 595 millions d'euros). Le produit de l'augmentation de capital sera alloué en priorité au remboursement de la dette d'acquisition des magasins Carrefour en Thaïlande et redonnera dans le même temps à la société une plus grande flexibilité financière qui lui permettra de mettre en œuvre une nouvelle étape de son plan de croissance. Le **17 novembre 2011**, Big C Thaïlande annonce la décision de son Conseil d'administration du report temporaire du projet d'augmentation de capital du fait de la situation exceptionnelle des inondations en Thaïlande.

## 1.3.

## Activités et stratégie

### 1.3.1. Les grandes étapes de constitution du Groupe

Les origines de l'Enseigne remontent à 1898, date à laquelle Geoffroy Guichard crée la Société des Magasins du Casino et ouvre la première succursale à Veauche, dans la Loire. Seulement trois ans après la création du Groupe, en 1901, les premiers produits à marque Casino sont lancés, inventant ainsi le concept de marque de distributeur.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Groupe connaît une phase d'expansion rapide : en dix ans, plus de 500 points de vente sont ouverts. Son réseau, qui s'est d'abord développé dans la région stéphanoise et de Clermont-Ferrand, s'étend dans les années 1930 jusque sur la Côte d'Azur. En 1939, le Groupe gère ainsi un parc de neuf entrepôts, 20 usines de fabrication de produits et près de 2 500 points de vente.

À partir des années 1950, le Groupe engage une politique de diversification de ses formats et de ses activités. Se succèdent ainsi les ouvertures du 1<sup>er</sup> magasin en libre-service (1948), du 1<sup>er</sup> supermarché Casino (1960), du 1<sup>er</sup> hypermarché Géant (1970) et la création des Cafétérias Casino (1967). La prise de contrôle de la société L'Épargne en 1970 permet au Groupe d'étendre son réseau de distribution au sud-ouest de la France.

À la fin des années 1970, Casino pose les premiers jalons d'une stratégie de développement en dehors de la France en s'implantant aux États-Unis où il lance une chaîne de cafétérias avant de racheter 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final (1984).

Le milieu des années 1980 marque un tournant dans la politique de développement du Groupe. La stratégie de redéploiement qu'il adopte alors vise à atteindre la taille critique qui lui permettra de résister face à un environnement de plus en plus concurrentiel dans le secteur de la grande distribution.

Il entreprend dès lors un important programme de renforcement de son implantation en France et de recentrage sur son 1<sup>er</sup> métier de distributeur. C'est ainsi qu'entre 1985 et 1996, il prend le contrôle de deux sociétés de distribution de l'est et du sud de la France, la Cédis et La Ruche Méridionale ; il signe des accords de partenariat avec le groupe Corse Distribution et les Coopérateurs de Normandie-Picardie et reprend les activités de distribution de Rallye – hypermarchés, supermarchés et cafétérias – (1992).

Par ailleurs, afin de repositionner son image et celle de ses magasins, le Groupe initie un programme de rénovation de ses hypermarchés et de modernisation de son réseau de proximité. En 1996, la société Spar France est créée et l'année suivante, le Groupe entre au capital de Monoprix-Prisunic. La prise de contrôle, en 1997, des enseignes Franprix et Leader Price fait de Casino le 1<sup>er</sup> distributeur parisien.

L'ensemble de ces orientations place Casino parmi les leaders de la distribution en France au seuil de l'an 2000.

Fort de ce positionnement, le Groupe est prêt à renforcer sa présence à l'international : à partir de 1998, il met en place une politique active d'internationalisation.

Entre 1998 et 2002, il procède à un grand nombre d'acquisitions de sociétés de distribution implantées en Amérique Latine (Libertad en Argentine, Disco en Uruguay, Exito en Colombie, CBD au Brésil, Cativen au Venezuela), en Asie (Big C en Thaïlande, Vindémia au Vietnam), aux Pays-Bas (Laurus, devenue Super de Boer) et dans l'océan indien (Vindémia à La Réunion, Madagascar, Mayotte et l'île Maurice).



Il s'implante par ailleurs en Pologne et à Taïwan où il ouvre de nouveaux magasins : ouverture du premier hypermarché polonais à Varsovie en 1996, puis d'un magasin Leader Price en 2000 ; ouverture du 1<sup>er</sup> hypermarché à Taïwan en 1998.

À partir de 2000, le Groupe renforce sa présence en France sur des formats porteurs et mise à l'international sur des marchés prometteurs.

En France, pour accompagner l'évolution du marché, Casino fait évoluer son portefeuille d'actifs.

D'une part, il affirme son positionnement sur les formats de proximité et de discount en concluant des acquisitions majeures : en 2000, le Groupe prend une participation dans le capital de Cdiscount, société de ventes en ligne, et augmente sa participation dans Monoprix à hauteur de 50 %. En 2003, il renouvelle le partenariat conclu au sein de Monoprix avec les Galeries Lafayette. Cet accord stratégique a été prolongé jusqu'en 2012 dans le cadre d'un avenant conclu entre les deux sociétés fin 2008. En 2004, il renforce sa participation au capital de Franprix Holding (95 %) et de Leader Price Holding (75 %), dont il détient désormais la totalité depuis 2009.

D'autre part, il développe des métiers complémentaires à la distribution tels que les services financiers et l'immobilier commercial. Dès 2001, le Groupe s'associe avec LaSer Cofinoga pour créer la Banque du Groupe Casino. En juillet 2010, un partenariat dans les produits et services financiers est signé avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC qui se traduira par une montée de ce dernier au capital de Banque

Casino à hauteur de 50 % ; Casino détenant les 50 % restants. En 2005, les galeries marchandes du Groupe sont filialisées via la création et l'introduction en Bourse de la société immobilière Mercialys.

À l'international, Casino opère un recentrage de ses activités sur deux zones géographiques prioritaires, l'Amérique Latine et l'Asie du Sud-Est, capitalisant sur le fort potentiel de croissance de ces régions. Entre 2005 et 2007, il acquiert ainsi le co-contrôle du Groupe GPA au Brésil, devient actionnaire majoritaire d'Exito en Colombie et de Vindémia dans l'océan indien. En 2010, la signature d'un partenariat entre GPA et Casas Bahia, premier distributeur non alimentaire du Brésil et le rachat des activités de Carrefour Thaïlande (42 magasins) par Big C permettent au Groupe de renforcer significativement sa taille dans ces deux régions, piliers de son développement à l'international.

Par ailleurs, en 2006, il vend sa participation de 50 % dans la filiale taïwanaise Far Eastern Géant et cède ses activités en Pologne. En 2007, il cède sa participation dans l'enseigne américaine Smart & Final. En 2009, il vend sa participation de 57 % dans la société néerlandaise Super de Boer.

En 2010, les autorités vénézuéliennes ordonnent la nationalisation des hypermarchés Exito exploités au Venezuela. Casino a ainsi cédé 80 % de sa filiale Cativen à la République bolivarienne du Venezuela et conserve 20 % dans le cadre d'un partenariat opérationnel.

## 1.3.2. Activités et stratégie

### a. Profil du Groupe en 2011

Casino est aujourd'hui un acteur majeur du commerce alimentaire en France et à l'International. Multiformat, multicanal, il gère au 31 décembre 2011 un parc de 11 745 magasins.

En France, où il réalise 55 % de son chiffre d'affaires et 48 % de son résultat opérationnel courant, Casino exploite 122 hypermarchés <sup>(1)</sup>, 830 supermarchés <sup>(1)</sup>, 608 magasins discount, 7 458 magasins de proximité et 293 cafétérias. À l'international, où il réalise 45 % de son chiffre d'affaires et 52 % de son résultat opérationnel courant, le Groupe est présent dans huit pays et exploite 2 295 magasins dont 365 hypermarchés : Brésil, Colombie, Thaïlande, Argentine, Uruguay, Vietnam, Madagascar et Maurice. L'Amérique Latine et l'Asie représentent ses zones d'implantation prioritaires et concentrent 94 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger. Dans ces deux régions, le Groupe détient des positions de leadership ou de coleadership.

Au 31 décembre 2011, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 34 milliards d'euros, en hausse de 18,2 % par rapport à 2010 et un résultat net (des activités poursuivies, part du Groupe) de 577 millions d'euros en hausse de + 6,4 %.

### b. Présentation des activités et de la stratégie en France

Casino est le 3<sup>e</sup> distributeur alimentaire français, avec 12,9 % de parts de marché <sup>(2)</sup>. La spécificité du Groupe sur son marché domestique réside dans la structure multiformat de son portefeuille d'actifs et la prépondérance de ses enseignes de proximité et de discount. Le Groupe déploie par ailleurs une stratégie de différenciation de ses enseignes destinée à répondre aux nouvelles attentes de ses clients. Enfin, il met en œuvre un modèle de développement dual alliant commerce et immobilier.

(1) Hors affiliés internationaux.

(2) Source : KantarWorld Panel (ex-TNS), cumul P1-P13 2011.

Le chiffre d'affaires des activités françaises s'est élevé à 18 748 millions d'euros en 2011, le résultat opérationnel courant s'est établi à 750 millions d'euros, soit une marge opérationnelle courante de 4,0 %.

### Du commerce de masse au "commerce de précision"

Le marché français de la distribution évolue progressivement sous l'influence des changements sociodémographiques et de l'évolution des styles de vie des consommateurs. Vieillesse de la population, diminution du nombre de personnes par foyer, autonomisation des rythmes de vie au sein des foyers, individualisation des modes de vie : tous ces phénomènes se traduisent par une diversité plus grande des formats et des concepts de distribution, représentant une alternative au modèle historiquement dominant de l'hypermarché, une offre plus variée et segmentée et une individualisation des contacts clients.

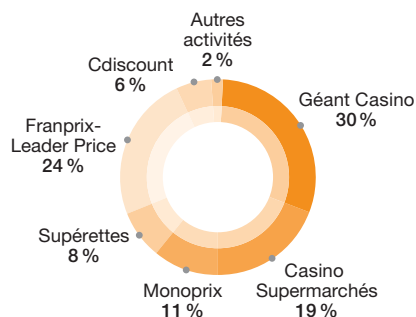
Dans ce contexte, le Groupe possède un atout majeur : la structure multiformat de son portefeuille caractérisée par la prépondérance de ses formats de proximité et de discount.

À fin 2011, le Groupe gère un parc de 9 450 magasins qui couvre l'ensemble des formats du commerce alimentaire. Les deux formats les plus porteurs du marché, proximité et discount, représentent à eux deux 61 % du chiffre d'affaires du Groupe en France.

### Nombre de magasins par format (au 31 décembre 2011) <sup>(1)</sup>

Format/ Positionnement	Nombre de magasins
 HYPERMARCHÉS	127
 SUPERMARCHÉS URBAIN ET RURAL	422
 SUPERMARCHÉS DE CENTRE-VILLE	514
 PROXIMITÉ / NATIONAL (SUPÉRETTES)	6 561
  PROXIMITÉ / RÉGION PARISIENNE	897
 DISCOUNT	608

### Répartition du chiffre d'affaires France par format (au 31 décembre 2011)



### Une stratégie de différenciation pour un "commerce de précision"

Pour satisfaire au mieux les attentes de chacun de ses clients, Casino a choisi de développer un commerce "de précision". Cette stratégie de différenciation repose sur un positionnement ciblé pour chaque enseigne, une politique de développement soutenu de la marque propre et un marketing personnalisé grâce à un partenariat exclusif avec dunnhumby.

#### Un positionnement ciblé pour chaque enseigne

Chaque enseigne se distingue par une stratégie commerciale différenciée, qui lui confère un positionnement spécifique, reconnu par les consommateurs.

#### Proximité

La Proximité se décline à travers quatre types d'enseignes :

##### ➤ Casino Supermarchés

L'enseigne Casino Supermarchés est implantée au cœur des villes ou en milieu rural et se compose d'un parc de 422 magasins. Sa présence est fortement concentrée dans trois régions, qui représentent au total plus de 75 % de ses magasins : la vallée du Rhône, la région parisienne et le Sud-Ouest.

Sur une surface de vente moyenne de 1 600 m<sup>2</sup>, l'offre des supermarchés Casino se compose essentiellement de produits alimentaires (91 % du CA), dont plus de 45 % (des volumes) de produits de marque Casino, complétée d'une offre non alimentaire. Le positionnement de l'enseigne se définit par un triple engagement : des prix justes, une qualité assurée et une vie facile.

11 supermarchés Casino ont ouverts en France en 2011. Les ventes totales de l'enseigne progressent de + 1,6 % (hors essence) et s'élèvent à 3 619 millions d'euros.

##### ➤ Monoprix

Monoprix est le leader du commerce alimentaire en centre-ville. À fin 2011, le parc de magasins compte 514 points de vente.

Le savoir-faire de commerçant de centre-ville de l'enseigne se traduit d'abord dans ses magasins.

Par son concept de Citymarché, d'une surface moyenne de 1 800 m<sup>2</sup>, l'enseigne répond aux besoins d'une clientèle urbaine active, en majorité féminine, et se distingue par une offre diversifiée (jusqu'à 60 000 références), tant en alimentaire qu'en non-alimentaire, et innovante, grâce à une large gamme de marques propres. Véritable "laboratoire *in vivo*" pour toutes les nouvelles tendances, le savoir-faire de Monoprix réside aussi dans sa dynamique d'innovations produits.

Si l'alimentaire représente deux tiers des ventes totales de l'enseigne, qui s'élèvent à 3 946 millions d'euros en 2011, les univers Parfumerie, Textile et Maison/Loisirs, cumulent à eux seuls un tiers des ventes de Monoprix.

Dans le domaine de la beauté et des soins, Monoprix s'est imposé comme le n° 1 en France avec un circuit de distribution de troisième type, situé entre la parfumerie sélective et la grande distribution.

(1) Y compris affiliés internationaux (dont hypermarchés Géant Casino : 5, Casino Supermarchés : 32, Monoprix : 74).

Monoprix a par ailleurs développé de nouveaux formats, dit "concept stores" :

- Monop' est un concept d'hyperproximité inédit en France. Sur une surface de 150 à 300 m<sup>2</sup>, ces magasins pratiques et accueillants proposent une offre variée répondant aussi bien aux besoins du quotidien qu'aux achats plaisir. Implanté dans les zones urbaines à fort trafic, Monop' répond 6 jours sur 7 et de 9 heures à minuit au rythme de vie d'une clientèle citadine et active ;
- Beauty Monop' est un "cosmétique-store" entièrement dédié à la beauté et à l'hygiène au quotidien. Destiné aux femmes comme aux hommes, Beauty Monop' présente une offre étendue sélectionnée parmi les grandes marques généralistes, les marques de créateurs ou encore les marques alternatives habituellement distribuées en pharmacie ;
- dailymonop' allie restauration rapide et ultra-fraîcheur. Sur une surface moyenne de 50 à 100 m<sup>2</sup>, l'enseigne propose une large gamme de snacking, plats cuisinés, laitages, boissons, fruits et desserts permettant à ses clients de composer chaque jour des menus différents ;
- Monop'Station a fait son apparition fin 2011 dans trois gares de province (Strasbourg, Chartres et Thionville). Ce nouveau concept de proximité pour les voyageurs concentre l'essentiel de Monop' et Dailymonop' en l'adaptant à l'univers de la gare.

En 2008, Monoprix a élargi son positionnement au segment porteur du Bio en rachetant Naturalia, première enseigne spécialisée de produits biologiques et naturels en région parisienne avec 55 magasins proposant plus de 5 000 références.

En 2011, Monoprix a poursuivi une politique active d'expansion sur l'ensemble de ses formats. Au total, l'enseigne a ainsi ouvert 33 magasins : 2 Citymarchés, 19 Monop', 3 Monop'Stations, 6 magasins Naturalia. Naturalia a également fait l'acquisition de 3 magasins bio Serpent Vert.

En 2011, le chiffre d'affaires consolidé (à hauteur de 50 %) de Monoprix s'est élevé à 1 973 millions d'euros.

### ➤ Franprix

Essentiellement implantée à Paris et récemment dans le centre de grandes villes françaises du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen, Franprix est une enseigne d'ultra-proximité urbaine qui propose, sur une surface de vente de 450 m<sup>2</sup>, une offre alimentaire complète, répondant aux besoins quotidiens d'une famille et alliant de façon équilibrée un assortiment de produits de marques nationales incontournables et de marque propre Leader Price à des prix compétitifs.

La facilité d'accès à ses magasins et la flexibilité des horaires d'ouverture contribuent également au succès de l'enseigne.

Franprix s'est imposé comme un concept fort et différenciant sur le marché parisien de la proximité où il bénéficie d'une part de marché significative.

Pour mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de modernité et de proximité, l'enseigne a lancé, en 2008, un nouveau concept de magasin qui propose un décor revisité, une offre redéfinie en faveur des produits frais et du snacking et des horaires d'ouvertures élargis.

L'enseigne a poursuivi en 2011 une expansion maîtrisée, avec 67 ouvertures, ce qui porte à 897 le nombre de magasins du réseau. Franprix a par ailleurs poursuivi son programme de rénovation des magasins.

Franprix a réalisé en 2011 un volume d'affaires<sup>(1)</sup> hors taxes de 1 935 millions d'euros.

### ➤ Les supérettes

Les supérettes se déclinent sous trois enseignes : Petit Casino, Vival et Spar.

Enseigne historique de proximité dans le Groupe, **Petit Casino** défend une vision conviviale du commerce et propose une offre alimentaire complète et un rayon frais qualitatif. L'enseigne est très intégrée dans la vie locale en centre-ville et en milieu périurbain.

Pôle d'attraction dans les villages, l'enseigne **Vival** bénéficie elle aussi d'un fort capital de sympathie. Aux côtés de son offre alimentaire basée sur la marque propre Casino, elle propose des services complémentaires tels que fax, tabac, dépôts presse ou poste.

Quant à **Spar**, enseigne de centre-ville et périurbaine, elle développe une offre alimentaire de proximité ainsi que des services associés : développement de photos, tickets de bus...

L'une des forces du modèle économique des supérettes réside dans son savoir-faire reconnu sur la franchise. En 10 ans, le réseau des supérettes s'est ainsi accru de plus de 4 700 magasins franchisés (contre aucun auparavant), principalement aux enseignes Spar et Vival. Véritable levier pour accélérer l'expansion, la franchise permet également de bénéficier de retour sur capitaux élevés.

Fort de 6 561 points de vente, le réseau couvre l'ensemble du territoire français. Le Groupe continue à densifier son réseau tout en poursuivant une gestion optimisée du parc.

Avec des magasins d'une taille allant de 12 à 800 m<sup>2</sup>, les supérettes ont réalisé en 2011 un chiffre d'affaires consolidé de 1 485 millions d'euros.

Les supérettes poursuivent leurs initiatives en matière de nouveaux concepts. Les principaux développements ces dernières années ont concerné la distribution automatique avec Petit Casino 24 et l'Express by Casino dans les stations Esso, ainsi que la mise en place de "corners" dans les aéroports et les gares.

En 2011, deux nouveaux concepts ont également été lancés : **Casino Shop et Casino Shopping**.

L'offre de service a par ailleurs été développée : ainsi, par exemple, en 2010, un nouveau service de livraison à domicile "AlloCLivré" a été mis en place. Il permet aux clients de passer leurs commandes directement au magasin de leur choix via un numéro vert et d'être livrés dans la demi-journée. Gratuite et accessible sans seuil de commande, la livraison est effectuée avec des triporteurs 100 % électriques.

(1) Chiffre d'affaires à 100 % des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe (y compris les sociétés mises en équivalence). Intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

### Discount

Leader Price est l'enseigne discount du groupe Casino. Elle s'adresse à des consommateurs sensibles aux prix, auxquels elle propose une offre alimentaire complète (4 200 références), des produits frais et surgelés et quelques produits régionaux cœur de marché.

Les magasins Leader Price sont présents sur l'ensemble du territoire français, en zone urbaine et périurbaine.

La singularité du concept réside dans son assortiment composé à plus de 90 % de produits à marque propre, Leader Price et Le Prix Gagnant (pour les produits premiers prix).

Cette spécificité, combinée à des coûts d'exploitation peu élevés et des stocks réduits, en fait un concept très attractif pour les franchisés, qui représentent la moitié des magasins du réseau.

Leader Price a par ailleurs poursuivi sa politique d'expansion et a ainsi ouvert 27 magasins, ce qui porte à 608 le nombre de magasins du réseau à fin décembre 2011.

En 2011, Leader Price a réalisé un volume d'affaires <sup>(1)</sup> hors taxes de 2 847 millions d'euros.

### Hypermarchés

Géant Casino est une enseigne d'hypermarchés dont le positionnement repose sur la notion de plaisir et de confort d'achat dans un espace à taille humaine (7 000 m<sup>2</sup> en moyenne environ contre un standard de marché à 9 000 m<sup>2</sup> environ). Elle se distingue des enseignes concurrentes à travers trois axes : la prédominance de la marque propre, l'élargissement et la valorisation de l'offre produits frais, le développement de nouveaux concepts non alimentaires (décoration, art de vivre...).

Le parc d'hypermarchés se compose de 127 magasins à fin 2011, majoritairement présents dans les régions du sud de la France.

L'enseigne a entrepris un ambitieux programme de repositionnement de son offre en non-alimentaire au profit des catégories les plus porteuses et les plus rentables (Textile, Maison, Loisirs). Ce programme s'accompagne d'un travail de réallocation et de réduction des surfaces commerciales, visant à améliorer la rentabilité des capitaux employés.

La différenciation de l'enseigne passe enfin par le programme Alcludia, programme de valorisation des centres commerciaux lancé en 2008 par Mercialys, société foncière du Groupe dédiée à l'exploitation des galeries commerciales (*pour plus de détails sur Mercialys, voir ci-après*).

Le chiffre d'affaires de Géant Casino s'est élevé en 2011 à 5 623 millions d'euros.

### E-commerce

Créé en 1998, Cdiscount est une filiale du groupe Casino depuis 2000 et le leader du e-commerce non alimentaire B to C en France, ses ventes affichant en 2011 une croissance particulièrement dynamique.

Multispécialiste, son offre de 100 000 références se structure aujourd'hui autour de plus de 40 magasins, organisés en grands univers : produits culturels, high-tech, informatique, équipement de la maison, équipement de la personne, textile, voyages, santé-forme et services (financement, assurances, "video on demand"...).

Depuis sa création, Cdiscount a cultivé un positionnement clair, celui de spécialiste des "Meilleurs Produits aux meilleurs prix". Le succès de la société repose sur ce positionnement prix très attractif mais aussi sur sa capacité d'innovation, sa structure de coûts très compétitive et sa forte réactivité commerciale. Cdiscount affiche désormais plus de 10 millions de clients.

Preuve de son fort dynamisme, les ventes du site de e-commerce ont progressé de + 14,3 %, à 1 098 millions d'euros.

Le Groupe a par ailleurs continué à favoriser les synergies entre Cdiscount et ses enseignes. La mise en place, en 2009, de points retraits permettant aux clients de Cdiscount de venir retirer leurs commandes volumineuses (de plus de 30 kg) dans les hypermarchés Géant a ainsi été étendue aux magasins Petit Casino pour les colis de moins de 30 kg. Ce service se déploie progressivement sur d'autres formats de magasins, comme Franprix.

### Immobilier

Filiale de Casino à hauteur de 50,4 %, **Mercialys** est une SIIC, société d'investissement immobilier cotée en Bourse depuis 2005. Elle est l'une des principales foncières françaises et un acteur majeur des centres commerciaux en France : son portefeuille est constitué à fin 2011 de 120 sites. Propriétaire des galeries commerciales du Groupe, Mercialys est en charge de la valorisation de ces actifs commerciaux, notamment à travers le programme Alcludia/L'Esprit Voisin. (*cf. partie 1.4 "Propriétés Immobilières et Investissements" pour plus de détails.*)

### Autres activités

Le Groupe a développé des activités complémentaires à la distribution :

#### ➤ Casino Restauration

Historiquement, Casino Restauration s'est positionné sur une offre de restauration rapide, à travers sa chaîne de cafétérias (Casino Cafétérias).

La société opère depuis quelques années un repositionnement commercial par la mise en œuvre de concepts innovants tels que les restaurants à thème (Villa Plancha), la vente à emporter (Cœur de Blé) et la restauration d'entreprise (R2C : Restauration Collective Casino).

#### ➤ Banque Casino

Créée en 2001 en partenariat avec Cofinoga, Banque Casino propose un service de crédits à la consommation et des produits d'assurance et de prévoyance aux clients des hypermarchés Géant, des Supermarchés Casino et de Cdiscount. Elle compte près d'un million de clients.

(1) Cf. définition page 9.

En 2010, a également été lancée la gamme “Casino Banque et Services”. Composée de produits financiers et d’assurance (automobile, santé, animaux...), cette gamme est proposée depuis juin 2010 dans tous les hypermarchés Géant, ainsi que dans certains Supermarchés Casino et magasins Petit Casino.

En juillet 2011, faisant suite à l’exercice de l’option d’achat dont Casino disposait sur les titres détenus par cofinoga, Casino a pris le contrôle de Banque casino et a cédé 50 % de sa participation à Crédit-mutuel-CIC. À l’issue de l’opération, Banque Casino est détenue et co-contrôlée à hauteur de 50 % chacun par Casino et par Crédit Mutuel-CIC.

Enfin, en octobre 2011, Banque Casino a lancé une carte bancaire de débit accessible à tous en partenariat avec MasterCard. Cette carte permet également de cumuler des points S’Miles quel que soit le magasin dans lequel les achats sont effectués.

### **Une politique de développement soutenu de la Marque Propre**

Le groupe Casino est pionnier dans le concept de marque de distributeur (MDD) en lançant, dès 1901, des produits à “marque propre”.

En 1931, la première publicité pour la marque propre est réalisée – “Casino, c’est d’abord une grande marque” – en 1959, le Groupe met en place la date limite de vente sur ses produits, bien avant la réglementation et, en 1984, il propose une double garantie sur ses produits (satisfait ou remboursé deux fois).

Depuis 2005, le Groupe a accéléré le développement de sa marque propre.

En 2005, le mix marque a été complètement revu : refonte de l’identité visuelle du packaging, opérations de promotions spécifiques (Gratos), développement de 340 références cœur de gamme.

En 2006, la plate-forme MDD a été consolidée : déploiement du nouveau design à travers la gamme, renforcement sur les marchés et axes porteurs tels que le Frais et les Vins, lancement de 451 nouveautés sur des segments plus spécifiques.

L’année 2007 a été placée sous le signe de la différenciation : adoption d’une communication plus qualitative, renforcement des gammes thématiques (nutrition), mise sur le marché de 500 nouveaux produits tels que le maquillage et la confiserie.

Grâce à cette dynamique soutenue de développement, la marque Casino a connu sur la période 2005-2008 une progression annuelle à deux chiffres de ses ventes.

La force de la marque réside dans son positionnement prix compétitif, la largeur de son assortiment et la capacité à constamment renouveler son offre de produits.

Distribuée dans plus de 7 200 points de vente, la marque Casino est, en 2011, la 1<sup>re</sup> marque de distributeur (en PGC-FI) en termes de pénétration des ventes. La quote-part dans les volumes est d’environ 45 % <sup>(1)</sup>.

En 2011, le portefeuille de la marque Casino se compose de plus de 13 000 références, dont 6 150 en alimentaire, et se décline en de larges gammes, proposant ainsi une offre segmentée, adaptée aux tendances de consommation les plus actuelles et destinée à répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients. Casino Délices s’adresse ainsi aux amateurs de produits “gourmet”, Casino Ecolabel aux clients soucieux d’éthique, Casino Bio aux consommateurs de produits issus de l’agriculture biologique, Casino Famili à l’ensemble de la famille, avec des références à la fois en alimentaire et en non-alimentaire.

Fin 2010, Casino a lancé une nouvelle gamme orientée sur le bien-être : “Casino Bien pour Vous”, sans gluten et sans lactose. Structurée autour de quatre pôles principaux – Forme, Protection, Alimentation Spécifique et Sport –, elle comprend à la fois des produits alimentaires et non alimentaires et compte déjà une centaine de références. Par ailleurs, le Groupe a entrepris la refonte du packaging de sa marque premier prix avec la nouvelle gamme “Tous les jours”. Avec plus de 1 500 références, cette gamme est présente dans tous les rayons (alimentaire, hygiène, droguerie, équipement de la maison ou encore textile) permettant de répondre aux besoins essentiels de la vie quotidienne. Ces deux gammes sont commercialisées depuis début 2011 dans l’ensemble des magasins Casino (hypermarchés, supermarchés et réseau de proximité).

En non-alimentaire, l’offre de produits a plus que doublé entre 2006 et 2011 et propose 7 000 références (hors textile) couvrant les gammes Hygiène Beauté avec la marque Ysiance, Maison et Loisirs avec Casino Désirs et Textile avec Tout Simplement.

La politique du Groupe en matière de marque propre se distingue aussi par son engagement en faveur du développement durable. Premier distributeur à signer la “Charte d’engagements volontaires de progrès nutritionnels” avec les pouvoirs publics en 2008, le Groupe est aussi le premier à mesurer l’impact environnemental de ses produits avec l’Indice Carbone. Apposé sur l’étiquette environnementale des produits Casino, l’Indice Carbone Casino indique la quantité de gaz à effet de serre émise par un produit lors des cinq étapes clés de son cycle de vie. Lancé en 2008, l’indice Carbone a déjà été apposé sur 599 produits dans près de 7 000 magasins en France. Autre exemple de la capacité du Groupe à proposer des initiatives porteuses de progrès et en phase avec les nouveaux enjeux de société, Casino s’est engagé, en 2010, à supprimer l’huile de palme de ses produits à marque propre. À fin 2011, plus de 300 produits Casino ne contenaient plus d’huile de palme. Cette initiative est partagée par toutes les enseignes du Groupe en France.

### **Un marketing individualisé**

La fidélité est un levier essentiel du développement du chiffre d’affaires et de la marge. Grâce au programme de fidélité qu’il propose dans ses hypermarchés et ses supermarchés et à son appartenance au réseau S’Miles®, le Groupe bénéficie d’une base de données clients solide avec près de 4 millions de porteurs de carte.

(1) MDD et premiers prix sur l’ensemble des formats (Géant Casino, Casino Supermarchés et supérettes) en PGC-FI (Produits de Grande Consommation et Frais Industriels).

En novembre 2006, Casino a conclu un accord de partenariat avec la société dunnhumby, à travers la création d'une société commune détenue paritairement. dunnhumby est le spécialiste reconnu de l'analyse et de l'exploitation des données clients. Sa mission est simple : "Comprendre le client mieux que quiconque".

Grâce à ce partenariat, le Groupe dispose désormais d'un outil performant lui permettant, à partir des données issues du programme de fidélisation, d'analyser le profil de clientèle de chaque magasin et de construire une offre commerciale adaptée à chaque type de client, au niveau de chaque magasin.

Les principaux domaines d'application de cette approche sont : l'optimisation de la politique tarifaire, la définition des assortiments et la communication. Les premières initiatives, mises en œuvre en 2007, ont porté leurs fruits et ont été renforcées en 2008. En matière d'assortiment par exemple, la marque Casino Délices, qui a été lancée en 2008, est un succès. Autre exemple dans le domaine de la communication, où des relevés personnalisés pour chaque client ont été mis en place.

En 2009, le Groupe a étendu les domaines d'application de "l'outil dunnhumby" à travers la mise en place d'une politique promotionnelle plus efficiente et la rationalisation des gammes afin de supprimer les produits à faible rotation sans impacter le chiffre d'affaires.

### c. Présentation des activités et de la stratégie à l'international

L'international représente un puissant relais de croissance pour le Groupe. Présent dans huit pays, à travers 2 295 magasins dont 365 hypermarchés, le Groupe réalise à l'international un chiffre d'affaires de 15 613 millions d'euros, soit 45 % de son chiffre d'affaires total en 2011 (contre 38 % en 2010). La marge opérationnelle courante s'est établie en 2011 à 5,1 %.

Résultat d'un profond remodelage de son portefeuille d'actifs, Casino possède désormais une plateforme géographique constituée de pays à fort potentiel de développement, caractérisés par une population jeune et importante, des taux de croissance économique élevés et une part de la distribution organisée encore minoritaire.

Casino a fait de l'Amérique Latine et de l'Asie du Sud-Est ses deux zones d'implantation prioritaires : en 2011, elles cumulent à elles seules plus de 90 % du chiffre d'affaires du Groupe à l'international. Ses filiales y détiennent des positions de leader grâce à des enseignes bénéficiant d'une présence historique et d'une relation de proximité avec leurs clients. Preuve de ce dynamisme, les deux zones affichent des performances soutenues sur l'ensemble de l'année avec une croissance organique de + 13,4 % en Amérique Latine et de + 11,3 % en Asie.

Enfin, Casino est présent dans l'Océan Indien où il occupe une position de leader à travers la société Vindémia.

### L'Amérique latine

Casino est présent au Brésil, en Colombie, en Argentine et en Uruguay où il occupe des positions de leader sur chacun de ces marchés. À elle seule, l'Amérique latine représente en 2011, 76 % du chiffre d'affaires et 71 % du résultat opérationnel courant des activités internationales. Le Brésil et la Colombie sont les deux pays qui contribuent le plus au chiffre d'affaires de la zone Amérique latine avec 66 % et 27 % respectivement.

En 2011, le chiffre d'affaires de l'Amérique latine s'est élevé à 11 826 millions d'euros et la marge opérationnelle courante à 4,8 %.

#### Brésil

Casino est implanté au Brésil depuis 1999, à travers sa filiale Grupo Pão de Açúcar (ex-CBD). Acteur historique de la distribution alimentaire brésilienne, GPA a su au cours des dernières années faire évoluer son positionnement en alimentaire pour s'adapter aux besoins d'une population dont le niveau de vie s'est indéniablement élevé. Si les hypermarchés et les supermarchés restent prépondérants, GPA dispose aujourd'hui d'un portefeuille multiformat et multi-enseigne qui lui permet d'être présent auprès de l'ensemble des classes sociales brésiliennes. La société a par ailleurs développé des marques propres innovantes et reconnues des consommateurs, comme Qualité, une marque ombrelle en alimentaire et Tæq, une gamme de produits santé/bien-être.

En 2009, GPA a acquis Globex, 2<sup>e</sup> acteur brésilien sur le segment de l'électronique-électroménager, à travers son enseigne Ponto Frio. La signature, en 2010, d'un accord de partenariat entre Globex et la société Casas Bahia, 1<sup>er</sup> distributeur non alimentaire du Brésil, a permis à GPA de devenir le leader incontesté de la distribution de produits électroniques et électroménagers avec une part de marché de plus de 20 %.

Grâce à ces opérations stratégiques majeures, GPA assoit sa place de leader de la distribution au Brésil, aussi bien en alimentaire qu'en biens de consommation durables.

À fin 2011, GPA opère ainsi un parc de 1 571 magasins et dispose de fortes positions de marché dans les deux États les plus dynamiques du pays, São Paulo et Rio de Janeiro.

GPA est consolidé par intégration proportionnelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 ; la participation de Casino dans son capital à fin décembre 2011 s'élève à 40,1 %. Ponto Frio est consolidé dans les comptes de GPA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et Casas Bahia depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

En 2011, le chiffre d'affaires de GPA dans les comptes consolidés de Casino s'est élevé à 7 794 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires global de GPA a été de 20 033 millions d'euros en 2011. GPA est cotée à la Bourse de São Paulo depuis 1995 et à la Bourse de New York depuis 1997.

### Hypermarchés

#### ➤ Extra : 132 magasins

Soucieux de satisfaire les exigences du plus grand nombre à moindre prix, les hypermarchés Extra offrent un assortiment de produits alimentaires vaste complété par des biens d'équipement de la personne et de la maison.

## Supermarchés

### ➤ **Pão de Açúcar : 159 magasins**

Supermarché de proximité, Pão de Açúcar offre une large variété de produits de grande qualité. Toujours à la pointe de la technologie, l'enseigne propose aussi une gamme de services répondant de façon optimale aux exigences spécifiques d'une clientèle aisée.

### ➤ **Extra Perto : 204 magasins**

À taille humaine, les Extra Perto ont la superficie d'un grand supermarché. Leur offre se compose d'un assortiment complet en alimentaire mais aussi d'un large assortiment en non-alimentaire, le tout dans un environnement moderne et agréable.

## Proximité

### ➤ **Extra Fácil : 72 magasins**

Magasins de proximité de type supérettes, les Extra Fácil sont des magasins de quartier, simples et agréables, qui offrent tous les produits et services essentiels du quotidien, avec un bon rapport qualité-prix. À partir de 2012, la majorité de ces magasins seront convertis en Minimercado Extra, format avec encore plus de services.

## Cash and carry

### ➤ **Assaí : 59 magasins**

Assaí est un magasin "d'Atacarejo", secteur en plein développement au Brésil : il s'agit d'un mélange entre Atacado (grossiste) et Varejo (commerce de détail). Cette enseigne, qui s'adresse aux restaurateurs et aux classes plus populaires de la population, offre un large assortiment alimentaire et une petite sélection de produits en non-alimentaire.

## Autres formats

### ➤ **Ponto Frio : 401 magasins**

Enseigne destinée à l'équipement de la maison, Ponto Frio offre aux classes moyennes un large assortiment de produits électroménagers et de mobilier tout en apportant conseil et service.

### ➤ **Casas Bahia : 544 magasins**

Numéro 1 au Brésil dans le non-alimentaire, Casas Bahia est la référence des classes populaires en matière d'équipement de la maison. La chaîne connaît un fort succès commercial qui repose sur un large assortiment de meubles, de produits électroménagers et électroniques à bas prix. Elle doit aussi sa réussite à sa forte présence géographique (dans dix États) et à la qualité de ses services aux clients.

## **Colombie**

Casino est présent en Colombie depuis 1999 à travers sa filiale Exito. Implanté dans l'ensemble du pays, Exito compte, à fin décembre 2011, 351 points de vente répartis dans 64 villes. Le portefeuille de la société est majoritairement positionné sur les formats des hypermarchés et des supermarchés mais est aussi présent sur la proximité et le discount.

Avec l'acquisition de Carulla Vivero en 2007, Exito a renforcé sa position de leader de la distribution alimentaire en Colombie et est devenu numéro un sur l'ensemble des

formats. La signature, en 2010, d'une alliance stratégique avec le distributeur CAFAM a permis à Exito de consolider ce leadership et de renforcer sa présence à Bogotá.

Dans le cadre de cet accord, 31 magasins CAFAM ont rejoint le réseau Exito fin 2010.

Exito vise à consolider sa présence dans les grandes villes, pénétrer les villes petites et moyennes et développer les formats de proximité. En termes de positionnement, la société entend renforcer sa présence sur les catégories de population à faibles revenus, à travers ses magasins Bodega.

En 2011, l'expansion (64 ouvertures au total) s'est notamment portée en priorité sur la proximité et le discount avec l'ouverture de 22 Surtimax et 32 Exito Express.

En 2011, Exito a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 3 246 millions d'euros.

Exito est consolidé par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> mai 2007 ; la participation de Casino dans son capital s'élève à 54,8 % au 31 décembre 2011.

Exito est cotée à la Bourse de Bogotá depuis 1994.

## Hypermarchés

### ➤ **Exito : 80 magasins**

Exito est une enseigne d'hypermarchés présente dans 58 villes du pays. Son offre commerciale, composée de produits alimentaires et non alimentaires, est adaptée aux besoins de chaque catégorie de la population colombienne. Exito se démarque par la qualité de son offre en textile. Sa marque propre a par ailleurs très bonne réputation auprès de sa clientèle. Enfin, l'enseigne propose divers services, dont notamment le programme de fidélité "Points Exito", des offres de voyages et des services financiers (assurance).

## Supermarchés : 130 magasins

### ➤ **Carulla**

Principale enseigne de supermarché, les supermarchés **Carulla** se distinguent avant tout par leur niveau qualitatif.

### ➤ **Pomona**

Les supermarchés **Pomona** quant à eux s'adressent à une clientèle aisée et proposent une offre qui se distingue par des produits ciblés "Gourmets". Leur réseau est surtout développé dans les quatre villes principales du pays : Bogotá, Medellín, Cali et Barranquilla.

Les deux enseignes proposent un programme de fidélité commun "Supercliente Carulla Pomona".

## Proximité : 54 magasins

### ➤ **Exito Express**

Le "minimarché", un nouveau format de proximité qui propose une offre de produits de grande consommation et de produits frais ainsi que quelques articles de produits d'entretien et de textile.

### ➤ **Carulla Express**

L'autre offre "minimarché" du groupe Exito. ce format propose aussi des produits à emporter tels que sandwiches, fruits frais et pâtisseries.

# 1

## PRÉSENTATION DU GROUPE CASINO

### Activités et stratégie

#### Discount : 78 magasins

##### ➤ Bodega Surtimax

Les **Bodega Surtimax** sont des magasins de proximité, situés en banlieue qui permettent au client de faire des économies tout en choisissant parmi une offre complète de produits de première nécessité, avec, au cœur de l'offre, la marque propre Surtimax. Les produits commercialisés sont essentiellement alimentaires mais aussi non alimentaires. En effet, le client peut aussi trouver une sélection de textiles, d'articles pour la maison et de produits d'entretien.

#### Autres : 9 magasins

Les autres magasins ont vocation à être réunis sous l'enseigne Bodega Surtimax.

#### **Argentine**

Présent depuis 1998 en Argentine suite à l'acquisition de Libertad, le Groupe a développé le réseau d'hypermarchés de l'enseigne et a lancé la marque Leader Price, avant de créer un réseau discount de magasins Leader Price, qui a été cédé en 2010.

Libertad exploite par ailleurs d'autres formats de distribution spécialisée (Planet.com et Hiper Casa) et une chaîne de restauration rapide (Apetito Fast Food).

En 2011, la société exploite un parc total de 24 magasins et réalise un chiffre d'affaires consolidé de 388 millions d'euros.

#### Hypermarchés

##### ➤ Libertad : 15 magasins

Première chaîne d'hypermarchés en province, Libertad est essentiellement implantée dans les grandes villes de l'intérieur du pays et est généralement associée à des galeries marchandes.

#### Autres : 9 magasins

##### ➤ Planet.com

Avec des superficies de magasins d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, **Planet.com** s'affirme comme le spécialiste de la vente de produits technologiques (informatique, audio, vidéo, photographie...).

##### ➤ Hiper Casa

Spécialiste en décoration comme en équipement pour la maison et le bureau, **Hiper Casa** est le leader sur ce marché en Argentine. Une enseigne de référence pour tous ceux qui recherchent qualité des produits et performance du service.

#### **Uruguay**

Leader sur ce marché depuis 2000, le Groupe y dispose de trois enseignes bénéficiant d'une très forte notoriété : Disco, Devoto et Géant.

Casino opère un parc total de 52 magasins à fin décembre 2011 et a généré un chiffre d'affaires consolidé de 399 millions d'euros.

#### Supermarchés

##### ➤ Disco : 27 magasins

Initialement une chaîne de supermarchés familiale, Disco dispose d'une réelle notoriété dans le pays et d'un positionnement axé sur la compétitivité de ses prix. Bien situés géographiquement, les magasins Disco apportent une proximité appréciable à leurs clients. Ces deux atouts se retrouvent dans la signature de l'enseigne Disco : *"Toujours plus près au meilleur prix"*.

##### ➤ Devoto : 24 magasins

Enseigne familiale à l'origine, Devoto poursuit son développement avec l'implantation de grands magasins modernes dont certains proposent un important secteur non alimentaire. Avec comme signature "Prix et qualité. Toujours", Devoto annonce d'emblée un positionnement fort centré sur l'accessibilité, mais également sur la qualité des produits et des services rendus au client.

#### Hypermarchés

##### ➤ Géant : 1 magasin

Géant est le seul hypermarché du pays.

Implanté dans la périphérie de Montevideo, il offre sur 11 000 m<sup>2</sup> un large assortiment aux prix les plus bas du pays.

#### **L'Asie**

Le Groupe est implanté en Asie depuis 1999 où ses activités se concentrent en Thaïlande et au Vietnam.

En 2011, l'Asie a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 2 895 millions d'euros pour une marge opérationnelle courante de 7,3 %.

Cette région représente 19 % du chiffre d'affaires et 27 % du résultat opérationnel courant des activités internationales.

#### **Thaïlande**

La présence de Casino en Thaïlande date de 1999, lorsque le Groupe est entré au capital de Big C, numéro 2 du commerce alimentaire sur les grands formats.

Big C bénéficie de l'image d'une enseigne locale forte, bon marché et proche de la population thaïlandaise.

Le rachat des activités de Carrefour Thaïlande finalisé début 2011 permet à Big C de devenir le co-leader sur le segment des hypermarchés.

Le réseau de la société compte, à fin décembre 2011, 221 magasins dont 108 hypermarchés. L'une des spécificités de Big C réside dans le fait qu'elle exploite autant de galeries commerciales que d'hypermarchés. Ceci illustre la volonté du groupe Casino de déployer le modèle dual "Commerce et Immobilier" dans ses pays clés, à l'instar du modèle français. Big C est aussi présent sur le segment de la proximité avec ses 51 magasins "Mini Big C".



En 2011, Big C a poursuivi le développement de ses marques propres : de nouvelles références ont été créées aussi bien dans la gamme premier prix ("Happy Baht") que dans les produits bien-être (*Big C Care*). La société a aussi poursuivi le déploiement de son ambitieux programme de fidélisation, "Big Card", lancé en 2009. Enfin, Big C a accéléré son expansion avec l'ouverture de 3 hypermarchés et 5 galeries commerciales, 2 supermarchés Market, 37 Mini Big C et 21 Pure.

En 2011, Big C a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2 569 millions d'euros.

Big C est cotée à la Bourse de Bangkok depuis 1994.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient une participation majoritaire de 63,2 % dans Big C.

### **Hypermarchés : 108 magasins**

Le positionnement des hypermarchés Big C consiste à proposer les prix les plus bas du marché, des offres promotionnelles de manière continue, le tout avec le meilleur rapport qualité-prix. Il s'agit aussi de se démarquer des magasins locaux en faisant du shopping une expérience agréable et amusante (animations en magasins...) donnant au consommateur l'envie de revenir.

### **Supermarchés : 12 magasins**

D'une surface moyenne de 4 000 m<sup>2</sup>, l'enseigne Big C Junior a été lancée en 2010.

### **Proximité : 51 magasins**

Big C est présent sur le segment de la proximité à travers l'enseigne Mini Big C ; ce format a été développé pour séduire une clientèle citadine soucieuse d'optimiser ses courses.

### **Autres**

#### **➤ Pure : 50 magasins**

Lancée en 2008, l'enseigne Pure est un nouveau concept de magasin qui propose une gamme de 4 000 références en pharmacie et parapharmacie, avec des produits santé, beauté et soins.

### **Vietnam**

Vindémia, filiale du groupe Casino, s'est implantée au Vietnam en 1998 en ouvrant le 1<sup>er</sup> hypermarché "à la française" sous enseigne Big C. Le Vietnam constitue un marché très prometteur compte tenu d'une population importante et jeune, d'un très fort dynamisme économique et d'un potentiel encore significatif de développement de la distribution moderne.

À fin décembre 2011, Big C exploite un parc de 18 hypermarchés ; tous sont situés au cœur d'une galerie commerciale, conformément à la stratégie de développement du modèle dual sur lequel le Groupe mise, en France comme à l'international.

Les magasins Big C se distinguent par la qualité de service, l'assortiment produits frais et l'image prix. Big C est d'ailleurs premier en image prix (Palmarès Nielsen) et la marque Big C Vietnam a été élue, en 2010, 3<sup>e</sup> marque préférée des consommateurs vietnamiens.

5 magasins New Cho ont également été créés en 2011. Ce nouveau format de proximité propose une offre centrée sur l'alimentaire avec de nombreux produits frais et des prêts à consommer. Ouvert de 6 heures à 22 heures, New Cho dispose aussi d'un espace de restauration équipé en wifi et assure la livraison gratuite à domicile.

En 2011, Big C a enregistré un chiffre d'affaires de 327 millions d'euros.

### **Les autres implantations**

#### **Océan indien**

Le Groupe est présent dans l'océan indien à travers sa filiale Vindémia.

Vindémia détient une forte position de marché à La Réunion, qui représente 80 % de ses ventes, mais est également présente à Madagascar, Mayotte et l'île Maurice.

Le Groupe est leader dans la région grâce à son positionnement multiformat au travers des enseignes d'hypermarchés (Jumbo), de supermarchés (Score) et de magasins de proximité (Spar). Au total, la société opère 53 magasins.

En 2011, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 890 millions d'euros dans l'océan indien.

## 1.4.

## Propriétés immobilières et investissements

## 1.4.1. Optimiser le patrimoine du Groupe

L'immobilier constitue une part significative des actifs du Groupe et est valorisé à fin 2011 à 7,2 milliards d'euros.

En France, le patrimoine est évalué à 4,7 milliards d'euros et à l'international, à 2,5 milliards d'euros dont 1,6 milliard d'euros de murs de magasins et 0,9 milliard d'euros de galeries commerciales.

Dès 2005, le Groupe a mis en œuvre une stratégie active d'optimisation de son patrimoine immobilier.

En 2005, Casino a ainsi externalisé ses galeries commerciales au sein d'une filiale dédiée cotée, Mercialys. "Pure player" de l'immobilier commercial, Mercialys gère à fin 2011 un portefeuille évalué à 2,6 milliards d'euros et constitué de 120 actifs dont 84 centres commerciaux.

Entre 2005 et 2006, le Groupe a cédé son immobilier banalisé composé des bureaux et des entrepôts. Le patrimoine immobilier du Groupe en France est désormais constitué de deux familles d'actifs : l'immobilier de rendement (galeries commerciales de Mercialys) et les murs de magasins alimentaires.

Depuis 2007, le Groupe mène une politique volontariste de rotation des actifs au sein de cette deuxième famille, consistant à effectuer des arbitrages entre les sites à fort potentiel de développement et ceux ayant atteint une certaine maturité afin de financer les premiers par les seconds. Deux transactions significatives et innovantes ont ainsi eu lieu en 2007 : cession à un OPCI <sup>(1)</sup>, AEW Immocommercial, de 250 murs de magasins de supérettes et supermarchés urbains ne pouvant faire l'objet d'extensions et cession de murs de magasins à La Réunion à un second OPCI <sup>(1)</sup>, Immocio (Groupe Generali).

En 2008, une nouvelle transaction a été réalisée : la cession de 42 murs de supérettes, supermarchés Casino et magasins Franprix-Leader Price à l'OPCI <sup>(1)</sup> AEW Immocommercial et la cession, à un autre partenaire, de quatre murs de supermarchés Casino.

En 2009, le Groupe a poursuivi cette politique active de rotation des actifs à travers la cession, en France, de murs de supérettes, de supermarchés et de magasins Franprix-Leader Price. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat conclu en 2007 à des fonds d'investissement immobilier Whitehall, le Groupe a cédé à des fonds deux galeries commerciales. Ce partenariat destiné au développement de centres commerciaux en Pologne permet de valoriser le savoir-faire des équipes de promotion au travers d'une structure dédiée, Mayland.

Par ailleurs, capitalisant sur son savoir-faire dans le domaine immobilier (développement, construction, exploitation) et sur la situation géographique favorable de ses sites (majoritairement situés dans des régions à fort ensoleillement), Casino a lancé, en 2009, une nouvelle activité dans le domaine de l'énergie photovoltaïque via la création d'une filiale dédiée : GreenYellow.

GreenYellow s'est imposé en deux ans comme l'un des principaux acteurs français de centrales photovoltaïques intégrées au bâti, avec l'installation à date de 50 MWc <sup>(2)</sup> de centrales photovoltaïques, soit 164 000 panneaux couvrant 270 000 m<sup>2</sup> de toiture de centres commerciaux et d'ombrières.

GreenYellow lance également en 2012 un important programme de réduction des consommations des magasins du groupe Casino.

(1) Organisme de placement collectif en immobilier.

(2) Mégawatts crêtes.

## 1.4.2. Déployer le modèle dual en France et à l'International

Le développement du Groupe repose tant en France qu'à l'international sur un modèle dual, associant activités de distribution et immobilier commercial. Au cœur de la stratégie de croissance rentable du Groupe, il répond à deux objectifs : accroître l'attractivité des sites pour favoriser le développement de l'activité Distribution et créer de la valeur patrimoniale.

Pour mener à bien cette mission, le Groupe a créé en France un pôle dédié, Casino Immobilier et Développement, composé de filiales spécialisées, de l'acquisition foncière à la promotion immobilière en passant par la commercialisation des espaces et la valorisation des actifs :

- **IGC**, Immobilière Groupe Casino, détenue à 100 % par le Groupe, est propriétaire des murs de magasins ;
- Propriétaire des galeries commerciales du Groupe en France, **Mercialys** assure l'exploitation et la valorisation

de ces espaces à fort potentiel. Mercialys est l'une des principales foncières françaises et un acteur majeur des centres commerciaux en France ;

- **Casino Développement** coordonne l'expansion en France et à l'international ;
- **IGC Promotion, Onagan et Soderip** sont en charge de la promotion des espaces commerciaux du Groupe en France ;
- **IGC Services** se concentre sur la rotation des actifs et l'ingénierie financière immobilière ;
- **Mayland** développe les centres commerciaux en Europe centrale et en Europe de l'Est ;
- **Sudeco** s'occupe de la gestion locative des centres commerciaux ;
- **GreenYellow**, filiale énergie du groupe Casino, vise à optimiser la facture énergétique des magasins du Groupe.

## 1.4.3. Accroître la valeur des actifs existants : le projet Alcludia/L'esprit Voisin

Réinventer des lieux de distribution en phase avec les évolutions des tendances de consommation, telle est la mission de Mercialys, propriétaire des galeries commerciales du Groupe en France. En rénovant et en agrandissant ces espaces commerciaux à fort potentiel, Mercialys attire les enseignes les plus dynamiques et contribue au renforcement de la vitalité commerciale des sites marchands de Casino.

Depuis trois ans, le Groupe a lancé un important programme de revalorisation de ses sites marchands en France, le programme Alcludia/L'Esprit Voisin, qui permettra de créer à la fois de la valeur immobilière et de la valeur commerciale.

Engagé en 2006, ce programme vise à renforcer l'attractivité des sites du Groupe par l'agrandissement des galeries et la création de lieux de vie dotés d'une personnalité propre et d'un fort ancrage local.

Le processus de revue et de définition d'un plan stratégique pour les 109 sites a été finalisé en 2007 ; 2008 a marqué le début de la phase de déploiement opérationnel.

En 2009, une étape majeure dans le déploiement de ce programme a été franchie : Casino a apporté à Mercialys un portefeuille d'actifs immobiliers constitué de 25 projets de promotion développés par le Groupe, de surfaces de vente et de réserve d'hypermarchés, pour une valeur totale de 334 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Alcludia/L'Esprit Voisin, cinq sites ont été étendus et neuf autres mis au concept L'Esprit Voisin.

2010 a été marquée par une nouvelle étape dans la stratégie de valorisation d'actifs de Mercialys avec la cession, en fin d'année, de 45 actifs pour un montant de 120,1 millions d'euros. Les cessions ont porté sur des actifs matures constitués essentiellement de galeries de services, de surfaces alimentaires, d'actifs isolés, de murs de magasins et restaurants isolés, de divers lots de copropriété ainsi que d'un centre commercial jugé à maturité situé à Saint-Nazaire.

Dans le cadre du programme Esprit Voisin, 7 livraisons ont eu lieu en 2010 et 11 en 2011.

16 actifs représentant 120 millions d'euros ont été cédés sur l'exercice 2011.

En février 2012, Mercialys a annoncé engager un nouveau plan stratégique à partir de sa vision de "Foncière Commerçante", visant à agir sur une différenciation accrue, une stimulation de la demande et un élargissement volontariste de l'offre.





2

# RAPPORT DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Chiffres clés consolidés .....	20
<b>2.1.</b> Rapport d'activité .....	21
<b>2.2.</b> Activité de la société mère.....	28
<b>2.3.</b> Filiales et participations.....	31
<b>2.4.</b> Événements postérieurs à la clôture.....	36
<b>2.5.</b> Perspectives 2012 et conclusion.....	37
<b>2.6.</b> Capital et actionariat .....	38
<b>2.7.</b> Facteurs de risques et assurances.....	49
<b>2.8.</b> Données environnementales .....	54
<b>2.9.</b> Données sociales .....	58

## Chiffres clés consolidés

En 2011, les principaux chiffres clés du groupe Casino ont été les suivants :

Activités poursuivies (en millions d'euros)	2010 retraité <sup>(1)</sup>	2011	Variation (%)	Variation organique <sup>(2)</sup>
Volume d'affaires commercial HT <sup>(3)</sup>	42 777	50 930	+ 19,1 %	
<b>Chiffre d'affaires consolidé HT</b>	<b>29 078</b>	<b>34 361</b>	<b>+ 18,2 %</b>	<b>+ 6,3 %</b>
<b>Marge commerciale</b>	<b>7 325</b>	<b>8 954</b>	<b>+ 22,2 %</b>	
EBITDA <sup>(4)</sup>	1 953	2 287	+ 17,1 %	+ 3,6 %
<b>Dotations aux amortissements nettes</b>	<b>(653)</b>	<b>(739)</b>	<b>- 13,1 %</b>	
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 300	1 548	+ 19,1 %	+ 3,0 %
Autres produits et charges opérationnels	(2)	(157)		
Résultat financier, dont :	(362)	(404)	- 11,6 %	
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(345)	(472)	- 36,8 %	
<i>Autres produits et charges financiers</i>	(17)	68		
Résultat avant impôts	936	987	+ 5,4 %	
Impôts sur les bénéfices	(214)	(228)		
Quote-part de résultats des entreprises associées	13	(7)		
Résultat net des activités poursuivies	735	751	+ 2,2 %	
<i>dont part du Groupe</i>	542	577	+ 6,4 %	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	193	174		
Résultat net des activités abandonnées	(9)	(9)		
<i>dont part du Groupe</i>	(9)	(9)		
<i>dont intérêts minoritaires</i>	0	0		
Résultat net de l'ensemble consolidé	726	742	+ 2,2 %	
<i>dont part du Groupe</i>	533	568	+ 6,5 %	
<i>dont intérêts minoritaires</i>	193	174	- 9,8 %	
<b>RÉSULTAT NET NORMALISÉ, PART DU GROUPE <sup>(5)</sup></b>	<b>529</b>	<b>565</b>	<b>+ 6,8 %</b>	

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia.

(2) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

(3) Le volume d'affaires commercial HT totalise le chiffre d'affaires, pris à 100 %, des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe dont, notamment, les sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

(4) EBITDA = ROC + dotations nettes aux amortissements opérationnels courants.

(5) Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie "Principes comptables" de l'annexe annuelle aux comptes consolidés et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents (cf. annexe).

## 2.1.

### Rapport d'activité

- Le Groupe a atteint en 2011 l'objectif qu'il s'était fixé d'une croissance des ventes à deux chiffres.

En France, les bonnes performances de la plupart des enseignes de proximité ont permis au Groupe de conserver une part de marché alimentaire stable en 2011.

À l'international, la croissance organique des ventes s'est accélérée significativement pour atteindre un niveau à deux chiffres. Les opérations de croissance externe ont permis d'accroître significativement la contribution de l'International au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant du Groupe.

- Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe progresse de + 18,2 % en 2011.

Les taux de change ont eu un impact non significatif de - 0,5 %. L'effet périmètre est positif de + 12,4 % sous l'effet de la croissance externe en Thaïlande, de l'augmentation de la participation de Casino dans GPA et de la consolidation de Casas Bahia au sein de GPA.

- La croissance des ventes en organique s'établit à + 6,3 % (+ 5,7 % hors essence), marquée par une accélération sensible par rapport à 2010 (+ 3,9 % hors essence), tant en France qu'à l'international.

- Les ventes en France s'inscrivent en hausse de + 2,6 % en organique (+ 1,4 % hors essence). Cette amélioration par rapport à 2010 (+ 0,6 % hors essence) résulte principalement du bon niveau de croissance des supermarchés et de Monoprix ainsi que de la confirmation du très bon niveau de croissance de Cdiscount par rapport à 2010.

- L'international enregistre une croissance organique à deux chiffres à + 12,2 %, portée par le fort dynamisme des ventes à magasins comparables et l'accélération de l'expansion dans les deux zones prioritaires : Amérique latine et Asie.

- Le résultat opérationnel courant progresse fortement de + 19,1 %. Il est en hausse de + 3,0 % en organique.

- La marge opérationnelle courante est en hausse de + 4 bp à 4,5 % (- 14 bp en organique) :

- la marge opérationnelle de la France diminue de - 29 bp (- 23 bp en organique) ;

- la marge opérationnelle de l'international progresse de + 34 bp reflétant une hausse de la rentabilité en Asie et l'amélioration de la marge en Amérique latine ; elle est stable en organique (- 4 bp).

#### 2.1.1. France

➤ (55 % du chiffre d'affaires HT et 48 % du ROC consolidés du groupe Casino)

(en millions d'euros)	2010 retraité	2011	Variation (%)	Variation organique <sup>(1)</sup>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b>				
<b>France</b>	<b>17 956</b>	<b>18 748</b>	<b>+ 4,4 %</b>	<b>+ 2,6 %</b>
Casino France	12 016	12 365	+ 2,9 %	+ 3,0 %
Monoprix	1 914	1 973	+ 3,1 %	+ 3,1 %
Franprix-Leader Price	4 026	4 410	+ 9,5 %	+ 1,3 %
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)</b>				
<b>France</b>	<b>769</b>	<b>750</b>	<b>- 2,6 %</b>	<b>- 2,9 %</b>
Casino France	463	458	- 1,1 %	+ 0,7 %
Monoprix	139	128	- 8,2 %	- 8,0 %
Franprix-Leader Price	167	164	- 1,8 %	- 8,4 %
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE</b>				
<b>France</b>	<b>4,3 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>- 29 bp</b>	<b>- 23 bp</b>
Casino France	3,9 %	3,7 %	- 15 bp	- 8 bp
Monoprix	7,3 %	6,5 %	- 80 bp	- 78 bp
Franprix-Leader Price	4,1 %	3,7 %	- 43 bp	- 40 bp

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières

**Le chiffre d'affaires** des activités françaises s'est élevé à 18 748 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 17 956 millions d'euros en 2010, en hausse de + 4,4 %.

L'année a été marquée par une amélioration de la croissance des ventes en France, en hausse de + 2,6 % en organique, + 1,4 % hors essence (contre respectivement + 1,8 % et + 0,6 % en 2010).

**Le résultat opérationnel courant** s'élève à 750 millions d'euros, en baisse de - 2,6 % par rapport à 2010. En organique, il recule de - 2,9 %. Cette évolution traduit une hausse sensible au second semestre après un recul au premier semestre.

La marge opérationnelle courante s'établit à 4,0 %, en baisse de - 29 bp par rapport à 2010. En organique, elle recule de - 23 bp.

Par format, on notera les points suivants :

- Les ventes de **Franprix-Leader Price** enregistrent une forte progression des ventes (+ 9,5 %) à 4 410 millions d'euros (contre 4 026 millions d'euros en 2010).

- Les ventes à magasins comparables de **Leader Price** ont progressé de + 1,5 % sur l'année. Cette bonne performance est notamment le résultat des plans d'excellence opérationnelle mis en œuvre par un management renouvelé. Une nouvelle politique commerciale a été déployée, se basant sur un repositionnement des prix, une politique promotionnelle ciblée et sur un renforcement de la communication.

Leader Price a ouvert 27 magasins en 2011. L'amélioration du parc de magasins s'est également poursuivie avec 67 magasins rénovés en 2011. L'enseigne entend mener une stratégie d'expansion maîtrisée et rentable, tout en renforçant l'attractivité de son parc de magasins.

- **Franprix** affiche une progression de ses ventes totales à + 8,6 % sous l'effet du dynamisme de l'expansion et de l'intégration de deux franchisés. 67 ouvertures ont été réalisées sur l'année, ce qui porte à 897 le nombre de magasins sous enseigne. Les ventes à magasins comparables de Franprix reculent de - 4,2 %.

La marge opérationnelle de Franprix-Leader Price s'établit à 3,7 %, en recul de - 43 bp par rapport à 2010 (- 40 bp en organique). Ce recul s'explique par le repositionnement tarifaire opéré au premier semestre 2011. Le second semestre a été satisfaisant, bénéficiant de l'effet des plans d'action.

- Les ventes à magasins comparables hors essence de **Monoprix** ont progressé de + 1,4 %. Cette performance est le résultat d'initiatives commerciales renforçant l'attractivité de l'enseigne, comme le lancement en mars 2011 du site de vente en ligne des produits textiles. Le déploiement du nouveau packaging de la marque propre Monoprix sur l'alimentaire et la parfumerie s'est également intensifié.

Monoprix a poursuivi sa politique d'expansion volontariste sur l'ensemble des formats. 33 magasins ont ainsi été ouverts en 2011, dont 2 Citymarchés, 19 Monop', 3 Monop' Station et 6 magasins Naturalia. Naturalia a acquis 3 magasins bio Serpent Vert.

Au total, les ventes de Monoprix ressortent en hausse de + 3,1 % à 1 973 millions d'euros (vs 1 914 millions d'euros en 2010). La part de marché a été stable sur l'année. La marge opérationnelle de Monoprix s'établit à 6,5 %, en retrait de - 80 bp (- 78 bp en organique).

#### ■ **Casino France :**

- Les ventes des hypermarchés **Géant Casino** s'établissent à 5 623 millions d'euros, en hausse de 1,9 % par rapport à 2010. Hors essence, les ventes à magasins comparables baissent de - 1,5 %. Le panier moyen a progressé de 2,2 %. Les ventes en alimentaire ont enregistré une hausse de 0,2 %, en nette amélioration par rapport aux deux exercices antérieurs (- 3,7 % en 2010 et - 4,9 % en 2009). Les magasins et les espaces marché rénovés ainsi que le succès de l'opération Anniversaire au mois d'octobre expliquent ce redressement. La part de marché en alimentaire est, au total, stable sur l'année.

Les ventes en non-alimentaire s'inscrivent en recul de - 5,9 %. L'enseigne a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie fondée notamment sur les catégories de produits les plus attractives ainsi que sur le déploiement du multicanal (enlèvement des colis de plus de 30 kg achetés sur Cdiscount et coupons Géant distribués sur Cdiscount). La réduction des surfaces non alimentaires s'est également poursuivie.

- **Casino Supermarchés** enregistre en 2011 des ventes en hausse de + 3,7 % à 3 619 millions d'euros contre 3 490 millions d'euros en 2010 (+ 1,6 % hors essence). Les ventes à magasins comparables hors essence sont en léger retrait (- 0,9 %).

L'enseigne a poursuivi son expansion en 2011 avec, tout comme en 2010, l'ouverture de 11 supermarchés contre trois en 2009.

La part de marché des Supermarchés Casino est stable sur l'année.

- Les ventes des **supérettes** marquent un léger repli (- 0,6 %) à 1 485 millions d'euros contre 1 494 millions d'euros en 2010. L'optimisation du parc a été poursuivie pour les supérettes : sur l'exercice, 295 points de vente ont été ouverts et 409 fermés. L'expansion va bénéficier dans les prochaines années d'un accord conclu avec La Poste pour la conversion de certains sites. De nouveaux concepts ont été déployés avec l'ouverture de 6 Casino Shopping et de 16 Casino Shop.

- Les **autres activités**, qui incluent principalement Cdiscount, Mercialis, Banque Casino et Casino Restauration, ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 638 millions d'euros contre 1 516 millions d'euros en 2010, soit une hausse de + 8,1 % (+ 8,5 % en organique).

Cette hausse est principalement portée par le très fort dynamisme de **Cdiscount** dont la croissance des ventes a atteint 14,3 %. L'Électroménager, la Maison, ainsi que les nouveaux univers déployés en 2011 (Vins, Jouets...) ont contribué à la croissance des ventes. Le développement de l'emporté a également été un facteur clé de succès. Mis en place en 2009 pour les commandes de plus de 30 kg dans les hypermarchés Géant, ce service destiné aux clients de Cdiscount est ainsi en place dans 1 770 supérettes pour les colis de moins de 30 kg et dans 215 magasins (dont 100 hypermarchés Géant) pour les colis de plus de 30 kg. Au total, Cdiscount a surperformé ses concurrents directs et renforcé son leadership.



La hausse des ventes du site de e-commerce compense la baisse des ventes en non alimentaire de Géant et permet ainsi au Groupe d'enregistrer une hausse de ses ventes en non alimentaire sur l'ensemble de l'année.

**Mercialys** enregistre une bonne croissance de ses revenus locatifs (+ 6,0 % <sup>(1)</sup>). La société a intensifié le déploiement de son programme "Esprit Voisin" avec 11 livraisons sur l'ensemble de l'exercice. Le déploiement du programme s'accompagne depuis 2010 d'une politique de vente d'actifs qui participe au recentrage du portefeuille. La

taille moyenne des actifs conservés en gestion augmente en même temps que leur nombre diminue. 120 millions d'euros <sup>(2)</sup> de cessions, représentant 16 actifs et environ 5 % de la valeur du portefeuille, ont ainsi été réalisés en 2011.

- La marge opérationnelle de **Casino France** s'établit à 3,7 %, en recul de - 15 bp. En organique, la marge est quasi stable à - 8 bp. Casino Supermarchés et les supérettes ont affiché une rentabilité solide. Les activités complémentaires à la distribution ont enregistré un résultat opérationnel en hausse.

## 2.1.2. International

➤ (45 % du chiffre d'affaires HT et 52 % du ROC consolidés du groupe Casino)

(en millions d'euros)	2010 retraité	2011	Variation (%)	Variation organique <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires HT	11 122	15 613	+ 40,4 %	+ 12,2 %
Résultat opérationnel courant	530	798	+ 50,5 %	+ 11,3 %
Marge opérationnelle courante	4,8 %	5,1 %	+ 34 bp	- 4 bp

(1) À périmètre comparable, taux de changes constants et hors impact des cessions immobilières.

Les **ventes** de l'international sont en hausse de + 40,4 % à 15 613 millions d'euros.

L'effet change est légèrement défavorable de - 1,4 %. L'effet périmètre est positif de 29,6 %, lié à l'augmentation du pourcentage de détention de GPA, à l'intégration de Casa Bahia au sein de GPA ainsi qu'à l'acquisition par Big C des activités de Carrefour en Thaïlande.

Retraînée de l'ensemble de ces effets, la **croissance organique** des ventes de l'international connaît une progression à deux chiffres (+ 12,2 %), en progression par rapport à 2010 (+ 10,8 %).

Le **résultat opérationnel courant** de l'international s'est établi à 798 millions d'euros contre 530 millions d'euros en 2010, en hausse de + 50,5 %. Cette forte croissance résulte à la fois de

l'effet périmètre et d'une croissance organique robuste des ventes en Amérique latine et en Asie. En organique, le résultat opérationnel courant de l'International progresse de + 11,3 %.

La marge opérationnelle courante s'inscrit en hausse de + 34 bp à + 5,1 % traduisant la nette amélioration de la marge en Asie et en Amérique latine. En organique, la marge opérationnelle de l'International est stable (- 4 bp). Les marges de l'Asie et de l'Amérique latine progressent en organique de respectivement + 28 bp et de + 7 bp.

L'international a contribué à hauteur de 45 % au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 52 % au résultat opérationnel courant (contre une contribution de 38 % au chiffre d'affaires et 41 % au résultat opérationnel courant en 2010).

### Amérique latine

- Brésil (GPA consolidé par intégration proportionnelle, à hauteur de **39,8 %** en moyenne sur l'année ; Ponto Frio consolidé au sein de GPA depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et Casas Bahia depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, les deux sociétés par intégration globale) ;
- Argentine ;
- Uruguay ;
- Colombie.

(en millions d'euros)	2010 retraité	2011	Variation (%)	Variation organique <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires HT	8 245	11 826	+ 43,4 %	+ 13,4 %
Résultat opérationnel courant	372	565	+ 51,9 %	+ 15,1 %
Marge opérationnelle courante	4,5 %	4,8 %	+ 27 bp	+ 7 bp

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

(1) Données publiées par la société.

(2) La plus-value de cessions a été enregistrée en "Autres produits opérationnels" (cf. ci-après Commentaires sur les comptes consolidés).

Les ventes de l'Amérique latine s'établissent à 11 826 millions d'euros contre 8 245 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de + 43,4 %.

L'effet change a été défavorable de - 1,1 %. L'effet périmètre est positif de + 31,1 % sous l'effet de l'augmentation de la participation dans GPA et de l'intégration de Casas Bahia au sein de GPA.

En organique, l'Amérique latine affiche une croissance à deux chiffres (+ 13,4 %), portée par une très forte croissance des ventes à magasins comparables de l'ensemble de la zone (+ 10,0 %).

Au **Brésil**, GPA enregistre une très forte croissance de ses ventes à magasins comparables à + 8,8 % <sup>(1)</sup>. Hors Globex, les ventes à magasins comparables connaissent également une forte croissance (+ 8,0 % <sup>(1)</sup>), traduisant notamment la très bonne performance de l'enseigne de "cash & carry" Assaí et des supermarchés récemment convertis sous l'enseigne Extra. Globex continue d'afficher une croissance élevée de ses ventes à magasins comparables (+ 10,1 % <sup>(1)</sup>) portée notamment par le très fort dynamisme du e-commerce, en hausse de + 34,6 % <sup>(1)</sup>.

GPA a par ailleurs poursuivi une politique active d'expansion sur l'ensemble de ses formats avec l'ouverture de 41 magasins sur l'année dont 3 hypermarchés Extra, 4 supermarchés, 6 magasins de proximité Extra Facil, 2 magasins "cash &

carry" Assaí, 20 Casas Bahia et 6 Ponto Frio. Au total, les ventes du Brésil sont en hausse de + 67,7 % (à taux de change constants) sur l'ensemble de l'année, bénéficiant de l'impact positif de la consolidation de Casas Bahia en année pleine et de la montée de Casino au capital de GPA.

En **Colombie**, Exito a affiché une croissance soutenue des ventes à magasins comparables (+ 8,4 % <sup>(1)</sup> contre + 5,7 % <sup>(1)</sup> en 2010). Exito a poursuivi une expansion dynamique centrée sur les formats de proximité et de "cash & carry". 64 magasins ont ainsi été ouverts dont 32 Exito Express et 22 Surtimax. L'année a également été marquée par le développement à l'International grâce à l'acquisition de Disco et de Devoto, enseignes leaders en Uruguay et représentant 53 magasins pour un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions d'euros. Au total, les ventes de la société progressent de + 11,6 % en 2011, une performance qui permet à Exito de renforcer son leadership.

**L'Argentine** et **l'Uruguay** continuent d'afficher une très forte croissance de leurs ventes à magasins comparables.

Le **résultat opérationnel courant** de l'Amérique latine s'est élevé à 565 millions d'euros en 2011, en hausse de + 51,9 %. En organique, le ROC progresse de + 15,1 %.

La marge opérationnelle organique de l'Amérique latine est en progression de + 7 bp grâce à une forte hausse de la marge en Colombie.

## Asie

- Thaïlande ;
- Vietnam.

(en millions d'euros)	2010	2011	Variation (%)	Variation organique <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires HT	2 009	2 895	+ 44,1 %	+ 11,3 %
Résultat opérationnel courant	121	212	+ 75,5 %	+ 16,4 %
Marge opérationnelle courante	6,0 %	7,3 %	+ 131 bp	+ 28 bp

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

L'Asie affiche des ventes en hausse de + 44,1 %, à 2 895 millions d'euros (contre 2 009 millions d'euros en 2010). L'effet change a été défavorable de + 3,3 %. En organique, la progression a été soutenue (+ 11,3 %) portée par une bonne performance à magasins comparables (+ 3,2 %) et par la contribution de l'expansion.

En **Thaïlande**, la croissance des ventes à magasins comparables de Big C est ressortie en légère hausse, malgré l'impact important des inondations qui ont touché le pays au 4<sup>e</sup> trimestre. Les ventes totales de Big C sont en hausse de + 46,8 % <sup>(1)</sup>, reflétant notamment l'acquisition des activités de Carrefour dans le pays, finalisée en janvier 2011.

Big C a également connu un rythme soutenu d'ouvertures de magasins : 3 hypermarchés, 5 galeries commerciales, 2 supermarchés, ainsi que 37 Mini Big C et 21 Pure (parapharmacie) ont été ouverts sur l'exercice.

Le **Vietnam** continue d'afficher une croissance très élevée de ses ventes à + 27,2 %. La progression organique est de + 46,9 %. Big C Vietnam a poursuivi le déploiement du modèle dual avec l'ouverture de 4 hypermarchés et de 3 galeries marchandes. 5 magasins de proximité ont été ouverts sur l'année.

Le **résultat opérationnel courant** de l'Asie progresse de + 75,5 % à 212 millions d'euros (+ 16,4 % en organique).

La marge opérationnelle s'améliore de + 28 bp en organique.

(1) Données publiées par les sociétés.

## Autres secteurs

- Océan Indien ;
- Pologne.

(en millions d'euros)	2010	2011	Variation (%)	Variation organique <sup>(1)</sup>
Chiffre d'affaires HT	868	892	+ 2,8 %	+ 2,7 %
Résultat opérationnel courant	38	22	n.a.	n.a.
Marge opérationnelle courante	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

(1) À périmètre comparable, taux de change constants et hors impact des cessions immobilières.

Les "Autres secteurs" incluent principalement l'océan Indien et les activités immobilières du Groupe en Pologne.

L'**océan Indien** enregistre une performance satisfaisante tant à magasins comparables (+ 2,2 %) qu'en organique (+ 2,7 %).

Le **résultat opérationnel courant** des Autres secteurs est en retrait, principalement du fait de la baisse du résultat des activités de promotion en Pologne et d'une moindre rentabilité dans l'océan Indien.

## 2.1.3. Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe

### Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2011.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites aux paragraphes 1.1.1 et 1.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Principales variations du périmètre de consolidation et effets associés

- Consolidation de la société Casas Bahia au sein de GPA depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- Consolidation des opérations de Carrefour Thaïlande au sein de Big C depuis le 7 janvier 2011.
- Consolidation en intégration globale de trois franchisés au sein de Franprix-Leader Price à compter du 1<sup>er</sup> février 2011 avec la déconsolidation de l'un d'entre eux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- Consolidation de GPA à hauteur de 40,13 % au 31 décembre 2011.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé HT de l'année 2011 s'est élevé à 34 361 millions d'euros, contre 29 078 millions d'euros en 2010, soit une hausse de + 18,2 %.

### Principaux effets de change

Les variations de change ont eu un impact quasiment neutre (- 0,5 %).

### Principaux effets de périmètre

L'impact des variations de périmètre sur le chiffre d'affaires est positif de + 12,4 %, reflétant principalement l'intégration de Casas Bahia au sein de GPA et des activités de Carrefour Thaïlande par Big C, ainsi que la montée au capital de GPA.

L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

### Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant de l'année 2011 s'est élevé à 1 548 millions d'euros, contre 1 300 millions d'euros en 2010, en hausse de + 19,1 %.

Les variations de change ont eu un impact quasiment neutre (- 0,6 %). Les variations de périmètre ont eu un impact positif de + 16,7 %, reflétant la croissance externe en Thaïlande, l'intégration de Casas Bahia au sein de GPA et l'augmentation de la participation de Casino dans GPA.

Retraité de l'ensemble de ces effets, le résultat opérationnel courant est en progression de + 3 % en organique.

L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

### Résultat opérationnel

Les **autres produits et charges opérationnels** font apparaître une charge nette de - 157 millions d'euros sur l'année 2011 contre une charge de - 2 millions d'euros en 2010.

La charge nette de - 157 millions d'euros sur l'année 2011 comprend principalement :

- des résultats sur cession d'actifs de 130 millions d'euros (dont 69 millions d'euros de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers, 24 millions d'euros de plus-value sur cession OPCI, 37 millions d'euros de plus-value sur cession de titres GPA) ;
- des provisions et charges pour restructurations pour 107 millions d'euros concernant essentiellement les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price à hauteur chacun de 46 millions d'euros ;
- des provisions et autres charges exceptionnelles pour 63 millions d'euros ;
- des coûts d'intégration (Thaïlande et Brésil) pour 48 millions d'euros ;
- une charge fiscale exceptionnelle sur le patrimoine en Colombie de 68 millions d'euros (taxe sur le patrimoine déterminée sur les capitaux propres de la filiale Exito au 1<sup>er</sup> janvier 2011, payable en huit semestrialités).

La charge nette de - 2 millions d'euros en 2010 comprenait principalement :

- des résultats sur cession d'actifs de 323 millions d'euros (dont cession des titres Cativen au Venezuela, plus-value nette de frais sur des cessions immobilières réalisées principalement par Mercialys et cessions d'actifs de Franprix-Leader Price) ;
- des provisions et charges pour restructuration pour 134 millions d'euros ;
- des provisions et charges pour risques divers et litiges pour 112 millions d'euros ;
- des pertes nettes de valeur des actifs pour 97 millions d'euros (dont 69 millions d'euros de pertes sur créances et produits à recevoir résultant de la régularisation d'anomalies comptables sur exercices antérieurs d'une filiale détectées lors de la clôture des comptes) ;
- des charges diverses pour 33 millions d'euros ;
- un produit de 51 millions d'euros correspondant à un goodwill négatif lié à l'acquisition de Casas Bahia au Brésil.

Après impact des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel s'établit à 1391 millions d'euros en 2011 contre 1298 millions d'euros en 2010, soit une hausse de + 7,2 %.

## Résultat avant impôt

Le **résultat avant impôt** s'élève à 987 millions d'euros en 2011 (contre 936 millions d'euros en 2010), en hausse de + 5,4 %. Ce résultat tient compte du résultat financier de la période qui fait apparaître une charge nette de 404 millions d'euros (contre une charge nette de 362 millions d'euros en 2010) et qui est composée :

- du coût de l'endettement financier net de 472 millions d'euros, en hausse par rapport à 2010 (345 millions d'euros). La hausse du coût de l'endettement financier net en France est liée à l'acquisition des titres GPA. À l'international, la hausse du coût de l'endettement financier net résulte notamment des effets périmètre au Brésil et en Thaïlande ;
- des autres produits et charges financiers pour un produit net de 68 millions d'euros (contre une charge nette de 17 millions d'euros en 2010).

## Résultat net, part du Groupe

L'**impôt sur les bénéfices** s'est élevé à 228 millions d'euros, représentant 23 % du résultat avant impôt (contre 214 millions d'euros en 2010). Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, le taux normatif d'impôts s'élève à 30,6 % contre 30,9 % en 2010.

La **quote-part de résultat des entreprises associées** s'est élevée à - 7 millions d'euros (contre 13 millions d'euros en 2010).

Les **intérêts minoritaires** se sont établis à 174 millions d'euros en 2011, contre 193 millions d'euros en 2010. En 2011, après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents correspondant principalement à la part des intérêts minoritaires d'Exito dans la charge liée à l'impôt sur le patrimoine, les intérêts minoritaires normalisés s'élèvent à 182 millions d'euros, soit une hausse de + 26 % reflétant notamment la hausse des résultats de Big C et d'Exito.

Les intérêts minoritaires normalisés s'élevaient en 2010 à 144 millions d'euros, après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents (correspondant principalement à la part des intérêts minoritaires d'Exito dans la plus-value de cession des titres Cativen et de Mercialys dans la plus-value de cession d'actifs).

En conséquence des éléments précédents, le **résultat net part du Groupe des activités poursuivies** s'est élevé à 577 millions d'euros en 2011 (contre 542 millions d'euros en 2010), soit une hausse de + 6,4 %.

Le **résultat net normalisé part du Groupe** des activités poursuivies (tel que défini en annexe) ressort à 565 millions d'euros en 2011 contre 529 millions d'euros en 2010, en progression de + 6,8 %.

Le **résultat net part du Groupe des activités abandonnées** est négatif de 9 millions d'euros en 2011. Il comprend essentiellement l'indemnité de 7 millions d'euros octroyée par le tribunal arbitral à la famille Baud au titre de la cession de Leader Price Polska (cf. note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés). En 2010, il était négatif de 9 millions d'euros, correspondant à des charges associées aux activités cédées sur les précédents exercices.

Le **résultat net part du Groupe** de l'ensemble consolidé s'établit à 568 millions d'euros (contre 533 millions d'euros en 2010), en hausse de + 6,5 %.

## Flux de trésorerie

La **capacité d'autofinancement** est en hausse de + 19,3 % à 1 416 millions d'euros (contre 1 188 millions d'euros en 2010).

La **variation du BFR** est positive de 54 millions d'euros en 2011 (112 millions d'euros en 2010) sous l'effet principalement de l'évolution favorable du BFR marchandises de 53 millions d'euros (contre 253 millions d'euros en 2010). En 2010, l'intégration de Casas Bahia avait impacté favorablement le BFR marchandises. Le BFR 2011 est caractérisé par l'impact défavorable de stockage stratégique de fin d'année et de densification de l'assortiment en France. La variation du BFR hors marchandises est positive de 1 million d'euros en 2011 (contre une variation négative de 141 millions d'euros en 2010).

Le Groupe a procédé en 2011 à 1 187 millions d'euros d'**investissements courants**, une hausse maîtrisée par rapport à 2010 (954 millions d'euros). En France, le Groupe a poursuivi ses investissements dans les hypermarchés (réduction des surfaces non alimentaires, rénovation des Espaces Marché) et dans les magasins de proximité (notamment les supermarchés).

À l'international, la hausse des investissements est tirée par l'expansion et les effets de périmètre au Brésil et en Thaïlande. Hors effets de périmètre et de change, les investissements sont en hausse de + 24,7 % à l'international.

Les **cessions et augmentations de capital** se sont élevées à 1 011 millions d'euros, comprenant principalement des cessions immobilières et l'impact de l'augmentation de capital d'Exito.

Les **acquisitions** de la période ont représenté 2 241 millions d'euros, résultant principalement de l'acquisition des opérations de Carrefour par Big C en Thaïlande et de l'acquisition de 24,8 millions d'actions préférentielles de GPA.

## Situation financière

Au 31 décembre 2011, la **dette financière nette** du Groupe s'est établie à 5 379 millions d'euros, contre 3 845 millions d'euros au 31 décembre 2010. Le ratio de DFN/EBITDA <sup>(1)</sup> s'établit ainsi à 2,35x (contre 1,97x fin 2010).

Les **capitaux propres** du Groupe s'élèvent à 9 383 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 9 050 millions au 31 décembre 2010. Cette hausse des fonds propres résulte principalement de l'impact de l'augmentation de capital d'Exito.

Le profil de la dette du Groupe s'est sensiblement amélioré. Dans un contexte de forte volatilité des marchés, le Groupe a procédé avec succès en 2011 à plusieurs émissions obligataires et à la mise en place de financements démontrant la qualité de sa signature :

- en mai, émission obligataire de 850 millions d'euros d'une maturité de 10 ans ;
- en août, signature d'un financement de 900 millions de USD d'une maturité de 3 ans ;
- en septembre, émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 4,5 ans.

Grâce notamment à ces opérations, la maturité moyenne de la dette obligataire de Casino à fin 2011 a été allongée à 4,4 années (contre 3,1 années précédemment).

(1) DFN : dette financière nette ; EBITDA : résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

### 2.1.4. Annexe : Passage du résultat net publié au résultat net normalisé

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie "Principes comptables" de l'annexe annuelle aux comptes consolidés et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts non récurrents.

Les éléments financiers non récurrents regroupent certains instruments financiers constatés en résultat dont la juste valeur peut être très volatile. À titre d'exemple, les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture

et des dérivés incorporés sur le cours de l'action Casino sont ainsi retraitées du résultat net normalisé.

Les produits et charges d'impôts non récurrents correspondent aux effets d'impôt directement liés aux retraitements précédents ainsi que les effets directs d'impôt non récurrents. Ainsi la charge d'impôt rapportée au résultat normalisé avant impôt correspond au taux d'impôt moyen normatif du Groupe.

Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

(en millions d'euros)	2010 retraité	Éléments retraités	2010 normalisé	2011 publié	Éléments retraités	2011 normalisé
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 300</b>		<b>1 300</b>	<b>1 548</b>		<b>1 548</b>
Autres charges et produits opérationnels	(2)	2	0	(157)	157	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 298</b>	<b>2</b>	<b>1 300</b>	<b>1 391</b>	<b>157</b>	<b>1 548</b>
Coût de l'endettement financier net	(345)	0	(345)	(472)	0	(472)
Autres produits et charges financiers <sup>(1)</sup>	(17)	18	1	68	(57)	11
Charge d'impôt <sup>(2)</sup>	(214)	(82)	(296)	(228)	(105)	(333)
Quote-part de résultat des entreprises associées	13	0	13	(7)	0	(7)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>735</b>	<b>(62)</b>	<b>673</b>	<b>751</b>	<b>(5)</b>	<b>747</b>
dont intérêts minoritaires <sup>(3)</sup>	193	(49)	144	174	7	182
<b>DONT PART DU GROUPE</b>	<b>542</b>	<b>(13)</b>	<b>529</b>	<b>577</b>	<b>(12)</b>	<b>565</b>

(1) À fin 2011 : sont retraités des autres produits et charges financiers, les effets d'actualisation monétaire des passifs fiscaux au Brésil (- 18 millions d'euros en 2010 et - 22 millions d'euros en 2011), les pertes de change sur les créances détenues sur l'État vénézuélien en USD (n/a en 2010 et - 25 millions d'euros en 2011), les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture (n/a en 2010 et + 87 millions d'euros en 2011) ainsi que les variations de juste valeur du Total Return Swap portant sur les actions Exito (n/a en 2010 et + 17 millions d'euros en 2011).

(2) Sont retraités de la charge d'impôt, les effets d'impôt correspondants aux éléments retraités ci-dessus, ainsi que les produits et charges d'impôts non récurrents.

(3) Sont retraités des intérêts minoritaires les montants associés aux éléments retraités ci-dessus.

## 2.2.

### Activité de la société mère

#### 2.2.1. Activité

Casino, Guichard-Perrachon, société mère du groupe Casino, est une société holding. À ce titre, elle définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure, en collaboration avec les dirigeants des filiales, la coordination des différentes activités. Par ailleurs, elle gère et suit un portefeuille de marques, dessins et modèles pour lesquelles les filiales disposent d'une licence d'exploitation. Elle assure, en outre, la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe en France et veille à l'application par les filiales des règles du Groupe en matière juridique et comptable.

En 2011, la Société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 161,0 millions d'euros, contre 153,7 millions d'euros en 2010. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition des filiales de marques et d'enseignes, ainsi que de la facturation aux filiales de frais de Groupe. Le chiffre d'affaires est réalisé très majoritairement avec les filiales françaises.

La Société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

## 2.2.2. Commentaires sur les comptes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles de l'exercice précédent.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la Société et donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2011, le total du bilan s'élève à 16 528,3 millions d'euros et les capitaux propres à 7 612,4 millions d'euros. Les actifs immobilisés s'élèvent, à cette date, à 10 005,5 millions d'euros (dont 9 946,6 millions d'euros de titres de participations).

Les dettes de la Société s'élèvent à 8 204,7 millions d'euros, contre 7 066,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 16,1 %, et l'endettement financier net à 6 281,6 millions d'euros, contre 5 377,5 millions d'euros en 2010, représentant 82,5 % des capitaux propres. Le détail des emprunts et dettes financières figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 13). Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles. Au 31 décembre 2011, la Société bénéficiait de lignes bancaires confirmées et non utilisées pour un montant total de 2 460,6 millions d'euros.

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

(en euros)	De 1 à 30 jours avant échéance		De 31 à 60 jours avant échéance		De 61 à 90 jours avant échéance		Au-delà de 91 jours avant échéance		Échues		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>											<b>40 315 905,22</b>	<b>21 089 711,68</b>
Collectif fournisseurs	5 032 387,69	1 626 397,28	341 088,34	3 541 326,43	17 310,51				4 849 681,64	838 617,32	10 240 468,18	6 006 341,03
Effets à payer fournisseurs	1 193 384,58	896 374,86	83 437,73	27 162,93					0	215,28	1 276 822,31	923 753,07
Factures non parvenues fournisseurs											28 798 614,73	14 159 617,58
<b>Dettes sur immobilisation et comptes rattachés</b>											<b>383 616,01</b>	<b>149 139,91</b>
Collectif fournisseurs d'immobilisations	5 294,81	1 817,92	1 770,08	56 478,72					1 130,59		18 366,48	58 296,64
Effets à payer fournisseurs d'immobilisations	130 459,73	20 161,10	2 518,78						93 238,09	11 364,17	226 216,60	31 525,27
Factures non parvenues fournisseurs d'immobilisations											139 032,93	59 318,00

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2011 s'établit à 38,1 millions d'euros, contre 37,6 millions d'euros en 2010.

Le résultat financier s'élève à 194,04 millions d'euros contre 125,1 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat financier tient compte essentiellement :

- des revenus des titres de participation à hauteur de 346,0 millions d'euros, contre 348,4 millions d'euros en 2010, étant rappelé que, conformément aux statuts des sociétés Distribution Casino France, Casino Restauration et L'Immobilière Groupe Casino, la Société enregistre dans ses comptes, à la date de clôture de l'exercice, la quote-part lui

revenant sur le bénéfice réalisé par chacune de ces sociétés au cours de l'exercice ;

- d'une moins-value relative à la cession d'actions propres pour 13,2 millions d'euros ;
- d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour 16,2 millions d'euros ;
- de dotations pour dépréciation des titres des sociétés Casino Entreprise pour 11,3 millions d'euros et Banque du Groupe Casino pour 13,0 millions d'euros ;
- et d'une dotation de provision pour pertes de change pour 29,3 millions d'euros.

Le résultat courant avant impôts s'élève, en conséquence, à 232,1 millions d'euros, contre 162,7 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat exceptionnel est de 377,0 millions d'euros, contre 99,8 millions d'euros en 2010. Il est essentiellement constitué de la plus-value de cession des titres Spice Investment Mercosur pour 344,8 millions d'euros nette de frais et de la plus-value de cession générée par la vente de 50 % des titres de la société Banque du Groupe Casino pour 74,7 millions d'euros nette de frais.

Le résultat comptable avant impôts ressort à 609 millions d'euros, contre 262,5 millions d'euros en 2010.

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de Groupe du régime d'intégration fiscale et a enregistré, en 2011, un produit d'impôt de 122,4 millions d'euros, correspondant à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré, en sorte que le résultat comptable après impôts de l'exercice s'élève à 731,4 millions d'euros. Celui-ci était de 371,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

### 2.2.3. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater*, *quinquies*, 39-4 et 39-5 du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge ni dépense non déductibles du résultat fiscal.

### 2.2.4. Dividendes

Le bénéfice distribuable s'élevant à 3 262 270 517,84 euros compte tenu du compte "report à nouveau", il est proposé de distribuer un dividende de 3 euros par action.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, étant rappelé que ces dernières peuvent opter pour l'assujettissement au prélèvement forfaitaire libératoire.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 15 juin 2012 et les actions Casino détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seraient virées au compte "Report à nouveau".

Par ailleurs, il est proposé d'accorder à chaque actionnaire, à hauteur de 50 % du dividende alloué au titre de l'exercice 2011, la possibilité d'opter pour le paiement en actions ou en numéraire.

Les actions nouvelles, objet de cette option, seront émises à une valeur égale à 90 % de la moyenne du premier cours coté lors des vingt séances de bourse précédant la tenue de la présente assemblée diminuée du montant du dividende alloué et arrondie au centime immédiatement supérieur. Elles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En cas d'option pour le paiement du dividende en actions, les demandes seront reçues du 21 mai 2012 au 4 juin 2012 inclus.

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 %
2008	ordinaires	97 769 191 <sup>(1)</sup>	5,17875 € <sup>(2)</sup>	5,17875 €	-
	à dividende prioritaire sans droit de vote	14 589 469 <sup>(1)</sup>	5,21875 € <sup>(2)</sup>	5,21875 €	-
2009	ordinaires	110 360 987 <sup>(3)</sup>	2,65 €	2,65 €	-
2010	ordinaires	110 668 863 <sup>(4)</sup>	2,78 €	2,78 €	-

(1) Dont 250 730 actions ordinaires et 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues par la Société.

(2) L'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009 a décidé la distribution d'un dividende en numéraire de 2,53 euros par action ordinaire et de 2,57 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote, ainsi que d'un dividende en nature à raison d'une action Mercialys pour 8 actions ordinaires/action à dividende prioritaire sans droit de vote Casino. Le montant du dividende par action correspondant au dividende en nature est égal à un huitième de la valeur de l'action Mercialys au 2 juin 2009, soit 2,64875 euros.

(3) Dont 85 996 actions détenues par la Société.

(4) Dont 36 958 actions détenues par la Société.



Au titre des cinq derniers exercices, le montant total des dividendes effectivement versé (en millions d'euros) et la part (en %) du résultat net consolidé, part du Groupe, qu'il représente sont les suivants :

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010
Montant total des dividendes versés	240,9	257,6	283,6	292,2	307,5
% du résultat net consolidé, part du Groupe	40,2	31,6	57,1	49,4	57,7

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits et reversés au Trésor public, conformément aux articles L. 1126-1 et 1126-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

## 2.3.

# Filiales et participations

L'activité des principales filiales de la Société est décrite aux pages 6 à 27. La liste des sociétés consolidées figure aux pages 148 à 151. Le tableau des filiales et participations

figurant aux pages 177 à 179, vous donne tous renseignements sur les titres des filiales et participations détenues par la société Casino, Guichard-Perrachon.

### 2.3.1. Organisation juridique du Groupe

En France, les activités du Groupe sont gérées à travers différentes sociétés spécialisées :

**Les activités de distribution** sont essentiellement regroupées autour de deux filiales :

- **Distribution Casino France**, qui gère l'ensemble des activités hypermarchés, supermarchés et proximité en France et qui détient plusieurs filiales spécialisées :
  - Franprix-Leader Price Holding (ancienne dénomination : Asinco), société holding qui regroupe l'ensemble des participations du Groupe dans les activités des réseaux Franprix-Leader Price ;
  - Codim 2 qui exploite l'ensemble des hypermarchés et supermarchés du Groupe en Corse ;
  - Floréal et Casino Carburants, sociétés qui exploitent les stations d'essence implantées sur les sites d'hypermarché ou de supermarché ;
  - Serca qui assure le service après-vente ;
  - Casino Vacances, agence de voyages du Groupe, dont le catalogue est diffusé à travers les différents réseaux ;
  - Club Avantages qui gère le programme de fidélité S'miles pour le groupe Casino ;
  - Cdiscount (ventes en ligne).
- **Monoprix SA**, détenue à parité avec le groupe Galeries Lafayette. Le groupe Monoprix est actuellement composé d'une trentaine de sociétés.

**Les activités immobilières** sont regroupées autour de :

- **la société L'Immobilière Groupe Casino** qui est propriétaire de l'immobilier permettant l'exploitation des hypermarchés ; cette société détient une trentaine de filiales et participations, dont la société Forézienne de Participations, holding immobilière, actionnaire majoritaire de la société Mercialys, société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial et dont les actifs

sont composés essentiellement de galeries marchandes et de cafétérias attenantes à des hypermarchés ou supermarchés du Groupe. Cotée sur Euronext Paris depuis le 14 octobre 2005, elle bénéficie du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) ; le groupe Mercialys est composé de 25 filiales et participations ;

- **la société Plouescadis**, qui est la société mère d'une soixantaine de filiales afférentes à la promotion immobilière.

**Les activités de la supply chain** sont regroupées autour de trois filiales :

- **EMC Distribution**, la centrale d'achat du Groupe ;
- **Comacas**, qui gère l'approvisionnement des magasins ;
- **Easydis**, qui assure l'activité d'entreposage et d'acheminement des marchandises vers les magasins.

**Les activités fonctionnelles et administratives** sont essentiellement exercées à travers quatre filiales :

- **Casino Services**, qui regroupe, notamment, les activités Comptables, Juridiques et Financières ;
- **Casino Information Technology**, société gérant les systèmes d'information du Groupe ;
- **IGC Services**, société prestataires de services à caractère administratif, de conseils et d'assistance auprès des sociétés immobilières du Groupe ;
- **Casino Développement**, qui conduit des études et établit les dossiers techniques et administratifs permettant la réalisation d'immeubles à usage commercial et de services.

**Les autres filiales spécialisées** du Groupe sont :

- **Casino Restauration**, qui exploite l'ensemble des cafétérias du Groupe et sa filiale R2C, spécialisée dans la restauration collective ;

- **Banque du Groupe Casino**, qui gère le crédit à la consommation et la carte de paiement du Groupe ;
  - **Campus Casino**, centre de formation du Groupe et auprès de tiers extérieurs ;
  - **GreenYellow** (anciennement dénommée KSilicium), société holding qui regroupe l'ensemble de l'activité de production d'énergie photovoltaïque.
- À l'étranger, les activités sont exploitées au travers de sociétés de droit local.

### 2.3.2. Prises de participation et de contrôle en 2011

En 2011, les prises de participation directes de la Société et les prises de contrôle, direct ou indirect, dans le cadre d'acquisitions ou de créations de sociétés, ont été les suivantes :

#### Casino, Guichard-Perrachon

Malinpo (100 %), Pomalin (100 %).

#### Groupe Distribution Casino France

Damaps (99,98 %), Hamelet (100 %), Junyflo (100 %), Palolem (100 %), Matal (99,98 %), Chamer (99,96 %), Faclair (99,87 %), Imagica (99,61 %), Mapic (79,93 %), Villeneuve Distribution (24 %), Marszalek Distribution (20 %).

#### Sous-groupe Franprix-Leader Price Holding (ancienne dénomination Asinco)

Sedifrais Tigery Logistic (100 %), Sedifrais Montsault Logistic (99 %), Sedifrais Corbières Logistic (99 %), Benhaco (51 %).

#### Groupe L'Immobilière Groupe Casino

Pial (100 %).

#### Groupe Plouescadis

Avenir Bagneux (100 %), SNC Alcudia Albertville (100 %), SNC Geante Periaz 2 (100 %).

#### Groupe GreenYellow

GreenYellow Effenergie Réunion 2 (99,89 %).

### 2.3.3. Organigramme simplifié (au 31 décembre 2011)

Sociétés	Activités	% d'intérêts
<b>EUROPE</b>		
<b>FRANCE</b>		
<b>Groupe Distribution Casino France</b>		
• <b>Distribution Casino France</b>	Distribution (exploitation d'hypermarchés, de supermarchés et de supérettes en France métropolitaine)	100
Floréal	Distribution carburants	100
Casino Carburants	Distribution carburants	100
Casino Vacances	Vente de voyages sur catalogue	100
Serca	Service après-vente	100
Club Avantages	Gestion programme de fidélité	100
Groupe Franprix-Leader Price Holding (ancienne dénomination Asinco)	Holding	100
- Franprix Holding	Distribution	100
- Leader Price Holding	Distribution	100
- Franprix Exploitation	Distribution	100
- Sofigep	Distribution	100
- Leadis Holding	Distribution	100
- Lannilis Distribution	Distribution	100
- Figeac	Distribution	84
- Cogefisd	Distribution	84

Sociétés	Activités	% d'intérêts
- Holding groupe Taleb	Distribution	60
- Sodigestion	Distribution	60
- H2A	Distribution	60
- Addy Participation	Distribution	51
- Cofilead	Distribution	60
- Volta 10	Distribution	51
- Taskco	Distribution	51
• <b>Groupe Codim 2</b>	Distribution (exploitation, à travers plusieurs filiales, d'hypermarchés et de supermarchés en Corse)	100
<b>Groupe Monoprix</b>		
Monoprix	Commerce de centre-ville	50
<b>Groupe Casino Restauration</b>		
Casino Restauration	Restauration	100
Restauration Collective Casino – R2C	Restauration collective	100
Villa Plancha	Restauration	100
<b>Groupe Casino Entreprise</b>		
Casino Entreprise	Holding	100
Cdiscount	Distribution par internet	100
<b>Groupe L'Immobilière Groupe Casino</b>		
L'Immobilière Groupe Casino	Immobilier	100
- Sudéco	Gestion galeries marchandes	100
- Uranie	Immobilier	100
- La Forézienne de Participations	Holding	100
- Mercialys	Foncière (société cotée)	50
- IGC Services	Prestations services administratifs	100
<b>Groupe Plouescadis</b>		
Plouescadis	Holding immobilière	100
- Onagan Promotion	Promotion immobilière	100
- Alcludia Promotion	Promotion immobilière	100
- IGC Promotion	Promotion immobilière	100
<b>Divers</b>		
Easydis	Prestations logistiques	100
EMC Distribution	Centrale d'achat	100
Comacas	Approvisionnement des magasins	100
Distridyn	Approvisionnement de carburants	50
Banque du Groupe Casino	Crédit à la consommation (en partenariat avec Cofinoga)	50
Casino Services	Prestations de services juridiques, comptables et financières aux filiales du Groupe	100
Casino Information Technology	Gestion des systèmes d'information	100
GreenYellow (ex-Ksilicium)	Holding production énergie	100
Casino Développement	Études développement immobiliers commerciaux	100
Dunnhumby France	Analyses des données clients	50
C'Store	Distribution	50
<b>POLOGNE</b>		
Mayland Real Estate S.p.z.o.o	Immobilier	100
<b>SUISSE</b>		
IRTS	Prestations de services	100

Sociétés	Activités	% d'intérêts
<b>LUXEMBOURG</b>		
Casino Ré SA	Réassurance	100
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>		
<b>ARGENTINE</b>		
Libertad SA	Distribution	100
<b>BRÉSIL</b>		
Companhia Brasileira de Distribuição – CBD (Grupo Pão de Açúcar)	Distribution (société cotée)	40,1
<b>COLOMBIE</b>		
Almacenes Exito SA	Distribution (société cotée)	54,77
<b>VENEZUELA</b>		
Cativen SA	Distribution	19,90
<b>ASIE</b>		
<b>THAÏLANDE</b>		
Groupe Big C	Distribution	63,2
<b>OCÉAN INDIEN</b>		
Vindémia	Distribution (à l'île de La Réunion, Madagascar, Mayotte, île Maurice et Vietnam, Vindémia exploite des hypermarchés et des supermarchés).	100,0

### 2.3.4. Pactes d'actionnaires

La Société a conclu plusieurs pactes d'actionnaires dont les plus significatifs sont les suivants :

#### Monoprix

Le 20 mars 2003, Casino et Galeries Lafayette ont signé un protocole d'accord relatif à la poursuite de leur partenariat au sein de la société Monoprix SA. Ce protocole, conclu pour une durée de 25 ans, a été déclaré auprès du Conseil des Marchés Financiers (cf. avis CMF n° 203C0223). Outre le retrait de la cote des actions Monoprix (réalisé en 2003), ce protocole prévoit une composition paritaire du Conseil d'administration, avec voix prépondérante du Président, et une présidence tournante (tous les trois ans) à l'issue d'une première période de cinq ans pendant laquelle Monsieur Philippe Houzé, Président des Galeries Lafayette, demeurera Président. Ces dispositions ne seront plus applicables lorsque Casino viendra à détenir 60 % du capital de Monoprix, le protocole prévoyant alors un droit de veto de Galeries Lafayette sur les changements d'enseigne de Monoprix et sur chaque acquisition supérieure à un montant de 80 millions d'euros tant que Galeries Lafayette détiendra au moins 40 % du capital de Monoprix.

Casino et Galeries Lafayette se sont consenti des promesses d'achat et de vente qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. note 32.2) et sociaux (cf. note 16).

Le protocole prévoit également une inaliénabilité des titres détenus par chacun des groupes, un droit de préemption

réciproque, un droit de sortie conjointe ainsi que des promesses de ventes réciproques en cas de changement de contrôle.

Par avenant du 22 décembre 2008 au protocole d'accord susvisé, Casino et Galeries Lafayette ont décidé de geler pendant trois ans tout exercice d'option d'achat et de vente réciproques sur les actions Monoprix. Monsieur Philippe Houzé est maintenu dans son mandat de Président du Conseil d'administration de Monoprix pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 2012 au plus tard.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat (cf. 2.4 sur le désaccord relatif au prix de sortie de Galeries Lafayette).

#### Franprix-Leader Price

Des promesses d'achat et/ou de vente portant sur les titres non détenus par Casino d'un grand nombre de sociétés ont été conclues. Les promesses, assorties ou non de pactes d'actionnaires, peuvent courir jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées (cf. notes 28.4 et 32.2 des comptes consolidés).

### Almacenes Exito (Colombie)

Casino a conclu, en juillet 1999, un accord stratégique de développement avec la société Almacenes Exito aux termes duquel Casino a acquis 25 % du capital et est devenu un partenaire stratégique de référence de la société. Cette prise de participation s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires portant notamment sur l'administration de la société et qui a été modifié en octobre 2005. Groupe Casino a ensuite augmenté sa participation, qui s'élevait à 38,62 % au 31 décembre 2006.

Le 16 janvier 2007, Casino a exercé son droit de première offre sur les titres cédés par un de ses partenaires locaux, devenant ainsi, le 3 mai 2007, l'actionnaire majoritaire de la société.

Casino a signé, le 17 décembre 2007, un nouvel aménagement du pacte d'actionnaires d'Exito. Cette révision résulte du renforcement des relations entre Casino, actionnaire majoritaire, et ses partenaires stratégiques. En conséquence de ce nouvel accord, les partenaires renoncent à l'option de vente dont ils bénéficiaient, libérant ainsi Casino de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito. Par ailleurs, afin de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale, le Pacte d'actionnaires prévoit de nouvelles règles de vote pour la nomination des administrateurs et pour certaines décisions, ainsi que la simplification des règles de cession d'actions et autres clauses usuelles.

Dans le cadre du renforcement de l'intégration du groupe Casino en Amérique latine, le 29 juin 2011, Casino a cédé à Almacenes Exito S.A. ses participations majoritaires dans Grupo Disco del Uruguay (GDU) et dans Devoto. Désormais Almacenes Exito S.A. assume le contrôle conjoint des activités uruguayennes, et est ainsi représentée aux organes de direction. Par ailleurs, Almacenes Exito S.A. a, en décembre 2011, pour une durée expirant le 31 août 2021, conclu avec Casino, un contrat de promesses croisées d'achat et de vente des participations minoritaires dans GDU et Devoto, faisant elles-mêmes l'objet de la promesse d'achat accordée par Casino et exerçable jusqu'au 21 juin 2021 par les familles uruguayennes fondatrices (cf. § ci-dessous)

### Groupe Disco Uruguay (Uruguay)

Lors de l'entrée de Casino dans le capital de Grupo Disco del Uruguay, en septembre 1998, un pacte d'actionnaires avait été signé avec les familles fondatrices. Ce pacte ayant expiré en septembre 2008, les actionnaires familiaux continuent à bénéficier de promesses d'achat accordées par Casino exerçables jusqu'au 21 juin 2021. Ces promesses sont décrites dans les annexes aux comptes sociaux (cf. note 16) et des comptes consolidés (cf. note 32.2).

Comme évoqué ci-dessus, les participations majoritaires dans Grupo Disco del Uruguay (GDU) et dans Devoto ont été cédées par Casino à Almacenes Exito S.A. le 29 septembre 2011, et le contrôle conjoint y est donc désormais assuré par

Almacenes Exito S.A. laquelle, dans les conditions indiquées plus haut, a contracté avec Casino, des promesses croisées d'achat et de vente des participations minoritaires dans GDU et Devoto détenues par les familles fondatrices uruguayennes.

### Companhia Brasileira de Distribuição – CBD (Brésil), société mère de Grupo Pão de Açúcar (GPA)

Depuis la refonte en mai 2005 et novembre 2006 de leurs accords de partenariat, le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz sont liés par un pacte d'actionnaires qui prévoit un co-contrôle paritaire des actionnaires du holding de contrôle commun (Wilkes) et sur GPA.

Le contrôle de CBD s'exerce dorénavant par une représentation égale des deux groupes d'actionnaires aux Conseils d'administration de Wilkes et de CBD. Le Conseil d'administration de CBD est composé de quatorze membres : cinq membres représentant le groupe Casino, cinq membres représentant la famille d'Abilio Diniz et quatre administrateurs indépendants désignés d'un commun accord entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz. Abilio Diniz continue à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de CBD et a été nommé Président du Conseil d'administration de Wilkes.

Toutes les décisions de gestion importantes sont prises à l'unanimité. Le groupe Casino et Abilio Diniz disposent de droits de veto équivalents pour certaines décisions. Ils nomment conjointement le Directeur général de CBD.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires, la famille d'Abilio Diniz s'est engagée à ne pas céder ses actions de Wilkes avant juin 2014. En 2008, Casino a exercé l'option d'achat qu'elle détenait sur un bloc d'actions représentant 5,6 % des droits de vote et 2,4 % du capital.

Chacun des coactionnaires de la holding de contrôle dispose d'un droit de première offre dans l'hypothèse où l'un des coactionnaires serait en mesure, aux termes du pacte d'actionnaires, et souhaiterait céder sa participation.

Les parties au pacte sont convenues, à l'échéance du 22 juin 2012, d'un certain nombre d'aménagements concernant, en fonction des circonstances, l'évolution du contrôle de CBD. À compter de cette date, le groupe Casino aura la faculté, s'il le souhaite, de nommer le Président du Conseil d'administration de Wilkes et la majorité du Conseil d'administration de CBD. Dans cette hypothèse, le pacte d'actionnaires prévoit également que l'équilibre actionnarial de Wilkes pourra évoluer par l'exercice d'options d'achat et de vente.

Dans ce cadre et afin de préparer la réorganisation du contrôle de CBD le 22 juin 2012, le groupe Casino a informé officiellement Abilio Diniz qu'il entendait exercer sa faculté contractuelle de désigner le Président du Conseil d'administration de Wilkes.

### 2.3.5. Actifs immobilisés nantis

Les actifs nantis par la Société ou les sociétés de son Groupe représentent une part non significative des actifs du Groupe (146 millions d'euros représentant 0,8 % des actifs non courants).

### 2.3.6. Opérations avec des apparentées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Celles-ci vous sont indiquées page 28.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe (cf. page 31) conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, le groupe Rallye, par l'intermédiaire de la société Euris, holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 180.

Une information sur les transactions avec les parties liées figure à la note 34 de l'annexe des comptes consolidés.

## 2.4.

# Événements postérieurs à la clôture

### Avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution alimentaire à Paris

Saisie pour Avis par la Mairie de Paris, l'Autorité de la concurrence a procédé au cours de l'année 2011 à l'examen de la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire à Paris.

Dans son Avis rendu le 11 janvier 2012, l'Autorité a constaté *"que le marché parisien est extrêmement concentré"* et a déclaré *"que le groupe Casino possède une part de marché en surface supérieure à 60 %"*, constituant *"un obstacle à la concurrence"*. Le groupe Casino réfute totalement les méthodes d'analyse de l'Autorité de la concurrence ayant constaté que sa part de marché à Paris, cumulée avec celle de Monoprix, n'excède pas 38,5 % selon plusieurs études.

L'Autorité n'a toutefois pas relevé d'abus de position dominante, ni de pratiques anticoncurrentielles de la part du groupe Casino. Elle a souligné que le groupe Casino avait investi dans les réseaux Franprix-Leader Price et Monoprix *"avec l'assentiment des autorités de concurrence"* et a reconnu que *"la réussite du groupe Casino peut être imputée à sa stratégie et à ses mérites propres"*.

L'Autorité de la concurrence ayant été saisie seulement pour avis, celui-ci ne peut pas avoir d'effets juridiques. Compte tenu des qualifications opérées par cet avis, Casino se réserve cependant la possibilité d'en contester la validité.

### Opération immobilière et financière concernant Mercialys

À l'occasion du lancement de la nouvelle stratégie de Mercialys, Casino a annoncé le 9 février 2012 renforcer significativement sa flexibilité financière :

- Casino conservera une participation dans Mercialys comprise entre 30 % et 40 % à fin 2012 tout en renouvelant son partenariat, et confirme sa vision sur le modèle de développement dual ;
- Mercialys annonce un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière.

Dans le cadre de la nouvelle étape de sa vie de foncière, Mercialys prévoit de soumettre aux votes de ses actionnaires deux distributions successives d'un montant total de l'ordre de 1,25 milliard d'euros courant 2012 (1,15 milliard d'euros correspondant à un remboursement d'apport). Il est prévu de distribuer 1 milliard d'euros au premier semestre. Une deuxième distribution, pouvant atteindre 250 millions d'euros, devrait intervenir au second semestre suite à une deuxième Assemblée générale, sous condition de la bonne réalisation du programme de cession, requérant l'approbation de son nouveau Conseil d'administration.

La réalisation complète de ces distributions permettrait à Casino de récupérer ses apports historiques dans la société.

Casino, qui réduira sa participation jusqu'à atteindre 30 % à 40 % du capital de Mercialys (contre une participation majoritaire aujourd'hui), restera un partenaire de premier plan auprès de Mercialys. La composition du Conseil d'administration de Mercialys sera adaptée en conséquence.

Les deux sociétés prévoient de renouveler leur partenariat et Mercialys continuera ainsi à accompagner Casino dans la poursuite du déploiement de son modèle dual commerce et immobilier créateur de valeur.

Mercialys sera mise en équivalence dans les comptes de Casino à la date de perte de contrôle.

### Monoprix : désaccord sur le prix de sortie de Galeries Lafayette

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50 %) de Monoprix à Casino qui a le droit, d'une part d'acquiescer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'en 2028 la majorité, et d'autre part, et en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre, et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Les banques chargées de mener à bien cette évaluation n'étant pas parvenues à un accord, un troisième expert doit selon le protocole procéder à une évaluation qui s'impose alors.

La banque pressentie pour cette mission a fait savoir qu'elle se refusait à intervenir si les deux parties ne s'accordaient pas au préalable sur les principales projections financières devant servir de base à l'évaluation. Or, cet accord n'est pas intervenu. Galeries Lafayette, prétendant que les hypothèses financières qu'elle a pour sa part retenues s'imposeraient à Casino, s'est refusée à désigner un autre expert et a assigné Casino devant le Tribunal de commerce de Paris. Casino estime que cette assignation a pour seule vocation de l'amener par la pression à accepter l'objectif de prix que s'est fixé Galeries Lafayette. Peu après avoir évalué sa participation à 1,95 milliard d'euros dans le cadre du processus d'évaluation, Galeries Lafayette a en effet adressé à Casino une offre de vente à 1,35 milliard d'euros, que Casino a rejetée, sa banque conseil ayant, durant le processus, évalué la participation de Galeries Lafayette à 700 millions d'euros.

C'est dans ce contexte, alors que la Présidence du Conseil d'administration de Monoprix doit être assurée par Casino à partir du 31 mars 2012, que Galeries Lafayette a choisi de violer ses engagements contractuels, lors du Conseil d'administration de Monoprix du 22 février 2012, en faisant voter par les administrateurs qu'elle a désignés la prorogation du mandat de Président-Directeur général de Monsieur Philippe Houzé.

Casino a annoncé la saisine des juridictions compétentes pour faire respecter par Galeries Lafayette ses engagements.

## 2.5.

# Perspectives 2012 et conclusion

Le Groupe, au profil transformé, va poursuivre une stratégie de croissance rentable. En 2012, plus de 50 % du chiffre d'affaires et du ROC seront générés par les pays à forte croissance :

- en juin 2012, le Groupe a l'intention d'exercer son option lui permettant de prendre le contrôle de GPA, leader de la distribution au Brésil, et consolidera en intégration globale GPA une fois que Casino aura son contrôle exclusif ;
- accélération de l'expansion dans les quatre pays clés du Groupe avec une stratégie multiformat concentrée sur la proximité et le discount ainsi que le développement du modèle dual (galeries commerciales accolées aux nouveaux magasins).

En France, le Groupe va poursuivre le changement de mix vers les formats porteurs et performants, en lien avec les attentes des consommateurs :

- focalisation de la stratégie multiformat sur les concepts les plus porteurs et les plus rentables et déploiement du multicanal ;
- renforcement du modèle dual : optimisation de l'allocation des surfaces entre hypermarchés et galeries commerciales.

Le Groupe en adaptant son mix de pays, d'activités et de formats sera à même de mieux servir les besoins de ses clients et de générer ainsi une croissance rentable. Il vise pour 2012 :

- une croissance du chiffre d'affaires du Groupe supérieure à 10 % ;
- une stabilité de la part de marché du Groupe dans l'alimentaire en France ;
- une progression du ROC de Franprix-Leader Price.

Enfin, le Groupe entend poursuivre une politique active de rotation de ses actifs avec un objectif de cessions d'actifs/ augmentations de capital de 1,5 milliard d'euros en 2012. Il entend conserver un niveau de flexibilité financière solide et maintenir un ratio de DFN/EBITDA inférieur à 2,2x.

## 2.6.

## Capital et actionariat

## 2.6.1. Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2011 à 169 289 377,56 euros, divisé en 110 646 652 actions de 1,53 euro. Au 29 février 2012, le capital s'élevait à 169 289 530,56 euros, divisé en 110 646 752 actions de 1,53 euro.

## 2.6.2. Actions propres – Autorisation de rachat d'actions par la Société

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 avril 2011 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par

les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne doit pas excéder 100 euros par action.

Opérations réalisées en 2011  
et jusqu'au 29 février 2012

## Contrat de liquidité

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Casino, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Celui-ci est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) approuvée par l'AMF par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions et la somme de 40 millions d'euros. En 2011, 2 242 793 actions ont été acquises au prix moyen de 67,51 euros et 2 242 793 actions ont été cédées au prix moyen de 64,39 euros. Au 31 décembre 2011, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : aucune action et 84,7 millions d'euros.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 28 février 2012, 101 110 actions ont été acquises au prix moyen de 67,04 euros, et 101 110 actions ont été cédées au prix moyen de 67,42 euros. Au 29 février 2012, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : aucune action et 84,8 millions d'euros.

Couverture des options  
de souscription d'actions

## "Calls" (options d'achat d'actions)

En couverture du plan d'options de souscription d'actions consentis aux salariés le 13 avril 2007, la Société a procédé en 2007, à l'acquisition d'options d'achat d'actions ("calls") ayant les mêmes caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) que les options d'actions consenties aux



salariés. Toutefois, suite au paiement en actions Mercialys du dividende Casino au titre de l'exercice 2008 le nombre et le prix d'exercice des calls ont été ajustés en 2009.

En 2011, aucun "call" n'a été acquis, aucun "call" n'a été exercé et 46 025 "calls" ont été annulés, correspondant aux options de souscription d'actions annulées suite aux départs de bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 0,12 million d'euros. Aucun "call" n'est arrivé à échéance.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 29 février 2012, aucun "call" n'a été exercé et 645 "calls" ont été annulés, correspondant aux options de souscription d'actions annulées suite au départ de bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 1 375,00 euros.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des différentes options d'achat d'actions ("calls"), ainsi que les opérations intervenues en 2011 et entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 février 2012 :

Date d'échéance	Nombre de "calls" au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Opérations 2011				Nombre de "calls" au 31 décembre 2011	Opérations 2012		Nombre de "calls" au 29 février 2012	Prix d'exercice ajusté
		Nombre de "calls" annulés	Nombre de "calls" exercés	Nombre de "calls" échus	Nombre de "calls" ajustés		Nombre de "calls" annulés	Nombre de "calls" exercés		
12 oct. 2012	250 617	46 025	-	-	-	204 592	645	-	203 947	71,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 617</b>	<b>46 025</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>204 592</b>	<b>645</b>	<b>-</b>	<b>203 947</b>	

### Autres opérations

Aux fins de couvrir toute attribution gratuite d'actions et options d'actions, la Société a acquis en 2011 par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance, 1 037 205 actions au prix moyen de 73,68 euros.

La Société a cédé 538 240 actions au prix moyen de 64,24 euros et a procédé à l'annulation de 505 993 actions.

531 438 actions ont été annulées entre le 1<sup>er</sup> mars 2010 et le 29 février 2012 (période de 24 mois).

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 février 2012, hormis les opérations ci-dessus décrites, Casino n'a procédé à aucune autre opération sur ses propres titres.

### Bilan synthétique des opérations

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011 ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 février 2012, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Nombre d'actions	% du capital représenté par le nombre total d'actions
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010</b>	<b>6 958</b>	<b>0,006</b>
Actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité	2 242 793	
Actions cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité	(2 242 793)	
Actions acquises	1 037 305	
Actions cédées	(538 240)	
Actions annulées	(505 993)	
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2011</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
Actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	101 110	
Actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(101 110)	
<b>NOMBRE D'ACTIONNAIRES DÉTENUES AU 29 FÉVRIER 2012</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

À la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 30 actions (valeur d'achat : 1 339 euros) de 1,53 euro de valeur nominale. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 30 décembre 2011 (soit 65,08 euros) ressort à 1 952 euros.

Au 29 février 2012, la Société restait propriétaire de 30 actions (valeur d'achat : 1 339 euros) de 1,53 euro de valeur nominale. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 29 février 2012 (soit 73,12 euros) ressort à 2 194 euros.

Au 31 décembre 2011, la société Germinal SNC, contrôlée indirectement à hauteur de 100 %, détenait 928 actions ordinaires de la Société.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 11 mai 2012 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seraient exécutés dans les limites de cours de 100 euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions. Sur la base du capital au 29 février 2012, déduction faite des 958 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 29 février 2012, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, la Société pourrait ainsi acquérir jusqu'à 11 063 717 actions pour un montant maximal de 1 106,37 millions d'euros étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessous, correspondrait au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

La Société pourrait utiliser cette autorisation et poursuivre son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiés par la Société.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 14 avril 2011 a réitéré l'autorisation conférée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre. Cette autorisation donnée pour une durée de 26 mois est valable jusqu'au 13 juin 2013.

### 2.6.3. Capital autorisé et non émis

Afin de permettre à la Société de faire appel si nécessaire au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, l'assemblée générale des actionnaires du 14 avril 2011 a délégué au Conseil d'administration certaines compétences et l'a par

ailleurs autorisé à attribuer gratuitement des actions au profit de salariés et dirigeants du Groupe. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Opérations	Montant maximal	Modalités	Date de l'autorisation	Durée	Échéance
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription	80 millions d'euros <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>	avec DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances par offre publique, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription	40 millions d'euros <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou à des titres de créances par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription	10 % du capital par an <sup>(1)</sup>	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par incorporation de réserves, bénéfices, primes, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	80 millions d'euros <sup>(1)</sup>	-	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital <sup>(1)</sup>	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Casino, Guichard-Perrachon sur les titres d'une autre société cotée	80 millions d'euros <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Augmentation de capital</b> au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	4 % du nombre total des actions de la Société au 14 avril 2011 (soit 4 427 280 actions)	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions</b> au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	2 % du nombre total des actions de la Société au 14 avril 2011 (soit 2 213 640 actions)	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013
<b>Attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles ou existantes</b> au profit des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées	1 % du nombre total des actions de la Société au 14 avril 2011 (soit 1 106 820 actions)	sans DPS <sup>(*)</sup>	14 avril 2011	26 mois	13 juin 2013

(\*) DPS = droit préférentiel de souscription.

(1) Le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder une valeur nominale de 80 millions d'euros ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au dessus du pair. Le montant global des émissions de titres de créance qui peuvent être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

(2) Le montant des titres de créances qui pourront être émis immédiatement et/ou à terme sur la base de la délégation ne pourra dépasser 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites.

Il ne sera pas soumis de résolutions visant les autorisations à l'assemblée générale, aucune autorisation n'arrivant à expiration.

Dans le cadre des autorisations visées ci-dessus, le Conseil d'administration a attribué gratuitement en 2011, 444 508 actions (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après).

## 2.6.4. Titres donnant accès au capital

### Options de souscription d'actions

Depuis 1990, des options de souscription d'actions de la Société ont été attribuées aux salariés du Groupe. Le détail des différents plans venus à échéance en 2011 et de ceux en cours de validité au 29 février 2012 figure dans le tableau ci-après, étant précisé qu'aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription d'actions :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription (en euros)	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options exercées	Nombre d'options annulées et/ou caduques	Nombre d'options restant à lever au 29 février 2012 <sup>(1)</sup>
8 déc. 2005	8 déc. 2008	7 juin 2011	413	56,31	50 281	21 633	28 648	0
13 avril 2006	13 avril 2009	12 oct. 2011	317	58,16	354 360	170 164	184 196	0
15 déc. 2006	15 déc. 2009	14 juin 2012	504	69,65	53 708	507	26 244	26 957
13 avril 2007	13 oct. 2010	12 oct. 2012	351	75,75	362 749	0	176 560	186 189
7 déc. 2007	7 juin 2011	6 juin 2013	576	74,98	54 497	0	18 805	35 692
14 avril 2008	14 oct. 2011	13 oct. 2013	415	76,72	434 361	0	159 974	274 387
5 déc. 2008	5 juin 2012	4 juin 2014	633	49,02	109 001	0	24 850	84 151
8 avril 2009	8 oct. 2012	7 oct. 2014	33	49,47	37 150	0	3 831	33 319
4 déc. 2009	4 juin 2013	3 juin 2015	559	57,18	72 603	0	16 106	56 497
29 avril 2010	29 oct. 2013	28 oct. 2015	33	64,87	48 540	0	3 175	45 365

(1) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des options levées et droits annulés suite au départ de bénéficiaires.

## Attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles

Dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des actions sont attribuées gratuitement aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Conformément à l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce et à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, les attributions peuvent, le cas échéant, concerner des

collaborateurs des sociétés mères de Casino qui participent en particulier aux missions de conseil en matière stratégique et de développement apportées à la Société Casino. Dans ce cadre, un salarié de la société Rallye s'est vu attribuer des actions gratuites en 2011.

Le détail des différents plans en cours de validité au 29 février 2012 figure dans le tableau ci-après, étant précisé qu'aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'une attribution gratuite d'actions :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées à titre gratuit	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	
				Aux 10 premiers attributaires salariés <sup>(1)</sup>	Nombre total d'actions attribuées ajusté au 29 février 2012 <sup>(1)</sup>
4 déc. 2009	4 déc. 2012	4 déc. 2014	3	24 463	11 718 <sup>(2)</sup>
29 avril 2010	29 avril 2013	29 avril 2015	29	39 556	43 826 <sup>(2)</sup>
29 avril 2010	29 avril 2013	29 avril 2015	882	45 100	244 310 <sup>(3)</sup>
29 avril 2010	29 avril 2013	29 avril 2015	20	4 270	5 100 <sup>(3)</sup>
29 avril 2010	29 avril 2013	29 avril 2015	68	7 060	11 945 <sup>(3)</sup>
22 oct. 2010	22 oct. 2012	22 oct. 2014	2	4 991	2 062 <sup>(2)</sup>
3 déc. 2010	3 déc. 2013	3 déc. 2015	469	8 120	16 036 <sup>(2)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2013	15 avril 2015	10	39 102	39 102 <sup>(2)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2013	15 avril 2015	10	28 646	28 646 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	32	34 423	44 330 <sup>(2)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	899	38 300	222 549 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	52	3 190	6 820 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	3	1 620	1 620 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	13	6 065	6 250 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	22	4 360	5 455 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	2	600	600 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2014	15 avril 2016	11	3 400	3 400 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	5	1 765	1 765 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	2	380	380 <sup>(3)</sup>
15 avril 2011	15 avril 2016	15 avril 2016	40	5 410	9 965 <sup>(3)</sup>
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	3	3 742	3 742 <sup>(2)</sup>
21 octobre 2011	21 octobre 2013	21 octobre 2015	4	26 931	26 931 <sup>(2)</sup>
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	2	400	400 <sup>(3)</sup>
21 octobre 2011	21 octobre 2014	21 octobre 2016	1	3 800	3 800 <sup>(3)</sup>
2 décembre 2011	2 décembre 2014	2 décembre 2016	632	10 570	23 064 <sup>(2)</sup>

(\*) Au jour de l'attribution.

(1) Il correspond au nombre d'actions attribuées à l'origine diminué des droits annulés suite au départ de bénéficiaires et/ou application du critère de performance.

(2) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise uniquement à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

(3) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance. Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires ou les niveaux de résultats opérationnels courants (ROC).

Les plans d'attributions gratuites d'actions mis en place les 14 avril 2008, 5 décembre 2008 et 8 avril 2009 ont donné lieu à l'attribution définitive d'actions comme suit :

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions attribuées à titre gratuit	Nombre d'actions attribuées définitivement	Type actions
14 avril 2008	14 octobre 2011 <sup>(2)</sup>	3 555	Actions nouvelles
14 avril 2008	14 octobre 2011 <sup>(2)</sup>	1 580	Actions nouvelles
14 avril 2008	14 avril 2011 <sup>(1)</sup>	6 517	Actions nouvelles
5 décembre 2008	5 décembre 2011 <sup>(1)</sup>	500	Actions nouvelles
8 avril 2009	8 octobre 2011 <sup>(2)</sup>	346 866	Actions nouvelles
8 avril 2009	8 octobre 2011 <sup>(2)</sup>	5 250	Actions nouvelles
8 avril 2009	8 octobre 2011 <sup>(2)</sup>	5 740	Actions nouvelles
8 avril 2009	8 avril 2011 <sup>(1)</sup>	8 000	Actions nouvelles

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise uniquement à une condition de présence des bénéficiaires dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

(2) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement était soumise à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions, ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance. Les critères de performance portaient essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires, les niveaux de résultats opérationnels courants (ROC) ou encore l'endettement financier net.

Le plan d'attribution gratuite d'actions mis en place le 14 avril 2008 était soumis à une condition de présence des bénéficiaires dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions ainsi qu'à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié sur l'évolution sur deux ans (31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2007) de la croissance organique du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires

à périmètre constant) des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, y compris Franprix-Leader Price et Monoprix mais hors Vindémia. Aucune action n'a été définitivement attribuée aux bénéficiaires de ce plan le 14 octobre 2011, les critères de performance n'ayant pas été atteints.

## 2.6.5. Capital potentiel

Le capital potentiel au 29 février 2012 se décompose de la façon suivante :

<b>Nombre d'actions au 29 février 2012</b>	<b>110 646 752</b>
Options de souscription	742 557
Actions gratuites	763 816
<b>NOMBRE D' ACTIONS POTENTIEL</b>	<b>112 153 125</b>

Le nombre de titres serait, en conséquence, augmenté de 1,36 %, représentant une dilution potentielle des actions existantes de 1,34 %.

## 2.6.6. Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au 29 février 2012	Nombre d'actions créées/annulées		Montant des variations de capital (en euros)		Montants successifs du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions			
	Ordinaires	Prioritaires	Nominal	Prime		Ordinaires	Prioritaires	Total	
2007	Options de souscription	295 234	-	451 708,02	17 558 341,01	171 693 365,58	97 093 630	15 124 256	112 217 886
	Annulation actions ordinaires	(101 214)	-	(154 857,42)	7 005 481,54	171 538 508,16	96 992 416	15 124 256	112 116 672
2008	Options de souscription	278 222	-	425 679,66	16 744 735,28	171 964 187,82	97 270 638	15 124 256	112 394 894
	Absorption de filiales	42	-	64,26	3 005,15	171 964 252,08	97 270 680	15 124 256	112 394 936
	Annulation actions prioritaires	-	(534 787)	(818 224,11)	(23 163 161,80)	171 146 027,97	97 270 680	14 589 469	111 860 149
	Annulation actions ordinaires	(301 489)	-	(461 278,17)	(20 984 265,02)	170 684 749,80	96 969 191	14 589 469	111 558 660
	Création actions plan actionariat Emily 2	800 000	-	1 224 000,00	35 720 000,00	171 908 749,80	97 769 191	14 589 469	112 358 660
2009	Actions gratuites	77 169	-	118 068,57	(118 068,57)	172 026 818,37	97 846 360	14 589 469	112 435 829
	Conversion ADP en AO <sup>(1)</sup>	12 505 254	(14 589 469)	(3 188 848,95)	3 188 848,95	168 837 969,42	110 351 614	-	110 351 614
	Options de souscription	9 373	-	14 340,69	529 881,24	168 852 310,11	110 360 987	-	110 360 987
2010	Options de souscription	281 725	-	431 039,25	15 892 922,48	169 283 349,36	110 642 712	-	110 642 712
	Absorption d'une filiale	46	-	70,38	1 948,34	169 283 419,74	110 642 758	-	110 642 758
	Actions gratuites	51 550	-	78 871,50	(78 871,50)	169 362 291,24	110 694 308	-	110 694 308
	Annulation actions	(25 445)	-	(38 930,85)	(1 698 089,04)	169 323 360,39	110 668 863	-	110 668 863
2011	Options de souscription	105 332	-	161 157,96	5 941 798,41	169 484 518,35	110 774 195	-	110 774 195
	Actions gratuites	378 450	-	579 028,50	(579 028,50)	170 063 546,85	111 152 645	-	111 152 645
	Annulation actions	(505 993)	-	(774 169,29)	(35 799 044,60)	169 289 377,56	110 646 652	-	110 646 652
2012	Options de souscription	100	-	153,00	6 812,00	169 289 530,56	110 646 752	-	110 646 752

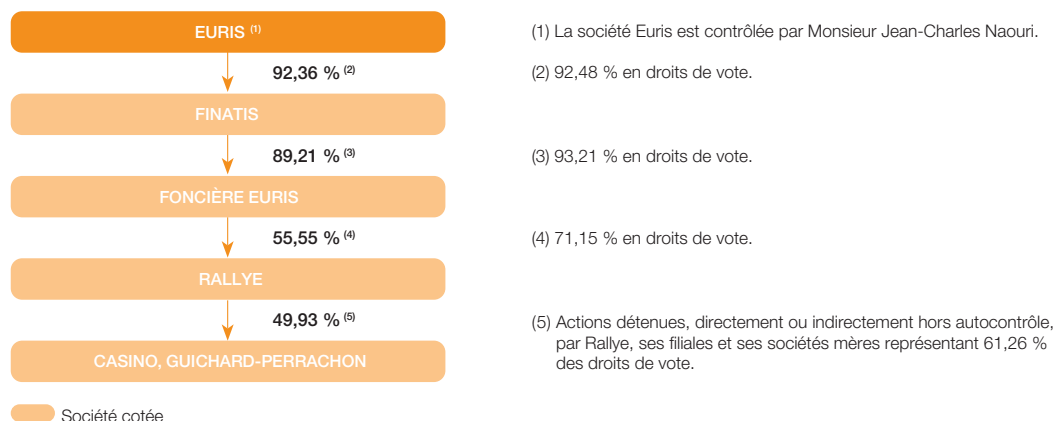
(1) Conversion des ADP en AO à raison de 6 actions ordinaires pour 7 actions à dividende prioritaire.

## 2.6.7. Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2011, le nombre des droits de vote en assemblée générale s'élevait à 160 113 425 attachés à 110 645 694 actions ayant droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions ordinaires composant le capital social en raison d'un droit de vote double attribué à certaines actions inscrites au nominatif (cf. paragraphe "Droit de vote" page 247), ainsi que de la détention, directe ou indirecte, par la Société d'un certain nombre de ses propres actions.

Compte tenu de l'acquisition ou de la perte de droits de vote double par certains actionnaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, et du nombre d'actions détenues en propre par la Société, le nombre de droits de vote s'élevait, au 29 février 2012, à 160 070 011 attachés à 110 645 794 actions ordinaires ayant le droit de vote.

La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 29 février 2012, la position de la Société au sein du Groupe :



La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009, 2010 et 2011, ainsi qu'au 29 février 2012 est la suivante :

31 décembre 2009	Actions		Droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	49 703 303	45,0	52 664 256	32,4
<i>dont au nominatif</i>	3 626 096	3,3	6 587 049	4,1
<i>dont au porteur</i>	46 077 207	41,8	46 077 207	28,4
Groupe Rallye	53 653 315	48,6	98 598 796	60,7
Société Anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	1,9	2 985 505	1,8
Groupe CNP	1 887 957	1,7	3 775 914	2,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 980 707	2,7	4 321 675	2,7
Autodétention/autocontrôle	85 958	0,1	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>110 360 987</b>	<b>100,0</b>	<b>162 346 146</b>	<b>100,0</b>

31 décembre 2010	Actions		Droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	50 970 449	46,1	53 599 549	33,3
<i>dont au nominatif</i>	3 588 705	3,2	6 217 805	3,9
<i>dont au porteur</i>	47 381 744	42,8	47 381 744	29,4
Groupe Rallye (2)	53 653 315	48,5	97 235 999	60,4
Société Anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	1,9	2 985 505	1,9
Groupe CNP	1 887 957	1,7	3 775 914	2,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 099 509	1,9	3 440 373	2,1
Autodétention/autocontrôle (3)	7 886	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>110 668 863</b>	<b>100,0</b>	<b>161 037 340</b>	<b>100,0</b>

31 décembre 2011	Actions		Droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	49 394 179	44,6	51 906 054	32,4
<i>dont au nominatif</i>	3 846 046	3,5	6 357 921	4,0
<i>dont au porteur</i>	45 548 133	41,2	45 548 133	28,4
Groupe Rallye (2)	55 250 595	49,9	98 060 168	61,2
Société Anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	1,9	2 985 505	1,9
Groupe CNP	1 887 957	1,7	3 775 914	2,4
FCP des salariés du groupe Casino	2 063 216	1,9	3 385 784	2,1
Autodétention/autocontrôle (3)	958	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>110 646 652</b>	<b>100,0</b>	<b>160 113 425</b>	<b>100,0</b>



29 février 2012	Actions		Droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	49 452 628	44,7	51 942 364	32,4
<i>dont au nominatif</i>	3 829 292	3,5	6 319 028	3,9
<i>dont au porteur</i>	45 623 336	41,2	45 623 336	28,5
Groupe Rallye <sup>(2)</sup>	55 250 595	49,9	98 060 168	61,3
Société Anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	1,9	2 985 505	1,9
Groupe CNP	1 866 582	1,7	3 733 164	2,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 026 242	1,8	3 348 810	2,1
Autodétention/autocontrôle <sup>(3)</sup>	958	0	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>110 646 752</b>	<b>100,0</b>	<b>160 070 011</b>	<b>100,0</b>

(1) Il s'agit des droits de vote en assemblée générale. Celui-ci est différent du nombre de droits de vote publié dans le cadre de la réglementation sur les franchissements de seuils. En effet, dans le cadre de la publication, chaque mois, du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social, le nombre total de droits de vote est calculé, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés potentiellement des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

(2) Au 31 décembre 2011, Rallye SA détient, directement, 20,76 % du capital (27,10 % des droits de vote) et, indirectement, 29,17 % du capital (34,14 % des droits de vote) à travers quatre filiales qui détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote. Il s'agit de la société Al pétrol qui détient 11,19 % du capital et 15,44 % des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 8,48 % du capital et 9,27 % des droits de vote, de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 4,14 % du capital et 5,73 % des droits de vote et de la société Maignon Sablons qui détient 5,35 % du capital et 3,70 % des droits de vote. Au 29 février 2012, Rallye SA détient, directement, 20,76 % du capital (27,11 % des droits de vote) et, indirectement, 29,17 % du capital (34,15 % des droits de vote) à travers quatre filiales qui détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote. Il s'agit de la société Al pétrol qui détient 11,19 % du capital et 15,44 % des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 8,48 % du capital et 9,28 % des droits de vote, de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 4,14 % du capital et 5,73 % des droits de vote et de la société Maignon Sablons qui détient 5,35 % du capital et 3,70 % des droits de vote.

(3) Casino détient, à travers la société Germinal contrôlée indirectement à hauteur de 100 %, 928 actions.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placement, les salariés du Groupe détenaient, au dernier jour de l'exercice, 2 063 216 actions représentant 1,86 % du capital et 2,11 % des droits de vote.

Une recherche des détenteurs d'actions a été effectuée à la date du 30 décembre 2011. Il a été identifié 51 862 détenteurs ou intermédiaires détenant ensemble 47 356 013 actions, représentant 42,80 % du capital.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 29 février 2012, les actionnaires suivants ont déclaré un franchissement de seuil auprès de l'AMF :

Déclarants	Date du franchissement de seuil	Type de franchissement de seuil	Nombre d'actions et de droits de vote déclarés		% du capital <sup>(1)</sup>	% des droits de vote <sup>(1)</sup>	Référence avis AMF
Rallye (Groupe)	26 avril 2011	Hausse	55 550 595	99 133 279	50,19	61,57	211C0523
Rallye	4 mai 2011	Hausse	24 272 039	44 692 888	21,93	27,76	211C0622
L'Habitation Moderne de Boulogne	14 octobre 2011	Baisse	4 585 964	9 171 928	4,16	5,74	211C1891
Maignon Sablons	14 octobre 2011	Hausse	5 925 046	5 925 046	5,38	3,71	211C1891
Rallye (Groupe)	24 novembre 2011	Baisse	55 250 595	98 060 168	49,93	61,24	211C2316

(1) Sur la base des informations communiquées par la Société, en application des dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce et de l'article 223-16 du règlement général de l'AMF, à la date de déclaration de franchissement de seuil, étant précisé que le nombre total de droits de vote publié mensuellement est calculé, conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés potentiellement des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

Le nombre des actionnaires de la Société est estimé à environ 57 000 (sources : procédure d'identification des actionnaires au porteur réalisée au 30 décembre 2011 et service des titres nominatifs).

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

19 064 132 actions inscrites au nominatif étaient nanties au 31 décembre 2011. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des informations relatives aux nantissements d'actions effectués par le groupe Rallye qui, dans le cadre des facilités de crédit mises en place, est amené à nantir des actions Casino :

Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Rabobank	Juillet 2007	Juillet 2012	(1)	3 154 318	2,85
Crédit Agricole d'Île-de-France (2)	Février 2009	Juillet 2015	(1)	2 345 297	2,12
HSBC	Juin 2007	Juin 2012	(1)	2 123 490	1,92
Groupe Banque Populaire (2)	Mars 2007	Juin 2013	(1)	1 940 828	1,75
Bayerische Landesbank	Janvier 2007	Janvier 2012	(1)	1 023 622	0,93
RBS	Juin 2011	Juin 2016	(1)	872 031	0,79
Autres établissements bancaires (2)	Mai 2008	Juin 2017	(1)	7 588 858	6,86
<b>TOTAL</b>				<b>19 048 444</b>	<b>17,22</b>

(1) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

(2) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la Société.

Au 31 décembre 2011, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent 0,01 % du capital et des droits de vote en Assemblée générale. À la même date, 49,94 % du capital et 61,26 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

Au 29 février 2012, les actions détenues directement par les membres des organes de direction de Casino représentent 0,01 % du capital et des droits de vote. À la même date, 49,94 % du capital et 61,27 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

Les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées ou étroitement liées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 29 février 2012 sont les suivantes :

Date	Personnes concernées	Type d'opération	Nombre	Montant (en euros)
16 mars 2011	Abilio Dos Santos Diniz, administrateur	Acquisition	200	13 256,00
24 mars 2011	Catherine Lucet, administrateur	Acquisition	445	29 999,90
21 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	60 000	4 125 600,00
21 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	50 000	3 438 250,00
21 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	50 000	3 443 000,00
21 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	25 000	1 725 000,00
26 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	132 280	9 323 052,80
26 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	50 000	3 464 000,00
26 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	1 300 000	92 300 000,00
26 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	70 000	4 962 349,00
26 avril 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	160 000	11 361 600,00
4 mai 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	1 000 000	77 000 000,00
14 octobre 2011	L'Habitation Moderne de Boulogne, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Cession	2 859 607	178 439 476,80
14 octobre 2011	Matignon Sablons, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Acquisition	2 859 607	178 439 476,80
9 novembre 2011	Rallye SA, personne morale liée à Foncière Euris, administrateur	Autres types d'opération (1)	1 300 000	84 786 000,00

(1) Cession dans le cadre d'un equity swap, Rallye, restant associée à la performance du cours de Bourse de l'action Casino.

## 2.7.

# Facteurs de risques et assurances

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Elle repose sur une organisation à plusieurs niveaux qui est présentée en détail dans la partie "Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et gestion des risques" aux pages 218 et suivantes du présent Document de Référence.

Le Groupe a procédé à une revue des principaux risques qui pourraient avoir un impact significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, lesquels sont exposés ci-dessous.

### 2.7.1. Risques de marché

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de change et de taux. Dépendant du Directeur financier Groupe, la Direction Corporate Finance assume cette responsabilité et dispose pour cela de l'expertise et des outils, notamment informatiques, nécessaires. Elle intervient sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Des reportings réguliers sont adressés à la Direction générale du Groupe qui peut ainsi valider les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

#### Risques de taux

Une information détaillée sur ce risque figure à la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, ces opérations étant réalisées dans un strict objectif de couverture. Le détail des instruments de couverture utilisés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 31.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### Risques de change

Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe des comptes consolidés (cf. notes 31 et 31.2.2). Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'ensemble de ces opérations est réalisé dans un strict objectif de couverture.

#### Risques de liquidités

La répartition par échéance et par devise des dettes à plus d'un an, les engagements reçus des organismes financiers ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note 31.4 de l'annexe des comptes consolidés.

La liquidité du Groupe apparaît très satisfaisante : la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les lignes bancaires confirmées

non utilisées permettent largement de couvrir les échéances de remboursement de passifs financiers à court terme.

Il n'existe aucun risque de liquidité ni de valeur attaché à la trésorerie ou aux équivalents de trésorerie du Groupe.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("*pari passu*"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("*negative pledge*") et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation ("*rating trigger*").

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro et les lignes bancaires confirmées à court terme (un an maximum) ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Les lignes bancaires confirmées à moyen terme et certains placements privés (placement privé réalisé aux États-Unis, placement privé 2009, obligations indexées) contiennent des clauses de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect, à la date d'arrêté, de certains ratios financiers.

En cas de changement de contrôle de Casino, Guichard-Perrachon (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), les documentations de crédit incluent, dans la plupart des cas, une clause donnant la faculté aux prêteurs, chacun d'eux appréciant individuellement la situation, de demander le remboursement immédiat des sommes prêtées et, le cas échéant, d'annuler les engagements de crédit qui ont pu être pris avec la Société.

#### Risques sur les matières premières

Compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée de manière significative au risque sur les matières premières.

#### Risques sur actions

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale (cf. chapitre "Capital et actionnariat"), la Société est soumise à un risque sur la valeur des titres qu'elle est amenée à détenir.

La sensibilité à une baisse de 10 % du cours de l'action Casino est évaluée sous la note 18 des comptes sociaux.

Par ailleurs, les valeurs mobilières de placement (cf. note 23 de l'annexe des comptes consolidés et note 8 de l'annexe des comptes sociaux) comprennent essentiellement des OPCVM monétaires sur lesquelles l'exposition du Groupe est faible.

### Risques crédit/contrepartie

À travers notamment sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation (Banque du Groupe Casino), le Groupe est

exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé. De plus amples informations sur le risque de crédit/contrepartie sont données à la note 31.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les réseaux de supermarché et de proximité du Groupe sont exploités en partie par des affiliés ou des franchisés. Le risque crédit de ces exploitants est évalué par le Groupe au cas par cas et est pris en compte dans le cadre du crédit management du Groupe, notamment au travers de prises de sûretés réelles ou personnelles.

## 2.7.2. Risques opérationnels

### Risques liés au non-renouvellement des baux et aux biens immobiliers

Les supermarchés et magasins de proximité sont exploités dans des locaux loués dans le cadre de baux commerciaux.

La Société ne peut garantir l'accord des propriétaires de renouveler les baux à leur échéance.

De nouvelles perspectives ou conditions d'exploitation des locaux pourraient, en effet, être offertes aux propriétaires lors de l'échéance du bail et les inciter à en refuser le renouvellement à la Société en dépit du montant élevé de l'indemnité d'éviction qu'ils pourraient devoir verser à la Société. Néanmoins la législation sur les baux commerciaux reste rigoureuse à l'égard des bailleurs et les situations liées à la durée, résiliation, renouvellement ou à l'indexation des loyers relatifs à ces baux sont d'ordre public et limitent les agissements des bailleurs.

Compte tenu du très faible taux de contentieux relatif au non-renouvellement de baux commerciaux, le risque encouru n'est d'aucune manière significatif.

En matière de construction immobilière, lorsque le Groupe assure la fonction de maître d'ouvrage, des cahiers des charges sont rédigés avec des experts en conformité avec la réglementation en vigueur et les objectifs fonctionnels et opérationnels assignés aux constructions visées.

Plus généralement, le patrimoine immobilier du Groupe fait l'objet d'un suivi technique afin d'en assurer une correcte utilisation.

### Risques liés au mode de commercialisation des produits

Les différentes enseignes du Groupe en France disposent de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient près de 61 % des points de vente au 31 décembre 2011 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés du réseau proximité est pris en compte dans le cadre du crédit management.

### Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France qui a été renouvelée en 2009 pour dix ans.

Par ailleurs le Groupe met en œuvre une politique de protection préventive de l'ensemble des marques qu'il exploite ou distribue et estime que le risque lié à une infraction à la réglementation sur les marques ne devrait pas affecter de manière significative l'activité et/ou les résultats du Groupe.

### Risques liés à l'approvisionnement et à la gestion des marchandises

Le Groupe n'a pas de dépendances particulières à l'égard de contrats d'approvisionnement, industriels et commerciaux. Casino référence plus de 30 000 fournisseurs.

À titre d'exemple, le Groupe bénéficie, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 913 000 m<sup>2</sup> sur 20 sites à ce jour, réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différentes enseignes, hors périmètre Monoprix et Franprix- Leader Price qui dispose d'un réseau logistique propre.

### Risques liés aux produits à marques propres

Leader sur le marché de produits à marques propres, le Groupe distribue des produits à marques propres et peut, de ce fait, être considéré comme producteur/fabricant. À cet effet, il a élaboré un cahier des charges drastique en matière de qualité nutritionnelle et d'exigence sur la qualité des ingrédients des produits commercialisés. Néanmoins, le risque lié aux produits demeure et la responsabilité du Groupe peut être engagée.

### Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des

systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

Une défaillance éventuelle de l'un des systèmes d'information ne pourrait, toutefois, affecter de manière significative et durable l'activité ou les résultats de la Société.

### Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique notamment (Amérique latine, Asie). Des événements intervenus au cours de l'exercice sont ainsi évoqués sous les notes 2.2 et 33 des comptes consolidés. En 2011, l'International représentait 45,4 % du chiffre d'affaires consolidé et 51,6 % du résultat opérationnel courant consolidé.

## 2.7.3. Risques juridiques

### Risques liés à la réglementation

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment, Casino Vacances (agent de voyages), Banque du Groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (agent immobilier), Floréal et Casino Carburants (stations-service), Mercialis (société d'investissement immobilier cotée), L'Immobilière Groupe Casino et GreenYellow (production d'énergie photovoltaïque). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis à des procédures d'autorisations administratives. Il en est de même pour les filiales internationales soumises à la législation locale.

### Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

### Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

### Risques industriels et environnementaux

Depuis 2003, le groupe Casino formalise sa politique Environnement à travers un programme d'actions appelé "Excellence verte" qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement. Un Directeur de l'environnement coordonne pour l'ensemble des activités du Groupe les actions des différentes branches opérationnelles en matière d'environnement.

Chaque année un séminaire environnement est organisé qui rassemble l'ensemble des correspondants environnement des branches et filiales françaises afin de déterminer la pertinence et les résultats des actions menées et de fixer une ligne directrice pour les années suivantes.

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données environnementales" ci-après.

Des informations sur les litiges figurent aux notes 26.1 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés.

À la date du dépôt du Document de Référence, il n'existe pas d'autres procédures d'ordre gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs défavorables sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

À noter toutefois que dans le cadre du litige avec la famille Baud, tel que mentionné page (à la rubrique "Pactes d'actionnaires", le tribunal arbitral, appelé à se prononcer définitivement dans le contentieux Franprix-Leader Price qui opposait le groupe Casino à la famille Baud relatif aux dommages-intérêts correspondant aux dividendes et aux intérêts de retard, a rendu sa décision le 4 février 2011. Il a rejeté la demande de la famille Baud de paiement de dividendes au titre des exercices 2006-2007 et de l'indemnité complémentaire au titre de leur situation fiscale à l'étranger en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Conformément à la décision du tribunal, Casino a versé au cours du premier semestre 34 millions d'euros correspondant à une indemnité compensatrice au titre des dividendes 2008 pour 28 millions d'euros et à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price précédemment acquis par Casino pour 6 millions d'euros.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'International, et détenue à 50 % par le groupe Casino et à 50 % par la famille Baud, les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une décision arbitrale a été rendue le 23 décembre 2011 et des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours.

Dans sa décision du 23 décembre 2011, le tribunal arbitral, après avoir écarté tout aspect intentionnel de la part de Casino, a estimé que le défaut de notification a causé un préjudice pour perte de chance de 7 millions d'euros. Casino devra payer ce montant à la famille Baud déduction faite de la somme de 1 million d'euros, versée par la famille Baud à Casino en remboursement de ses frais de procédure. Ces montants de - 7 et + 1 million(s) d'euros ont été enregistrés respectivement en "résultat net des activités abandonnées" et "autres produits opérationnels".

À partir de fin mai 2011, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações ("Gama"), véhicule d'investissement financier détenu à 100 % par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA. Ces deux procédures arbitrales ont été fusionnées.

Le Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le 12 juillet 2011 en vue d'examiner les termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama rendue publique le 28 juin 2011. À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz qui n'a pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le 13 juillet 2011, le groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006.

#### 2.7.4. Assurances – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société

##### Présentation générale de la politique assurance

Dans la continuité des précédents exercices, la politique assurance du Groupe, pour 2011, a été maintenue et a poursuivi l'objectif visant la protection de son patrimoine, de sa clientèle et de ses collaborateurs.

La Direction des Assurances, rattachée à la Direction financière du Groupe, a notamment pour missions :

- la gestion centralisée des programmes d'assurance pour l'ensemble du périmètre France (y compris Mercialys, filiale cotée) ;
- l'identification et la quantification des risques assurables ;
- la supervision du suivi par les filiales, des mesures de prévention des sinistres de Dommages aux biens préconisées par les services ingénierie des assureurs, notamment celles édictées en regard des règles ERP (Établissement Recevant du Public) ;
- le suivi et la mise en place des couvertures d'assurances et/ou de l'auto-assurance ;
- la supervision de la gestion des sinistres par les courtiers d'assurances.

Pour l'assister, le Groupe s'appuie sur le concours de courtiers de dimension internationale et spécialisés dans la gestion des grands risques. De même, il fait appel à des assureurs reconnus dans le secteur de la couverture des risques industriels.

Concernant les filiales étrangères sous contrôle et sous management, la Direction Assurances du Groupe supervise

les programmes assurances souscrits localement par chacune d'elles, lorsque l'intégration de ces dernières, dans les polices master du périmètre centralisé, n'est pas possible.

##### Éléments d'appréciation des coûts et des couvertures d'assurances

###### Auto-assurance et budget des primes d'assurances

Pour aider au lissage de ses coûts d'assurances mais aussi pour avoir une maîtrise de ses risques, le Groupe a maintenu et poursuivi en 2011 une politique de conservation significative de la sinistralité, notamment de fréquence dont l'essentiel concerne la responsabilité civile et les dommages aux biens.

Outre l'application par sinistre de franchises classiques basses, des franchises annuelles stoppées par année d'assurance sont également appliquées par sinistre. Ces dernières qui concernent principalement les risques majeurs que sont, les dommages aux biens, la perte exploitation et la responsabilité civile, sont mutualisées par l'ensemble des filiales assurées sur le programme assurances Groupe.

En excédant des franchises précitées, le Groupe continue de réassurer, une partie du risque de dommages aux biens, auprès de sa filiale de réassurance au Luxembourg (dont les résultats sont consolidés dans les comptes du Groupe), gérée localement, conformément à la réglementation applicable aux sociétés de ce type. Par ailleurs, afin de protéger les intérêts de cette société et de plafonner son engagement, au-delà d'un certain niveau de sinistralité, une couverture de protection

financière transfère la charge des sinistres au marché de la réassurance.

La gestion et le suivi des franchises (concerne principalement la sinistralité de fréquence) sont délégués aux courtiers d'assurances sous le double contrôle (selon la nature et le montant des sinistres concernés) du Groupe et des assureurs selon les stipulations des polices d'assurances auxquelles elles se rattachent.

Pour l'exercice 2011, le budget global des assurances du Groupe, primes et rétentions (hors assurances collectives de prévoyance) est estimé à 60 millions d'euros, soit 0,17 % du chiffre d'affaires consolidé HT de 2011.

### Synthèse des couvertures d'assurances

Les garanties présentées ci-après correspondent à celles de l'exercice 2011 et sont toujours valides à la date d'émission du présent rapport. Elles ne peuvent être considérées comme permanentes à raison de l'évolution des risques et des activités à garantir mais aussi du fait, de la sinistralité, des arbitrages et/ou ajustements pouvant être décidés par le Groupe pour tenir compte notamment, des possibles évolutions des capacités de couvertures et conditions tarifaires du marché de l'assurance.

#### **Dommages aux biens et perte exploitation consécutive**

Cette assurance a pour objectif de protéger les actifs du Groupe.

La police en cours est de forme "Tous Risques Sauf" (les exclusions définissant la portée des garanties accordées par les assureurs) selon les garanties disponibles sur le marché de l'assurance.

Elle couvre notamment les risques traditionnels associés à ce type de police dont, à titre indicatif, l'incendie, l'explosion, les catastrophes naturelles, l'effondrement, les dommages électriques, les pertes exploitations.

Le plafond de garantie du programme correspond au sinistre maximum possible, dommages directs et perte exploitation confondus, soit 220 millions d'euros en dommages directs et pertes d'exploitation confondus, pour les événements majeurs (incendie, explosion) avec des sous-limitations de garanties prévues pour certains périls dénommés (dont événements naturels, effondrement, vol).

La survenance en 2010 d'un incendie causant d'importants dommages à un centre commercial de Bangkok, suivi par les inondations du Var en juin 2010 et celles survenues en Thaïlande courant du dernier trimestre 2011 (qui ont affecté, plusieurs magasins et entrepôts de la filiale locale du Groupe) vont nécessairement conduire à de nouvelles négociations avec le pool des assureurs concernant les conditions du renouvellement du programme assurance Dommages/Perte Exploitation à l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

#### **Responsabilité civile**

Cette assurance a pour vocation de couvrir les conséquences financières de la responsabilité civile pouvant incomber au Groupe du fait des dommages corporels, matériels et / ou financiers subis par des tiers, du fait des produits livrés ou vendus, des installations et matériels, des bâtiments,

de l'exploitation des magasins, des prestations de service effectuées pour le compte des tiers.

La police en vigueur, également de forme "Tous Risques Sauf" couvre aussi en sous limitation du plafond général des garanties (76 millions d'euros) les frais de retrait des produits ainsi que la garantie financière, du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

La grande majorité des sites du Groupe étant classée ERP (Établissement Recevant du Public), la gestion de ce risque et de sa couverture d'assurance nécessitent un suivi vigilant compte tenu de l'exposition des tiers y afférente.

#### **Assurances obligatoires (loi ou réglementation)**

Compte tenu des activités exercées le Groupe a souscrit notamment les garanties suivantes :

- assurance automobile (responsabilité civile auto) ;
- assurance construction/dommages ouvrage (garantie décennale de préfinancement des dommages subis) ;
- responsabilité décennale constructeur ;
- assurance des responsabilités civiles professionnelles : de syndic et ou gestionnaire immobilier, de voyageur, de banque.

#### **Autres assurances**

Compte tenu de l'importance des flux et risques y attachés, le Groupe continue de souscrire d'autres assurances, dont :

- un programme transport qui couvre l'ensemble des transports domestiques et des importations monde entier ;
- un programme "Tous Risques Chantiers" contre les risques de dommages avant réception, pour l'ensemble des opérations de construction, de rénovation, d'extension et de réhabilitation du patrimoine immobilier.

#### **Prévention – Gestion de crise**

Le Groupe maintient et poursuit la politique de prévention mise en œuvre depuis plusieurs années, notamment contre les risques de dommages aux biens, comme suit :

- visites régulières par les Services ingénierie des assureurs, des sites à forte concentration de capitaux assurés dont notamment les hypermarchés, les centres commerciaux et les entrepôts ;
- suivi conjoint des rapports de visite et de préventions par site, par les services ingénierie des assureurs et ceux du Groupe ;
- suivi identique de la protection par site selon les besoins et priorités (installations sprinklers, sécurité, intrusion, etc.) ;
- suivi de la cartographie des risques dommages dont les événements naturels et autres, tant en France qu'à l'International.

Concernant le risque "Produit", le Groupe maintient et poursuit la démarche préventive, initiée depuis plusieurs années, en amont des points de vente qu'il s'agisse pour ces derniers de ceux à marque distributeur ou non.

De même, en cas de crise et ou de sinistre grave, le Groupe est en mesure de disposer des moyens techniques et des conseils appropriés lui permettant selon les circonstances, d'intervenir rapidement pour protéger les hommes, préserver les biens, assurer, si cela est possible, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle.

## 2.8.

## Données environnementales

(article 148-3 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002)

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées l'ensemble des activités sous contrôle opérationnel du groupe Casino ou de ses filiales majoritaires.

Les établissements franchisés, pour lesquels le groupe Casino ne possède pas la maîtrise opérationnelle, sont exclus du périmètre de reporting.

### 2.8.1. Périmètre

Les données environnementales pour le périmètre Casino concernent l'ensemble des magasins à enseigne Géant, Casino supermarché et Petit Casino (y compris les établissements corses de la filiale Codim 2), des cafétérias Casino et des entrepôts Easydis, des galeries marchandes via la filiale d'exploitation Sudéco et les sites administratifs.

Les données relatives aux sociétés Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) et Cdiscount sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données relatives aux établissements franchisés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2011.

Les données correspondantes au groupe Franprix-Leader Price sont présentées de façon distincte.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport d'activité et de RSE 2011 du groupe Casino et dans le rapport d'activité Monoprix ainsi que sur le site web [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr).

### 2.8.2. Management de l'environnement

#### Le politique environnement

Depuis 2003 le groupe Casino a formalisé sa Politique Environnement à travers un programme d'actions appelé "excellence verte". Chaque année un séminaire environnement est organisé rassemblant l'ensemble des correspondants environnement des branches et filiales en France afin de déterminer la pertinence et les résultats des actions menées et de fixer le cap pour les années suivantes. Inscrit dans le facteur "4" et dans le respect des objectifs du Grenelle de l'Environnement, ce plan aborde tous les sujets environnementaux (énergie, déchets, transports, fluide, construction durable, éco-conception etc.). Les feuilles de route détaillées sont consultables dans le rapport d'activité et de RSE 2011.

Casino a réalisé son deuxième bilan carbone en 2009 afin d'affiner son plan d'actions et d'alimenter l'indice carbone des produits Casino qui a été lancé en juin 2008.

Cet indice est présent sur plus de 599 produits à fin 2011. Casino qui poursuit son travail sur l'étiquetage environnemental en partenariat avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'Afnor (Association française de normalisation), a répondu à l'appel d'offres lancé en 2010 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. À fin 2011, 84 produits Casino, 37 produits Monoprix et 14 produits de marques nationales ont été calculées avec le nouvel indice environnemental.

#### La démarche d'évaluation et de certification

Casino a poursuivi la mise en place et l'exploitation de ses outils de suivi des consommations d'énergie sur la majorité de ses hypermarchés, supermarchés, cafétérias et entrepôts.

Des audits externes de la consommation électrique sont effectués régulièrement et donnent lieu à des plans d'action pour amélioration (voir détail ci-après).

Une démarche de certification IFS (*International Food Standard*) des entrepôts alimentaires est en place avec la totalité des 14 entrepôts alimentaires Easydis certifiés à fin 2011. 4 entrepôts sont par ailleurs certifiés ISO 14001 (2 sur le niveau 3 et 2 sur le niveau 1) et 2 HQE dont 1 HQE Excellent.

En ce qui concerne les centres commerciaux, Mercialis, filiale de Casino, a créé le premier label de développement durable pour les centres commerciaux : le Label "V" mis en place en collaboration avec des experts dont Ecocert Environnement (organisme externe et indépendant qui audite les centres commerciaux candidats sur la base d'un référentiel composé d'une centaine de critères). 5 centres ont reçu ce label en 2011 avec un objectif de 30 centres labélisés prévu d'ici 2015.



## Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Indicateurs	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Éco-contribution éco-emballages + corepile + D3E+ Eco-TLC*	Euros	2 446 000	25 411	2 799 720	ND
Éco-contribution sur les prospectus	Euros	1 656 721	149 409	361 722	ND
Dépenses liées à la dépollution de terrains détenus par le Groupe*	Euros	65 000	ND	ND	ND

\* Hors Codim 2.

### Organisation

Le Groupe a défini début 2003 ses engagements en matière de développement durable (se reporter au rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales 2011 ainsi qu'à notre site internet [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr)). Ces engagements réaffirmés dans la signature du Pacte mondial des Nations Unies en 2009 couvrent aussi les aspects environnementaux et s'appliquent par défaut à l'ensemble des entités du Groupe. Un échange des bonnes pratiques et une harmonisation des actions en fonction des particularités locales permettent de dégager les pistes de travail à l'échelle du Groupe.

Le Directeur de l'environnement, nommé en 2001 pour l'ensemble des activités du Groupe, a pour mission de coordonner les actions des branches opérationnelles en matière d'environnement. Il bénéficie de nombreux relais dans les différentes entités du Groupe et reporte à la Direction de la Responsabilité Sociale d'Entreprise créée en 2010 pour développer et coordonner de façon plus efficace la politique RSE du Groupe en France et à l'International.

### Formation et information des collaborateurs

Le groupe Casino a mis en place une plateforme collaborative accessible qui permet à ses collaborateurs de mutualiser les bonnes pratiques concernant la protection de l'environnement. À travers différents outils comme le site intranet Groupe, la revue trimestrielle "Regards", les écrans disposés dans les sites, les différents prospectus et supports et les cycles de conférence, Casino informe ses collaborateurs sur tous les sujets concernant la préservation des ressources, les économies d'énergie ou la consommation responsable.

Un module de formation à la Responsabilité Sociétale d'Entreprise a été mis en place en *e-learning* sur le site de formation du Groupe. Il permet de sensibiliser les collaborateurs sur tous les sujets liés à la RSE et de faire intégrer ses préoccupations dans le quotidien des tâches des managers.

Des grandes campagnes de sensibilisation sur des sujets particuliers comme la récupération des piles ou des bouchons plastiques sont organisées régulièrement au profit d'associations.

## Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Provisions pour risques environnementaux*	Euros	995 000	0	ND	ND
Garanties pour risques environnementaux	Euros	0	0	ND	ND

\* Sites concernés (Cholet, Lannion, Mandelieu, Limoges, Oyonnax, Béziers, Gourdon, Chaumont, Pau, Marseille Saint-Gabriel, La Destrousse et Agen).

### Montant des indemnités versées et actions menées en réparation de dommages environnementaux

Au titre de l'exercice 2011, le groupe Casino n'a enregistré aucune indemnité liée à l'application d'une décision de justice en matière d'environnement.

### Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le Groupe a défini début 2003 ses engagements en matière de développement durable (pour plus d'information se reporter au rapport d'activité et de RSE 2011 ainsi qu'à notre site Internet [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr)). Ces engagements réaffirmés dans la signature du Pacte mondial des Nations Unies en 2009 couvrent aussi les aspects environnementaux et s'appliquent par défaut à l'ensemble des entités du Groupe. Un échange des bonnes pratiques et une harmonisation des actions en fonction des particularités locales permettent de dégager les pistes de travail à l'échelle du Groupe.

### 2.8.3. Principaux impacts environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Consommation d'eau	m <sup>3</sup>	1 867 828	289 447	220 249	ND
Consommation d'électricité	MWh	1 238 143	329 862	207 054	6 631
Quantité de déchets cartons triés en vue d'une valorisation	t	49 635	22 108	18 842	1 292
Consommables d'éclairage collecté en vue d'une valorisation	t	10,8	9,7	0,7	ND
Quantité de piles et batteries collectées en provenance des clients	t	196	106	76	ND
Émissions de CO <sub>2</sub> liées au transport de marchandises (trajets entrepôts – magasins) <sup>(1)</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	142 929	19 548	33 464	39

(1) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol.

#### Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et favoriser le recours aux énergies renouvelables

L'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires sont les deux principaux postes de consommation d'énergie, d'origine essentiellement électrique. En 2011, les efforts ont notamment porté sur :

- la mise en place de rideaux de nuit pour les meubles froids, de couvercles pour les bacs surgelés et la couverture des meubles frais positifs avec un objectif de 75 % du parc d'ici 2020 ;
- la rénovation et l'amélioration de l'éclairage des magasins avec la mise en place d'optimiseurs d'énergie et d'équipements basse consommation de nouvelle génération ;
- la poursuite des campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie ;
- la mise en place d'un système intelligent pour la gestion de l'éclairage des bureaux du siège ;
- la réduction de certains éclairages de rayons (maison, textile, éclairage des tablettes parfumeries etc.) ;
- l'élaboration, avec le secteur des équipementiers frigorifiques, d'un contrat-cadre pour la généralisation progressive de la maintenance préventive et la rénovation des équipements afin d'éviter les fuites de gaz frigorigènes et les surconsommations d'électricité. Une charte "confinement" a été élaboré et intégrée aux contrats de maintenance de nos prestataires ;
- le développement par la filiale GreenYellow des Contrats de performance énergétique ;
- la poursuite du suivi et des audits de la consommation électrique par la direction technique du Groupe ;
- l'éclairage par ampoules "LED" testé dans les cafétérias, les entrepôts ainsi que pour l'éclairage externe des magasins de proximité.

Notre participation au développement des énergies renouvelables est assurée par la filiale GreenYellow qui a installé 46 000 KWc de puissance solaire provenant de 247 300 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques à fin 2011. Quatre centrales supplémentaires sont en cours de construction pour une puissance de 8,1 MWc portant le nombre de centrales installées à 21 à fin 2011.

#### Gestion des déchets

##### Recyclage

Le Groupe génère surtout des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et peu de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de fritures, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place, avec les prestataires du déchet, des conventions nationales de collecte et de valorisation à cette fin. En 2011, pour Casino en France, plus de 58 000 tonnes de déchets ont été valorisées (carton, plastique, papier et fermentescible). Les entrepôts ont mis en place un système de reverse logistique qui couvre plus d'un tiers des entrepôts Easydis. Enfin un programme de valorisation des déchets fermentescibles est en place dans la restauration avec un résultat de 376 tonnes de déchets valorisés en 2011.

Les hypermarchés ont mis en place une filière de tri et de collecte des déchets organiques dans 71 magasins avec pour objectif 100 % des sites en France fin 2012.

##### Réduction à la source et diminution de l'utilisation des matières premières

En proposant systématiquement à leurs clients des sacs réutilisables en sortie de caisse, nos magasins ont participé à la quasi-disparition des sacs jetables, poubelles des ménages français.

Un programme d'éco-conception sur les produits à marque Casino a été lancé en 2008. Plus de 4 370 tonnes cumulées de matériaux ont été économisés par l'optimisation de 1 183 emballages de produits Casino à fin 2011. Casino est membre fondateur du pôle international éco-conception de Saint-Étienne et travaille sur la diffusion de ces techniques innovantes auprès des entreprises PME et PMI.

## Émissions atmosphériques

Casino a réalisé en 2009 un second bilan carbone portant sur un échantillon de 400 établissements et conforté son plan de réduction des gaz à effet de serre pour la période 2009-2012 (voir plus de détails dans le rapport d'activité et de responsabilité sociale 2011). Monoprix a également réalisé son bilan carbone en 2010.

Les rejets atmosphériques du Groupe concernent, outre les trajets clients, principalement les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport de marchandises ainsi que les émissions indirectes de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'électricité et de fluides frigorigènes. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation, dans le cadre de la démarche "Citygreen" de la logistique France ont permis une économie de plus de 13 millions de km parcourus, soit l'équivalent de près de 14 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées en 2011.

Le programme de mise aux dernières normes EURO 5 pour le parc de camions se poursuit avec 90 % du parc mis à cette norme à fin 2011 et 100 % prévu pour 2012.

51 % des transports de marchandises éligibles grand import de Casino sont réalisés par voies fluviales ou ferroviaires et 92 % pour Monoprix. Des projets de grandes transversales par voies ferrées est en cours de discussion avec les opérateurs.

Franprix/Leader-Price a mis en place un système de livraisons à domicile par camionnettes électriques. 100 véhicules sont prévus d'être déployés pour un total de 1 500 livraisons journalières.

La branche Proximité Casino a lancé aussi la livraison à domicile avec des véhicules électriques (camionnettes et triporteurs) sur des grandes agglomérations (Paris, Toulouse, Saint-Étienne).

## Lutte contre le bruit et diminution des nuisances locales

Casino poursuit ses efforts de réduction des nuisances sonores et des émissions polluantes liées aux livraisons dans ses magasins situés en zone urbaine. Le Groupe a complété l'équipement de la flotte de livraison avec des conteneurs isothermes à réfrigération cryogénique, réduisant les émissions de gaz réfrigérants et les nuisances sonores tout en améliorant le respect de la chaîne du froid. Ce programme communiqué sous la marque "Citygreen" a été récompensé par un oscar de l'innovation LSA en 2010. Il regroupe les innovations Piek Azote, Hybride et électriques que Casino a décidé de déployer avec un objectif de 200 véhicules d'ici 2015.

## Conditions d'utilisation des sols et mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Les magasins et entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine mais leurs activités présentent en général peu de risques pour les sols et les écosystèmes.

Les stations-service, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- Afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe.
- Les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations-service et les parkings des supermarchés. 100 % des stations-service exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

## Protection de la biodiversité

Casino a intégré dans l'engagement n° 8 de sa Charte Éthique Groupe : la protection de la biodiversité.

Il a poursuivi en 2011 le développement de toutes ses gammes de produits Casino responsables : produits bio "AB", produits de l'agriculture durable avec la marque Terre et Saveur, produits MSC, PEFC et FSC, produits avec écolabel européen, produits du commerce équitable. Il a organisé des campagnes nationales auprès du public pour informer et inciter les consommateurs à aller vers ces produits.

Casino a poursuivi son engagement de supprimer l'huile de palme de l'ensemble de ses produits alimentaires à marque Casino d'ici fin 2012. À fin 2011, 312 produits Casino ne contenaient plus d'huile de palme.

Casino a été le pionnier de l'étiquetage carbone sur ses produits à marques propres qui apparaît aujourd'hui sur 599 produits dans près de 7 000 magasins en France. Il a répondu à l'appel à projets du ministère de l'Écologie et du Développement durable sur l'étiquetage environnemental en collaboration avec plusieurs fournisseurs. Cet étiquetage intègre en plus du carbone, la consommation d'eau et la pollution aquatique, toujours sur l'ensemble du cycle de vie du produit et visible sur son emballage. À fin 2011 et 84 produits Casino et 37 produits Monoprix ont été calculés en 2011.

Dans le cadre de l'année internationale des forêts, le groupe Casino a mené une campagne avec l'association SOS Sahel et le groupe Danone pour la plantation d'1 million d'arbres au Burkina Faso et au Niger. Casino a aussi participé à l'exposition "Des forêts et des hommes" organisée par la fondation GoodPlanet présidée par Yann Arthus-Bertrand.

## 2.9.

## Données sociales

## 2.9.1. Périmètre

À titre informatif, sont présentes dans ce reporting les sociétés "majeures" suivantes : Casino, Guichard-Perrachon, Distribution Casino France, Codim 2, Casino Cafétéria (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis, l'Immobilière Groupe Casino (et sa filiale Sudéco), EMC Distribution, Comacas et Casino Services.

Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) et la société Cdiscount sont présentées de

façon distincte dans les tableaux ci-dessous. Les données correspondantes au groupe Franprix-Leader Price sont présentées de façon distincte.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport d'activité et de responsabilité sociale 2011 du groupe Casino ainsi que dans celui de Monoprix et sur le site web [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr).

## 2.9.2. Effectifs

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
<b>Effectifs France au 31 décembre</b>	<b>Nb</b>	<b>45 950</b>	<b>20 807</b>	<b>9 713</b>	<b>984</b>
Répartition par contrat :					
Effectifs en CDI	Nb	42 438	18 679	8 905	946
Effectifs en CDD	Nb	3 512	2 058	808	38
Répartition par sexe :					
• Effectifs cadres					
- Hommes	Nb	2 777	1 125	674	183
- Femmes	Nb	1 304	1 305	319	112
• Effectifs agents de maîtrise					
- Hommes	Nb	2 878	601	393	106
- Femmes	Nb	1 924	877	378	100
• Effectifs employés/ouvriers					
- Hommes	Nb	12 801	5 639	3 217	212
- Femmes	Nb	24 266	11 260	4 732	272
Main-d'œuvre extérieure :					
Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires <sup>(1)</sup>	Éq. temps plein	1 389	50	ND	ND
Nombre d'embauches :					
Par contrat à durée indéterminée	Nb	5 751	4 363	1 932	144
Par contrat à durée déterminée	Nb	18 860	13 235	4 750	48
Licenciements :					
Pour motifs économiques	Nb	20	39	66	1
Pour d'autres causes	Nb	1 652	1 060	750	53

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

### 2.9.3. Organisation du temps de travail

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Effectifs en temps complet au 31 décembre	Nb	30 856	14 145	6 880	933
Effectifs en temps partiel au 31 décembre	Nb	15 098	6 662	2 833	17
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps complet <sup>(1)</sup>	h	35,04	35,04	36,0	39,00
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps partiel <sup>(1)</sup>	h	23,51	22,36	24,81	31,00

(1) Hors Codim 2.

### 2.9.4. Absentéisme

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Nombre total d'heures travaillées	h	63 059 000	27 910 043	10 950 000	ND
Nombre total d'heures d'absence	h	6 582 590	4 337 295	1 284 305	ND
Répartition de l'absentéisme par motif					
• Accident du travail	h	787 991	321 151	287 655 <sup>(1)</sup>	ND
• Accident de trajet	h	120 120	64 544		ND
• Maladie	h	3 885 463	1 439 947	771 826	ND
• Maternité/Paternité	h	705 804	328 682	224 824	ND
• Congés autorisés	h	90 020	421 406	ND	ND
• Autres causes	h	993 192	1 761 565	ND	ND

(1) FP/LP cumul accidents du travail et trajets.

### 2.9.5. Rémunérations et charges sociales

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Montant total des charges de personnel <sup>(1)</sup>	k€	1 711 917	591 365	206 182	42 046
Montant de l'intéressement versé sur l'exercice <sup>(2)</sup>	k€	12 470	5 212	124	ND
Montant de la participation versée sur l'exercice <sup>(1)</sup>	k€	18 206	19 029	4 571	ND

(1) Hors Codim 2.

(2) Y compris intéressement local pour Casino.

### 2.9.6. Équité professionnelle

#### La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

Le groupe Casino a signé dès 1993 une première convention avec le ministère de la Ville et s'est engagé depuis presque vingt ans, en partenariat avec les acteurs publics, dans la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Distribution Casino France a signé en octobre 2004 la charte de la diversité aux côtés de 40 autres grandes entreprises, s'engageant ainsi sur six grands principes pour promouvoir

la diversité. Puis en 2005, il a été signé un accord Groupe sur la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et la diversité.

Casino a obtenu en mai 2009 le label Diversité délivré après un audit de l'Afnor Certification, preuve de son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité. En 2010 ce label a été vérifié par l'Afnor Certification et la commission a émis un avis favorable au maintien de cette labellisation.

Conformément à son engagement, un second *testing* sollicité a été réalisé par le Groupe au cours de l'année 2011 en lien avec les partenaires sociaux et en partenariat avec les experts externes avec l'envoi de 3 000 CV fictifs et ce trois ans après le premier *testing* sollicité réalisé avec ISM-Corum dans le cadre des projets Equal européens LUCIDITÉ puis AVERROËS. Les résultats seront publiés au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Cdiscount et Franprix/Leader Price, filiales du groupe Casino, ont signé la charte de la diversité en 2010.

Le groupe Casino s'appuie sur un réseau de 56 correspondants de la diversité pour déployer sa politique.

Il s'est engagé aussi à utiliser la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), mise au point par Pôle Emploi pour le recrutement de ses collaborateurs. Monoprix utilise aussi cette méthode.

### L'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité professionnelle est l'un des objectifs RH prioritaires du groupe Casino qui, dès 2005, a signé un accord avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle au sein de sa filiale DCF.

En 2008, le Groupe a par ailleurs mis en place des mesures visant à l'égalité de rémunération lors des Négociations Annuelles Obligatoires, qui permet aujourd'hui de constater qu'à poste équivalent les rémunérations sont de même ordre de grandeur pour les hommes et les femmes au sein du Groupe.

En 2010, le Groupe a réalisé avec Terrafemina une étude/un diagnostic, société par société portant sur les années 2008, 2009 et mi-2010, permettant d'identifier les axes prioritaires d'amélioration, qui ont servi de base à l'accord sur l'égalité professionnelle négocié en 2011 pour les filiales Casino France. Cet accord porte sur cinq thématiques majeures : le recrutement, la formation, la rémunération, l'évolution professionnelle et la parentalité. Il porte également sur la valorisation auprès des femmes des postes d'encadrement, de terrain et prévoit différentes actions, notamment pour lutter contre les stéréotypes, avec la réalisation d'un guide de recrutement mis à disposition de tous les responsables RH et recrutement du Groupe assorti de recommandations spécifiques ; Il vise aussi à assurer une équité de traitement en matière d'évolution professionnelle et un meilleur équilibre entre l'activité professionnelle et la responsabilité familiale.

La politique de Casino en matière d'égalité professionnelle a fait la preuve de son efficacité puisque les femmes qui sont majoritaires dans les effectifs du Groupe en France représentent pour la filiale Distribution Casino France 32 % des effectifs cadres en 2011, contre 15,6 % en 2005 et 40 % des agents de maîtrise en 2011, contre 31,6 % en 2005.

### L'emploi des jeunes

Le Groupe est signataire du Plan Espoir Banlieues (2008, 2009, 2010) dont le but est de faciliter le recrutement de jeunes issus des zones sensibles. Sur la période 2008-2011, ceux sont près de 4 440 personnes issues des zones urbaines sensibles qui ont été recrutés en CDI/CDD de plus de 6 mois, dont en 2011, 640 personnes de moins de 26 ans et 809 jeunes en stages et 322 alternants. Le groupe Casino a décidé de maintenir ses engagements en 2011 en faveur des quartiers.

Par ailleurs, le groupe Casino, signataire de la charte de l'apprentissage a lancé en 2010 le premier site d'entreprise dédié à l'alternance : [www.montuteuretmoi.com](http://www.montuteuretmoi.com) et a signé plus de 2 200 contrats en alternance en 2011.

Le Groupe est aussi le 1<sup>er</sup> signataire de la charte de valorisation du Service Civique et s'engage à le faire connaître à l'ensemble de ses responsables de recrutements afin que ce dispositif soit pris en compte comme une véritable expérience.

Le Groupe a mis en place un programme "Jeunes Talents" pour les jeunes diplômés qui propose trois parcours au choix, selon les fonctions qu'ils souhaitent occuper : au siège, dans les enseignes ou à l'International. 203 jeunes ont suivi ce programme à fin 2011.

### La politique en faveur des seniors

Lors de la négociation de l'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), le Groupe avait annoncé dès 2008 sa volonté de prévoir des mesures destinées aux salariés âgés de 50 ans et plus dans un accord Groupe spécifique. Cet accord Groupe a été signé le 9 septembre 2009 pour une durée de trois ans (2010-2012) prévoyant un engagement en matière d'embauches de 500 salariés de 50 ans et plus pour la période de l'accord et des dispositions en matière de maintien dans l'emploi pour les salariés de 55 ans et plus.

## 2.9.7. Relations professionnelles

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Nombre de réunions avec les représentants du personnel <sup>(1)</sup>	Nb	14 000	4 145	282	66

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

### Le dialogue social

Le groupe Casino a toujours privilégié un dialogue social permanent et constructif dans ses activités en France et à l'International. En 2011, en France, six nouveaux accords d'entreprises ont été signés. Le Groupe a assuré par ailleurs le suivi des accords en cours. Les accords prévoient des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi, ainsi que des bilans réguliers.

Les principaux accords en cours dans le Groupe en France sont :

- accord Groupe portant sur la promotion de l'égalité des chances, de la diversité, la lutte contre les discriminations en favorisant la cohésion sociale dans l'entreprise. Cet accord a été signé en 2005 ;
- accord Groupe en faveur des seniors : cet accord a été signé en septembre 2009 pour une durée de trois ans ;
- accord Groupe sur la santé et la sécurité au travail : cet accord a été signé en 2010 ;
- accord Groupe sur l'emploi des salariés en situation de handicap : un 5<sup>e</sup> accord a été signé en décembre 2010 pour une durée de trois ans ;

- accord sur l'intéressement, signé en mars 2010 ;
- accord de méthode sur la prévention des risques psychosociaux, signé en janvier 2010.

Les accords signés en 2011 dans le Groupe en France sont :

- accord Groupe sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : cet accord a été signé en novembre 2011 ;
- accord sur l'égalité Femmes/Hommes pour les magasins intégrés Leader Price et au sein de l'entreprise Distribution Franprix – DFP en 2011 ;
- accord Groupe de méthode concernant la mise en place d'une démarche de prévention de la pénibilité au travail. Cet accord a été signé en novembre 2011 ;
- accord collectif d'entreprise sur le PERCO. Cet accord a été signé en novembre 2011 au sein de Cdiscount ;
- accord collectif d'entreprise sur le travail de nuit. Cet accord a été signé en novembre 2011 au sein de Cdiscount ;
- accord Groupe a été signé en octobre 2011 – "loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011".

## 2.9.8. Santé et sécurité au travail

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Taux de fréquence des accidents du travail <sup>(1)</sup>	nb accidents x 10 <sup>6</sup> / nb h travaillées	37,56	56,29	ND	39,80
Taux de gravité des accidents du travail <sup>(1)</sup>	nb jours arrêt x 10 <sup>3</sup> / nb h travaillées	1,93	1,39	ND	0,90

(1) Depuis 2011, ces taux ne comprennent plus les maladies professionnelles. Elles sont hors Codim 2.

La santé et la sécurité au travail revêtent une importance majeure pour le groupe Casino. Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage dans une démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé physique et psychique de ses collaborateurs.

En 2006, Casino a mené une étude sur la santé au travail et signé une charte d'engagement nationale avec la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Le programme de prévention initié en 2007 appelé "Cap Prévention" a continué d'être déployé en 2011 sur 31 sites d'hypermarchés et la totalité des entrepôts et des supermarchés et montre ses résultats avec une baisse continue des taux de fréquence depuis six ans. Des accords ont été signés avec la CNAMTS pour mettre en œuvre une politique de prévention dès la conception ou la rénovation des magasins.

Un programme de prévention des troubles musculo-squelettiques engagé en 2009 dans les entrepôts a été étendu aux supermarchés et hypermarchés. Un accord de méthode pour la mise en place d'une démarche de prévention des risques psychosociaux a été signé par les organisations syndicales en janvier 2010. Un accord sur la Santé Sécurité au travail a été signé en décembre 2010. Cet accord prévoit un certain nombre d'axes de travail tels que la manutention manuelle (la limitation du port de charges à maximum 8 kg pour les hôtes et hôtesse de caisse, le déploiement des transpalettes à haute levée, la généralisation de la démarche par l'écoute "Cap Prévention", et la prévention aux risques routiers) mais aussi l'amélioration de la communication de la Santé Sécurité au Travail auprès des collaborateurs.

Le plan d'actions de prévention des risques psychosociaux a été mis en place en 2011 : 50 écoutants régionaux ont été formés à l'écoute active des collaborateurs qui le souhaitent. Afin de compléter le dispositif, une démarche structurée de sensibilisation et de formation de l'ensemble des managers a été déployée, s'appuyant sur deux outils majeurs : le guide "Bien dans son job" et la formation "Mieux vivre ensemble". Dans le cadre d'une politique Santé et Sécurité volontariste, le Groupe a également créé un guide sur la Prévention des Risques Routiers, et organisé des journées de sensibilisation à thèmes, comme "les méfaits du tabac" ou "la prévention des

risques cardio-vasculaires". Afin d'accompagner l'ensemble de cette Politique Santé Sécurité au Travail, le groupe Casino est le premier acteur de la grande distribution à avoir mis en place un médecin référent de Santé au Travail, à l'écoute des collaborateurs, mais aussi des médecins Santé au Travail qui interviennent sur l'ensemble des sites en France.

Monoprix a créé un poste de chef de service des conditions de travail et de l'innovation sociale pour la prévention des risques et maladies professionnelles.

### 2.9.9. Formation

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an	h	6	6,41	3,65	ND
% d'employés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	%	27 %	46 %	ND	ND

L'université interne du Groupe en France est un élément moteur de l'évolution professionnelle.

Campus Casino propose une offre de programmes extrêmement diversifiée, conçue pour répondre aux besoins de tous les métiers et niveaux hiérarchiques : en 2011, 12 800 collaborateurs français ont ainsi bénéficié d'un stage de formation. Campus Casino met également à disposition

auprès des collaborateurs internationaux des formations *e-learning* pour la pratique des langues. Dans le cadre du DIF, le groupe Casino a honoré plus de 6 000 demandes en 2011. Par ailleurs il a mis en place le programme Ex&Co afin de valoriser la validation des acquis de l'expérience permettant d'obtenir un titre professionnel ou un diplôme.

### 2.9.10. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Nombre de personnes handicapées recrutées au cours de l'exercice	Nb	111	51	9	1
Quota de travailleurs handicapés <sup>(1)</sup>	%	10,71 %	5,70 % <sup>(2)</sup>	2,68 %	1,62 %

(1) Hors Codim 2.

(2) Après unités de minoration pour Monoprix.

Le groupe Casino est engagé depuis 1995 dans une politique en faveur de l'intégration des personnes ayant un handicap. Cette démarche nommée "Handipacte" s'est construite autour d'un accord collectif. Casino a achevé en 2010 la réalisation des objectifs du 4<sup>e</sup> accord collectif, qui couvrait la période 2006-2010.

Sur cette période, 520 personnes handicapées ont été recrutées pour un objectif fixé à 300 et 392 stagiaires ont été accueillis pour un objectif fixé à 350.

Le 5<sup>e</sup> accord couvrant la période 2011-2013 a été signé par les organisations syndicales en décembre 2010 et a obtenu l'agrément de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et prévoit le recrutement de 180 personnes et de 180 stagiaires sur la période. En 2011, 111 recrutements ont été réalisés et 55 stagiaires ont été aussi accueillis. Le quota de travailleurs handicapés est passé à 10,71 % pour Casino en France.

Un accord similaire est en place chez Monoprix avec un objectif de recrutement de 180 collaborateurs.



### 2.9.11. Œuvres sociales

Indicateur	Unité	Casino 2011	Monoprix 2011	FP/LP 2011	Cdiscount 2011
Montant total versé au Comité d'Établissement	€	13 121 702	2 921 340	764 944	241 717
Montant des donations pour mécénat sportif et culturel (France)	€	2 206 771	ND	297 000	406 775
Montant des donations humanitaires (France)	€	7 820 354	2 563 089	112 000	12 000

#### La solidarité

Un partenariat national avec les Banques Alimentaires a été mis en place afin de collecter des denrées alimentaires. En 2011, ce sont plus de 2 500 tonnes de marchandises (équivalent de 5 millions de repas) contre 1 700 tonnes en 2010. Les Banques Alimentaires ont remis en 2011 au groupe Casino le label "Entreprise Solidaire des Banques Alimentaires".

Le Groupe s'est associé avec Emmaüs Défi en fournissant plus de 6 500 jouets (Casino) tandis que 150 tonnes de vêtements étaient récoltés chez Monoprix.

Franprix a également mené des actions avec la Croix-Rouge en faisant don de 4 tonnes de marchandises pour aider les épiceries sociales. Le Groupe a soutenu en 2011 l'association SOS Sahel dans le cadre de son programme "Ensemble, plantons 1 million d'arbres".

Les magasins du Groupe participent chaque année par ailleurs à de nombreuses opérations de solidarité locales et s'impliquent dans de nombreux partenariats sur le plan local ([www.acteur-local-engage.org](http://www.acteur-local-engage.org)).

Outre ces actions locales, la Fondation d'Entreprise Casino créée en 2010 soutient des actions en faveur de l'enfance, en favorisant l'accès à la culture, au savoir, à la construction de soi. Après avoir développé un premier programme pour "Rompre l'isolement des enfants à l'hôpital", avec l'association Dr Souris, en fournissant aux enfants hospitalisés notamment du matériel informatique pour qu'ils puissent continuer à suivre leurs cours, un second hôpital a été équipé en 2011. La Fondation a développé deux nouveaux programmes "Artistes à l'école", "Initiatives locales" et 22 projets ont été parrainés dans ce cadre par un collaborateur du Groupe et financés par la Fondation.

### 2.9.12. Les actions locales et l'impact sur les territoires

Le service "Promotion de la Diversité et de la Solidarité" a poursuivi ses actions selon les axes prioritaires définis par la convention nationale de partenariat signée dès 1993 avec le ministère de la ville, renouvelée pour la période 2007-2012. Elle promeut notamment l'insertion professionnelle des résidents à faible niveau de qualification et l'accès des jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés à des fonctions d'encadrement. À ce titre, le Groupe travaille à ce titre étroitement avec Pôle Emploi dans le cadre d'une convention nationale, avec les missions locales, et les associations locales.

De même Casino entretient depuis son origine et par nature, une relation de proximité avec ses fournisseurs (agriculteurs, coopératives, PME/PMI). Une grande majorité des fournisseurs de produits à marques Casino sont des industriels locaux. Casino a signé en juin 2010 le Pacte PME afin de favoriser la croissance, l'efficacité et le rayonnement des PME/PMI. Casino est l'unique représentant de la grande Distribution à avoir adhéré à ce pacte.

Casino mène chaque année plusieurs dizaines d'actions locales en faveur d'associations et d'initiatives citoyennes.

### 2.9.13. Prise en compte des droits de l'homme

Le groupe Casino a tenu à travers la signature du Pacte mondial des Nations Unies à réaffirmer sa volonté de respecter et promouvoir les droits humains sur l'ensemble de ses filiales à l'International et auprès de ses fournisseurs.

En 2011, Casino a déployé sa Charte Éthique Groupe pour l'ensemble de ses filiales en France et à l'International, rappelant explicitement son attachement aux principes de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux ainsi qu'aux huit Conventions fondamentales de l'OIT.

Le programme d'actions de la centrale d'achat mis en place en 2000 vise à promouvoir et contrôler le respect des droits de l'homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement. La Charte Éthique Fournisseurs, élaborée en référence à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, est intégrée à l'ensemble des contrats de référencement depuis 2002. Les audits sociaux de conformité des fournisseurs implantés dans des pays en développement se sont poursuivis en 2011. Conduits par des cabinets d'audit externes selon le référentiel de

l'ICS (Initiative Clause Sociale) 103 audits (dont 97 audits de 1<sup>er</sup> rang et 6 audits de second rang) ont été menés en Chine, au Bangladesh, en Inde, en Thaïlande, au Cambodge, au Vietnam, en Indonésie, Malaisie et en Tunisie.

Un déplacement organisé par les membres d'ICS au Vietnam en novembre 2011 a permis d'établir un dialogue direct avec certains des fournisseurs locaux et ainsi de mieux expliquer les attentes en matière de respect de la réglementation sociale locale et des droits de l'homme.

37 audits sociaux ont été menés par Monoprix en 2011.

Le groupe Casino est aussi membre du *Global Social Compliance Programme* (GSCP) dont il soutient les travaux et qui prend en compte les normes les normes internationales de travail de l'OIT.

Par ailleurs, le groupe Casino est membre d'EDH (Entreprises pour les Droits de l'Homme). Le Groupe a participé à l'élaboration d'un module de formation (le premier de ce type en France) sur le thème des droits de l'homme dans l'entreprise. À ce jour, une quinzaine de managers ont été formés *via* ce module.

## 2.9.14. Lutte contre la corruption

Alors que la charte Éthique Groupe rappelle dans ses engagements que le Groupe "proscrit toute forme de corruption et de délits économiques", les principales filiales internationales du Groupe possèdent un code éthique ou une charte de déontologie propre intégrant leurs engagements en matière de lutte contre la corruption.

Par ailleurs, la Direction du Contrôle Interne du Groupe communique et sensibilise sur les aspects de la lutte contre la corruption au travers des différentes entités du groupe Casino. Elle a mené également des ateliers de travail en collaboration avec son réseau interne afin de définir et mettre en place des plans d'action visant à lutter contre tout type de fraude (dont notamment la corruption), selon quatre axes, à savoir : sensibilisation, prévention, détection et sanction/amélioration.

## 2.9.15. Participation et intéressement du personnel

### Participation

Un premier accord de participation, conforme au Code du travail, a été signé le 30 décembre 1969 et mis en place dans chacune des sociétés du Groupe.

Compte tenu des diversifications opérées par le Groupe (distribution, production, restauration, etc.) et des liens très étroits liant ces différentes activités entre elles, la Direction, à la demande des partenaires sociaux, a mis au point un accord de participation commun au groupe Casino en date du 16 septembre 1988. Cet accord concerne l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors groupes Franprix-Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Le principe de cet accord de Groupe était que chaque société déterminait la réserve spéciale de participation sur la base de son seul résultat. Les différents montants étaient ensuite additionnés et le montant total ainsi obtenu était réparti entre l'ensemble des salariés du Groupe proportionnellement aux salaires perçus dans la limite des plafonds fixés par décret.

Un nouvel accord a été signé le 16 mars 1998. Cet accord n'apportait pas de modification concernant le calcul et le mode de répartition de la participation. Il modifiait la forme du Plan d'Épargne d'Entreprise par la création de plusieurs fonds de placement. Le 29 juin 2000, un avenant a été signé afin de neutraliser l'impact dans le calcul de la participation 2000 (retraitement des capitaux propres) des opérations de restructuration réalisées le 1<sup>er</sup> juillet 2000 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Un nouvel avenant a été signé le 26 juin 2001 qui modifie le mode de calcul de la réserve de participation Groupe. Celle-ci est désormais calculée en fonction de la

réserve de l'année précédente et de l'évolution du résultat opérationnel courant, le montant ainsi déterminé ne pouvant être inférieur au cumul des réserves légales déterminé société par société.

### Intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été mis en place pour les exercices 2010, 2011 et 2012 qui s'applique à l'ensemble des filiales françaises du groupe Casino (hors les groupes Franprix-Leader Price, Monoprix et Banque du Groupe Casino).

Comme le précédent accord, il allie un intéressement de solidarité à un intéressement local.

L'intéressement de solidarité est assis sur le résultat opérationnel courant (avant intéressement et participation) consolidé du périmètre concerné, diminué de la rémunération des capitaux investis. Il est réparti proportionnellement à la rémunération annuelle de chaque bénéficiaire pour 80 % du montant total et au prorata du temps de présence à l'effectif pour 20 %.

L'intéressement local est directement lié aux performances des sites commerciaux. Il est réparti proportionnellement à la rémunération de chaque bénéficiaire.

Le versement de l'intéressement intervient au plus tard le 15 mai de chaque année.

Le montant global de l'intéressement de solidarité et de l'intéressement local ne peut être supérieur à 30 % du résultat net consolidé après impôts, part du Groupe, du périmètre concerné.

## Sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement

Les sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement du personnel au titre des cinq dernières années (en milliers d'euros) sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Participation	Intéressement	Total
2006	22 746,5	29 768,0	52 514,5
2007	24 317,0	26 572,3	50 889,3
2008	23 126,0	22 213,5	45 339,5
2009	20 448,4	14 474,4	35 922,8
2010	19 294,8	12 280,3	31 575,1

### Options conférées au personnel

C'est en 1973 que Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit de salariés du Groupe. Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe. C'est ainsi, notamment, que l'ensemble du personnel du Groupe a bénéficié, en 1991, de l'attribution d'options de souscription d'actions (27 375 bénéficiaires pour plus de 2,2 millions d'options attribuées). Ce plan est venu à échéance en 1997.

Par ailleurs, en décembre 1987, l'ensemble des cadres du Groupe ayant un an d'ancienneté ont bénéficié d'options d'achats d'actions représentant, selon leur catégorie, 10, 20, 30 ou 40 % de leur rémunération annuelle. Depuis et jusqu'en

2009, il a été attribué, en décembre de chaque année, selon les mêmes principes, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il a été procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

### Options de souscription d'actions

Le détail des plans d'options de souscription d'actions en cours de validité est indiqué à la page 42.

### Options d'achat d'actions

Il n'y a plus de plans d'options d'achat en cours de validité au 29 février 2012.

Par ailleurs, les options de souscription d'actions de la Société consenties, en 2011, aux dix premiers salariés attributaires non mandataires sociaux et les options levées par ces derniers sont les suivantes :

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties	Néant	-
Options levées	24 475	58,16 €

### Attribution gratuite d'actions au personnel

Depuis 2005, la Société a attribué gratuitement des actions. L'acquisition définitive de ces actions est liée à la réalisation de critères de performance et/ou à la condition de présence à la date d'attribution définitive des actions.

Par ailleurs, sur le même principe que les options attribuées, de décembre 1987 à décembre 2009, aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et à ceux qui changent de catégorie par suite d'une promotion, il a été attribué gratuitement à ces cadres, en décembre 2011, des actions représentant, selon leur catégorie, 2, 4, 6 ou 8 % de leur rémunération annuelle. L'acquisition définitive de ces actions est liée à la condition de présence à la date d'attribution définitive des actions.

Le détail des plans d'attribution gratuite d'actions en cours de validité est indiqué à la page 43.

### Plans d'actionnariat

Afin de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant d'être plus étroitement associés aux développements et performances futures du Groupe, deux plans d'actionnariat ont été mis en œuvre par l'intermédiaire d'un fonds commun de placements d'entreprise (FCPE), le premier en décembre 2005 et le second en décembre 2008.

Ces plans d'actionnariat, dits à effet de levier et à capital garanti, ont été offerts à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise Casino.

Le plan de 2005 a pris fin en 2010.

Au titre du plan de 2008, 800 000 actions ont été souscrites par le FCP Emily 2 au prix de 46,18 euros.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placements, les salariés du Groupe détenaient, au 29 février 2012, 2 026 242 actions représentant 1,83 % du capital et 2,09 % des droits de vote.





# 3

## COMPTES CONSOLIDÉS

---

<b>3.1.</b> Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	68
<b>3.2.</b> États financiers .....	69
<b>3.3.</b> Notes aux comptes consolidés .....	76

## 3.1.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs non courants (notes 1.4.12 et 16). La valeur recouvrable des actifs non courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issues des plans financiers pluriannuels approuvés par la Direction.

Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

- Les notes 1.4.2 et 1.4.18 de l'annexe aux comptes consolidés précisent les principes comptables suivis par le Groupe lors des entrées et sorties de périmètre de consolidation d'entités avec prise ou perte de contrôle.

La note 3.6 de l'annexe aux comptes consolidés décrit la comptabilisation définitive du goodwill négatif issu de la prise de contrôle de Nova Casa Bahia en novembre 2010. Cette note est complétée des informations fournies à la note 1.2.3 sur le traitement rétrospectif des ajustements effectués.

Nous avons vérifié les traductions comptables appliquées aux différentes opérations portant sur le périmètre de consolidation du Groupe telles que décrites aux notes 2 et 3. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations du Groupe et à examiner les calculs effectués. Nous avons, enfin, apprécié l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 30 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria

Daniel Mary-Dauphin

## 3.2. États financiers

### 3.2.1. Compte de résultat consolidé Pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2010

(en millions d'euros)

	Notes	2011	2010 retraité <sup>(1)</sup>
<b>ACTIVÉTÉS POURSUIVIES</b>			
Chiffre d'affaires, hors taxes	5.1	34 361	29 078
Coût d'achat complet des marchandises vendues	5.2	(25 407)	(21 753)
<b>Marge commerciale</b>		<b>8 954</b>	<b>7 325</b>
Autres revenus	5.1	375	411
Coûts des ventes	5.3	(6 388)	(5 324)
Frais généraux et administratifs	5.3	(1 393)	(1 112)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 548</b>	<b>1 300</b>
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,5	4,5
Autres produits opérationnels	6	269	404
Autres charges opérationnelles	6	(426)	(405)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 391</b>	<b>1 298</b>
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		4,0	4,5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		84	39
Coût de l'endettement financier brut		(556)	(384)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>7.1</b>	<b>(472)</b>	<b>(345)</b>
Autres produits financiers	7.2	260	85
Autres charges financières	7.2	(192)	(102)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>987</b>	<b>936</b>
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		2,9	3,2
Charge d'impôt	8	(228)	(214)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	9	(7)	13
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>751</b>	<b>735</b>
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		2,2	2,5
dont, part du Groupe		577	542
dont, intérêts minoritaires		174	193
<b>ACTIVÉTÉS ABANDONNÉES</b>			
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>10</b>	<b>(9)</b>	<b>(9)</b>
dont, part du Groupe		(9)	(9)
dont, intérêts minoritaires		-	-
<b>ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>742</b>	<b>726</b>
dont, part du Groupe		568	533
dont, intérêts minoritaires		174	193

### Résultat par action

(en euros)

	Notes	2011	2010 retraité <sup>(1)</sup>
Des activités poursuivies, part du Groupe	11		
• de base		5,08	4,78
• dilué		5,05	4,75
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	11		
• de base		4,99	4,70
• dilué		4,97	4,67

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 1.2.3).

**3.2.2. État consolidé des produits et des charges comptabilisés**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2011</b>	<b>2010 retraité <sup>(1)</sup></b>
Résultat net de l'exercice	742	726
Écarts de conversion	(366)	578
Écarts actuariels	(4)	(18)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(3)	5
Comptabilité de couverture de flux de trésorerie	9	13
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	(1)	3
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt</b>	<b>(365)</b>	<b>582</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS</b>	<b>377</b>	<b>1 308</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	191	977
<i>Dont part des minoritaires</i>	187	331

*(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 1.2.3).*

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 24.3.



### 3.2.3. Bilan consolidé

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2010

#### Actifs

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010 retraité <sup>(1)</sup>
Goodwill	12	7 955	6 655
Immobilisations incorporelles	13	1 211	1 091
Immobilisations corporelles	14	6 663	6 174
Immeubles de placement	15	1 613	1 346
Participations dans les entreprises associées	17	164	161
Autres actifs non courants	19	658	694
Dérivés actifs de couverture non courants	31	129	150
Actifs d'impôts différés	8	377	119
<b>Actifs non courants</b>		<b>18 770</b>	<b>16 391</b>
Stocks	20	3 381	2 892
Créances clients	21	1 869	1 744
Autres actifs courants	22	1 693	1 754
Créances d'impôts courants		63	85
Dérivés actifs de couverture courants	31	75	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	3 901	2 813
Actifs détenus en vue de la vente	10	20	1
<b>Actifs courants</b>		<b>11 002</b>	<b>9 402</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>29 772</b>	<b>25 793</b>

#### Passifs

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010 retraité <sup>(1)</sup>
Capital social		169	169
Primes, titres auto-détenus et autres réserves		6 041	6 328
Résultat part du Groupe		568	533
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>6 779</b>	<b>7 031</b>
Intérêts minoritaires – Réserves		2 430	1 826
Intérêts minoritaires – Résultat		174	193
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>2 604</b>	<b>2 019</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>24</b>	<b>9 383</b>	<b>9 050</b>
Provisions	26	345	306
Passifs financiers non courants	28	6 423	5 549
Autres dettes non courantes	29	453	237
Passifs d'impôts différés	8	697	444
<b>Passifs non courants</b>		<b>7 918</b>	<b>6 535</b>
Provisions	26	188	279
Dettes fournisseurs		5 400	4 822
Passifs financiers courants	28	3 167	1 754
Dettes d'impôts exigibles		61	62
Autres dettes courantes	29	3 656	3 291
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente		-	-
<b>Passifs courants</b>		<b>12 472</b>	<b>10 208</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>29 772</b>	<b>25 793</b>

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 1.2.3).

## 3.2.4. État consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2010

(en millions d'euros)	2011	2010 retraité <sup>(1)</sup>
Résultat net, part du Groupe	568	533
Intérêts minoritaires	174	193
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>742</b>	<b>726</b>
Dotations aux amortissements et provisions	719	713
Pertes/(gains) latents liés aux variations de juste valeur	(97)	(3)
Charges/(produits) calculés liés aux stock-options et assimilés	15	19
Autres charges/(produits) calculés	143	61
<b>Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables</b>	<b>780</b>	<b>790</b>
Résultats sur cessions d'actifs	(118)	(320)
Pertes/(profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle	1	(7)
Quote-part de résultat des entreprises associées	7	(13)
Dividendes reçus des entreprises associées	4	10
<b>Capacité d'Autofinancement (CAF)</b>	<b>1 416</b>	<b>1 188</b>
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)	454	331
Charge d'impôt (y compris différé)	224	213
<b>CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>2 095</b>	<b>1 731</b>
Impôts versés	(227)	(262)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (i)	54	112
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>1 922</b>	<b>1 581</b>
Décaissements liés aux acquisitions :		
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	(1 139)	(937)
• d'actifs financiers non courants	(94)	(71)
Encaissements liés aux cessions :		
• d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	324	274
• d'actifs financiers non courants	16	4
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle (ii)	(1 262)	21
Variation des prêts et avances consentis	39	(8)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(2 117)</b>	<b>(718)</b>
Dividendes versés (note 24.4) :		
• aux actionnaires de la société mère	(308)	(292)
• aux minoritaires	(99)	(105)
• aux porteurs de TSSDI	(26)	(26)
Augmentation et diminution de capital de la société mère	6	16
Autres opérations avec des actionnaires minoritaires	300	(162)
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	4	5
Cessions/(acquisition) de titres auto-détenus	(49)	(1)
Augmentation emprunts et dettes financières	3 186	844
Diminution emprunts et dettes financières	(1 420)	(736)
Intérêts financiers nets versés	(396)	(350)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>1 197</b>	<b>(808)</b>
<b>Incidence des variations monétaires sur la trésorerie</b>	<b>(153)</b>	<b>76</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>848</b>	<b>132</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets d'ouverture	2 497	2 365
• trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente (note 10)	-	(1)
<b>Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan (note 23)</b>	<b>2 497</b>	<b>2 364</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets de clôture	3 346	2 497
• trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente (note 10)	-	-
<b>TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE PRÉSENTÉE AU BILAN (NOTE 23)</b>	<b>3 346</b>	<b>2 497</b>

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 1.2.3).

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 10.

**(i) : Variation de BFR liée à l'activité**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Stocks de marchandises	(335)	(120)
Stocks de promotion immobilière	(26)	40
Fournisseurs	378	215
Créances clients et comptes rattachés	12	209
Créances liées aux activités de crédit	(170)	(15)
Financement des activités de crédit	226	(17)
Autres	(31)	(199)
<b>Variation du BFR liée à l'activité</b>	<b>54</b>	<b>112</b>

**(ii) : Incidence des variations de périmètre**

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
<b>Prix de cession dont :</b>	<b>479</b>	<b>66</b>
Cession Cativen <sup>(1)</sup>	266	30
GPA (variation du pourcentage de détention)	212	4
Sous-groupe Actifs magasins	-	15
Sous-groupe Franprix-Leader Price	-	14
<b>Prix d'acquisition dont :</b>	<b>(1 932)</b>	<b>(36)</b>
Big C Thaïlande – acquisition activités Carrefour	(1 024)	-
GPA (variation du pourcentage de détention)	(816)	-
Sous-groupe Franprix-Leader Price	(18)	(25)
Sous-groupe Distribution Casino France	(41)	-
Sous-groupe Actifs magasins	(34)	(4)
Sous-groupe Mercialys	-	(4)
<b>Trésorerie des filiales acquises ou cédées dont :</b>	<b>190</b>	<b>(9)</b>
GPA (variation du pourcentage de détention)	102	-
GPA (acquisition de Nova Casa Bahia)	-	9
Big C Thaïlande – acquisition activités Carrefour	75	-
Sous-groupe Franprix-Leader Price	11	8
Sous-groupe Distribution Casino France	3	-
Entités vénézuéliennes (perte de contrôle)	-	(21)
<b>Incidence des variations de périmètre</b>	<b>(1 262)</b>	<b>21</b>

*(1) Le groupe Casino a cédé Cativen le 26 novembre 2010 aux autorités vénézuéliennes. Le paiement prévoyait un règlement en plusieurs fois. Au 31 décembre 2011, il reste un billet de trésorerie de 138 millions d'USD (soit 107 millions d'euros) à échéance au 30 novembre 2012.*

## 3.2.5. État de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros) (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital <sup>(1)</sup>	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	TSSDI
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>169</b>	<b>3 964</b>	<b>(4)</b>	<b>1 232</b>	<b>600</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	533	-
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>533</b>	<b>-</b>
Opérations sur capital <sup>(3)</sup>	-	16	-	-	-
Frais d'émission	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	4	(3)	-
Dividendes versés <sup>(4)</sup>	-	-	-	(292)	-
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(15)	-
Paievements en actions	-	-	-	18	-
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales <sup>(5)</sup>	-	-	-	(38)	-
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales <sup>(6)</sup>	-	-	-	(4)	-
Autres mouvements <sup>(7)</sup>	-	-	-	(8)	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2010 RETRAITÉ <sup>(8)</sup></b>	<b>169</b>	<b>3 980</b>	<b>-</b>	<b>1 422</b>	<b>600</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	568	-
<b>Total des produits et charges comptabilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>568</b>	<b>-</b>
Opérations sur capital <sup>(9)</sup>	(1)	(30)	37	-	-
Frais d'émission	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus <sup>(10)</sup>	-	-	(36)	(8)	-
Dividendes versés <sup>(4)</sup>	-	-	-	(308)	-
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(19)	-
Paievements en actions	-	-	-	15	-
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales <sup>(11)</sup>	-	-	-	(95)	-
Variation des parts d'intérêts liées à la prise/perte de contrôle des filiales <sup>(12)</sup>	-	-	-	-	-
Autres mouvements <sup>(13)</sup>	-	-	-	(2)	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>169</b>	<b>3 951</b>	<b>-</b>	<b>1 574</b>	<b>600</b>

(1) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales.

(2) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.

(3) Résulte de la levée d'options de souscription (voir note 25.2).

(4) En 2011, les dividendes versés correspondent à la distribution annuelle de Casino, Guichard Perrachon au titre de l'exercice 2010 pour 308 millions d'euros. Les dividendes versés aux minoritaires en 2011 résultent principalement d'une distribution aux minoritaires de Mercalys, Exito et de Big C Thaïlande à hauteur respectivement de 58, 18 et 15 millions d'euros. Les 398 millions d'euros se composaient de 292 millions d'euros résultant de la distribution annuelle de Casino, Guichard-Perrachon au titre de l'exercice 2009 (voir note 24.4) et de 106 millions d'euros relatifs principalement aux filiales Mercalys, Big C Thaïlande, Exito et au fonds d'investissement Whitehall.

(5) Les - 38 millions d'euros se composent principalement de 70 millions d'euros liés au rachat des intérêts minoritaires de Sendas compensés partiellement par le profit de dilution de 59 millions d'euros de GPA dans Globex. Les 48 millions d'euros correspondent notamment à l'annulation des intérêts minoritaires de Sendas.

(6) Les 344 millions d'euros sont essentiellement liés à la prise de contrôle de Nova Casa Bahia (voir note 3.6).

(7) L'impact de 138 millions d'euros présentés en intérêts minoritaires correspond à un remboursement de capital effectué sur la période au fonds d'investissement Whitehall, consécutivement à la cession en 2009 de deux sites de promotions immobilières en Pologne.

(8) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de Nova Casa Bahia (voir note 1.2.3).

(9) Correspond essentiellement à la réduction de capital présentée en note 24.1 consécutive à l'annulation partielle d'actions propres acquises au cours de l'année.

(10) Correspond aux mouvements d'actions propres au cours de l'année dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale et du contrat de liquidité.

(11) L'incidence négative de 95 millions d'euros présentée en capitaux propres part du Groupe correspond principalement à la cession à Exito des participations du Groupe dans Disco et Devoto financée par augmentation de capital pour - 44 millions d'euros (voir note 3.5), aux rachats d'intérêts minoritaires de Cdiscount pour - 30 millions d'euros (voir note 3.1) ainsi qu'au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price pour - 18 millions d'euros. L'incidence négative de 27 millions sur les intérêts minoritaires correspond principalement à la suppression des intérêts minoritaires résultant de la constatation en dettes financières des options de vente suite aux opérations de prises de contrôle réalisées au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 3.3).

(12) L'impact de 98 millions d'euros présentés en intérêts minoritaires correspond essentiellement à l'apparition d'intérêts minoritaires consécutive aux prises de contrôle au sein du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 3.3) et à la prise de participation complémentaire dans GPA (voir note 2.2) pour respectivement 38 et 65 millions d'euros.

(13) Correspond à l'augmentation de capital nette de frais réalisée par Exito (voir note 3.5).

Couverture de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Capitaux propres part du Groupe <sup>(2)</sup>	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
(9)	409	2	15	6 379	1 539	7 919
8	446	(12)	2	444	138	582
-	-	-	-	533	193	726
8	446	(12)	2	977	331	1 308
-	-	-	-	16	-	16
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	1	-	1
-	-	-	-	(292)	(106)	(398)
-	-	-	-	(15)	-	(15)
-	-	-	-	18	-	18
-	-	-	-	(38)	48	10
-	-	-	-	(4)	344	340
(4)	-	-	-	(11)	(138)	(149)
(5)	855	(10)	18	7 031	2 019	9 050
5	(379)	(2)	(2)	(377)	13	(365)
-	-	-	-	568	174	742
5	(379)	(2)	(2)	191	187	377
-	-	-	-	6	-	6
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	(45)	-	(45)
-	-	-	-	(308)	(99)	(407)
-	-	-	-	(19)	-	(19)
-	-	-	-	15	-	15
-	-	-	-	(95)	(27)	(122)
-	-	-	-	-	98	98
4	-	-	-	2	426	428
5	476	(11)	15	6 779	2 604	9 383

## 3.3.

## Notes aux comptes consolidés

## Informations relatives au groupe Casino, Guichard-Perrachon

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées "le Groupe" ou "le groupe Casino". Le siège social de la Société est situé à Saint-Étienne 1, Esplanade de France – 42008 Saint-Étienne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 27 février 2012, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2011.

## Note 1. Principes et méthodes comptables

## 1.1. Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2011.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

1.1.1. Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2011 :

- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux ;
- amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- amendement IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ;
- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées ;
- améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

## 1.1.2. Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

**Texte adopté par l'Union européenne à la date de clôture**

- Amendement IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers (applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011).

Le Groupe n'a pas appliqué ce nouvel amendement par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

**Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture**

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2011 :

- amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012) ;
- amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012) ;
- amendement IAS 19 – Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- amendement IFRS 7 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014) ;

- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015) ;
- IFRS 10 – États financiers consolidés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IFRS 11 – “Accords conjoints” (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) ;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et coentreprises (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes, notamment ceux relatifs aux normes IFRS 10 sur le périmètre de consolidation et IFRS 11 qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des coentreprises.

L'application d'IFRS 11 entraînerait la décomptabilisation de la quote-part des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la totalité des entités en contrôle conjoint du Groupe (dont parmi les plus significatives GPA et Monoprix) puis leur comptabilisation en mise en équivalence. En termes de compte de résultat, une quote-part de résultat serait présentée sur la ligne “quote-part de résultat net des entreprises associées” en remplacement des produits et des charges présentés en détail à hauteur du pourcentage d'intégration de chaque entité en co-contrôle.

Au 31 décembre 2011, les principales coentreprises du Groupe sont GPA (40,1 %) et Monoprix (50 %). Les comptes résumés des sociétés intégrées proportionnellement sont présentés en note 18.1.

Ces deux coentreprises font l'objet d'options d'achat et de vente telles que précisées dans la note 32.2.

Concernant GPA, le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec lequel est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle Wilkes (il est rappelé que Casino et son partenaire co-contrôlent GPA à travers Wilkes dont le Groupe détient 68,85 % du capital) et correspondant à 0,4 % et 7,6 % du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir du 22 juin 2012 en conséquence de la décision du groupe Casino de désigner le Président du Conseil d'administration de Wilkes ; la seconde, conditionnelle à la première, sera exercable pendant une période de huit années à compter de juin 2014. Si Casino exerce son droit de nommer le Président de Wilkes et n'obtient pas plus de 50 % des actions ordinaires dans un délai de 60 jours, Casino dispose d'une option d'achat pour acquérir une action Wilkes au prix de 1 real lui conférant la majorité absolue dans Wilkes. Par ailleurs, à partir de la date à laquelle Casino exerce sa faculté contractuelle de nommer le Président du Conseil d'administration de Wilkes ainsi que la majorité du Conseil d'administration de GPA, conformément au pacte d'actionnaires, les règles de gouvernance et plus

particulièrement les droits de veto organisant le co-contrôle actuel de Wilkes deviennent caducs.

Ainsi, à compter du 22 juin 2012, le groupe Casino aura la possibilité de prendre le contrôle exclusif de Wilkes et donc de GPA, conformément au pacte d'actionnaires. Dès lors, le groupe GPA sera consolidé à compter de la date à laquelle Casino aura fait valoir ses droits au titre du pacte, par intégration globale dans les comptes du groupe Casino.

Les événements décrits à la note 2.2 ne remettent en cause ni le co-contrôle actuel, ni les accords d'options d'achat et de vente qui peuvent prendre effet à compter de juin 2012.

Concernant Monoprix, le Groupe possède une option d'achat portant sur 10 % du capital de cette société, exercable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'en 2028, qui lui donne la possibilité de prendre le contrôle de cette entité. En cas d'exercice de cette option d'achat ou de l'option de vente dont dispose Galeries Lafayette, le groupe Monoprix sera consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe étant entendu que, l'Autorité de la concurrence au regard de l'autorisation de concentration déjà obtenue en 2000, sera saisie de l'exercice de l'option.

Le traitement comptable de l'éventuelle intégration globale de GPA ou de Monoprix dans les comptes consolidés serait réalisé selon la démarche suivante :

- consolidation du compte de résultat à 100 % de la Société à la date de prise de contrôle, avec partage du résultat entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires ;
- consolidation de l'ensemble des actifs et des passifs à 100 % de la Société à la date de prise de contrôle, avec option de reconnaissance d'un goodwill complet ;
- réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue de la Société par le Groupe par le résultat de l'exercice ;
- annulation au passif du bilan des intérêts minoritaires bénéficiant d'une option de vente et reconnaissance d'une dette financière selon les modalités de l'accord liant les minoritaires et le Groupe ; la variation ultérieure de la dette de *put* trouvera, dans l'état actuel des textes comptables en vigueur, sa contrepartie dans les capitaux propres.

## 1.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

### 1.2.1. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des terrains des sociétés du périmètre dit “centralisé” (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts du groupe Franprix-Leader Price, pour lesquels la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres ;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont inclus par référence.

### 1.2.2. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

- les coopérations commerciales (note 1.4.24) ;
- la dépréciation des créances douteuses (notes 19, 21 et 22) ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill (notes 1.4.12 et 16) ;
- les actifs financiers disponibles à la vente (note 19.1) ;
- la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise (notes 1.4.2, 3.2 et 3.6) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (note 15) ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeubles de placement : à chaque opération le Groupe analyse sur la base des actifs et de l'activité existante si l'acquisition doit être analysée comme un regroupement d'entreprises ou comme l'acquisition d'un actif isolé ;
- les impôts différés (notes 1.4.31 et 8) ;
- les actifs (ou groupe d'actifs) non courants classés comme détenus à la vente (note 10) ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires (notes 1.4.20 et 28.4) ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (notes 1.4.19.2 et 26).

Les notes 16, 26 et 28 présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions et les engagements de rachats.

### 1.2.3. Retraitement de l'information comparative

Les comptes 2010 antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à la comptabilisation définitive du regroupement d'entreprise de la société Nova Casa Bahia par GPA (voir note 3.6).

## 1.3. Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (voir note 1.4.20), la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer la position comptable la plus pertinente.

## 1.4. Principales méthodes comptables

### 1.4.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

#### Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

#### Coentreprises

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

#### Droits de vote potentiels

Pour les entités autres que les entités *ad hoc*, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels actuellement exerçables.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'action, des options d'achat d'action, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de



vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou uniquement si se produit un événement futur.

Pour les entités *ad hoc*, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité *ad hoc* et l'entreprise indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décisions pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

#### 1.4.2. Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en "Autres charges opérationnelles".

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la

valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat ("Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles").

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat ("Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles"), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

#### 1.4.3. Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### 1.4.4. Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Banque du Groupe Casino sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

#### 1.4.5. Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe Casino. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;

- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

### 1.4.6. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

#### 1.4.6.1. Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément à la note 1.4.2. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" ci-après. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

#### 1.4.6.2. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droit au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

#### 1.4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Construction – gros œuvre	40
Étanchéité toiture	15
Protection incendie de la coque	25
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 20
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants “Étanchéité toiture” et “Protection incendie de la coque” ne sont identifiés en tant qu’immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant “Gros œuvre”.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu’il n’est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d’un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l’exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d’utilité et modes d’amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

### 1.4.8. Contrats de location

Les contrats de location financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l’actif loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d’un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location financement sont amortis sur leur durée d’utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n’a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l’actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés au bilan du Groupe dans les passifs financiers. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

### 1.4.9. Coûts d’emprunts

Les coûts d’emprunt qui sont directement attribuables à l’acquisition, la construction ou la production d’un actif, dont la préparation préalable à l’utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d’emprunt sont comptabilisés en charges de l’exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d’emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d’un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d’emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charges, les coûts d’emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### 1.4.10. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l’annexe. Les modes et durées d’amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

Les galeries marchandes détenues par la société Mercialys font l’objet d’évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d’Expert Immobilier édictées par le R.I.C.S. (*Royal Institution of Chartered Surveyors*), en utilisant les méthodes d’évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l’expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3<sup>e</sup> édition) et du rapport du groupe de travail de la Commission des opérations de bourse (COB) et du Conseil national de la comptabilité (CNC) de 2000 sur l’expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l’épargne. L’ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d’un tiers par an et par actualisation sur les deux autres tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif :

- la première approche, l’approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l’actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d’extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance ;
- la deuxième approche, l’approche par les flux de trésorerie actualisés, consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d’autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d’investissement supportées par le bailleur.

Le taux d’actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans pour la France) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l’immobilier, ainsi que d’éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

#### 1.4.11. Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

#### 1.4.12. Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

##### 1.4.12.1. Unité génératrice de trésorerie (UGT)

L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le Discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

##### 1.4.12.2. Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

##### 1.4.12.3. Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts

de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions. Il est précisé que le Groupe a décidé de retenir cette approche communément admise depuis l'exercice clos le 31 décembre 2011. En 2010, la valeur terminale a été estimée sur la base d'un multiple d'EBITDA.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

S'agissant du contrôle de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué chaque année en fin d'année.

##### 1.4.12.4. Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

#### 1.4.13. Actifs financiers

##### 1.4.13.1. Définitions

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

#### 1.4.13.2. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

#### 1.4.13.3. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

#### 1.4.13.4. Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

#### 1.4.13.5. Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

#### 1.4.13.6. Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Les actifs disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants.

#### 1.4.13.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

#### 1.4.13.8. Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ; ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
  - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
  - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique essentiellement de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

#### 1.4.14. Passifs financiers

##### 1.4.14.1. Définitions

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ; et
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

### 1.4.14.2. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

#### 1.4.14.2.1. Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

#### 1.4.14.2.2. Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

### 1.4.14.3. Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

#### 1.4.14.3.1. Dérivés qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) figurent au bilan à leur juste valeur.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe, couverture d'un budget d'achat en devise par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la partie inefficace et en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures).

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ; et
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

#### 1.4.14.3.2. Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique "Autres produits et charges financières".

### 1.4.15. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

#### 1.4.16. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le groupe Casino enregistre en stock les actifs en cours de construction.

#### 1.4.17. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, ce même si le Groupe demeure détenir une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte net(te) en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

#### 1.4.18. Capitaux propres

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après "intérêts minoritaires" ou "intérêts ne donnant pas le contrôle").

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires

de Casino, Guichard-Perrachon. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100 % des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en "Autres produits opérationnels" ou en "Autres charges opérationnelles", sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

##### 1.4.18.1. Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

##### 1.4.18.2. Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsqu'éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

##### 1.4.18.3. Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus- ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

##### 1.4.18.4. Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 1.4.14.

**1.4.18.5. Paiements fondés sur des actions**

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti. La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

**1.4.19. Provisions****1.4.19.1. Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme**

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en "Autres produits et charges financiers" (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ou en "Autres produits et charges financiers" selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

**1.4.19.2. Autres provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.



#### 1.4.20. Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers" ; les "puts à prix fixes" sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées, et les "puts à prix variables" pour leurs justes valeurs ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

#### 1.4.21. Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

#### 1.4.22. Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants", de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants". Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en "passifs courants". Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de douze mois.

Les impôts différés sont, quant à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

#### 1.4.23. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : le "chiffre d'affaires, hors taxes" et les "autres revenus".

Le "chiffre d'affaires, hors taxes" intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs, les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés "Autres revenus" comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues

dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, généralement lorsque le transfert de propriété est intervenu, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré ;
- les prestations de services, telles que les ventes d'extensions de garanties, les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsqu'une prestation de services est assortie d'engagements divers, y compris d'engagements de volumes, le Groupe analyse les éléments de droit et de faits pour déterminer le cadencement de comptabilisation de la prestation. Il en résulte que, suivant la nature de la prestation de services, une comptabilisation du produit peut être immédiate, les prestations étant considérées comme réalisées, ou étalée sur la période de réalisation de la prestation ou d'atteinte de l'engagement donné.

En cas de paiement différé au-delà des conditions habituelles de crédit non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est égal au prix actualisé, la différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant étant constatée en produits financiers répartis sur la durée du différé.

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

#### 1.4.24. Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le "Chiffre d'affaires, hors taxes" et le coût d'achat complet des marchandises vendues.

Le "Coût d'achat complet des marchandises" intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première

réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP – *Delivery Duty Paid*) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en "coûts logistiques".

#### 1.4.25. Coût des ventes

Les "Coûts des ventes" sont composés des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité de promotion immobilière.

#### 1.4.26. Frais généraux et administratifs

Les "Frais généraux et administratifs" sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnement, commerciales et marketing, informatique et finance.

#### 1.4.27. Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

#### 1.4.28. Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des "business units" tels que les pertes de valeur d'actifs non courants, les cessions d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3R et IAS 27R (voir note 1.4.2).

#### 1.4.29. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents ainsi que la charge d'intérêts attachée aux contrats de location financement.

La dette financière nette comprend les emprunts et dettes financières incluant les dérivés passifs placés en comptabilité de couverture qui s'y rattachent, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers assimilés, (iii) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture portant sur les emprunts et dettes financières et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

#### 1.4.30. Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

#### 1.4.31. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne Taxe Professionnelle ; cette cotisation est comptabilisée au sein du Résultat Opérationnel Courant car elle présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux ; cette cotisation est présentée sur la ligne impôt sur le résultat car le Groupe considère qu'elle répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

#### 1.4.32. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (*Treasury stock method*), qui :

- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les obligations convertibles et du dividende du TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

#### 1.4.33. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation

interne des activités du groupe Casino ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

L'information sectorielle, présentée en note 4, comporte six secteurs opérationnels répartis entre la France et l'International : Casino France, Monoprix, Franprix-Leader Price pour la zone France et l'Amérique latine, l'Asie et les autres secteurs internationaux pour la zone International. Le Groupe a regroupé des segments au sein des secteurs Casino France, Amérique latine et Asie.

Ainsi, le secteur opérationnel dénommé "Casino France" regroupe principalement les activités françaises de distribution, quel que soit le format de magasins (hypermarchés, supermarchés, supérettes) ou leur mode d'exploitation (en propre ou en franchise) et les activités annexes ou complémentaires que sont l'immobilier, la vente par internet, la restauration et l'activité de services financiers, à l'exception de celles de Franprix-Leader Price et de Monoprix qui font l'objet d'un secteur opérationnel distinct. Au regard de la zone International, les secteurs regroupés d'Amérique latine (Colombie, Uruguay, Argentine et Brésil) et d'Asie (Thaïlande et Vietnam) présentent une nature des produits vendus (alimentaires et non alimentaires), des actifs et moyens humains nécessaires à l'exploitation, une typologie de clientèle, des modes de distribution (direct, internet, offre marketing) et une performance financière long terme similaires.

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information est présentée par secteurs opérationnels en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

## Note 2. Faits marquants

### 2.1. Évolution du périmètre de consolidation

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2011 sont :

#### Principales entrées – Sorties de périmètre

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation
Activités de Carrefour Thaïlande <sup>(1)</sup>	Distribution	Thaïlande	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Franprix-Leader Price <sup>(2)</sup>	Distribution	France	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Distribution Casino France <sup>(3)</sup>	Distribution	France	Prise de contrôle	IG
Sous-groupe Immobilier <sup>(4)</sup>	Immobilier	France	Prise de contrôle	IG
Banque du Groupe Casino <sup>(5)</sup>	Financier	France	Prise/perte de contrôle	IP

(1) Voir note 3.2.

(2) Voir note 3.3.

(3) Acquisition d'hypermarchés et supermarchés aux groupes Deprez et JEKK pour un montant respectif de 24 et 18 millions d'euros faisant ressortir un goodwill de 14 et 18 millions d'euros.

(4) Acquisition d'un hypermarché au groupe Bazeilles pour un montant de 27 millions d'euros faisant ressortir un goodwill de 3 millions d'euros.

(5) Voir note 3.4.

#### Principales variations de pourcentage de détention sans modification de la méthode de consolidation

Nom de la société	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation
Cdiscount <sup>(1)</sup>	E-commerce	France	+ 16,59 %	IG
GPA <sup>(2)</sup>	Distribution	Brésil	+ 6,43 %	IP
Disco/Devoto	Distribution	Uruguay	<sup>(3)</sup>	IP/IG
Mercialys	Immobilier	France	- 0,73 %	IG

(1) Voir note 3.1.

(2) Correspond à l'acquisition de 6,5 % du capital de GPA (voir note 2.2), à l'effet de la rémunération en actions préférentielles de l'économie d'impôt inhérente à l'amortissement du goodwill dans les comptes de GPA ayant eu un impact positif sur le pourcentage de détention de 0,07 % compensé à hauteur de 0,1 % par la dilution résultant de l'exercice de stock-options chez GPA.

(3) Voir note 3.5. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Disco et Devoto s'établit après l'opération respectivement à 34,23 % et 52,88 %.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 37.

### 2.2. Autres faits marquants

#### Litige avec la famille Baud

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer définitivement dans le contentieux Franprix-Leader Price qui oppose le groupe Casino à la famille Baud relatif aux dommages-intérêts correspondant aux dividendes et aux intérêts de retard, a rendu sa décision le 4 février 2011. Il a rejeté la demande de la famille Baud de paiement de dividendes au titre des exercices 2006-2007 et de l'indemnité complémentaire au titre de leur situation fiscale à l'étranger en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Conformément à la décision du Tribunal, Casino a versé au cours du premier semestre 34 millions d'euros correspondant à une indemnité compensatrice au titre des dividendes 2008 pour 28 millions d'euros et à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price précédemment acquis par Casino pour 6 millions d'euros. L'ensemble des incidences de ce jugement avait été pris en compte dans les états financiers consolidés 2010, à l'exception du paiement effectif effectué au cours du premier semestre.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, et détenue à 50 % par le groupe Casino et à 50 % par la famille Baud, un administrateur provisoire, nommé par le Tribunal de Commerce de Paris assure la gestion depuis mai 2008 suite aux désaccords entre les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société. Les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une décision arbitrale a été rendue le 23 décembre 2011 et des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours.

Dans sa décision du 23 décembre 2011, le Tribunal arbitral, après avoir écarté tout aspect intentionnel de la part de Casino, a estimé que le défaut de notification a causé un préjudice pour perte de chance de 7 millions d'euros. Casino devra payer ce montant à la famille Baud déduction faite de la somme de 1 million d'euros, versée par la famille Baud à

Casino en remboursement de ses frais de procédure. Ces montants de - 7 et + 1 millions d'euros ont été enregistrés respectivement en "résultat net des activités abandonnées" et "Autres produits opérationnels".

### Opérations de financement corporate 2011

Le 18 mai 2011, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 millions d'euros d'une maturité de 10 ans avec un coupon annuel de 4,726 %. À ce titre, 300 millions d'euros des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,00 %), avril 2013 (coupon de 6,375 %) et avril 2014 (coupon de 4,875 %) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 millions d'euros de ressources complémentaires.

Le traitement comptable de cette opération est décrit à la note 28.1.

Le 31 août 2011, le Groupe a signé la mise en place d'un financement à moyen terme d'un montant de 900 millions d'USD (soit environ 630 millions d'euros) auprès d'un pool bancaire composé de neuf banques internationales. Au 31 décembre 2011, le tirage de cette ligne s'élève à 232 millions d'euros.

Le 27 septembre 2011, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 4,5 ans (2016) avec un coupon annuel de 4,47 %.

Au cours de l'exercice, le Groupe a remboursé des emprunts obligataires et bancaires à hauteur de 595 millions d'euros (voir note 28.1).

### Augmentation de la participation dans GPA

L'Assemblée générale de GPA a approuvé le 31 mars 2011 l'émission au profit de Casino de 1,4 million d'actions préférentielles au cours de 62,43 réais par action (soit un montant équivalent à 85 millions de réais ou 36 millions d'euros). Cette émission, rémunérant l'économie d'impôt généré par l'amortissement d'une partie du goodwill d'acquisition lié à GPA, a été finalisée en mai après l'exercice des droits de préemption des actionnaires de GPA. Casino a ainsi reçu 626 360 actions portant son pourcentage de détention à 33,8 % et 45 millions de réais en numéraire. Cette opération a généré un résultat de relution de 22 millions d'euros présenté en "Autres produits opérationnels".

Au cours du mois de juin, le groupe Casino a acquis 9 millions d'actions préférentielles (soit 3,4 % du capital de GPA), pour un montant de 382 millions d'USD (soit 263 millions d'euros), portant sa participation à 37,1 % du capital de GPA.

Début juillet 2011, le Groupe a acquis 15,8 millions d'actions préférentielles complémentaires (soit 6,1 % du capital de GPA), pour un montant de 792 millions d'USD (soit 547 millions d'euros), portant sa participation à 43,2 % du capital de GPA.

Le montant des frais d'acquisition pour cette augmentation de participation dans GPA s'élève à 7 millions d'USD (soit 5 millions d'euros).

Fin décembre 2011, le Groupe a cédé 7,8 millions d'actions (soit 3,0 % du capital de GPA) pour un montant de 274 millions d'USD (soit 212 millions d'euros), ramenant sa participation à 40,1 % du capital de GPA. Cette opération a généré une

plus-value de 37 millions d'euros enregistrée en "Autres produits opérationnels".

Le pourcentage de 40,1 % intègre l'effet dilutif de stock-options exercées au cours de la période.

De par les accords liant le Groupe avec la famille Diniz et le pacte d'actionnaires qui organisent le co-contrôle du holding Wilkes, la société GPA reste consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

### Situation du groupe GPA

À partir de fin mai 2011, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações ("Gama"), véhicule d'investissement financier détenu à 100 % par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA. Ces deux procédures arbitrales ont été fusionnées.

Le Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le 12 juillet 2011 en vue d'examiner les termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama rendue publique le 28 juin 2011. À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz qui n'a pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le 13 juillet 2011, le groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006 (voir note 1.1.2).

Les frais engagés par le Groupe pour la défense de ses intérêts au Brésil ont été comptabilisés en "Autres charges opérationnelles".

### Augmentation de capital Big C Thaïlande

Le 20 octobre 2011, Big C Thaïlande, filiale du groupe Casino, a annoncé le lancement d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 25 milliards de THB (soit environ 595 millions d'euros).

Au regard des conditions extraordinaires résultant des inondations en Thaïlande (voir note 33) et de leurs conséquences, Big C Thaïlande a reporté son projet d'augmentation de capital.

## Note 3. Opérations de périmètre

### 3.1. Rachat de la participation des frères Charle dans Cdiscount

Le 6 janvier 2011, le groupe Casino a racheté la participation résiduelle de 16,56 % de Cdiscount aux frères Charle portant sa détention à 99,57 % du capital. Conformément à IAS 27, ce rachat a été traité comme une transaction entre actionnaires et a impacté à la baisse les capitaux propres part du Groupe pour un montant de 30 millions d'euros.

### 3.2. Acquisition des activités de Carrefour en Thaïlande

L'accord signé en novembre 2010 avec Carrefour s'est concrétisé le 7 janvier 2011 par l'achat des activités de Carrefour Thaïlande à travers la filiale Big C Thaïlande. Cette acquisition, qui porte sur un portefeuille de 42 magasins (dont 34 hypermarchés) et 37 galeries marchandes, permet à Big C Thaïlande d'étoffer sa présence géographique notamment dans la région de Bangkok, d'élargir son panel client et de mettre en œuvre des synergies en appliquant aux activités de Carrefour le modèle d'exploitation de Big C Thaïlande.

L'acquisition des magasins et galeries marchandes s'est réalisée suite à l'achat de 100 % des titres des sociétés CenCar Limited, Nava Nakarintr Limited, and SSCP (Thailand) Limited pour un montant de 851 millions d'euros (34 milliards de baths). Une clause d'ajustement de prix basée sur les comptes définitifs des entités acquises au 31 décembre 2010 a conduit

à augmenter le prix d'acquisition de 6 millions d'euros. Le contrat prévoyait également le règlement d'une dette financière de 151 millions d'euros (5,9 milliards de baths) portée par la société Nava Nakarintr Limited et SSCP (Thailand) Limited.

Cette acquisition a été financée par la souscription d'un emprunt d'un montant nominal de 38,5 milliards de baths (soit 981 millions d'euros) dont la durée initiale d'un an prévoyait une option de renouvellement de 6 mois. Cette option a été exercée, fixant désormais la maturité de l'emprunt à juillet 2012.

La contribution des activités de Carrefour Thaïlande au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 7 janvier au 31 décembre 2011 est respectivement de 725 et 98 millions d'euros. Au regard de la date d'acquisition, il n'y aurait pas eu de différence significative sur ces deux agrégats si les activités de Carrefour Thaïlande avaient été acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les coûts directs liés à cette acquisition se sont élevés à 19 millions d'euros comptabilisés en "Autres charges opérationnelles" dont 10 millions d'euros en 2010.

#### Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et passifs identifiables des activités de Carrefour Thaïlande dans les comptes de Big C Thaïlande, déterminée par des experts indépendants, se résume comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Juste valeur au 7 janvier 2011
Actifs non courants	299	93	392
Actifs d'impôts différés	5	6	11
Stocks	50	-	50
Créances clients	9	-	9
Autres actifs courants	8	-	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	75	-	75
<b>ACTIFS</b>	<b>446</b>	<b>99</b>	<b>545</b>
Provisions	1	1	2
Fournisseurs	116	-	116
Autres dettes courantes	43	-	43
Passifs d'impôts différés	-	32	32
<b>PASSIFS</b>	<b>159</b>	<b>34</b>	<b>193</b>
<b>Actifs et passifs identifiables, nets (A)</b>	<b>(A)</b>		<b>353</b>
<b>Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de Carrefour Thaïlande</b>	<b>(B)</b>		<b>1 024</b>
• Prix d'acquisition			851
• Clause d'ajustement de prix			6
• Couverture de change liée au prix d'acquisition			16
• Remboursement d'une dette financière			151
<b>GOODWILL AU TAUX DE CHANGE DU 7 JANVIER 2011</b>	<b>(B - A)</b>		<b>672</b>

Le principal ajustement de juste valeur a porté sur les actifs immobiliers (93 millions d'euros) déterminés sur la base du rapport d'un expert indépendant ; l'impôt différé passif lié à cet ajustement s'élève à 32 millions d'euros.

Le goodwill est principalement attribuable aux synergies attendues avec Big C Thaïlande et a donc été alloué à l'UGT Thaïlande.

### 3.3. Opérations du sous-groupe Franprix-Leader Price

Le 1<sup>er</sup> février 2011, Franprix-Leader Price a pris le contrôle exclusif de trois sous-groupes en France (Sarjel, Pro Distribution et Distri Sud-Ouest) dans lesquels il possédait déjà une participation minoritaire.

Les deux premières prises de contrôle des sociétés Sarjel et Pro Distribution, ont été réalisées en portant la participation du Groupe à 60 % du capital dans les deux sous-groupes (+ 11 %). Les actionnaires minoritaires ont une option de vente sur leurs parts à horizon respectivement 2022 et 2017 qui a été reconnue en dette financière pour un montant de 35 millions d'euros. La troisième prise de contrôle résulte de l'exercice par le vendeur d'une option de vente portant sur 50,9 % de la société pour un montant de 95 millions d'euros (portant la détention du Groupe à 100 %).

En conséquence, ces sous-groupes précédemment comptabilisés en mise en équivalence ont été consolidés par intégration globale à compter de leur date d'acquisition. Ces opérations représentent l'acquisition globale de 285 magasins Franprix et Leader Price et ont généré la reconnaissance d'un goodwill de 552 millions d'euros et d'un produit net de réévaluation des quotes-parts d'intérêt antérieurement détenues de 46 millions d'euros (voir note 6).

Le Groupe a ensuite cédé, le 8 septembre 2011, le contrôle du sous-groupe Distri Sud-Ouest dans la lignée de la stratégie d'expansion et de partenariats avec des franchisés de Franprix-Leader Price (entraînant une charge de 2 millions d'euros comptabilisée en "Autres charges opérationnelles").

La contribution de ces magasins au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2011 est respectivement de 419 et 6 millions d'euros pour les sous-groupes Sarjel et Pro Distribution. La contribution du sous-groupe Distri Sud-Ouest au chiffre d'affaires et au résultat net avant impôt du groupe Casino pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2011 est respectivement de 361 et 2 millions d'euros.

### 3.4. Concrétisation de l'accord de partenariat entre Casino et Groupe Crédit Mutuel – CIC

Le 27 juillet 2010, le groupe Casino a annoncé la signature d'un partenariat de long terme dans les produits et services financiers en France avec le Groupe Crédit Mutuel-CIC au travers de sa filiale Banque Groupe Casino ("BGC").

Faisant suite à l'exercice de l'option d'achat dont Casino disposait sur la totalité des titres détenus par LaSer Cofinoga (soit une participation de 40 %) et à l'application, le 7 juillet 2011, des accords signés entre les parties, le Groupe a pris le contrôle de BGC puis a cédé le même jour 50 % de sa participation à Crédit Mutuel-CIC. Préalablement à la concrétisation de cette transaction, BGC a cédé à LaSer Cofinoga un portefeuille d'encours de crédit en contentieux ou en surendettement à sa valeur nette comptable de 132 millions d'euros.

Cette opération a reçu l'approbation des autorités réglementaires compétentes le 4 juillet 2011. À l'issue de l'opération, BGC est détenu et co-contrôlé à hauteur de 50 % chacun par Casino et Crédit Mutuel-CIC.

Ces opérations ont conduit à la comptabilisation nette d'un goodwill et d'un produit présenté en "Autres produits opérationnels" respectivement de 16 et 8 millions d'euros.

### 3.5. Cession à Exito des participations de Casino, Guichard-Perrachon dans Disco et Devoto

Le 29 juin 2011, Exito s'est porté acquéreur de la participation du groupe Casino dans Disco et Devoto (filiales uruguayennes contrôlées de manière conjointe pour Disco et de manière exclusive pour Devoto) pour une valeur totale de 746 millions d'USD (548 millions d'euros). Exito a réalisé dans le cadre de cette opération, le 27 septembre 2011 une augmentation de capital en Colombie d'un montant de 2 500 milliards de COP (soit 1,4 milliard d'USD ou 1 milliard d'euros). Le Groupe a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de sa quote-part, maintenant ainsi sa participation de contrôle dans la société.

L'incidence de cette opération au niveau des capitaux propres s'élève à - 44 millions d'euros pour la part Groupe et 426 millions d'euros pour la part minoritaires.

### 3.6. Acquisition de Nova Casa Bahia réalisée en 2010

Le 9 novembre 2010, la filiale Globex Utilidades S.A. de GPA a pris le contrôle de la société Nova Casa Bahia SA ("NCB"), société portant les actifs opérationnels des activités de distribution de Casa Bahia Comercial Ltda ("Casas Bahia"), le premier distributeur non alimentaire au Brésil. L'évaluation des actifs et passifs de NCB à la juste valeur a été finalisée et est présentée ci-dessous.

#### Détermination du prix d'acquisition

Globex étant une société cotée à la Bovespa (place boursière de São Paulo), la juste valeur des actions émises par Globex en rémunération de l'acquisition ("contrepartie transférée") a été déterminée sur la base du cours de bourse de l'action de Globex à la date de prise de contrôle.

(en millions d'euros)	9 novembre 2010
Nombre d'actions de Globex détenus par GPA (98,77 %)	168 927 975
Cours de bourse de 15 réais par action au 9 novembre 2010 (en euros)	6,34
<b>Valeur boursière (Bovespa) de la participation dans Globex (98,77 %)</b>	<b>1 071</b>
<b>Juste valeur de la participation Globex transférée (47 % de Globex)</b>	<b>504</b>
Dividendes fixes obligatoires à verser aux actionnaires de Bartira	3
Autres éléments reçus/payés aux actionnaires de Casas Bahia, faisant partie de la contrepartie transférée	(5)
• Paiements additionnels pour indemnisation, nets d'impôt	40
• Option d'achat sur Bartira, nette d'impôt et taxes assimilées	(85)
• Valeur des intérêts non contrôlés sur les actifs reçus (option Bartira)	40
<b>JUSTE VALEUR DE LA CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE</b>	<b>503</b>

### Détermination de la valeur des intérêts non contrôlés

La valeur des intérêts non contrôlés a été évaluée à la date de prise de contrôle comme suit :

(en millions d'euros)	9 novembre 2010
Juste valeur des actifs et passifs identifiables de NCB	1 242
Participation des intérêts non contrôlés	47,56 %
<b>VALEUR DES INTÉRÊTS NON CONTRÔLÉS SELON LA MÉTHODE DU GOODWILL PARTIEL</b>	<b>591</b>

### Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et passifs identifiables de NCB dans les comptes de Globex, déterminée par un expert indépendant, se résume comme suit :

(en millions d'euros)	Juste valeur au 9 novembre 2010
Immobilisations incorporelles	1 095
Immobilisations corporelles	293
Actifs financiers non courants	62
Actifs d'impôts différés	-
Stocks	575
Créances clients	1 023
Autres actifs	416
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
<b>ACTIFS</b>	<b>3 492</b>
Emprunts	37
Provisions	14
Autres dettes	1 306
Financement de l'activité de crédit	572
Passifs d'impôt différés	321
<b>PASSIFS</b>	<b>2 250</b>
<b>Actifs et passifs identifiables, nets (A)</b>	<b>1 242</b>
<b>Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de NCB (B)</b>	<b>503</b>
<b>Valeur des intérêts non contrôlés selon la méthode du goodwill partiel (C)</b>	<b>591</b>
<b>GOODWILL NÉGATIF (A - B - C)</b>	<b>149</b>
Quote-part du goodwill négatif reconnu dans les comptes du groupe Casino en autres produits opérationnels (voir note 6)	51



Les ajustements de juste valeur ont porté sur la reconnaissance de la marque "Casas Bahia" (683 millions d'euros), les droits au bail (170 millions d'euros), les accords avantageux liés aux contrats signés avec la famille Klein (108 millions d'euros), la flotte de véhicules (39 millions d'euros), le contrat d'approvisionnement signé avec la société Bartira (94 millions d'euros), et la participation détenue dans la société Batira (37 millions d'euros). L'impôt différé passif résultant de ces ajustements s'élève à 384 millions d'euros. La société Bartira est une société de fournitures de meubles détenue à 75 % par la famille Klein et sur laquelle NCB et la famille Klein ont

signé un contrat d'approvisionnement ainsi qu'un pacte d'actionnaires intégrant un accord de *put* et de *call* exerçable dans 18 mois ; elle est intégrée proportionnellement dans GPA.

L'allocation provisoire du prix d'acquisition avait conduit à un goodwill négatif de 201 millions d'euros au 31 décembre 2010 qui a été réduit à 149 millions d'euros ; cette baisse résulte d'un ajustement de la méthode de valorisation des actifs incorporels Bartira, d'un gain de juste valeur de la flotte de véhicules et de l'ajustement de la contrepartie éventuelle. La période d'évaluation s'est terminée le 8 novembre 2011.

L'allocation définitive du prix d'acquisition par rapport à l'allocation provisoire publiée au 31 décembre 2010 résulte des différences suivantes (*en millions d'euros*) :

<b>Goodwill négatif provisoire au 9 novembre 2010</b>	<b>201</b>
Finalisation de la contrepartie transférée :	(57)
• Option d'achat sur Bartira, nette d'impôt <sup>(2)</sup>	(16)
• Paiements additionnels pour indemnisation, nets d'impôt <sup>(4)</sup>	(40)
Finalisation de la juste valeur des actifs incorporels et corporels identifiés :	14
• Contrat d'approvisionnement Bartira <sup>(2)</sup>	34
• Participation Bartira <sup>(2)</sup>	(21)
• Flotte de véhicules <sup>(3)</sup>	39
• Autres <sup>(1)</sup>	(12)
• Effet d'impôt sur les variations des actifs incorporels et corporels	(13)
• Effet des intérêts non contrôlés sur les variations des actifs incorporels et corporels	(12)
Autres	(9)
<b>GOODWILL NÉGATIF DÉFINITIF AU 9 NOVEMBRE 2010</b>	<b>149</b>
<i>Quote-part du goodwill négatif reconnu dans les comptes du groupe Casino en autres produits opérationnels (voir note 6)</i>	<i>51</i>

(1) Ajustement des actifs non recouvrables de NCB.

(2) Valeur des actifs incorporels relatifs au contrat d'approvisionnement de Bartira, à l'option d'achat et à la participation Bartira détenue par NCB déterminée selon la méthode des marges prévisionnelles et des flux de trésorerie actualisés.

(3) Juste valeur de la flotte de véhicules.

(4) Charges de Globex relatives à des périodes antérieures à la date du regroupement d'entreprise qui doivent être indemnisées à la famille Klein à hauteur de leur quote-part conformément aux accords entre GPA et la famille Klein au titre d'une garantie sur les actifs et passifs apportés de Globex.

Le goodwill négatif découle notamment de la juste valeur de la marque "Casas Bahia" et des droits au bail et de la reconnaissance des accords avantageux et autres contrats conclus entre NCB et la famille Klein concomitamment à la prise de contrôle. Du côté de Casas Bahia, le vendeur, le goodwill négatif se justifie principalement par des synergies

importantes attendues de l'association entre NCB et GPA. Cette association permettra à NCB d'accéder à des meilleures sources de financement et de réaliser des synergies dans les domaines tels que le commercial, la logistique et les frais généraux.

## Note 4. Information sectorielle

### 4.1. Indicateurs clés par secteur opérationnel

(en millions d'euros)	France			International			2011
	Casino France	Monoprix	Franprix-Leader Price	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	
Chiffre d'affaires externe	12 365	1 973	4 410	11 826	2 895	892	34 361
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	458	128	164	565	212	22	1 548

(1) Conformément à IFRS 8 "Secteurs Opérationnels", l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des Business Unit du Groupe.

(en millions d'euros)	France			International			2010
	Casino France	Monoprix	Franprix-Leader Price	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	
Chiffre d'affaires externe	12 016	1 914	4 026	8 245	2 009	868	29 078
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	463	139	167	372	121	38	1 300

(1) Conformément à IFRS 8 "Secteurs Opérationnels", l'information par secteur opérationnel est établie sur la base du reporting interne et inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des Business Unit du Groupe.

### 4.2. Actifs non courants par zone géographique

#### Actifs non courants <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs International	Total
31 décembre 2011	9 685	5 875	1 968	320	17 848
31 décembre 2010 retraité	9 140	5 254	900	317	15 611

(1) Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les entreprises associées ainsi que les charges constatées d'avance long terme.

## Note 5. Informations sur le résultat opérationnel courant

### 5.1. Produits des activités ordinaires

(en millions d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires distribution, hors taxes	34 361	29 078
Autres revenus	375	411
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>34 736</b>	<b>29 490</b>

Le chiffre d'affaires 2011 bénéficie des effets de périmètres liés aux acquisitions de Nova Casa Bahia et des activités de Carrefour en Thaïlande et à l'augmentation du pourcentage de détention de Casino dans GPA (voir notes 2.2, 3.2 et 3.6).

La baisse de 36 millions d'euros des autres revenus par rapport au 31 décembre 2010 résulte notamment des effets des cessions de sites de promotion immobilière en Pologne en 2010 (variation de - 52 millions d'euros) compensée partiellement par la cession d'actifs liés à l'activité de promotion de panneaux photovoltaïques (variation de + 20 millions d'euros).

## 5.2. Coût d'achat complet des marchandises vendues

(en millions d'euros)	2011	2010
Achats et variation de stocks	(24 097)	(20 643)
Coûts logistiques	(1 310)	(1 110)
<b>COÛT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES</b>	<b>(25 407)</b>	<b>(21 753)</b>

## 5.3. Nature de charge par fonction

(en millions d'euros)	Coûts logistiques <sup>(1)</sup>	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2011
Frais de personnel	(522)	(2 879)	(770)	(4 172)
Autres charges	(746)	(2 933)	(501)	(4 180)
Dotations aux amortissements	(41)	(576)	(122)	(739)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 310)</b>	<b>(6 388)</b>	<b>(1 393)</b>	<b>(9 090)</b>

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le "coût d'achat complet des marchandises vendues".

(en millions d'euros)	Coûts logistiques <sup>(1)</sup>	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2010
Frais de personnel	(385)	(2 384)	(633)	(3 401)
Autres charges	(691)	(2 412)	(389)	(3 492)
Dotations aux amortissements	(34)	(528)	(91)	(653)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 110)</b>	<b>(5 324)</b>	<b>(1 112)</b>	<b>(7 546)</b>

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le "coût d'achat complet des marchandises vendues".

### 5.3.1. Effectifs

Effectifs au 31 décembre (en nombre de personnes)	2011	2010
Effectif inscrit du Groupe	223 050	187 735
Équivalent temps plein	207 498	176 717

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; les effectifs des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

Les montants des loyers futurs de locations simples et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note 32.3.2.

### 5.3.2. Charges de location financement et de location simple

#### Contrats de location simple

Le montant des loyers relatifs à des contrats de location simple s'élève à 697 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 627 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers) et à 587 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 527 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers).

#### Contrats de location financement

Le montant des loyers conditionnels relatifs à des contrats de location financement compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2011 et 2010 s'élève respectivement à 2 et 1 millions d'euros.

Les montants des loyers futurs de locations financement et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note 32.3.1.

## 5.4. Amortissements

(en millions d'euros)	2011	2010
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(694)	(616)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location financement	(45)	(38)
<b>TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>(739)</b>	<b>(653)</b>

## Note 6. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2011	2010 retraité
<b>Total des Autres Produits opérationnels</b>	<b>269</b>	<b>404</b>
<b>Total des Autres Charges opérationnelles</b>	<b>(426)</b>	<b>(405)</b>
	<b>(157)</b>	<b>(2)</b>
<b>DÉTAIL PAR NATURE</b>		
<b>Résultat de cession d'actifs non courants</b>	<b>130</b>	<b>323</b>
Dont plus-value sur cession du Venezuela <sup>(1)</sup>	-	186
Dont plus-value sur opérations immobilières <sup>(2)</sup>	69	104
Dont plus-value sur cession OPCI <sup>(3)</sup>	24	-
Dont plus-value sur cession de titres GPA <sup>(4)</sup>	37	-
Dont plus-value sur cessions au sein du groupe Franprix-Leader Price <sup>(5)</sup>	-	24
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(286)</b>	<b>(324)</b>
Provisions et charges pour restructuration <sup>(6)</sup>	(107)	(134)
Pertes nettes de valeur des actifs <sup>(11)</sup>	(23)	(97)
Provisions et charges pour litiges et risques <sup>(7)</sup>	(19)	(112)
Coûts d'intégration de Thaïlande et Brésil	(48)	-
Taxe sur le patrimoine (Colombie) <sup>(8)</sup>	(68)	-
Produits nets liés à des opérations de périmètre <sup>(9)</sup>	1	-
Goodwill négatif <sup>(10)</sup>	-	51
Autres	(23)	(33)
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NETS</b>	<b>(157)</b>	<b>(2)</b>

(1) Au 31 décembre 2010, cette plus-value de cession nette de frais résultait de la cession amiable par le Groupe de sa filiale Cativen aux autorités vénézuéliennes.

(2) Cette plus-value de cession résulte de la vente par le groupe Mercialis de 16 actifs arrivés à un stade de développement satisfaisant représentant 12 % de son portefeuille et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières du groupe Casino. En 2010, cette plus-value de cession résultait également de la vente par le groupe Mercialis de 45 actifs matures et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières.

(3) Le Groupe a cédé l'essentiel de ses participations dans les OPCI AEW Immocommercial, SPF1 et Vivéris principalement à une partie liée à Casino, pour un montant de 83 millions d'euros, dégageant une plus-value de 24 millions d'euros (voir notes 17.1 et 19.1).

(4) Voir note 2.2.

(5) En 2010, la plus-value de cession au sein du groupe Franprix-Leader Price portait principalement sur un accord de partenariat entre sa filiale RLPI et Nougéin SA consistant en la création d'une nouvelle société Leader Centre Gestion ("LCG") dans laquelle les sociétés RLPI et Nougéin SA ont apporté des actifs. Les impacts de cette opération comprenaient le gain sur la part d'intérêt cédée ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée. Cette opération a généré une plus-value de cession d'un montant de 14 millions d'euros.

(6) Cette charge de restructuration au titre de l'exercice 2011 concerne essentiellement les secteurs Casino France et Franprix-Leader Price à hauteur chacun de 46 millions d'euros. En 2010, elle portait principalement sur les secteurs Casino France (84 millions d'euros), Franprix-Leader Price (14 millions d'euros) et Amérique latine (18 millions d'euros).

(7) Les provisions pour risque et charges portent notamment sur des risques et contentieux fiscaux dans différentes entités du Groupe.

(8) En Colombie, la filiale Exito est assujettie à une taxe sur le patrimoine déterminée sur ses capitaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette taxe est payable en huit semestrialités. Une dette a donc été reconnue pour la valeur actualisée des paiements à effectuer sur les quatre prochaines années.

(9) La ligne résulte principalement de la réévaluation des participations antérieurement détenues liées aux prises de contrôle réalisées par le sous-groupe Franprix-Leader Price en février 2011 (voir note 3.3) compensée par des coûts de transaction et d'autres charges.

(10) Voir note 3.6.

(11) Détail des pertes de valeur des actifs :

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
Pertes de valeur de goodwill	12.2	(3)	-
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	13.2	2	(4)
Reprises/(pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	14.2	4	(7)
Reprises/(pertes) de valeur nettes d'autres actifs <sup>(1)</sup>		(26)	(85)
<b>TOTAL PERTES NETTES DE VALEUR DES ACTIFS</b>		<b>(23)</b>	<b>(97)</b>

(1) La ligne "Reprises/(pertes) de valeur nettes d'autres actifs" comprend principalement en 2011 des dépréciations de créances et de stocks. En 2010, 69 millions d'euros de pertes sur créances et produits à recevoir résultaient de la régularisation d'anomalies comptables sur exercices antérieurs d'une filiale.

## Note 7. Résultat financier

### 7.1. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2011	2010
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	1	1
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	83	38
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>84</b>	<b>39</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(550)	(379)
Charges financières de location financement	(7)	(6)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(556)</b>	<b>(384)</b>
<b>TOTAL DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(472)</b>	<b>(345)</b>

### 7.2. Autres produits et charges financières

(en millions d'euros)	2011	2010
Produits financiers de participation	3	2
Gains de change (hors opérations de financement)	56	28
Produits d'actualisation et de désactualisation	23	5
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture <sup>(1)</sup>	104	4
Autres produits financiers	75	45
<b>Produits financiers</b>	<b>260</b>	<b>85</b>
Pertes de change (hors opérations de financement)	(66)	(23)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(20)	(13)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(18)	(1)
Autres charges financières	(88)	(65)
<b>Charges financières</b>	<b>(192)</b>	<b>(102)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>68</b>	<b>(17)</b>

(1) Cette ligne comprend principalement un produit de 87 millions d'euros de variation de juste valeur de swaps résultant de la déqualification des swaps relatifs aux obligataires 2017 et 2021 à compter de la date de déqualification. À cette même date, la juste valeur des swaps a été figée et la composante de réévaluation de la dette financière (au titre de la comptabilité de couverture de juste valeur) est amortie sur la durée de vie résiduelle des obligataires 2017 et 2021. La variation juste valeur des dérivés a été enregistrée, conformément à IAS 39, en résultat.

Au cours de l'exercice, le swaption Meija et la composante euro du TRS Suramericana ont été dénoués, conduisant à comptabiliser un produit de 11 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, le TRS ne porte plus que sur 2,2 % du capital d'Exitto et a une valeur positive de 6 millions d'euros.

Le groupe Casino a contracté en décembre 2011 avec un établissement financier un *Total Return Swap* (TRS) portant sur 7 891 800 ADR (actions de préférence cotées aux États-Unis) représentant 3 % du capital de GPA, soit un notionnel de 215 millions d'euros à maturité 2,5 ans et intérêt

de E3M + 400 pb. Le contrat ne prévoit pas de livraison physique de titres et le Groupe n'a aucune option d'achat possible. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Sa juste valeur au 31 décembre 2011 est nulle.

## Note 8. Impôts

### 8.1. Charge d'impôt

#### 8.1.1. Analyse de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Impôts exigibles	(198)	(174)
<i>France</i>	(82)	(97)
<i>International</i>	(116)	(76)
Autres impôts (CVAE)	(67)	(59)
<i>France</i>	(65)	(57)
<i>International</i>	(2)	(2)
Impôts différés	38	19
<i>France</i>	35	12
<i>International</i>	2	7
<b>TOTAL IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>(228)</b>	<b>(214)</b>
<i>France</i>	(112)	(143)
<i>International</i>	(116)	(71)

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011, la charge d'impôt augmente de 14 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010 et s'élève à 228 millions d'euros.

#### 8.1.2. Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

Pour les exercices 2011 et 2010, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur en France, soit 34,43 %, comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010 retraité
<b>Résultat avant impôt et mises en équivalence</b>	<b>987</b>	<b>936</b>
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(340)</b>	<b>(322)</b>
Impacts dus à des taux d'imposition différents	35	17
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro (note 8.1.3)	47	100
• Crédit d'impôt sur déduction intérêts notionnels	6	4
• Crédit d'impôt pour investissement France et International	15	18
• Reconnaissance et abandon de déficits	33	(2)
• Reprise provision pour impôt	-	-
• Crédits d'impôt mécénat et apprentissage	8	5
• Changement taux d'imposition en France et en Thaïlande	9	-
• CVAE nette d'IS	(44)	(35)
• Divers	3	2
<b>CHARGE D'IMPÔT RÉELLE</b>	<b>(228)</b>	<b>(214)</b>
Taux d'impôt effectif	23,11 %	22,83 %

La loi de finances rectificative de 2011 a instauré une contribution exceptionnelle pour les redevables de l'impôt sur les sociétés françaises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution, égale à 5 % de l'impôt

sur les sociétés dû, ne devrait s'appliquer qu'aux exercices 2011 et 2012. Pour le Groupe, cette mesure a eu un impact de 3 millions d'euros sur la charge d'impôt exigible de l'exercice.

### 8.1.3. Principales différences temporelles imposées à taux zéro

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010 retraité
Effet des déficits non activés	(38)	(7)
Résultat Mercialys non imposé	107	94
Amortissement stock-options	(17)	(19)
Dilution Brésil, Colombie	19	7
Cessions non fiscalisées	139	205
Goodwill négatif non fiscalisé	-	51
Non-déductibilité de la taxe sur patrimoine (Colombie)	(71)	-
Divers	(3)	(41)
<b>TOTAL PRINCIPALES DIFFÉRENCES TEMPORELLES IMPOSÉES À TAUX ZÉRO</b>	<b>136</b>	<b>289</b>
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
<b>EFFET D'IMPÔT AU TAUX THÉORIQUE LIÉ AUX DÉCALAGES TEMPORELS IMPOSÉS À TAUX ZÉRO</b>	<b>47</b>	<b>100</b>

## 8.2. Impôts différés

### 8.2.1. Variation des impôts différés actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010 retraité
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>119</b>	<b>140</b>
Produit (charge) de l'exercice "Activités poursuivies"	300	83
Produit (charge) de l'exercice "Activités abandonnées"	-	-
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(38)	(100)
Variations constatées directement en capitaux propres	(3)	(4)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>377</b>	<b>119</b>

### 8.2.2. Variation des impôts différés passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>444</b>	<b>369</b>
Charge (produit) de l'exercice	262	64
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(8)	10
Variations constatées directement en capitaux propres	-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>697</b>	<b>444</b>

## 8.2.3. Origine des impôts différés actifs et passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Net	
	2011	2010 retraité
Immobilisations incorporelles	(298)	(275)
Immobilisations corporelles	(313)	(322)
<i>dont location financement</i>	(68)	(87)
Stocks	44	42
Instruments financiers	33	(7)
Autres actifs	(7)	63
Provisions	89	99
Provisions réglementées	(160)	(145)
Autres passifs	96	82
<i>dont emprunt location financement</i>	11	23
Reports fiscaux déficitaires	197	140
<b>ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>(320)</b>	<b>(324)</b>
Impôts différés actifs au bilan	377	119
Impôts différés passifs au bilan	697	444
<b>SOLDE NET</b>	<b>(320)</b>	<b>(324)</b>

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2011 une économie d'impôt de 124 millions d'euros contre 117 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les déficits fiscaux reportables activés sont localisés principalement dans les sous-groupes GPA et Franprix-Leader Price ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

Au 31 décembre 2011, le montant des reports déficitaires reportés en avant non utilisés et non comptabilisés au bilan s'élevait à 58 millions d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 20 millions d'euros) contre 66 millions d'euros (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 23 millions d'euros). Ces déficits sont principalement localisés dans le sous-groupe Franprix-Leader Price ainsi que dans la société Cdiscount.

## Échéances des reports fiscaux déficitaires non comptabilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Inférieur à 1 an	-	-
Entre 1 et 2 ans	-	-
Entre 2 et 3 ans	-	-
Supérieur à 3 ans	20	22
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>23</b>

## Note 9. Quote-part de résultat net des entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Entreprises associées du groupe GPA	3	7
OPCI – AEW Immo commercial et autres	3	4
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	(12)	1
Pologne	(1)	-
<b>QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>(7)</b>	<b>13</b>



## Note 10. Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	2011	2010
Actifs immobiliers du groupe Franprix-Leader Price	14	1
Actifs immobiliers du sous-groupe Mercialys	6	-
<b>ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE</b>	<b>20</b>	<b>1</b>
Passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	-	-

Le compte de résultat des activités américaines, polonaises et de Super de Boer (uniquement pour l'exercice 2010), présenté sur une seule ligne "Résultat net des activités abandonnées", se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2011	2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	-
<b>Marge commerciale</b>	-	-
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>
Autres charges et produits opérationnels	(10)	(6)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(13)</b>	<b>(9)</b>
Résultat financier	-	(1)
Charge d'impôt	4	1
Quote-part de résultat net des entreprises associées	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(9)</b>	<b>(9)</b>
<i>dont part du Groupe</i>	(9)	(9)
<i>dont intérêts minoritaires</i>	-	-

Le résultat des activités abandonnées comprend essentiellement l'indemnité de 7 millions d'euros octroyée par le Tribunal arbitral à la famille Baud au titre de la cession de Leader Price Polska (voir note 2.2).

### Flux de trésorerie des activités abandonnées

(en millions d'euros)	2011	2010
Flux net de trésorerie liée par l'activité <sup>(1)</sup>	(4)	(26)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(4)</b>	<b>(26)</b>

(1) Le flux de trésorerie 2010 correspondait à hauteur de 20 millions d'euros aux paiements d'honoraires liés à la cession de Super de Boer en 2009.

## Note 11. Résultat par action

### 11.1. Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul	2011	2010
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION AU COURS DE LA PÉRIODE</b>		
Actions ordinaires totales	110 480 574	110 478 074
Actions ordinaires auto-détenues	(495 680)	(189 136)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution</b>	<b>(1) 109 984 894</b>	<b>110 288 938</b>
<b>ÉQUIVALENTS ACTIONS PROVENANT DES :</b>		
Plan d'option de souscription	639 133	1 246 255
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des <i>calls</i> )	(392 968)	(671 860)
<b>Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs</b>	<b>246 165</b>	<b>574 395</b>
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché <sup>(1)</sup>	(207 971)	(503 389)
Effet de dilution des plans d'options de souscription	38 194	71 006
Plans d'attribution d'actions gratuites	595 198	581 407
<b>Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives</b>	<b>633 393</b>	<b>652 413</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS APRÈS DILUTION</b>	<b>(2) 110 618 287</b>	<b>110 941 351</b>

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits. Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

### 11.2. Résultats attribuables aux actions ordinaires

(en millions d'euros)	2011	2010 retraité
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>568</b>	<b>533</b>
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	(19)	(15)
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE, ATTRIBUABLES AUX ACTIONS ORDINAIRES</b>	<b>(3) 549</b>	<b>518</b>
dont :		
• résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	(4) 558	527
• résultat net des activités abandonnées, part du Groupe	(9)	(9)

### 11.3. Résultat par action

(en euros)	2011	2010 retraité
<b>Résultat de base par action, part du Groupe :</b>		
• de l'ensemble consolidé	(3)/(1) 4,99	4,70
• des activités poursuivies	(4)/(1) 5,08	4,78
<b>Résultat dilué par action, part du Groupe :</b>		
• de l'ensemble consolidé	(3)/(2) 4,97	4,67
• des activités poursuivies	(4)/(2) 5,05	4,75

## Note 12. Goodwill

### 12.1. Répartition par activités et secteurs géographiques

(en millions d'euros)	2011			2010 retraité
	Brut	Perte de valeur	Net	Net
<b>Casino France</b>	<b>1 746</b>	-	<b>1 746</b>	<b>1 645</b>
• Hypermarchés	619	-	619	614
• Supermarchés	558	-	558	504
• Proximités	192	-	192	192
• Autres	378	-	378	335
Franprix-Leader Price	2 050	(3)	2 048	1 819
Monoprix	912	-	912	907
<b>France</b>	<b>4 708</b>	<b>(3)</b>	<b>4 706</b>	<b>4 372</b>
<b>Amérique Latine</b>	<b>2 338</b>	-	<b>2 338</b>	<b>2 012</b>
Argentine	33	-	33	35
Brésil	1 702	-	1 702	1 389
Colombie	490	-	490	478
Uruguay	112	-	112	109
<b>Asie</b>	<b>733</b>	-	<b>733</b>	<b>93</b>
Thaïlande	730	-	730	89
Vietnam	3	-	3	3
<b>Autres</b>	<b>178</b>	-	<b>178</b>	<b>179</b>
Océan Indien	176	-	176	176
Pologne	-	-	-	2
Divers	2	-	2	1
<b>International</b>	<b>3 250</b>	-	<b>3 249</b>	<b>2 283</b>
<b>GOODWILL</b>	<b>7 957</b>	<b>(3)</b>	<b>7 955</b>	<b>6 655</b>

### 12.2. Variation de la valeur nette comptable

(en millions d'euros)	2011	2010 retraité
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier, valeur nette</b>	<b>6 655</b>	<b>6 435</b>
Goodwill constaté au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	1 895	23
Pertes de valeur de l'exercice	(3)	-
Sorties de périmètre <sup>(2)</sup>	(468)	(39)
Effet des variations de change <sup>(3)</sup>	(122)	250
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	-	1
Reclassement et autres mouvements <sup>(4)</sup>	(2)	(16)
<b>AU 31 DÉCEMBRE, VALEUR NETTE</b>	<b>7 955</b>	<b>6 655</b>

(1) La variation de l'exercice 2011 résulte principalement de l'acquisition de Carrefour Thaïlande par Big C Thaïlande (621 millions d'euros), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 3.3), de l'augmentation du pourcentage de détention dans GPA (603 millions d'euros – voir note 2.2).

(2) Les sorties de périmètre en 2011 concernent principalement le sous-groupe Franprix-Leader Price (voir note 3.3) ainsi que GPA (135 millions d'euros – voir note 2.2). Les sorties de périmètre en 2010 concernaient essentiellement la cession de Cativen à hauteur de 29 millions d'euros.

(3) L'effet de variation de change enregistré sur l'exercice 2011 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la monnaie brésilienne ; l'effet constaté en 2010 porte principalement sur l'appréciation des monnaies brésilienne et colombienne par rapport à l'euro.

(4) En 2010, la variation de -16 millions d'euros résultait notamment de la décision du Tribunal arbitral relatif au contentieux avec la famille Baud.

## Note 13. Immobilisations incorporelles

### 13.1. Composition

(en millions d'euros)	2011			2010 retraité		
	Brut	Amortissement et perte de valeur	Net	Brut	Amortissement et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	654	(61)	593	612	(53)	559
Droit au bail	291	(14)	277	227	(2)	225
Logiciels	346	(229)	118	343	(216)	128
Autres immobilisations	286	(63)	223	213	(34)	179
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 577</b>	<b>(366)</b>	<b>1 211</b>	<b>1 396</b>	<b>(304)</b>	<b>1 091</b>

### 13.2. Variations des immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010 retraité</b>	<b>311</b>	<b>154</b>	<b>143</b>	<b>79</b>	<b>688</b>
Variation de périmètre	192	51	(4)	81	320
Augmentations et autres acquisitions	7	16	11	71	105
Sorties de l'exercice	-	(4)	-	(8)	(12)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(13)	-	(62)	(7)	(82)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(4)	-	(2)	1	(4)
Effet des variations de change	56	7	3	7	72
Reclassements et autres mouvements	10	1	39	(44)	5
<b>Au 31 décembre 2010 retraité</b>	<b>559</b>	<b>225</b>	<b>128</b>	<b>179</b>	<b>1 091</b>
Variation de périmètre <sup>(1)</sup>	59	36	6	-	102
Augmentations et autres acquisitions	8	29	12	104	154
Sorties de l'exercice	-	(4)	(7)	(2)	(14)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)	(2)	(55)	(32)	(103)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	-	(2)	3	1	2
Effet des variations de change	(26)	(9)	(1)	(8)	(44)
Reclassements et autres mouvements	7	5	32	(20)	23
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>593</b>	<b>277</b>	<b>118</b>	<b>223</b>	<b>1 211</b>

(1) Voir note 3 pour les principales acquisitions.

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 14 millions d'euros en 2011 contre 13 millions d'euros en 2010.

Au 31 décembre 2011, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée à hauteur respectivement de 555 millions et 277 millions d'euros ; ces dernières sont allouées aux groupes d'UGT suivantes :

(en millions d'euros)	2011	2010
Exito	218	246
GPA	440	399
Distribution Casino France	80	73
Franprix-Leader Price	64	36
Monoprix	24	20
Autres	6	3

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en note 1.4 "Principales méthodes comptables" ; l'incidence est présentée en note 16.

## Note 14. Immobilisations corporelles

### 14.1. Composition

(en millions d'euros)	2011			2010 retraité		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	1 497	(66)	1 432	1 475	(61)	1 413
Constructions et agencements	4 092	(1 430)	2 662	3 711	(1 269)	2 442
Autres immobilisations	6 075	(3 506)	2 569	5 500	(3 180)	2 319
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>11 664</b>	<b>(5 001)</b>	<b>6 663</b>	<b>10 686</b>	<b>(4 511)</b>	<b>6 174</b>

### 14.2. Variations des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010 retraité</b>	<b>1 375</b>	<b>2 272</b>	<b>2 104</b>	<b>5 751</b>
Variation de périmètre	5	(30)	2	(23)
Augmentations et autres acquisitions	22	113	685	820
Sorties de l'exercice	(26)	(58)	(22)	(106)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(124)	(411)	(540)
Reprises/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	(2)	(6)	1	(7)
Effet des variations de change	72	190	75	338
Reclassements et autres mouvements	(27)	86	(117)	(58)
<b>Au 31 décembre 2010 retraité</b>	<b>1 413</b>	<b>2 442</b>	<b>2 319</b>	<b>6 174</b>
Variation de périmètre	67	274	106	446
Augmentations et autres acquisitions	22	92	863	977
Sorties de l'exercice	(19)	(33)	(64)	(115)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(138)	(459)	(604)
Reprise/(Pertes) de valeur nettes (activités poursuivies)	1	(2)	6	4
Effet des variations de change	(12)	(45)	(38)	(95)
Reclassements et autres mouvements	(34)	73	(164)	(125)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>1 432</b>	<b>2 662</b>	<b>2 568</b>	<b>6 663</b>

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en note 1.4 – Principales méthodes comptables ; l'incidence est présentée en note 16.

### 14.3. Immobilisations financées en location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011			2010		
	Brut	Amortissement	Net	Brut	Amortissement	Net
Terrains	37	(2)	34	41	(2)	39
Constructions	218	(106)	112	227	(105)	123
Matériels et autres immobilisations	645	(526)	119	646	(531)	114
Immeubles de placement	81	(10)	71	82	(7)	74
<b>TOTAL</b>	<b>981</b>	<b>(644)</b>	<b>336</b>	<b>996</b>	<b>(645)</b>	<b>351</b>

### 14.4. Capitalisation des coûts d'emprunts

Les intérêts capitalisés sur cette période s'élèvent à 6 millions d'euros avec un taux d'intérêt moyen de 7,94 % contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2010 avec un taux d'intérêt moyen de 6,59 %.

## Note 15. Immeubles de placement

### 15.1. Variations

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Pertes de valeur	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>1 524</b>	<b>(254)</b>	<b>(34)</b>	<b>1 235</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-
Augmentations et autres acquisitions	122	(48)	-	74
Sorties de l'exercice	(74)	18	-	(56)
Pertes de valeur nettes	-	-	-	-
Effet des variations de change	49	(12)	(1)	36
Reclassements et autres mouvements	49	8	-	57
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>1 669</b>	<b>(288)</b>	<b>(36)</b>	<b>1 346</b>
Variation de périmètre	157	-	-	157
Augmentations et autres acquisitions	112	(49)	-	62
Sorties de l'exercice	(81)	14	-	(67)
Pertes de valeur nettes	-	-	-	-
Effet des variations de change	(5)	1	4	-
Reclassements et autres mouvements	134	(18)	-	115
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>1 985</b>	<b>(340)</b>	<b>(32)</b>	<b>1 613</b>

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2011 s'élève à 3 425 millions d'euros (3 332 millions d'euros au 31 décembre 2010). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes indépendants au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par

des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Les immeubles de placement s'élèvent à 1 613 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 72 % (soit 1 156 millions d'euros) concernent la filiale Mercialys et 22 % la filiale Big C Thaïlande (soit 361 millions d'euros).

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

(en millions d'euros)	2011	2010
Produits locatifs des immeubles de placement	324	255
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(13)	(12)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(20)	(15)

## 15.2. Juste valeur des immeubles de placement relatifs à Mercialys

Au 31 décembre 2011, Atis Real, Catella, Galtier et Icade ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- Atis Real a réalisé l'expertise des sites Hypermarchés, soit 85 sites au 31 décembre 2011, en réalisant une visite *in situ* sur cinq de ces sites au cours du second semestre 2011, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2011 pour les 79 autres sites (dont sept sites avaient fait l'objet d'une visite *in situ* au cours du premier semestre 2011) ;
- Catella a réalisé l'expertise des sites Supermarchés, soit 13 sites au 31 décembre 2011, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées 30 juin 2011 ;
- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 19 sites au 31 décembre 2011 sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2011 ;
- Icade a réalisé l'expertise du centre de Caserne de Bonne situé à Grenoble sur la base d'une visite *in situ* au cours du second semestre 2011 ainsi que l'expertise d'un site situé en région parisienne qui avait fait l'objet d'une visite *in situ* au cours du premier semestre 2011.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 141 millions d'euros, valorisent le patrimoine immobilier à 2 427 millions d'euros droits inclus au 31 décembre 2011 et à 2 359 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en hausse de + 2,9 % sur 12 mois (+ 3,1 % à périmètre constant). La valeur du portefeuille est quasi stable sur les six derniers mois : - 0,1 % (+ 1,2 % à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyens ressortant des expertises se présentent comme suit :

	2011	2010
Grands centres commerciaux	5,4 %	5,4 %
Centres locaux de proximité	6,5 %	6,4 %
Ensemble du portefeuille	5,8 %	5,8 %

Sur la base de revenus locatifs annuels de 141 millions d'euros et d'un taux de capitalisation de 5,8 %, l'incidence d'une augmentation/diminution de 0,5 % de ce taux aurait pour conséquence une augmentation/diminution de la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialys respectivement de 229 et 193 millions d'euros.

Sur la base d'un taux de capitalisation de 5,8 %, l'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 243 millions d'euros.

Sur la base de ces expertises, aucune dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2011, comme sur l'exercice 2010.

## Note 16. Dépréciation des actifs non courants

### 16.1. Variations

Le goodwill et les autres actifs non financiers à long terme ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2011 selon la méthodologie décrite en note 1.4 – Principales méthodes comptables.

Sur l'ensemble des actifs, la Direction a effectué lorsque nécessaire (indices de perte de valeur sur une UGT) ou requis (goodwill et actifs incorporels à durée de indéfinie) la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Les tests de perte de valeur pratiqués en 2011 ont conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur sur goodwill de 3 millions d'euros et une reprise de dépréciation de 6 millions

d'euros portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2010 avaient conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur actifs non courants pour un montant net total de 11 millions d'euros portant sur des immobilisations incorporelles et corporelles.

### 16.2. Pertes de valeur sur goodwill

À la fin de chaque année, le Groupe effectue le test annuel de dépréciation des goodwill en conformité avec le principe comptable décrit en note 1.4 "Principales méthodes comptables".

Le test annuel, a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales de réseaux sont rattachés à des groupes d'UGT selon les classifications reprises dans la note 12. De manière ponctuelle, quelques goodwill sont également attachés directement à des UGT.

Concernant les évaluations réalisées en interne, le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 1.4.12. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

### Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisées en interne en 2011

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation après impôt <sup>(2)</sup>
France (grande distribution) <sup>(3)</sup>	0 %	6,0 % à 9,0 %
France (autres activités) <sup>(3)</sup>	- 0,5 % à + 0,5 %	6,0 % à 8,7 %
Argentine	0,5 %	18,3 %
Colombie <sup>(4)</sup>	0,5 %	9,5 %
Uruguay	0,5 %	11,8 %
Thaïlande <sup>(4)</sup>	0,5 %	7,8 %
Vietnam	0,5 %	16,0 %
Océan Indien <sup>(5)</sup>	0 %	6,0 % à 11,7 %

(1) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre -0,5% et +0,5% selon la nature d'activité/enseigne de l'UGT.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe.

(3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation, stable ou en hausse par rapport à l'exercice 2010, tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.

(4) La capitalisation boursière des filiales cotées BIG C et Exito s'élève respectivement à 2 346 et 4 536 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(5) La zone Océan Indien comprend La Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2011.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas, à l'exception de l'UGT Geimex (centrale d'exportation vers les DOM TOM co-contrôlée avec la famille Baud), la comptabilisation d'une perte de valeur. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Concernant l'UGT Geimex, le test 2011 fait ressortir une valeur d'utilité très proche de la valeur comptable. La hausse de 100 points du taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale auraient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur pour notre quote-part entre 2 et 10 millions d'euros.

GPA a fait l'objet d'une évaluation externe au cours du mois de décembre 2011 qui a abouti à l'absence de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les principales hypothèses et modalités de cette évaluation se résument ainsi :

- l'estimation de la valeur d'utilité de GPA est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (comparables boursiers et multiples de transactions). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme fondamentale pour évaluer GPA ;
- cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de trois ans et un taux d'actualisation variant de 10,8 % à 11,5 % selon les activités. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de quatre ans avant de déterminer la valeur terminale ;
- les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, le taux d'actualisation et le multiple d'EBITDA (variant de 7,1x à 10,9x selon les activités) retenu dans le calcul de la valeur terminale. Au 31 décembre 2011, un taux d'actualisation supérieur de 660 points à celui retenu ou une baisse de 4,4 points du multiple d'EBITDA ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

La capitalisation boursière de GPA s'élève à 7 211 millions d'euros au 31 décembre 2011.



## Note 17. Participations dans les entreprises associées

### 17.1. Variation des participations dans les entreprises associées

(en millions d'euros)	Ouverture	Perte de valeur	Résultat de l'exercice	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
<b>Variations en 2010</b>						
Entreprises associées du groupe GPA	28	-	7	-	4	39
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	87	-	1	(6)	18	100
OPCI – AEW Immocommercial	23	-	2	(4)	-	22
OPCI – Autres	41	-	2	(1)	(42)	-
Pologne	-	-	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>(11)</b>	<b>(19)</b>	<b>161</b>
<b>Variations en 2011</b>						
Entreprises associées du groupe GPA	39	-	3	-	-	42
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	100	-	(12)	-	35	122
OPCI – AEW Immocommercial	22	-	3	(3)	(21)	1
Pologne	1	-	(1)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>(4)</b>	<b>14</b>	<b>164</b>

En 2011, les principaux mouvements portent sur les opérations liées à Distri Sud Ouest (Franprix-Leader Price) telles que décrites en note 3.3 et à la cession de l'essentiel des titres détenus dans l'OPCI AEW Immocommercial (voir note 6).

En 2010, les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondaient principalement aux sorties des OPCI Vivéris et SPF1 suite à une première cession et consécutivement à l'absence d'influence notable sur ces deux entités.

Les entreprises associées au 31 décembre 2011 n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en note 34.1.

### 17.2. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2011 et 2010, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées.

## Note 18. Participation dans les coentreprises

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, Dunnhumby France et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés ou sous-groupes Banque du Groupe Casino, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le groupe GPA, sont

consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

Certaines de ces coentreprises font l'objet d'options d'achat et de vente, notamment GPA et Monoprix (voir note 32.2).

## 18.1. Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales coentreprises

(en millions d'euros pour la quote-part détenue)	31 décembre 2011			31 décembre 2010 retraité		
	Total	Dont GPA	Dont Monoprix	Total	Dont GPA	Dont Monoprix
<b>Quote-part détenue</b>		(1)	<b>50,00 %</b>		<b>33,70 %</b>	<b>50,00 %</b>
Chiffre d'affaires	11 457	7 794	1 976	8 092	4 633	1 916
Résultat net, part du Groupe	203	114	85	210	96	88
Actifs non courants	4 186	2 945	1 138	3 567	2 361	1 111
Actifs courants	4 057	3 122	340	3 427	2 340	329
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>8 243</b>	<b>6 067</b>	<b>1 478</b>	<b>6 994</b>	<b>4 701</b>	<b>1 440</b>
Capitaux propres	2 796	1 995	635	2 549	1 757	611
Passifs non courants	1 676	1 561	109	1 038	909	113
Passifs courants	3 771	2 512	734	3 408	2 036	716
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>8 243</b>	<b>6 067</b>	<b>1 478</b>	<b>6 994</b>	<b>4 701</b>	<b>1 440</b>

(1) 38,91 % et 40,62 % correspondant respectivement au pourcentage moyen d'intérêt sur la période pour le chiffre d'affaires et le résultat net et 40,13 % correspondant au pourcentage d'intérêt au 31 décembre 2011 pour les postes bilantiels.

## 18.2. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2011, les passifs éventuels dans les coentreprises concernent uniquement des risques sociaux et fiscaux du groupe GPA et s'élèvent à 817 millions d'euros (en quote-part) contre 471 millions d'euros au 31 décembre 2010.

(en millions d'euros et en quote-part)	2011	2010
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	42	36
IRPJ-IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	63	39
COFINS, PIS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	143	110
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	59	23
ICMS (TVA)	418	226
Litiges salariaux	24	14
Litiges civils	69	23
<b>TOTAL</b>	<b>817</b>	<b>471</b>

## Note 19. Autres actifs non courants

(en millions d'euros)	2011	2010 retraité
Actifs financiers disponibles à la vente ("AFS")	90	120
Autres actifs financiers	326	390
• Prêts	70	108
• Dérivés actifs hors couverture	56	46
• Créances rattachées aux participations et autres	200	236
Loyers prépayés	242	183
Autres actifs non courants	658	694

## 19.1. Actifs financiers disponibles à la vente (“AFS”)

### Variation des “AFS”

(en millions d'euros)	2011	2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>120</b>	<b>79</b>
Augmentations	23	21
Diminutions <sup>(1)</sup>	(44)	(8)
Variations de juste valeur	(2)	8
Variation de périmètre et de change <sup>(2)</sup>	(8)	20
Autres	-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>90</b>	<b>120</b>

(1) Les diminutions de l'exercice concernent principalement la cession des titres des OPCI SPF1 et Vivéris (voir note 6).

(2) Les variations de périmètre et de change de l'exercice 2010 correspondaient essentiellement à l'entrée des titres des OPCI Vivéris et SPF1 compensée partiellement par la consolidation de sociétés antérieurement non consolidées.

Les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe, au titre des exercices 2011 et 2010, ne concernent que des actions non cotées.

## 19.2. Loyers prépayés

Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 26 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

## Note 20. Stocks

(en millions d'euros)	2011	2010
Valeur brute des stocks de marchandises	3 237	2 750
Valeur brute des stocks de nature immobilière	217	212
<b>Brut</b>	<b>3 454</b>	<b>2 962</b>
Dépréciation des stocks de marchandises	(48)	(42)
Dépréciation des stocks de nature immobilière	(26)	(27)
<b>Stock dépréciation</b>	<b>(74)</b>	<b>(69)</b>
<b>STOCKS EN VALEUR NETTE</b>	<b>3 381</b>	<b>2 892</b>

## Note 21. Créances clients

### 21.1. Composition des créances clients

(en millions d'euros)	2011	2010
Créances clients et comptes rattachés	950	978
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(114)	(107)
Créances de l'activité de crédit	1 054	969
Dépréciation des créances de l'activité de crédit	(21)	(97)
<b>CRÉANCES CLIENTS EN VALEUR NETTE</b>	<b>1 869</b>	<b>1 744</b>

## 21.2. Dépréciation des créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
<b>DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(107)</b>	<b>(78)</b>
Dotation	(26)	(33)
Reprise	19	25
Variation de périmètre	(3)	(17)
Différences de change	3	(3)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(114)</b>	<b>(107)</b>
<b>DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(97)</b>	<b>(86)</b>
Dotation	(56)	(36)
Reprise	116	25
Variation de périmètre	16	-
Différences de change	-	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(21)</b>	<b>(97)</b>

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées à la note 31.3 "Risques de contrepartie".

## Note 22. Autres actifs courants

## 22.1. Composition des autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010 retraité
Autres créances	1 490	1 531
Comptes courants des sociétés non consolidées	116	108
Dépréciation des autres créances et comptes courants	(43)	(31)
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	9	6
Charges constatées d'avance	121	140
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>1 693</b>	<b>1 754</b>

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

## 22.2. Dépréciation des autres créances et comptes courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(31)</b>	<b>(33)</b>
Dotation	(9)	(9)
Reprise	7	7
Variation de périmètre	(1)	-
Reclassement et autres mouvements	(10)	5
Différences de change	1	-
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(43)</b>	<b>(31)</b>

## Note 23. Trésorerie nette

### 23.1. Composition

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Équivalents de trésorerie	1 885	1 526
Trésorerie	2 016	1 287
<b>Trésorerie brute</b>	<b>3 901</b>	<b>2 813</b>
Concours bancaires courants	(556)	(316)
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>3 346</b>	<b>2 497</b>

La trésorerie brute de la société mère et des sociétés détenues à 100 % est d'environ 1 783 millions d'euros. L'ensemble des trésoreries présentées à 100 % et qui sont portées par des sociétés dans lesquelles sont présents des actionnaires minoritaires représente environ 1 095 millions d'euros. Le solde correspond à la trésorerie de sociétés intégrées proportionnellement pour environ 1 023 millions d'euros (GPA, Banque du Groupe Casino, Monoprix). À l'exception

des sociétés intégrées proportionnellement pour lesquelles les distributions de dividendes sont soumises à l'accord des partenaires, la trésorerie des sociétés intégrées globalement est entièrement disponible pour le Groupe puisque ce dernier, malgré la présence d'actionnaires minoritaires, contrôle la politique de distribution sous réserve des restrictions liées aux covenants bancaires.

### 23.2. Analyse de la trésorerie brute par devises

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	%	2010	%
Euro	1 585	41	1 508	54
Dollar américain	262	7	39	1
Peso argentin	34	1	31	1
Real brésilien	867	22	676	24
Baht thaïlandais	188	5	128	5
Peso colombien	830	21	312	11
Dong vietnamien	71	2	57	2
Peso uruguayen	40	1	32	1
Autres devises	26	1	30	1
<b>TRÉSORERIE BRUTE</b>	<b>3 901</b>	<b>100</b>	<b>2 813</b>	<b>100</b>

Le poste de trésorerie brute inclut à hauteur de 219 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 187 millions d'euros au 31 décembre 2010 la trésorerie reçue au titre de mobilisation

de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans la note 1.4.13.8.

## Note 24. Capitaux propres

### 24.1. Éléments sur capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 169 289 378 euros contre 169 323 360 euros au 31 décembre 2010.

Le capital social est composé de 110 646 652 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2011. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,53 euro.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 80 millions d'euros.

Actions ordinaires émises et entièrement libérées (en nombre)	2011	2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>110 668 863</b>	<b>110 360 987</b>
Levées d'options	105 332	281 725
Création d'actions		46
Création d'actions ordinaires en relation avec les plans d'actions gratuites	378 450	51 550
Annulation d'actions <sup>(1)</sup>	(505 993)	(25 445)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>110 646 652</b>	<b>110 668 863</b>

(1) Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 mai 2011, a annulé 505 993 actions acquises par le Groupe dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires. Le nombre d'actions annulées correspond à la création d'actions nouvelles liées aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites exercées ou acquises définitivement en 2010 et au début 2011, ainsi qu'aux options de souscription d'actions actuellement exerçables et dans la monnaie.

## 24.2. Éléments des autres capitaux propres

(en millions d'euros)		2011	2010 retraité
Réserves liées au capital	(1)	3 951	3 980
Titres auto-détenus	24.2.2	-	-
Instruments de capitaux propres (TSSDI)	24.2.3	600	600
Autres instruments de capitaux propres	24.2.4	(4)	(4)
Réserves consolidées	(2)	3 340	2 628
Écarts de conversion	24.2.5	584	950
<b>TOTAL DES AUTRES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 471</b>	<b>8 154</b>

(1) Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère ainsi que la réserve légale.

(2) Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère ;
- les réserves contributives de chacune des filiales ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- l'effet cumulé de la charge relative aux paiements en actions.

### 24.2.1. Titres donnant accès à des nouvelles actions

Le Groupe a attribué des options de souscriptions d'actions à ses salariés dans le cadre de plan de souscription d'actions présentés en note 25.

### 24.2.2. Actions propres et d'autocontrôle

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2011, le Groupe ne détient aucune action auto-détenue.

En janvier 2005, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec la banque d'affaires Rothschild portant sur 700 000 titres Casino et un apport de 40 millions d'euros, en application du règlement européen n° 2273/2003. Au 31 décembre 2011, aucune action propre n'est détenue dans le cadre de ce contrat. Les fonds gérés n'ayant pas servi à l'acquisition de titres auto-détenus, ont été investis dans des parts de FCP monétaire. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

### 24.2.3. TSSDI

Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés"

à durée indéterminée (TSSDI). Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, soit pour un montant de 600 millions d'euros.

Le dividende, au taux de *Constant Maturity Swap* à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9 %), est comptabilisé en minoration des capitaux propres nets de l'effet d'impôt.

### 24.2.4. Autres instruments de capitaux propres

Le Groupe détient des options d'achat d'actions ordinaires "calls" représentant une valeur comptable nette de l'effet d'impôt de 4 millions d'euros au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

### 24.2.5. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Ventilation des écarts de conversion par pays au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe			Minoritaires			Total
	Ouverture 2011	Variation 2011	Clôture 2011	Ouverture 2011	Variation 2011	Clôture 2011	Clôture 2011
Brésil	626	(356)	269	(4)	(31)	(35)	234
Argentine	(48)	(9)	(57)	-	-	-	(57)
Colombie	126	4	130	68	46	114	244
Uruguay	47	2	49	1	2	3	51
États-Unis	(1)	6	5	-	-	-	5
Thaïlande	76	(7)	68	35	(3)	32	100
Pologne	39	(16)	23	-	-	-	23
Océan Indien	(6)	-	(5)	(3)	-	(3)	(8)
Vietnam	(4)	(3)	(7)	(1)	-	(2)	(9)
<b>TOTAL ÉCARTS DE CONVERSION</b>	<b>855</b>	<b>(379)</b>	<b>476</b>	<b>95</b>	<b>13</b>	<b>108</b>	<b>584</b>

La variation en 2011 résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la devise brésilienne.

Ventilation des écarts de conversion par pays au 31 décembre 2010 retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe			Minoritaires			Total
	Ouverture 2010	Variation 2010	Clôture 2010	Ouverture 2010	Variation 2010	Clôture 2010	Clôture 2010
Brésil	377	249	626	(3)	(2)	(4)	621
Argentine	(47)	(1)	(48)	-	-	-	(48)
Colombie	6	120	126	(24)	92	68	194
Uruguay	33	14	47	1	-	1	48
Venezuela	11	(11)	-	(4)	4	-	-
États-Unis	(7)	6	(1)	-	-	-	(1)
Thaïlande	11	64	76	(3)	38	35	110
Pologne	35	4	39	-	-	-	39
Océan Indien	(6)	-	(6)	(3)	-	(3)	(8)
Vietnam	(5)	-	(4)	(2)	-	(1)	(6)
<b>TOTAL ÉCARTS DE CONVERSION</b>	<b>409</b>	<b>446</b>	<b>855</b>	<b>(37)</b>	<b>132</b>	<b>95</b>	<b>950</b>

Les variations en 2010 résultent principalement de l'appréciation des devises brésilienne, colombienne et thaïlandaise par rapport à l'euro.

## 24.3. Annexe à l'état consolidé des produits et des charges comptabilisés

(en millions d'euros)	2011	2010 retraité
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>
Variation de juste valeur sur la période	(3)	3
Recyclage en résultat	-	2
(Charge) ou produit d'impôt	1	(3)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>6</b>	<b>13</b>
Variation de juste valeur sur la période	13	18
Recyclage en résultat	(4)	(5)
(Charge) ou produit d'impôt	(3)	-
<b>Écarts de conversion (note 24.2.5)</b>	<b>(366)</b>	<b>578</b>
Variation des écarts de conversion de la période	(343)	632
Recyclage en résultat lié à des cessions sur la période	(23)	(54)
<b>Écarts actuariels</b>	<b>(2)</b>	<b>(12)</b>
Variation de la période	(4)	(18)
(Charge) ou produit d'impôt	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>(365)</b>	<b>582</b>

## 24.4. Dividendes

Le Conseil d'administration proposera comme distribution relative à l'exercice 2011 un dividende brut de 3,00 euros pour les actions ordinaires. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

## Dividendes en numéraire versés et proposés

(en millions d'euros)	Dividende en euros	Nombre d'actions	Actions auto-détenues	2011 provisoire	2010
<b>Dividende sur actions ordinaires</b>					
2010	2,78 €	110 668 863	6 928		308
Provisoire 2011 <sup>(1)</sup>	3,00 €	110 646 652	-	332	
<b>Dividendes sur TSSDI, net d'impôt</b>					
2010	25,31 €	600 000	-		15
2011	31,25 €	600 000	-	19	

(1) Le dividende provisoire 2011 est calculé sur le nombre total d'actions composant le capital au 31 décembre 2011. Il sera modifié en 2012 pour tenir compte des actions auto-détenues à la date de distribution effective.

## 24.5. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver, de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.



## Note 25. Paiement en actions

Depuis 1987, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions ou des actions gratuites aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Par ailleurs, des plans d'attribution d'actions gratuites sont attribués à certains membres de l'encadrement ainsi qu'à certains directeurs de magasins. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence et dans certains cas à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée.

### 25.1. Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat en 2011 s'élève à 15 millions d'euros (19 millions d'euros en 2010). Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

### 25.2. Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société consolidante

Conformément à IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

#### Caractéristiques et hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation

##### – Plans d'option de souscription d'actions

	2010	2009		2008	
Date d'attribution	29 avril	4 décembre	8 avril	5 décembre	14 avril
Date d'échéance	28 octobre 2015	3 juin 2015	7 octobre 2014	4 juin 2014	13 octobre 2013
Cours de l'action lors de l'attribution	65,45 €	58,31 €	48,37 €	43,73 €	75,10 €
Prix d'exercice de l'option	64,87 €	57,18 €	49,47 €	49,02 €	76,73 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	48 540	72 603	37 150	109 001	434 361
Durée de vie	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Dividende projeté	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Volatilité attendue	29,32 %	30,02 %	29,60 %	26,77 %	24,04 %
Taux d'intérêt sans risque	1,69 %	2,09 %	2,44 %	3,05 %	4,17 %
Juste valeur de l'option	10,33 €	8,59 €	5,07 €	6,14 €	13,61 €
<b>NOMBRE D'OPTIONS EN CIRCULATION</b>	<b>45 365</b>	<b>56 748</b>	<b>33 400</b>	<b>84 662</b>	<b>274 632</b>

	2007		2006
Date d'attribution	7 décembre	13 avril	15 décembre
Date d'échéance	6 juin 2013	12 octobre 2012	14 juin 2012
Cours de l'action lors de l'attribution	77,25 €	75,80 €	70,00 €
Prix d'exercice de l'option	74,98 €	75,75 €	69,65 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	54 497	362 749	53 708
Durée de vie	5,5	5,5	5,5
Dividende projeté	5 %	5 %	2 %
Volatilité attendue	25,27 %	23,55 %	25,11 %
Taux d'intérêt sans risque	4,85 %	4,78 %	3,99 %
Juste valeur de l'option	18,18 €	16,73 €	14,31 €
<b>NOMBRE D'OPTIONS EN CIRCULATION</b>	<b>35 931</b>	<b>186 434</b>	<b>27 101</b>

## Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Date d'attribution	2011				
	2 décembre	2 décembre	21 octobre	21 octobre	21 octobre
<b>ÉCHÉANCE DES PLANS :</b>					
• période d'attribution	2 décembre 2014	2 décembre 2013	21 octobre 2014	21 octobre 2013	21 octobre 2014
• période de conservation	2 décembre 2016	2 décembre 2015	21 octobre 2016	21 octobre 2015	21 octobre 2016
Cours de l'action lors de l'attribution	66,62 €	66,62 €	62,94 €	62,94 €	62,94 €
Nombre d'actions à l'origine	23 383	2 362	3 742	26 931	4 200
Juste valeur de l'action	50,94 €	53,16 €	47,53 €	49,79 €	47,53 €
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Taux de performance retenu	-	-	-	-	(1)
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION AVANT APPLICATION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE</b>					
	<b>23 383</b>	<b>2 362</b>	<b>3 742</b>	<b>26 931</b>	<b>4 200</b>

(1) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 21 octobre 2011, le 15 avril 2011 et le 29 avril 2010, dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché. Au 31 décembre 2011, les taux de performance sont les suivants :  
- Monoprix : 100 % au titre des plans de 2011 et 73 % au titre de 2010.  
- Autres sociétés : essentiellement à 100 % au titre de 2011 et 74 % au titre de 2010.

Date d'attribution	2011				2010	
	15 avril	15 avril	15 avril	15 avril	3 décembre	22 octobre
<b>ÉCHÉANCE DES PLANS :</b>						
• période d'attribution	15 avril 2013	15 avril 2014	15 avril 2014	15 avril 2014	3 décembre 2013	22 octobre 2012
• période de conservation	15 avril 2015	15 avril 2016	15 avril 2016	15 avril 2016	3 décembre 2015	22 octobre 2014
Cours de l'action lors de l'attribution	70,80 €	70,80 €	70,80 €	70,80 €	69,33 €	67,68 €
Nombre d'actions à l'origine	69 481	46 130	241 694	26 585	17 268	4 991
Juste valeur de l'action	58,99 €	56,40 €	56,34 €	56,34 €	55,35 €	57,07 €
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Taux de performance retenu	-	-	(1)	(1)	-	-
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION AVANT APPLICATION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE</b>						
	<b>67 748</b>	<b>46 130</b>	<b>238 099</b>	<b>26 035</b>	<b>16 474</b>	<b>2 062</b>

(1) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 21 octobre 2011, le 15 avril 2011 et le 29 avril 2010, dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché. Au 31 décembre 2011, les taux de performance sont les suivants :  
- Monoprix : 100 % au titre des plans de 2011 et 73 % au titre de 2010 ;  
- autres sociétés : essentiellement à 100 % au titre de 2011 et 74 % au titre de 2010.

Date d'attribution	2010		2009
	29 avril	29 avril	4 décembre
<b>ÉCHÉANCE DES PLANS :</b>			
• période d'attribution	29 avril 2013	29 avril 2013	4 décembre 2012
• période de conservation	29 avril 2015	29 avril 2015	4 décembre 2014
Cours de l'action lors de l'attribution	65,45 €	65,45 €	58,31 €
Nombre d'actions à l'origine	296 765	51 394	24 463
Juste valeur de l'action	50,86 €	50,86 €	42,47 €
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance	Oui	Non	Non
Taux de performance retenu	(1)	-	-
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION AVANT APPLICATION DES CRITÈRES DE PERFORMANCE</b>			
	<b>265 400</b>	<b>46 326</b>	<b>15 718</b>

(1) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 21 octobre 2011, le 15 avril 2011 et le 29 avril 2010, dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché. Au 31 décembre 2011, les taux de performance sont les suivants :  
- Monoprix : 100 % au titre des plans de 2011 et 73 % au titre de 2010 ;  
- autres sociétés : essentiellement à 100 % au titre de 2011 et 74 % au titre de 2010.

Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants.

Informations relatives aux plans sur titres de la société consolidante

Stock d'options sur actions et d'options d'achats d'actions	Nombre d'options sur actions, en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<b>Options restantes au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>1 405 644</b>	<b>65,98 €</b>
<i>Dont options exerçables</i>	527 581	62,05 €
Options accordées	48 540	64,87 €
Options exercées	(281 725)	57,94 €
Options supprimées	(120 974)	69,75 €
Options arrivées à expiration	(41 705)	58,16 €
<b>Options restantes au 31 décembre 2010</b>	<b>1 009 780</b>	<b>68,04 €</b>
<i>Dont options exerçables</i>	414 296	72,94 €
Options accordées	-	-
Options exercées	(105 332)	57,94 €
Options supprimées	(110 497)	72,03 €
Options arrivées à expiration	(49 678)	57,89 €
<b>OPTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>744 273</b>	<b>69,55 €</b>
<i>Dont options exerçables</i>	524 098	75,89 €

Stock d'actions gratuites en cours d'acquisition	Nombre d'actions en cours
<b>Actions en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>902 211</b>
Actions attribuées	370 418
Actions supprimées	(307 004)
Actions émises	(129 622)
<b>Actions en circulation au 31 décembre 2010</b>	<b>836 003</b>
Actions attribuées	444 508
Actions supprimées	(378 008)
Actions émises	(117 893)
<b>ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>784 610</b>

## Note 26. Provisions

### 26.1. Décomposition et variations

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Dotations 2011	Reprises utilisées 2011	Reprises non utilisées 2011	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	31 décembre 2011
Service après-vente	7	9	(7)	-	-	-	-	9
Retraite (note 27)	143	84	(66)	(4)	1	-	9	167
Médaille du travail	21	1	-	-	-	-	1	23
Prime pour services rendus	15	16	(15)	-	-	-	-	16
Litiges divers	64	19	(8)	(35)	1	(2)	1	40
Divers risques et charges	319	135	(140)	(59)	21	(10)	-	266
Restructurations	16	5	(8)	(1)	-	-	-	12
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>585</b>	<b>268</b>	<b>(245)</b>	<b>(98)</b>	<b>24</b>	<b>(12)</b>	<b>11</b>	<b>533</b>
<i>Dont courant</i>	279	151	(153)	(90)	2	(2)	-	188
<i>Dont non courant</i>	306	117	(93)	(8)	21	(10)	11	345

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

## Note 27. Engagements de retraite et avantages assimilés

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail en France.

### 27.1. Plan à prestations définies

#### 27.1.1. Synthèse

Le tableau suivant permet d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2011 et 2010.

	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>(en millions d'euros)</i>						
Valeur actuelle des obligations couvertes	176	166	-	-	176	166
Juste valeur des actifs du régime	(49)	(55)	-	-	(49)	(55)
Couverture financière des engagements financés	127	111	-	-	127	111
Valeur actuelle des obligations non couvertes	14	13	26	18	40	31
<b>PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN</b>	<b>141</b>	<b>124</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>167</b>	<b>143</b>

#### 27.1.2. Évolution des engagements

	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>A - VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>						
<b>Dettes actuarielles début de période</b>	<b>179</b>	<b>152</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>197</b>	<b>168</b>
Coût des services rendus	13	13	5	1	17	14
Intérêt sur la dette actuarielle	6	6	1	-	7	6
Variation de périmètre	1	-	-	-	1	-
Décaissements	(10)	(11)	(3)	(2)	(13)	(13)
Perte et (gains) actuariels	1	19	4	-	5	20
Variation de change	-	-	-	2	-	2
<b>Dettes actuarielles fin de période</b>	<b>A</b>	<b>190</b>	<b>179</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>216</b>
<b>B - VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE</b>						
<b>Juste valeur des actifs de couverture début de période</b>	<b>55</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>62</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	1	1	-	-	1	1
(Perte) et gains actuariels	1	1	-	-	1	1
Contribution de l'employeur	-	-	-	-	-	-
Contribution des salariés	-	-	-	-	-	-
Prestations payées	(9)	(9)	-	-	(9)	(9)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	1	-	-	-	1	-
<b>Juste valeur des actifs de couverture fin de période</b>	<b>B</b>	<b>49</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>49</b>	<b>55</b>
<b>C - COUVERTURE FINANCIÈRE</b>	<b>A-B</b>	<b>141</b>	<b>124</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>167</b>
Plafonnement d'actif			-	-		-
<b>ENGAGEMENT NET DE RETRAITE</b>		<b>141</b>	<b>124</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>143</b>

### 27.1.3. Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	2011	2010
Provisions (diminution)/augmentation	19	15
(Actifs)/Passifs d'impôts différés	(7)	(5)
<b>DIMINUTION/(AUGMENTATION) CUMULÉE DES CAPITAUX PROPRES NETTE D'IMPÔT</b>	<b>12</b>	<b>10</b>
Dont part du Groupe	12	10
<b>PRODUIT/(CHARGE) APRÈS IMPÔT, ENREGISTRÉ EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(2)</b>	<b>(12)</b>

### 27.1.4. Rapprochement des provisions au bilan

(en millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>En début d'exercice</b>	<b>124</b>	<b>90</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>143</b>	<b>107</b>
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-	18	4	-	4	18
Contribution des salariés	-	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice	18	18	6	1	24	19
Décaissements	(10)	(8)	(3)	(2)	(13)	(10)
Remboursement partiel des actifs du régime	9	6	-	-	9	6
Variation de périmètre	1	-	-	-	1	-
Variation de change	-	-	-	2	-	2
Autres mouvements	(1)	-	-	-	(1)	-
<b>EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>141</b>	<b>124</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>167</b>	<b>143</b>

### 27.1.5. Composante de la charge de la période

(en millions d'euros)	France		International		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Coût financier	6	6	1	-	7	6
Rendement attendu des actifs	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
<b>Charge comptabilisée en résultat financier</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
Coût des services rendus	13	13	5	1	18	14
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Réduction/Liquidation de régime	-	-	-	-	-	-
<b>Charge comptabilisée en frais de personnel</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>14</b>
<b>CHARGE DE L'EXERCICE</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>19</b>

### 27.1.6. Politique et stratégie de couverture des engagements

#### Données historiques

(en millions d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur actuelle des obligations couvertes	176	166	140	464	125
Juste valeur des actifs du régime	(49)	(55)	(62)	(432)	(71)
<b>Sous-total</b>	<b>127</b>	<b>111</b>	<b>78</b>	<b>32</b>	<b>54</b>
Valeur actuelle des obligations non couvertes	40	31	28	38	23
Actifs plafonnés	-	-	-	30	-
<b>PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN</b>	<b>167</b>	<b>143</b>	<b>107</b>	<b>100</b>	<b>77</b>

Les actifs de couverture sont composés principalement d'obligations à taux fixe, d'actifs immobiliers et d'actions à hauteur respectivement de 83,9 %, 8,4 % et 7,7 %.

## 27.1.7. Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2011	2010	2011	2010
Taux d'actualisation	4,3 % – 4,5 %	4,0 %	3,8 % – 7,0 %	4,1 % – 7,5 %
Taux de croissance attendu des salaires	2,25 % – 2,5 %	2,0 % à 2,5 %	2,0 % – 3,5 %	3,0 %
Âge de départ à la retraite	62 – 64 ans	62 – 67 ans	50 – 65 ans	50 – 60 ans
Taux de rendement attendu des actifs	3,6 % – 4,0 %	4,0 %	-	-

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2011, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif pour la France s'est élevé à 1 million d'euros en 2011 et 2010.

## 27.1.8. Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de - 3,5 % et + 10,2 % respectivement du montant total des engagements.

Une variation de +/- 10 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact de + 1,6 % et de - 1,3 % respectivement du montant total de l'engagement.

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux de rendement attendu des actifs de couverture n'entraînerait pas de variation significative du produit des actifs de couverture.

## 27.1.9. Ajustement d'expérience

Les ajustements d'expérience correspondent principalement à l'incidence sur les engagements entre les prestations estimées à la clôture précédente et les prestations payées sur l'exercice et s'élèvent à la clôture au 31 décembre 2011 à 10 millions d'euros (- 8 millions d'euros au 31 décembre 2010).

## 27.1.10. Versements attendus en 2012

Le Groupe s'attend à verser, au cours de l'exercice 2012, des indemnités de l'ordre de 12 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

## 27.2. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages retraite et s'élèvent à 289 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 (280 millions d'euros au titre de l'exercice 2010).

## Note 28. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 9 590 millions au 31 décembre 2011 (7 303 millions d'euros au 31 décembre 2010) et comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Note	2011			2010		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	28.2	5 159	626	5 785	4 397	472	4 869
Autres emprunts et dettes financières	28.3	1 112	2 406	3 518	1 027	1 063	2 090
Location financement	32.3	61	41	102	63	43	106
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires	28.4	66	43	109	1	57	58
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	31	25	51	76	61	119	179
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>		<b>6 423</b>	<b>3 167</b>	<b>9 590</b>	<b>5 549</b>	<b>1 754</b>	<b>7 303</b>

## 28.1. Variation des dettes financières

(en millions d'euros)	2011	2010
Emprunts et dettes financières à l'ouverture	7 303	7 079
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	(262)	(292)
<b>Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture)</b>	<b>7 040</b>	<b>6 787</b>
Nouveaux emprunts <sup>(1)</sup>	3 436	803
Remboursements (principal et intérêt) <sup>(2)</sup>	(1 451)	(660)
Variation juste valeur des emprunts couverts	7	(7)
Écarts de conversion	(108)	117
Variation de périmètre <sup>(3)</sup>	414	23
Variation des dettes liées aux engagements de rachat minoritaires <sup>(4)</sup>	51	(23)
Autres	(3)	-
<b>Dettes financières à la clôture (y compris instruments de couverture)</b>	<b>9 386</b>	<b>7 040</b>
Emprunts et dettes financières à la clôture	9 590	7 303
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	(204)	(262)

(1) Les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : souscriptions liées (i) à l'échange obligataire générant une ressource complémentaire de 530 millions d'euros (voir ci-après et note 28.2), (ii) la souscription par Casino, Guichard-Perrachon et GPA de nouveaux emprunts obligataires pour un montant global de 837 millions d'euros (respectivement 600 et 237 millions d'euros ; voir note 28.2), (iii) à l'acquisition des activités thaïlandaises de Carrefour (981 millions d'euros) et aux acquisitions complémentaires de GPA (210 millions d'euros) et (iv) à l'émission de billets de trésorerie par Casino, Guichard-Perrachon (438 millions d'euros). Le solde du mouvement provient de nouveaux emprunts et découverts bancaires au sein des filiales (notamment GPA et Franprix-Leader Price).

(2) Les remboursements d'emprunts correspondent principalement aux événements suivants : remboursements (i) de l'emprunt *Schuldschein* pour 130 millions d'euros (voir note 28.3), (ii) des emprunts obligataires sur Casino, Guichard-Perrachon et GPA pour respectivement 465 et 70 millions d'euros (voir note 28.2), (iii) remboursement des autres emprunts et dettes financières pour 298 millions d'euros sur GPA, 111 millions d'euros sur Exito et 252 millions d'euros sur Franprix-Leader Price.

(3) Les variations de périmètre concernent principalement les opérations décrites à la note 2 et la note 3.3 relatives à l'augmentation de la participation dans GPA (173 millions d'euros) et au sous-groupe Franprix-Leader Price (263 millions d'euros).

(4) Au titre des exercices 2011 et 2010, la variation sur les dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires concerne Franprix-Leader Price.

### Opérations d'échange obligataire 2011

Le 18 mai 2011, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 millions d'euros d'une maturité de 10 ans avec un coupon annuel de 4,726 % (voir note 2.2). À cette occasion, 300 millions d'euros des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,00 %), avril 2013 (coupon de 6,375 %) et avril 2014 (coupon de 4,875 %) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 millions d'euros de ressources complémentaires. Le nouvel emprunt obligataire est à échéance 2021 et a un taux d'intérêt effectif de 5,13 %.

En application de la norme IAS 39 portant sur la décomptabilisation d'un passif financier, cette opération a été traitée comme un prolongement de dettes financières en raison du fait que les modifications des termes contractuels n'ont pas été considérées comme substantielles. L'impact de l'échange d'obligations constitue un ajustement de la valeur comptable de l'emprunt obligataire 2021 et est amorti actuariellement sur la durée résiduelle du passif ainsi modifié. Ce traitement comptable s'applique également aux primes, frais d'émission non amortis et attachés aux lignes obligataires échangées et tous les coûts supportés au titre de l'échange (commissions, frais, prime d'échange) s'amortiront jusqu'en 2021. De même, l'incidence du débouclage des couvertures attachées aux dettes initiales est amortie sur la durée de la nouvelle dette.

Ce nouvel emprunt obligataire contient des clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien

de l'emprunt à son rang (*pari passu*), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et défaut croisé. Il comporte également une clause de remboursement anticipé en cas de dégradation en *non-investment grade* de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon consécutive à un changement d'actionnaire majoritaire de Casino, Guichard-Perrachon ainsi qu'une clause de "coupon step-up" augmentant le taux d'intérêt de 125 bp en cas de dégradation en *non-investment grade* de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon.

### Emprunt obligataire de 600 millions d'euros

Le 27 septembre 2011, le Groupe a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 4,5 ans avec un coupon annuel de 4,47 % (voir note 2.2). Ce nouvel emprunt obligataire contient des clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat telles que rappelées ci-dessus.

### Ligne de crédit confirmée de 900 millions d'USD

Le 31 août 2011, le Groupe a signé la mise en place d'un financement à moyen terme, d'un montant de 900 millions d'USD (soit environ 630 millions d'euros) auprès d'un pool bancaire composé de neuf banques internationales. L'échéance de cette ligne court jusqu'en août 2014. Au 31 décembre 2011, le tirage de cette ligne s'élève à 232 millions d'euros.

## 28.2. Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Montant nominal	Taux d'intérêt d'émission <sup>(1)</sup>	Taux d'intérêt effectif	Date émission	Date échéance	2011 <sup>(2)</sup>	2010 <sup>(2)</sup>
<b>Emprunts en EURO</b>							
Emprunt obligataire 2011 2004-2011	210	F : 4,75	4,81 %	Juillet 2004	Juillet 2011	-	210
Emprunt obligataire 2012 2002-2012	413	F : 6,00	6,24 %	Février 2002 Juin 2002	Février 2012	414	449
Emprunt obligataire 2012 2009-2012	165	F : 7,88	8,03 %	Février 2009	Août 2012	166	167
Emprunt obligataire 2013 2008-2013	544	F : 6,38	6,36 %	Avril 2008 Juin 2008 Mai 2009	Avril 2013	567	745
Emprunt obligataire 2014 2007-2014 2008-2014	578	F : 4,88	5,19 %	Avril 2007 Juin 2008	Avril 2014	605	701
Emprunt obligataire 2015 2009-2015	750	F : 5,50	5,60 %	Juillet 2009	Janvier 2015	787	782
Emprunt obligataire 2017 2010-2017	888	F : 4,38	5,85 %	Février 2010	Février 2017	828	833
Emprunt obligataire 2018 2010-2018	508	F : 4,48	5,25 %	Mai 2010	Novembre 2018	506	472
Emprunt obligataire 2016 2011-2016	600	F : 4,47	4,58 %	Octobre 2011	Avril 2016	598	-
Emprunt obligataire 2021 2011-2021	850	F : 4,73	5,13 %	Mai 2011	Mai 2021	824	-
<b>Emprunts en USD</b>							
Placement privé 2002-2011	255	F : 6,46	6,66 %	Novembre 2002	Novembre 2011	-	187
<b>Emprunts en COP</b>							
Emprunt obligataire Exito 2006-2011	12	V : IPC + 4,98	12,53 %	Avril 2006	Avril 2011	-	12
Emprunt obligataire Exito 2005-2013	30	V : IPC + 5,45	13,42 %	Avril 2006	Avril 2013	3	29
Emprunt obligataire Carulla 2005-2015	60	V : IPC + 7,50	15,15%	Mai 2005	Mai 2015	86	59
<b>Emprunts en BRL</b>							
Emprunt obligataire GPA 2007-2013	130	V : CDI + 0,5%	12,95%	Mars 2007	Mars 2011 à Mars 2013	86	118
Emprunt obligataire GPA 2009-2011	33	V : 119 % CDI	119 % CDI	Juin 2009	Juin 2011	-	30
Emprunt obligataire GPA 2009-2014	83	V : 109,5 % CDI	109,5 % CDI	Décembre 2009	Décembre 2012 à Décembre 2014	81	74
Emprunt obligataire GPA 2011-2014	101	V : 107,7 % CDI	107,7 % CDI	Janvier 2011	Janvier 2014	101	-
Emprunt obligataire GPA 2011-2015	133	V : 108,5 % CDI	108,5 % CDI	Décembre 2011	Juin 2015	133	-
<b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						<b>5 785</b>	<b>4 869</b>

(1) F (taux fixe) – V (taux variable) – IPC (Index Price Consumer) – CDI (Certificado de Deposito Interbancario).

(2) Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur.



### 28.3. Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	Montant nominal	Nature du taux	Date émission	Date échéance	2011	2010
<b>France</b>						
Prêt structuré Calyon	184	Variable	Juin 2007	Juin 2013	184	184
Prêt Schuldschein	130	Variable	Mai 2008	Mai 2013	-	130
Alaméa	300	Variable	Avril 2010	Avril 2015	300	300
Billets de trésorerie					438	-
Autres emprunts <sup>(1)</sup>					259	143
<b>International</b>						
Amérique latine <sup>(2)</sup>					602	768
Autres <sup>(3)</sup>					919	51
<b>Concours bancaires courants</b>					<b>556</b>	<b>316</b>
<b>Intérêts courus <sup>(4)</sup></b>					<b>261</b>	<b>198</b>
<b>TOTAL AUTRES EMPRUNTS</b>					<b>3 518</b>	<b>2 090</b>

(1) Dont Franprix-Leader Price pour un montant de 188 et 86 millions d'euros respectivement en 2011 et 2010.

(2) Concerne GPA et Exito à hauteur respectivement de 569 et 31 millions d'euros en 2011 (respectivement 622 et 144 millions d'euros en 2010).

(3) Concerne principalement Big C Thaïlande à hauteur de 890 millions d'euros.

(4) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

#### Détail des lignes bancaires confirmées 2011

(en millions d'euros)	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Ligne syndiquée – Casino, Guichard-Perrachon <sup>(1)</sup>	Variable	-	1 896	1 896	232
Autres lignes bancaires confirmées	Variable	365	520	885	50

(1) Les lignes syndiquées comprennent la ligne de 1 200 millions d'euros (renouvelée en août 2010 pour une durée de cinq ans) et la ligne syndiquée de 900 millions d'USD à échéance 2014.

#### Détail des lignes bancaires confirmées 2010

(en millions d'euros)	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Ligne syndiquée – Casino, Guichard-Perrachon	Variable	-	1 200	1 200	-
Autres lignes bancaires confirmées	Variable	104	690	794	5

### 28.4. Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Elles correspondent à des dettes vis-à-vis de différentes contreparties résultant de promesses d'achat (*puts* sur minoritaires) consenties par le Groupe et portant sur des titres de sociétés consolidées. Ces engagements d'acquisition de titres de capitaux propres consentis aux minoritaires ont donc été comptabilisés en dettes et s'analysent comme suit au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes
Franprix-Leader Price <sup>(1)</sup>	26,00 % à 84,00 %	16,00 % à 74,00 %	93	F/V	65	28
Lanin/Devoto (Uruguay) <sup>(2)</sup>	96,55 %	3,45 %	15	F	-	15
Monoprix (Somitap)	54,52 %	45,48 %	1	F	1	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>			<b>109</b>		<b>66</b>	<b>43</b>

(1) Porte sur les engagements d'achats de filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price. La valeur de ces promesses d'achat est basée généralement sur le résultat net.

La variation de +/- 10 % de l'indicateur présente un impact de +/- 3 millions d'euros ; les échéances de ces options oscillent entre 2012 et 2035.

(2) Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021.

## 28.5. Dette financière nette

<i>(en millions d'euros)</i>	2011			2010		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	5 159	626	5 785	4 397	472	4 869
Autres emprunts et dettes financières	1 112	2 406	3 518	1 027	1 063	2 090
Location financement	61	41	102	63	43	106
Dettes liées aux engagements de rachat de minoritaires	66	43	109	1	57	58
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	25	51	76	61	119	179
<b>Dettes financières brutes</b>	<b>6 423</b>	<b>3 167</b>	<b>9 590</b>	<b>5 549</b>	<b>1 754</b>	<b>7 303</b>
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	(129)	(75)	(204)	(150)	(112)	(262)
Autres actifs financiers	-	(106)	(106)	(83)	(299)	(382)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(3 901)	(3 901)	-	(2 813)	(2 813)
<b>Trésorerie active et autres actifs financiers</b>	<b>(129)</b>	<b>(4 082)</b>	<b>(4 211)</b>	<b>(233)</b>	<b>(3 224)</b>	<b>(3 457)</b>
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>	<b>6 294</b>	<b>(915)</b>	<b>5 379</b>	<b>5 316</b>	<b>(1 470)</b>	<b>3 845</b>

## 28.6. Échéancier de paiement des dettes

## Échéancier au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	5 785	626	2 983	2 176
Autres emprunts et dettes financières	3 518	2 406	1 087	25
Location financement	102	41	49	12
Dettes liées aux engagements de rachats de minoritaires	109	43	66	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	76	51	22	3
Dettes fournisseurs	5 400	5 400	-	-
Autres dettes	4 109	3 656	453	-
<b>TOTAL</b>	<b>19 099</b>	<b>12 223</b>	<b>4 660</b>	<b>2 216</b>
<i>dont non courant</i>	6 876			

## Échéancier au 31 décembre 2010 retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	4 869	472	3 020	1 376
Autres emprunts et dettes financières	2 090	1 063	995	30
Location financement	106	43	55	9
Dettes liées aux engagements de rachats minoritaires	58	57	1	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	179	119	50	10
Dettes fournisseurs	4 822	4 822	-	-
Autres dettes	3 528	3 291	208	29
<b>TOTAL</b>	<b>15 652</b>	<b>9 867</b>	<b>4 329</b>	<b>1 455</b>
<i>dont non courant</i>	5 784			

## Note 29. Autres dettes

	2011			2010 retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dérivés passifs	1	4	5	-	6	6
Dettes fiscales et sociales	286	1 438	1 724	206	1 261	1 467
Dettes diverses	51	795	846	31	777	808
Dettes sur immobilisations	24	277	301	-	257	257
Comptes courants	-	34	34	-	30	30
Financement de l'activité de crédit	-	1 019	1 019	-	796	796
Produits constatés d'avance	90	88	178	-	165	165
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>3 656</b>	<b>4 109</b>	<b>237</b>	<b>3 291</b>	<b>3 528</b>

### Détail des lignes bancaires confirmées de l'activité de crédit

Les autres dettes incluent les lignes de crédit bancaires confirmées relatives à l'activité de crédit. Elles se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
2011	Variable	133	250	383	217
2010	Variable	143	157	300	143

**Note 30. Juste valeur des instruments financiers****30.1. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers****30.1.1. Actifs financiers**

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur comptable des actifs financiers avec leur juste valeur.

(en millions d'euros)

	2011		2011
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)	Valeur des actifs financiers (A-B)
<b>Actifs financiers</b>			
Autres actifs non courants	658	242	416
Dérivés actifs de couverture de juste valeur, non courants	129	-	129
Créances clients	1 869	-	1 869
Autres actifs courants	1 693	596	1 097
Dérivés actifs de couverture de juste valeur, courants	75	-	75
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 901	-	3 901

(en millions d'euros)

	2010 retraité		2010 retraité
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)	Valeur des actifs financiers (A-B)
<b>Actifs financiers</b>			
Autres actifs non courants	694	177	518
Dérivés actifs de couverture de juste valeur, non courants	150	-	150
Créances clients	1 744	-	1 744
Autres actifs courants	1 754	695	1 059
Dérivés actifs de couverture de juste valeur, courants	112	-	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 813	-	2 813

Les principales méthodes d'évaluation de la juste valeur retenues sont les suivantes : la juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres actifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances courtes de paiement de ces créances.

Les méthodes d'évaluation de la juste valeur retenues relatives aux AFS, aux dérivés, ainsi qu'à la trésorerie et équivalent de trésorerie sont décrites dans la note 30.2.

Valeur au bilan							2011
Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	AFS évalués à la juste valeur	AFS évalués au coût	Juste valeur
56	-	-	-	270	47	42	416
-	-	129	-	-	-	-	129
-	-	-	-	1 869	-	-	1 869
-	-	8	-	1 088	-	-	1 097
-	-	75	-	-	-	-	75
572	-	-	-	3 329	-	-	3 901

Valeur au bilan							2010 retraité
Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	AFS évalués à la juste valeur	AFS évalués au coût	Juste valeur
46	-	-	-	351	85	35	518
-	-	150	-	-	-	-	150
-	-	-	-	1 744	-	-	1 744
-	-	6	-	1 053	-	-	1 059
-	-	112	-	-	-	-	112
761	-	-	-	2 052	-	-	2 813

## 30.1.2. Passifs financiers

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur comptable des passifs financiers avec leur juste valeur à l'exception des dettes liées aux engagements de rachat minoritaires.

	2011			Valeur au bilan				2011
	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires	5 785	-	5 785	5 785	-	-	-	5 783
Autres emprunts et dettes financières	3 518	-	3 518	3 518	-	-	-	3 557
Location financement	102	-	102	102	-	-	-	102
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	76	-	76	-	-	-	76	76
Dettes fournisseurs	5 400	-	5 400	5 400	-	-	-	5 400
Autres dettes	4 109	1 269	2 840	2 834	3	-	2	2 840

	2010 retraité			Valeur au bilan				2010 retraité
	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires	4 869	-	4 869	4 869	-	-	-	5 027
Autres emprunts et dettes financières	2 090	-	2 090	2 090	-	-	-	2 090
Location financement	106	-	106	106	-	-	-	106
Dérivés passifs de couverture de juste valeur	179	-	179	-	-	-	179	179
Dettes fournisseurs	4 822	-	4 822	4 822	-	-	-	4 822
Autres dettes	3 528	1 324	2 204	2 198	4	-	2	2 204

La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier cours de bourse à la date de clôture (hiérarchie de niveau 1).

Pour les autres emprunts, elle a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture.

## 30.2. Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

La norme distingue trois catégories de classification des instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Le groupe s'appuie sur cette classification pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur en date d'arrêt :

- **niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- **niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- **niveau 3** : instruments financiers dont tout ou partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les trois hiérarchies suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Hiérarchie des justes valeurs			2011
	Prix de marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3	
<b>Actif</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	47	47
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants) de juste valeur	-	204	-	204
Autres dérivés actifs	-	14	51	65
Équivalents de trésorerie	567	5	-	572
<b>Passif</b>				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants) de juste valeur	-	76	-	76
Autres dérivés passifs	-	5	-	5

<i>(en millions d'euros)</i>	Hiérarchie des justes valeurs			2010
	Prix de marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3	
<b>Actif</b>				
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	85	85
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants) de juste valeur	-	262	-	262
Autres dérivés actifs	1	5	46	51
Équivalents de trésorerie	758	3	-	761
<b>Passif</b>				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants) de juste valeur	-	179	-	179
Autres dérivés passifs	-	6	-	6

Pour les actifs et passifs évalués selon le niveau 2 ou 3, les méthodes et techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur sont les suivantes :

- Actifs financiers disponibles à la vente  
Les actifs financiers disponibles à la vente ne comportent pas de titres cotés. Leur juste valeur est généralement déterminée en utilisant les techniques d'évaluation usuelles.  
Les actifs financiers disponibles à la vente, pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable, ne sont pas présentés dans cette note.
- Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires  
La juste valeur relatives aux engagements de rachat minoritaires est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés.

Ces évaluations de juste valeur sont généralement de catégorie 3. Ne sont présentés dans le tableau ci-dessus que les engagements de rachat minoritaires dont le prix est considéré comme variable.

- Instruments financiers dérivés  
Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de catégorie 2.

La hiérarchie de niveau 3 dont la variation entre 2010 et 2011 est négative de 33 millions d'euros provient principalement de la cession des titres OPCI (voir note 19.1).

## Note 31. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur action), de contrepartie et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction du Corporate Finance, rattachée à la Direction Financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction générale. Elle publie un Guide des Bonnes Pratiques Financières qui s'applique à toutes les entités contrôlées et, si nécessaire dans ce cadre, traite ou valide les opérations de financement, placement et couverture effectuées par ces entités.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des *swaps* de taux, des *swaps* de devises, et des instruments à terme. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang. La majorité de ces instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture. Cependant, afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de sa position de taux, le Groupe a décidé d'introduire une part, minoritaire et strictement encadrée, de spéculatif dans la gestion de ses couvertures, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de Corporates. La souplesse obtenue sur cette portion en trading concerne tant la politique de fixation/variabilisation, la durée que la gestion du risque de contrepartie du portefeuille.

### 31.1. Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

(en millions d'euros)	Note	2011	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	2010 retraité
<b>Dérivés actif</b>						
Dérivés actif – à la juste valeur par le résultat	19	56	6	-	51	46
Dérivés actif – couverture de flux de trésorerie	22	8	-	8	-	6
Dérivés actif – couverture de juste valeur	28.5	204	204	-	-	262
<b>TOTAL DÉRIVÉS ACTIF</b>		<b>269</b>	<b>210</b>	<b>8</b>	<b>51</b>	<b>315</b>
<i>dont courant</i>		84	75	8	-	119
<i>dont non courant</i>		185	135	-	51	196
<b>Dérivés passif</b>						
Dérivés passif – à la juste valeur par le résultat	29	3	3	-	-	4
Dérivés passif – couverture de flux de trésorerie	29	2	2	-	-	2
Dérivés passif – couverture de juste valeur	28.5	76	50	26	-	179
<b>TOTAL DÉRIVÉS PASSIF</b>		<b>81</b>	<b>55</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>186</b>
<i>dont courant</i>		55	29	26	-	125
<i>dont non courant</i>		26	26	-	-	61

Au 31 décembre 2011, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde créditeur de 7 millions d'euros (débit de 9 millions d'euros au 31 décembre 2010). L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens IAS 39 s'élève à 53 millions d'euros au 31 décembre 2011 (42 millions d'euros au 31 décembre 2010).



## 31.2. Gestion du risque de marché

### 31.2.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

Dans le cadre de sa gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux. Les principaux instruments dérivés sont des *swaps* de taux. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

### Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	2011	2010
Emprunts	2 213	978
Location financière	41	43
Concours bancaires courants	556	316
<b>Total dette à taux variable (hors intérêts courus) <sup>(1)</sup></b>	<b>2 809</b>	<b>1 336</b>
Équivalent de trésorerie	1 885	1 526
Disponibilités	2 016	1 285
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 901</b>	<b>2 811</b>
<b>POSITION NETTE AVANT GESTION</b>	<b>(1 092)</b>	<b>(1 475)</b>
Instruments dérivés	1 802	3 501
<b>POSITION NETTE APRÈS GESTION</b>	<b>711</b>	<b>2 026</b>
Position nette à renouveler à moins d'un an	711	2 026
Variation de 1 %	7	20
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
Variation des frais financiers	7	20
Coût d'endettement	472	345
<b>Impact variation frais financiers/charges financières</b>	<b>1,51 %</b>	<b>5,87 %</b>

(1) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Pour préserver sa marge financière à la volatilité des taux d'intérêt, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêt et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

### 31.2.2. Exposition aux risques de change

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat, et par conséquent ses ratios de structure financière, sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

En matière de risque de change opérationnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars américains couverts par des achats à terme et des *swaps* de change de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(en millions d'euros)	USD	BRL	EUR	Total exposé 2011	Total exposé 2010
Créances commerciales exposées	(7)	-	-	(7)	(10)
Autres actifs financiers exposés	(134)	-	-	(134)	(434)
Dettes fournisseurs exposées	106	1	3	109	92
Dettes financières exposées	242	-	-	243	477
<b>Exposition brute dette/(créance)</b>	<b>208</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>211</b>	<b>124</b>
Créances commerciales couvertes	-	-	-	-	(6)
Autres actifs financiers couverts	(86)	-	-	(86)	-
Dettes fournisseurs couvertes	62	-	-	62	25
Dettes financières couvertes	242	-	-	242	470
<b>EXPOSITION NETTE DETTE/(CRÉANCE)</b>	<b>(10)</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>(7)</b>	<b>(365)</b>

Au 31 décembre 2010, l'exposition bilantielle nette d'un montant de - 365 millions d'euros se décomposait par devise de la manière suivante :

- - 369 millions pour le dollar américain qui incluait principalement les créances envers le gouvernement vénézuélien à hauteur de 338 millions d'euros ; ces créances n'avaient pas fait l'objet de couverture ;
- 3 millions pour l'euro.

#### **Analyse de sensibilité de l'exposition nette après couverture au risque de change**

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une baisse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(en millions d'euros)	2011	2010
Dollar américain	(1)	(37)
Autres devises	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(1)</b>	<b>(37)</b>

#### **Cours de conversion pour un euro**

Cours en devises pour un euro	2011		2010	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar américain (USD)	1,2939	1,3917	1,3362	1,3268
Zloty polonais (PLN)	4,4580	4,1187	3,9750	3,9950
Peso argentin (ARS)	5,5730	5,7453	5,2768	5,1898
Peso uruguayen (UYU)	25,8566	26,8345	26,5784	26,6237
Baht thaïlandais (THB)	40,9910	42,4247	40,1700	42,0824
Peso colombien (COP)	2 512,4300	2 569,1830	2 558,3400	2 519,4100
Real brésilien (BRL)	2,4159	2,3259	2,2177	2,3344
Dong vietnamien (VND)	27 262,0000	28 514,6200	26 031,7000	24 690,3918

Le cours de change retenu pour le yen japonais s'établissait au 31 décembre 2010 à 1 euro pour 108,66 yens. Au 31 décembre 2011, le Groupe ne détient plus de dettes en monnaie japonaise.

### 31.3. Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs

objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements).

#### Lié aux créances clients

##### Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'encours des créances clients "commercial" est analysé ci-après :

(en millions d'euros)	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture					Actifs dépréciés	Total
	Actifs non échus non dépréciés	Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total		
Exercice 2011	668	57	35	20	112	169	950
Exercice 2010	725	40	28	20	88	165	978

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquels les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agisse d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime, comme indiqué précédemment, n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit.

##### Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par strates homogènes de créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant une échéance impayée au moins. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur une base statistique conformément aux principes décrits ci-avant.

L'encours des créances clients relatifs à l'activité de crédit est analysé ci-après :

(en millions d'euros)	À jour <sup>(1)</sup>	En retard, non dépréciés <sup>(2)</sup>	Restructurés à jour <sup>(3)</sup>	Encours dépréciés <sup>(4)</sup>	Total
Exercice 2011	996	-	19	39	1 054
Exercice 2010	733	7	89	141	969

(1) Créances qui n'ont pas présenté d'incident de paiement.

(2) Créances échues non dépréciées.

(3) Créances pour lesquelles l'échéancier de paiement a fait l'objet d'un aménagement.

(4) Créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus d'un mois et qui ont fait l'objet d'une dépréciation.

**Lié aux autres actifs**

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales, et des droits à remboursement ne sont ni échus ni dépréciés.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

Les créances envers l'État vénézuélien ne sont ni échues ni dépréciées.

**31.4. Risque de liquidité**

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer dans la mesure du possible qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Les principales actions entreprises sont :

- diversification des sources de financement : marchés de capitaux publics et privés, banques (ressources confirmées et non confirmées), billets de trésorerie ;
- diversification des devises de financement : euro, dollar, autres devises fonctionnelles du Groupe ;
- maintien d'un montant de ressources confirmées excédant significativement les engagements du Groupe à tout moment ;
- limitation des échéances de remboursement annuelles et gestion proactive de l'échéancier de remboursement ;
- gestion de la maturité moyenne des financements, avec, si pertinent, un refinancement anticipé de certaines ressources.

La majeure partie de la dette du Groupe se situe au niveau de Casino, Guichard-Perrachon. Les ressources sont gérées par la Direction du Corporate Finance. Les principales filiales du Groupe (GPA, Big C, Monoprix, Exit) disposent également de leurs propres ressources financières.

Toutes les filiales font parvenir au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie. Les entités contrôlées par le Groupe demandent l'autorisation de la Direction du Corporate Finance pour la mise en place de toute ressource de financement. Les filiales en co-contrôle consultent également leurs actionnaires avant la mise en place de ressources financières significatives.

Au 31 décembre 2011, la situation de liquidité du Groupe est solide : le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées pour un montant total de 2 781 millions d'euros (dont

2 499 millions d'euros non utilisés) et une trésorerie disponible de 3 901 millions d'euros.

Le Groupe dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) dont le plafond s'élève à 8 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 5 295 millions d'euros. Tous ces emprunts bénéficient de la Note du groupe Casino par les agences de rating Standard & Poor's et Fitch Ratings, "BBB", et ne sont soumis à aucun covenant financier.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie dont le plafond s'élève à 1 milliard d'euros ; l'encours au 31 décembre 2011 s'élève à 438 millions d'euros.

Les contrats d'emprunt contenant des clauses imposant le respect de ratios financiers représentent environ 22 % des dettes financières et sont principalement localisés dans les filiales des pays suivants : France, Brésil et Thaïlande. Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent également des clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (*pari passu*), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et défaut croisé.

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Au 31 décembre 2011, le ratio Dette Financière Nette consolidée<sup>(2)</sup>/EBITDA<sup>(1)</sup> consolidé s'élève à 2,40 alors que les covenants ont été négociés à un niveau plancher de 3,5. La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée confortable quant au respect par le groupe des covenants financiers.

Par ailleurs, en cas de dégradation en *non investment grade* de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon (la Société) due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société, une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs est prévue dans certains contrats de prêts, qui représentent un nominal de 4 882 millions d'euros. Dans cette situation, le Groupe serait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé de l'encours concerné. De plus, certains contrats prévoient une clause de "coupon step-up" qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en *non investment grade* de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon. Ce type de clause porte sur un nominal de 4 304 millions d'euros.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes financières qui sont portées par la maison mère se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros, renouvelée en août 2010, le club deal de 900 millions d'USD mis en place en août 2011, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 170 millions d'euros qui sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée (ii)/EBITDA (i) consolidé < 3,5 ;

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

(2) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires est différente de celle présentée dans les états financiers consolidés (voir 1.4.29) ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 320 millions d'euros et l'emprunt Alaméa de 300 millions d'euros sont soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,7 ;
- le prêt structuré Calyon de 184 millions d'euros est soumis à engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 4,3.

Monoprix, GPA et Big C Thaïlande sont également sujettes au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2011.

### Exposition au risque de liquidité

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2011, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

	Échéance des contrats					2011	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'1 an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS NON DÉRIVÉS :</b>							
Emprunts obligataires et autres emprunts	3 295	1 448	1 260	2 361	2 483	10 847	9 303
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires	43	19	-	12	35	109	109
Contrats de location financement	41	32	17	14	24	128	102
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 151	21	2	5	55	8 235	8 235
	<b>11 531</b>	<b>1 521</b>	<b>1 279</b>	<b>2 392</b>	<b>2 597</b>	<b>19 319</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS/(PASSIFS) :</b>							
<b>Dérivés de taux</b>							
Contrats dérivés – reçus	156	68	48	46	24	342	
Contrats dérivés – payés	(110)	(20)	(14)	(11)	(11)	(167)	
Contrats dérivés – réglés en net	12	-	-	-	-	11	
<b>Dérivés sur devise</b>							
Contrats dérivés – reçus	783	-	-	-	-	783	
Contrats dérivés – payés	(792)	-	-	-	-	(792)	
Contrats dérivés – réglés en net							
<b>Autres instruments dérivés</b>							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	(6)	-	-	(33)	-	(39)	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>139</b>	<b>188</b>

	Échéance des contrats					2010	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'1 an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	retraité Total	
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS NON DÉRIVÉS :</b>							
Emprunts obligataires et autres emprunts hors instruments dérivés et contrat de location financement	1 712	900	1 525	2 141	1 548	7 827	6 959
Dettes liées aux engagements d'achat de minoritaires	57	1	-	-	-	58	58
Contrats de location financement	50	30	19	14	24	137	106
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	6 681	70	236	3	29	7 020	7 020
	<b>8 500</b>	<b>1 001</b>	<b>1 780</b>	<b>2 159</b>	<b>1 601</b>	<b>15 042</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ACTIFS/(PASSIFS) :</b>							
<b>Dérivés de taux</b>							
Contrats dérivés – reçus	357	146	111	141	84	839	
Contrats dérivés – payés	(370)	(66)	(43)	(40)	(18)	(537)	
Contrats dérivés – réglés en net	24	-	-	-	-	24	
<b>Dérivés sur devise</b>							
Contrats dérivés – reçus	853	-	1	-	-	854	
Contrats dérivés – payés	(981)	(11)	-	-	-	(992)	
Contrats dérivés – réglés en net	20	-	-	-	-	20	
<b>Autres instruments dérivés</b>							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	-	-	-	(30)	-	(30)	
Contrats dérivés – réglés en net	-	-	-	-	-	-	
	<b>(97)</b>	<b>69</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>66</b>	<b>177</b>	<b>129</b>

### 31.5. Gestion du risque action

Au 31 décembre 2011, le Groupe n'est pas exposé significativement à un risque action. Il ne détient pas de participations significatives dans d'autres sociétés cotées ou de titres auto-détenus. Il a une exposition limitée au titre de ses

options d'achat d'actions ordinaires (voir note 24.2.4). Il ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

## Note 32. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2011, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe à l'exception des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements liés aux opérations exceptionnelles sont relatifs au périmètre du groupe consolidé.

### 32.1. Engagements liés à l'activité courante

#### Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximums potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

(en millions d'euros)	2011	2010
Actifs donnés en garantie <sup>(1)</sup>	146	119
Cautions et garanties bancaires données	615	426
Engagements de commandes d'achat fermes <sup>(1) (2)</sup>	62	26
Réserve de crédits accordés à la clientèle <sup>(3)</sup>	886	1 235
Autres engagements	25	17
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>1 734</b>	<b>1 822</b>

(\*) Engagements réciproques.

(1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles.

(2) Correspond à des engagements d'achat de biens et services conclus par le Groupe ; ces engagements fermes d'achat sont minorés des acomptes éventuellement versés.

(3) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 886 millions d'euros au titre de 2011 peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis 2 ans.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2011 à 5 792 791 heures. Ils étaient de 5 233 676 heures au 31 décembre 2010. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 60 832 heures.

#### Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximums potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à percevoir au titre des garanties reçues.

(en millions d'euros)	2011	2010
Cautions et garanties bancaires reçues	90	81
Actifs financiers assortis de garanties	58	43
Lignes de crédit confirmées non utilisées (voir notes 28.3 et 29)	2 665	2 146
Autres engagements	29	7
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>2 841</b>	<b>2 277</b>

## 32.2. Engagements liés aux opérations exceptionnelles

## Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximums potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données sauf dans le cadre des promesses d'achats d'actions qui sont évaluées à leur juste valeur.

Ce tableau n'inclut pas les engagements que le Groupe a pris en faveur des entreprises associées et des coentreprises (voir respectivement notes 17 et 18).

(en millions d'euros)		2011	2010
Garanties données dans le cadre de cessions d'actifs non courants	(1)		
• des activités polonaises	(2)	54	58
• des titres Smart & Final		4	4
• des actifs immobiliers		8	9
• d'autres actifs		1	2
Promesses d'achats d'actions* dont	(3)	256	1 465
Monoprix	(5)		1 225
Franprix-Leader Price		195	184
Disco (Uruguay)		61	56
Opération Carrefour Thaïlande*	(4)	-	851
Autres engagements exceptionnels donnés		32	23
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS LIÉS AUX OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES</b>		<b>354</b>	<b>2 411</b>

(\*) Engagements réciproques.

(1) Au titre de cessions immobilières, le Groupe est preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le Groupe a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1<sup>er</sup> jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.

Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindemia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. A ce jour, les volumes sont atteints.

(2) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

- Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.

- Une sentence arbitrale défavorable avait conduit le Groupe à payer et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 35 millions d'euros est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant sur la période garantie.

- Au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 millions d'euros pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2011, il s'élève à 27 millions d'euros. Après déduction d'une provision pour risque, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 21 millions d'euros.

(3) Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (voir notes 1.4.20 et 28.4).

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

• **Franprix - Leader Price**

Options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

• **Uruguay**

Les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3 % du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 41 millions d'USD majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

• **Brésil**

Le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4 % et 7,6 % du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de juin 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le Groupe élit le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années démarrant en juin 2014 dont le prix sera calculé sur la base de multiples de marché appliqués aux agrégats (CA, EBITDA, EBITA, Résultat avant impôt) de GPA des 2 années précédant l'exercice de l'option. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4 % du capital de GPA à un prix de 11 millions d'USD. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.

(4) Voir note 3.2

(5) **Monoprix**

Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10 % du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50 % du capital de Monoprix sont exerçables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ainsi que les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Compte tenu des événements intervenus postérieurement à la clôture tels que décrits dans la note 35, la valeur de l'engagement envers Galeries Lafayette et portant sur 50 % du capital de Monoprix n'est pas indiquée.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialys a acquis 60 % des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 millions d'euros. Il est prévu qu'en cas de non-renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialys apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialys s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40 %) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialys s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialys.

- Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialys a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20 % sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.



## Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent au 31 décembre 2011 à 8 millions d'euros contre 6 millions au 31 décembre 2010.

### 32.3. Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

#### 32.3.1. Preneur de contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

#### Preneur de location financement sur actifs immobiliers

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	15	13
Entre un et cinq ans	27	21
Au-delà de cinq ans	21	6
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>63</b>	
Montants représentant des charges de financement	(22)	
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	13	11
Entre un et cinq ans	39	34
Au-delà de cinq ans	20	6
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>72</b>	
Montants représentant des charges de financement	(22)	
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente comme suit :

#### Preneur de location financement sur actifs mobiliers

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	25	24
Entre un et cinq ans	36	34
Au-delà de cinq ans	3	3
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>65</b>	
Montants représentant des charges de financement	(3)	
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION</b>	<b>61</b>	<b>61</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	38	33
Entre un et cinq ans	24	20
Au-delà de cinq ans	3	3
<b>Paiements minimaux totaux au titre de la location</b>	<b>65</b>	
Montants représentant des charges de financement	(9)	
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE LA LOCATION</b>	<b>56</b>	<b>56</b>

### 32.3.2. Preneur de contrats de location simple

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

#### Preneur de location simple sur actifs immobiliers

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements minimaux	
	2011	2010
À moins d'un an	506	423
Entre un et cinq ans	782	659
Au-delà de cinq ans	640	517

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 15 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011 contre 18 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010.

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

#### Preneur de location simple sur actifs mobiliers

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements minimaux	
	2011	2010
À moins d'un an	37	28
Entre un et cinq ans	48	30
Au-delà de cinq ans	-	-

### 32.3.3. Bailleur de location simple

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements minimaux	
	2011	2010
À moins d'un an	265	202
Entre un et cinq ans	180	135
Au-delà de cinq ans	22	21

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2011 s'élève à 10 millions d'euros contre 5 millions d'euros en 2010.

### Note 33. Passifs et actifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les coentreprises sont décrits dans les notes 17.2 et 18.2.

#### Litige avec la famille Baud

Des litiges divers, sans caractère significatif, restent en cours, en particulier au titre de la résiliation en 2006 par Casino du contrat de licence de marque conclu par Geimex avec Leader Price Polska.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 82 millions d'euros dont 61 millions d'euros de goodwill.

À titre d'information, le chiffre d'affaires hors taxes et le résultat net consolidé du groupe Geimex pour l'exercice 2011 se sont élevés à 245 et 8 millions d'euros.

#### Sinistres thaïlandais

Lors des événements du 2<sup>e</sup> trimestre 2010 qui se sont déroulés à Bangkok, la filiale Big C Thaïlande avait subi des pertes résultant d'un incendie ayant entraîné la destruction totale ou partielle d'un certain nombre d'actifs et de pertes

d'exploitation. Sur l'exercice, le Groupe a enregistré un produit complémentaire d'indemnisation de 13 millions d'euros en "Autres produits opérationnels".

Entre août et novembre 2011, le pays a subi de fortes inondations qui ont affecté directement quatre centres de distribution, cinq hypermarchés et quinze petits magasins ; d'autres magasins ont été touchés indirectement. Cela a conduit à une destruction partielle ou totale de certains actifs immobiliers et opérationnels ainsi qu'une perte d'exploitation importante. Le chiffrage du sinistre est en cours ; les dommages et pertes subies au 31 décembre 2011 ont été évalués à ce stade à 826 millions de Bath (soit 20 millions d'euros), dont 608 millions de Bath (soit 14 millions d'euros) au titre des pertes d'exploitation. En relation avec ces dommages, le Groupe a reconnu un droit à remboursement des assurances net des franchises de 11 millions d'euros au 31 décembre 2011 en résultat opérationnel courant. Actuellement, trois centres de distribution, cinq hypermarchés et treize petits magasins fonctionnent à nouveau normalement.

#### Litiges avec l'administration fiscale

Le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale. En août 2011, le Groupe a été condamné à payer un montant de 27 millions d'euros par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et a fait appel le 3 octobre 2011 auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles. Casino considère, en effet, que les arguments retenus par le Tribunal administratif sont contestables. Le Groupe est confiant dans ses chances d'obtenir une décision favorable et en conséquence n'a pas provisionné ce litige.

## Note 34. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères (principalement Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris) ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales (voir note 37) ;
- les entreprises associées (principalement au sein du sous-groupe Franprix – Leader Price) ;
- les coentreprises (principalement les sous-groupes GPA et Monoprix) ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

L'Immobilière Groupe Casino et la Forézienne de Participations ont cédé au cours de l'exercice à Finatis diverses parts minoritaires détenues dans des OPCI pour un montant de 81 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, les sociétés mères ont souscrit à des emprunts obligataires émis par des entreprises associées du sous-groupe Franprix – Leader Price à hauteur de 168 millions d'euros.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

### 34.1. Transactions avec les parties liées

(en millions d'euros)	2011		2010	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
<b>Transactions avec les coentreprises</b>				
Prêts	(4)	-	-	4
Créances	11	103	9	92
Dettes	12	101	3	89
Charges	50		56	
Produits	66		45	
<b>Transactions avec les entreprises associées</b>				
Prêts	(38)	6	5	44
Créances	1	1	-	-
Dettes	-	-	-	-
Charges	28		28	
Produits	6		5	

### 34.2. Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité exécutif Groupe et du Conseil d'administration

(en millions d'euros)		2011	2010
Avantages à court terme hors charges sociales	(1)	11	7
Avantages à court terme : charges sociales		3	2
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants		-	-
Paiements en actions	(2)	2	3
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>	<b>12</b>

(1) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites.

Les membres du Comité exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

## Note 35. Événements postérieurs à la clôture

### Avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution alimentaire à Paris

Saisie pour Avis par la Mairie de Paris, l'Autorité de la concurrence a procédé au cours de l'année 2011 à l'examen de la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire à Paris.

Dans son Avis rendu le 11 janvier 2012, l'Autorité a constaté "que le marché parisien est extrêmement concentré" et a déclaré "que le groupe Casino possède une part de marché en surface supérieure à 60 %", constituant "un obstacle à la concurrence". Le groupe Casino réfute totalement les méthodes d'analyse de l'Autorité de la concurrence ayant constaté que sa part de marché à Paris, cumulée avec celle de Monoprix, n'excède pas 38,5 % selon plusieurs études.

L'Autorité n'a toutefois pas relevé d'abus de position dominante, ni de pratiques anticoncurrentielles de la part du groupe Casino. Elle a souligné que le groupe Casino avait investi dans les réseaux Franprix-Leader Price et Monoprix "avec l'assentiment des autorités de concurrence" et a reconnu que "la réussite du groupe Casino peut être imputée à sa stratégie et à ses mérites propres".

L'Autorité de la concurrence ayant été saisie seulement pour avis, celui-ci ne peut pas avoir d'effets juridiques. Compte tenu des qualifications opérées par cet avis, Casino se réserve cependant la possibilité d'en contester la validité.

### Opération immobilière et financière concernant Mercialys

À l'occasion du lancement de la nouvelle stratégie de Mercialys, Casino a annoncé le 9 février 2012 renforcer significativement sa flexibilité financière :

- Casino conservera une participation dans Mercialys comprise entre 30 % et 40 % à fin 2012 tout en renouvelant son partenariat, et confirme sa vision sur le modèle de développement dual ;
- Mercialys annonce un remboursement d'apport à ses actionnaires et une nouvelle structure financière.

Dans le cadre de la nouvelle étape de sa vie de foncière, Mercialys prévoit de soumettre aux votes de ses actionnaires deux distributions successives d'un montant total de l'ordre de 1,25 milliard d'euros courant 2012 (1,15 milliard d'euros correspondant à un remboursement d'apport). Il est prévu de distribuer 1 milliard d'euros au premier semestre. Une deuxième distribution, pouvant atteindre 250 millions d'euros, devrait intervenir au second semestre suite à une deuxième Assemblée générale, sous condition de la bonne réalisation du programme de cession, requérant l'approbation de son nouveau Conseil d'administration.

La réalisation complète de ces distributions permettrait à Casino de récupérer ses apports historiques dans la société.

Casino, qui réduira sa participation jusqu'à atteindre 30 % à 40 % du capital de Mercialys (contre une participation

majoritaire aujourd'hui), restera un partenaire de premier plan auprès de Mercialys. La composition du Conseil d'administration de Mercialys sera adaptée en conséquence.

Les deux sociétés prévoient de renouveler leur partenariat et Mercialys continuera ainsi à accompagner Casino dans la poursuite du déploiement de son modèle dual commerce et immobilier créateur de valeur.

Mercialys sera mise en équivalence dans les comptes de Casino à la date de perte de contrôle.

### Monoprix : désaccord sur le prix de sortie de Galeries Lafayette

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50 %) de Monoprix à Casino qui a le droit, d'une part d'acquiescer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'en 2028 la majorité, et d'autre part, et en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre, et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Les banques chargées de mener à bien cette évaluation n'étant pas parvenues à un accord, un troisième expert doit selon le protocole procéder à une évaluation qui s'impose alors.

La banque pressentie pour cette mission a fait savoir qu'elle se refusait à intervenir si les deux parties ne s'accordaient pas au préalable sur les principales projections financières devant servir de base à l'évaluation. Or, cet accord n'est pas intervenu. Galeries Lafayette, prétendant que les hypothèses financières qu'elle a pour sa part retenues s'imposeraient à Casino, s'est refusée à désigner un autre expert et a assigné Casino devant le Tribunal de commerce de Paris. Casino estime que cette assignation a pour seule vocation de l'amener par la pression à accepter l'objectif de prix que s'est fixé Galeries Lafayette. Peu après avoir évalué sa participation à 1,95 milliard d'euros dans le cadre du processus d'évaluation, Galeries Lafayette a en effet adressé à Casino une offre de vente à 1,35 milliard d'euros, que Casino a rejetée, sa banque conseil ayant, durant le processus, évalué la participation de Galeries Lafayette à 700 millions d'euros.

C'est dans ce contexte, alors que la Présidence du Conseil d'administration de Monoprix doit être assurée par Casino à partir du 31 mars 2012, que Galeries Lafayette a choisi de violer ses engagements contractuels, lors du Conseil d'administration de Monoprix du 22 février 2012, en faisant voter par les administrateurs qu'elle a désignés la prorogation du mandat de Président-Directeur général de Monsieur Philippe Houzé.

Casino a annoncé la saisine des juridictions compétentes pour faire respecter par Galeries Lafayette ses engagements.

## Note 36. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Casino s'élèvent à 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,5 million d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

## Note 37. Principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2011, le groupe Casino comprend approximativement 1 800 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>Casino, Guichard-Perrachon SA</b>			<b>Société mère</b>
<b>FRANCE</b>			
<b>Distribution</b>			
Casino Carburants SAS	100,00	100,00	IG
Casino Services SAS	100,00	100,00	IG
Casino Vacances SNC	100,00	100,00	IG
Casino Information Technology SAS	100,00	100,00	IG
Club Avantages SAS	98,00	98,00	IG
Comacas SNC	100,00	100,00	IG
Distribution Casino France SAS	100,00	100,00	IG
Distridyn SA	49,99	49,99	IP
Dunnhumby France SAS	50,00	50,00	IP
Easydis SAS	100,00	100,00	IG
EMC Distribution SAS	100,00	100,00	IG
Floréal SA	100,00	100,00	IG
Geimex SA	49,99	49,99	IP
<b>• Groupe Monoprix SA</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>	<b>IP</b>
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée de Denrées Alimentaires "S.A.M.A.D.A."	(1) 100,00	100,00	IG
Monoprix Exploitation (MPX)	(1) 100,00	100,00	IG
Transports et Affrètements Internationaux Combinés "T.A.I.C."	(1) 100,00	100,00	IG
Société L.R.M.D.	(1) 100,00	100,00	IG
Naturalia	(1) 100,00	100,00	IG
Monop'	(1) 100,00	100,00	IG
Régie Média Trade SAS	50,00	50,00	IP
Serca SAS	100,00	100,00	IG
<b>• Groupe Franprix-Leader Price</b>			
Franprix-Leader Price	100,00	100,00	IG
Addy Participations	(2) 51,00	51,00	IG
Cafige	(2) 49,00	49,00	ME
Cofilead	(2) 60,00	60,00	IG
Cogefisd	(2) 84,00	84,00	IG
DBA	60,00	60,00	IG
DFP (Baud SA)	(2) 100,00	100,00	IG

Sociétés		% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Distribution Leader Price	(2)	100,00	100,00	IG
Figeac	(2)	84,00	84,00	IG
Franprix Exploitation	(2)	100,00	100,00	IG
Franprix Holding	(2)	100,00	100,00	IG
H2A	(2)	60,00	60,00	IG
HD Rivière	(2)	49,00	49,00	ME
Leader Price Holding	(2)	100,00	100,00	IG
Leadis Holding	(2)	100,00	100,00	IG
Lecogest	(2)	100,00	100,00	IG
Minimarché	(2)	100,00	100,00	IG
Patrick Fabre Distribution	(2)	40,00	40,00	ME
Pro Distribution	(2)	60,00	60,00	IG
R.L.P Investissement	(2)	100,00	100,00	IG
Retail Leader Price	(2)	100,00	100,00	IG
Sarjel	(2)	60,00	60,00	IG
Sarl Besançon Saint Claude	(2)	100,00	100,00	IG
Sédifrais	(2)	96,80	96,80	IG
SI2M	(2)	40,00	40,00	ME
Sodigestion	(2)	60,00	60,00	IG
Sofigep	(2)	100,00	100,00	IG
Surgénord	(2)	96,80	96,80	IG
Taleb	(2)	60,00	60,00	IG
Volta	(2)	51,00	51,00	IG
<b>• Groupe Codim</b>				
Balcadis 2 SNC		100,00	100,00	IG
Codim 2 SA		100,00	100,00	IG
Costa Verde SNC		100,00	100,00	IG
Fidis 2 SNC		100,00	100,00	IG
Hyper Rocade 2 SNC		100,00	100,00	IG
Lion de Toga 2 SNC		100,00	100,00	IG
Pacam 2 SNC		100,00	100,00	IG
Poretta 2 SNC		100,00	100,00	IG
Prical 2 SNC		99,00	99,00	IG
Prodis 2 SNC		100,00	100,00	IG
Semafrac SNC		100,00	100,00	IG
SNC des Cash Corses		100,00	100,00	IG
Sodico 2 SNC		100,00	100,00	IG
Sudis 2 SNC		100,00	100,00	IG
Unigros 2 SNC		100,00	100,00	IG
<b>Immobilier</b>				
<b>• Groupe Immobilier</b>				
IGC Services SAS		100,00	100,00	IG
L'Immobilière Groupe Casino SAS		100,00	100,00	IG
Dinetard SAS		100,00	100,00	IG
Sudéco SAS		100,00	100,00	IG
Uranie SAS		100,00	100,00	IG
<b>• Groupe Mercialys (société cotée)</b>				
Mercialys SA		50,48	50,48	IG

Sociétés		% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Mercialys gestion SAS	(6)	100,00	100,00	IG
Corin Asset Management SAS	(6)	40,00	40,00	IP
La Diane SCI	(6)	100,00	100,00	IG
Point Confort SA	(6)	100,00	100,00	IG
SAS les Salins	(6)	100,00	100,00	IG
SCI Centre commercial Kerbernard	(6)	98,31	98,31	IG
SCI Caserne de Bonne	(6)	100,00	100,00	IG
SCI Timur	(6)	100,00	100,00	IG
SNC Agout	(6)	100,00	100,00	IG
SNC Géante Périaz	(6)	100,00	100,00	IG
SNC Dentelle	(6)	100,00	100,00	IG
SNC Chantecouriol	(6)	100,00	100,00	IG
Vendolone	(6)	100,00	100,00	IG
<b>• Promotion immobilière</b>				
Plouescadis		100,00	100,00	IG
Sodérip SNC		100,00	100,00	IG
IGC Promotion SAS		100,00	100,00	IG
Onagan		100,00	100,00	IG
Alcudia Promotion		100,00	100,00	IG
SCI Les Halles des Bords de Loire		99,95	99,95	IG
<b>Autres activités</b>				
Banque du Groupe Casino SA		50,00	50,00	IP
Casino Restauration SAS		100,00	100,00	IG
Restauration collective Casino SAS		100,00	100,00	IG
Villa Plancha		100,00	100,00	IG
Cdiscount SA		99,60	99,60	IG
<b>INTERNATIONAL</b>				
<b>Pologne</b>				
Mayland (ex-Géant Polska)		100,00	100,00	IG
<b>Thaïlande</b>				
Groupe Big C (société cotée)		63,15	63,15	IG
<b>Argentine</b>				
Libertad SA		100,00	100,00	IG
<b>Brésil</b>				
Wilkes	(3)	50,00	68,85	IP
<b>• Groupe GPA (société cotée) (ex-CBD)</b>				
Barcelona	(4)	100,00	100,00	IG
Banco Investcred Unibanco	(4)	50,00	50,00	ME
Bartira Ltda	(4)	25,00	25,00	IP
Bellamar	(4)	100,00	100,00	IG
Bruxelas	(4)	100,00	100,00	IG
CBD Holland B.V.	(4)	100,00	100,00	IG
CBD Panamá Trading Corp.	(4)	100,00	100,00	IG
ECQD	(4)	100,00	100,00	IG
Globex FIDC	(4)	7,86	7,86	IG
Globex Utilidades (société cotée)	(4)	52,41	52,41	IG
Miravalles – Financeira Itaú CBD – FIC	(4)	50,00	50,00	ME
Nova Casa Bahia	(4)	100,00	100,00	IG



Sociétés		% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Novasoc Comercial Ltda	(4)	10,00	10,00	IG
Nova Experiência Pontocom	(4)	100,00	100,00	IG
PAFIDC	(4)	100,00	100,00	IG
PA Publicidade Ltda.	(4)	100,00	100,00	IG
PontoFrio.com Comercio Electronico	(4)	94,00	94,00	IG
Sendas Distribuidora	(4)	94,37	94,37	IG
Sé Supermercados Ltda	(4)	100,00	100,00	IG
Vancouver	(4)	100,00	100,00	IG
Vedra	(4)	100,00	100,00	IG
Xantocarpa Participações Ltda	(4)	100,00	100,00	IG
<b>Colombie</b>				
<b>• Groupe Exito (société cotée)</b>		<b>54,77</b>	<b>54,77</b>	<b>IG</b>
Devoto	(5)	96,55	96,55	IG
Grupo Disco Uruguay	(5)	62,49	62,49	IP
Distribuidora de Textiles y Confecciones SA DIDETEXCO	(5)	94,00	94,00	IG
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza	(5)	51,00	51,00	IG
<b>Océan Indien</b>				
Groupe Vindémia		100,00	100,00	IG
<b>HOLDINGS – FRANCE ET INTERNATIONAL</b>				
Alamea Investments	(7)	5,00	5,00	IG
Bergsaar BV		100,00	100,00	IG
Casino International SAS		100,00	100,00	IG
Casino Ré SA		100,00	100,00	IG
Coboop BV		100,00	100,00	IG
Cofidol		100,00	100,00	IG
Géant Foncière BV		100,00	100,00	IG
Géant Holding BV		100,00	100,00	IG
Géant International BV		100,00	100,00	IG
Gelase SA		100,00	100,00	IG
Intexa (société cotée)		97,91	97,91	IG
Forézienne de participations		100,00	100,00	IG
IRTS		100,00	100,00	IG
Latic		100,00	100,00	IG
Marushka Holding BV		100,00	100,00	IG
Pachidis SA		100,00	100,00	IG
Polca Holding SA		100,00	100,00	IG
Ségisor SA		100,00	100,00	IG
Tevir SA		100,00	100,00	IG
Theiadis SAS		100,00	100,00	IG
Spice Espana		100,00	100,00	IG

(1) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Monoprix.

(2) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Franprix-Leader Price.

(3) Le Groupe détient 50 % des droits de vote de la société Wilkes.

(4) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe GPA.

(5) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Exito.

(6) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Mercialis.

(7) Alamea Investments est une société anonyme luxembourgeoise détenue à hauteur de 95 % par une banque et à hauteur de 5 % par le Groupe. Cette société est une entité ad hoc structurée et compte tenu des caractéristiques de la structure mise en place est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.





# 4

## COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011

<b>4.1.</b> Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	154
<b>4.2.</b> États financiers sociaux et annexes.....	155
<b>4.3.</b> Notes aux états financiers sociaux.....	160
<b>4.4.</b> Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.....	176
<b>4.5.</b> Tableau des filiales et participations.....	177
<b>4.6.</b> Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	180

## 4.1.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La partie 4.2.1 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des immobilisations financières. La note 6 décrit les données chiffrées de l'exercice et l'évolution du poste "Immobilisations financières".

Nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié

que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 30 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria

Daniel Mary-Dauphin

4.2.

## États financiers sociaux et annexes

### Compte de résultat

#### Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2011	2010
Produits d'exploitation	1	169,8	166,6
Charges d'exploitation	1	(131,8)	(129,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>38,0</b>	<b>37,6</b>
Résultat financier	2	194,0	125,1
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>232,0</b>	<b>162,7</b>
Résultat exceptionnel	3	377,0	76,1
Impôts	4	122,4	132,8
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>731,4</b>	<b>371,6</b>

## Bilan

## Actifs

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Immobilisations incorporelles		18,0	17,9
Dépréciations et amortissements		(1,6)	(1,2)
	<b>5</b>	<b>16,4</b>	<b>16,7</b>
Immobilisations corporelles		24,5	17,9
Dépréciations et amortissements		(5,7)	(7,5)
	<b>5</b>	<b>18,8</b>	<b>10,4</b>
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>		10 013,7	9 399,2
Dépréciations		(43,4)	(17,5)
	<b>6</b>	<b>9 970,3</b>	<b>9 381,7</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>10 005,5</b>	<b>9 408,8</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients et autres débiteurs <sup>(2)</sup>	7	5 484,7	4 644,4
Valeurs mobilières de placement	8	1,0	251,5
Disponibilités	8	887,8	556,0
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>6 373,2</b>	<b>5 451,9</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés <sup>(2)</sup></b>	<b>9</b>	<b>149,3</b>	<b>120,6</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>16 528,3</b>	<b>14 981,3</b>
(1) dont prêts à moins d'un an		7,9	11,4
(2) dont à plus d'un an		5,0	-

## Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
<b>Capitaux propres</b>	<b>10</b>	<b>7 612,4</b>	<b>7 218,5</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>11</b>	<b>600,0</b>	<b>600,0</b>
<b>Provisions</b>	<b>12</b>	<b>100,2</b>	<b>96,2</b>
Emprunts et dettes financières	13	7 170,4	6 185,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		40,7	21,1
Dettes fiscales et sociales		20,8	29,9
Autres dettes	14	983,8	830,6
<b>Dettes <sup>(1)</sup></b>		<b>8 215,7</b>	<b>7 066,6</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>16 528,3</b>	<b>14 981,3</b>
(1) dont :			
À moins d'un an		2 913,0	1 971,9
Entre un et cinq ans		3 057,2	3 699,2
À plus de cinq ans		2 245,5	1 395,5

## Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultat net	731,4	371,6
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie		
• Amortissements et provisions (sauf actif circulant)	32,6	(93,7)
• Résultat des cessions d'immobilisations	(443,4)	(0,2)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>320,6</b>	<b>277,7</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(693,1)	48,1
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(372,5)</b>	<b>325,8</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(1 062,8)	(71,8)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	748,3	60,4
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements	(10,3)	-
Variation des prêts et avances consentis	8,3	(2,6)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(316,5)</b>	<b>(14,0)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires	(307,7)	(292,2)
Augmentation de capital en numéraire	6,1	14,5
Acquisition et variation des titres d'autocontrôle	(36,6)	-
Augmentation des dettes financières	1 419,4	481,6
Diminution des dettes financières	(991,3)	(868,0)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>89,9</b>	<b>(664,1)</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>771,6</b>	<b>1 123,9</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>172,5</b>	<b>771,6</b>

## Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.2.1. Règles et méthodes comptables

#### 4.2.1.1. Faits marquants de l'exercice

##### Opérations de financement 2011

Le 18 mai 2011, la Société a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 850 millions d'euros d'une maturité de 10 ans avec un coupon annuel de 4,726 %. À ce titre, 300 millions d'euros des obligations venant à échéance en février 2012 (coupon de 6,00 %), avril 2013 (coupon de 6,375 %) et avril 2014 (coupon de 4,875 %) ont été échangés. Cette émission a également permis de lever 530 millions d'euros de ressources complémentaires.

Le 31 août 2011, la Société a signé la mise en place d'un financement à moyen terme d'un montant de 900 millions d'USD (soit environ 630 millions d'euros) auprès d'un pool bancaire composé de neuf banques internationales. Au 31 décembre 2011, le tirage de cette ligne s'élève à 232 millions d'euros.

Le 27 septembre 2011, la Société a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une nouvelle émission obligataire de 600 millions d'euros d'une maturité de 4,5 ans (2016) avec un coupon annuel de 4,472 %.

Au cours de l'exercice, la Société a remboursé des emprunts obligataires et bancaires à hauteur de 595 millions d'euros.

##### Situation du groupe GPA

À partir de fin mai 2011, les presses brésilienne et française faisaient état de négociations en cours entre le groupe Diniz (partenaire brésilien de Casino), le groupe Carrefour et Gama 2 SPE Empreendimentos e Participações ("Gama"), véhicule d'investissement financier détenu à 100 % par un fonds géré par BTG Pactual et devant être capitalisé par la Banque Nationale Brésilienne de Développement (BNDES). En violation des accords d'actionnaires conclus en 2006 entre la famille Diniz et Casino, au sein de leur société commune Wilkes, le projet prévoyait, sans qu'il n'y ait au préalable, ni concertation, ni accord entre les deux actionnaires, une fusion des actifs brésiliens de Carrefour avec ceux de GPA dans une société commune détenue à parité, Gama devenant un actionnaire de référence de Carrefour.

Dans ce contexte, Casino a saisi le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2011 la Chambre de Commerce Internationale de deux procédures d'arbitrage à l'encontre du groupe Diniz sollicitant le respect et la bonne exécution du pacte entre actionnaires du 27 novembre 2006 relatif à leur société commune Wilkes, laquelle contrôle la société brésilienne GPA. Ces deux procédures arbitrales ont été fusionnées.

Le Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon s'est ensuite réuni le 12 juillet 2011 en vue d'examiner les termes de la proposition financière projetée par le groupe Diniz, le groupe Carrefour et Gama rendue publique le 28 juin 2011. À l'issue de ses travaux, le Conseil d'administration a constaté à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Abilio Diniz qui n'a

pas participé au vote, que le projet est contraire aux intérêts de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le 13 juillet 2011, le groupe Casino a pris acte du retrait par Monsieur Abilio Diniz, BTG Pactual et Carrefour de leur projet.

Ces événements n'ont pas été de nature à modifier le contrôle de GPA, qui continue à être exercé par Wilkes, selon les dispositions prévues à la fois par le pacte d'actionnaires de Wilkes, daté du 27 novembre 2006, et par celui de GPA, daté du 20 décembre 2006.

Les frais engagés par le Groupe pour la défense de ses intérêts au Brésil ont été comptabilisés en "autres charges exceptionnelles".

##### Litige avec la famille Baud

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, et détenue à 50 % par le groupe Casino et à 50 % par la famille Baud, un administrateur provisoire, nommé par le Tribunal de Commerce de Paris assure la gestion depuis mai 2008 suite aux désaccords entre les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société. Les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une décision arbitrale a été rendue le 23 décembre 2011 et des actions judiciaires commerciales et pénales sont toujours en cours.

Dans sa décision du 23 décembre 2011, le tribunal arbitral, après avoir écarté tout aspect intentionnel de la part de Casino, a estimé que le défaut de notification a causé un préjudice pour perte de chance de 7 millions d'euros. Casino devra payer ce montant à la famille Baud déduction faite de la somme de 1 million d'euros, versée par la famille Baud à Casino en remboursement de ses frais de procédure. Ces montants de - 7 et + 1 millions d'euros ont été enregistrés respectivement en "autres charges exceptionnelles" et "autres produits exceptionnels".

#### 4.2.1.2. Règles et méthodes comptables

##### Généralités

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

##### Immobilisations incorporelles

En application du règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, le mali technique "Faux Mali" constaté lors d'opérations de fusion, est obligatoirement inscrit dans les immobilisations incorporelles.



Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Elles sont constituées principalement de fonds de commerce, de logiciels et de malis techniques.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation ramène ceux-ci à la valeur actuelle si elle est inférieure, la valeur actuelle étant appréciée en fonction de critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est constatée en provision pour amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencement, modification ou transformation de locaux	5 à 12 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans

La base d'amortissement est le prix de revient des immobilisations avec une valeur résiduelle nulle.

Pour les biens provenant de fusions ou d'apports, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle restant à courir dans la société d'origine.

### Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une dépréciation ramène celle-ci à la valeur d'inventaire si elle est inférieure, sauf dans le cas d'actions propres classées en immobilisations financières et destinées à être annulées.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur utilité pour le Groupe. Des précisions complémentaires sont fournies en note 6 – Immobilisations financières.

Une approche similaire quant à la détermination de la valeur d'inventaire est retenue, le cas échéant, pour les autres immobilisations financières.

Selon l'avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'urgence du CNC, les frais d'acquisition de titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

### Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

Une dépréciation sur les actions propres est enregistrée à hauteur de l'écart de valeur négatif constaté, le cas échéant, entre le cours moyen du dernier mois de l'exercice et le prix d'acquisition.

De plus, celles affectées à des plans d'achat attribués aux salariés donnent lieu à une provision pour risque déterminée par comparaison entre la valeur d'inventaire et le prix d'exercice de l'option, plan par plan, s'il est inférieur.

Les dépréciations des autres catégories de titres de placement sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### Écarts de conversion

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portés en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques.

### Provisions

En accord avec le Règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les cadres et employés qui cessent leur activité bénéficient d'une allocation de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté.

La dette provisionnelle correspondant à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés est comptabilisée en provision pour charges conformément à la recommandation 2003 R-01 du CNC. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

La Société a consenti des plans d'option de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites au profit des dirigeants et salariés du groupe.

Dès lors qu'il est probable que la Société livrera aux bénéficiaires des plans des actions existantes, un passif est comptabilisé, sur la base de la sortie de ressource probable.

La sortie de ressource est évaluée sur la base du coût probable de rachat des actions si elles ne sont pas encore détenues ou de leur "coût d'entrée" à la date d'affectation au plan. Si l'attribution d'options ou d'actions gratuites est subordonnée à la présence ultérieure dans l'entreprise pendant une certaine période, la comptabilisation de ce passif est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Les plans servis en actions nouvelles ne donnent lieu à constatation d'aucune charge.

Lorsque la rémunération en actions existantes ou en actions nouvellement créées n'est pas décidée à la clôture de l'exercice, aucune provision n'est constatée.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

### Instruments financiers de change et de taux

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. Le montant nominal des contrats à terme figure dans les engagements hors bilan. Les charges et produits relatifs aux opérations de couverture de

taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat prorata temporis.

### Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la Société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

### Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de société holding de Casino, Guichard-Perrachon, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Société.

### Impôts sur les bénéfices

Casino, Guichard-Perrachon a opté, avec la majorité de ses filiales, pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2011, le périmètre comprend 310 sociétés. Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

## 4.3.

# Notes aux états financiers sociaux

## Note 1. Résultat d'exploitation

### Décomposition

(en millions d'euros)	2011	2010
Prestations de services hors taxes	161,0	153,7
Autres produits	7,6	9,0
Reprises sur provisions et dépréciations	1,2	3,9
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>169,8</b>	<b>166,6</b>
Autres achats et charges externes	(101,6)	(98,3)
Impôts et taxes	(3,2)	(3,6)
Frais de personnel	(22,9)	(22,5)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
• sur immobilisations	(2,3)	(1,8)
• sur risques et charges	(1,3)	(2,3)
Autres charges	(0,5)	(0,5)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(131,8)</b>	<b>(129,0)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>38,0</b>	<b>37,6</b>

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	2011	2010
Autres achats et charges externes	7,7	0,7
Frais de personnel	5,6	1,0
Dotations aux amortissements et aux provisions	2,0	0,1
<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>15,3</b>	<b>1,8</b>

### Prestations de services, hors taxes

(en millions d'euros)	2011	2010
Mise à disposition de personnel	6,4	6,3
Redevances d'enseignes	52,7	52,7
Prestations diverses	101,9	94,7
<b>PRESTATIONS DE SERVICES, HORS TAXES</b>	<b>161,0</b>	<b>153,7</b>

Pour Casino, Guichard-Perrachon, société mère et holding du Groupe, le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition de ses filiales des marques et enseignes dont elle est propriétaire, ainsi qu'à la facturation aux filiales de frais de Groupe.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 98 % avec des sociétés françaises.

### Effectifs moyens

En nombre	2011	2010
Cadres	41	40
Agents de maîtrise	2	2
Employés, ouvriers	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>42</b>

## Note 2. Résultat financier

(en millions d'euros)	2011	2010
Revenus des titres de participations :		
• Distribution Casino France	-	149,7
• Immobilière Groupe Casino	71,5	98,2
• Théiadis	18,5	-
• Monoprix	64,3	55,8
• Vindémia	125,1	25,1
• Plouescadis	-	12,6
• Green Yellow	7,8	-
• Spice Investment Mercosur	54,7	-
• Divers	4,1	7,0
<b>Total</b>	<b>346,0</b>	<b>348,4</b>
Produits d'autres valeurs mobilières et créances	0,2	0,5
Autres intérêts, produits assimilés et divers	459,4	222,9
Reprise de provisions et de dépréciations	2,7	2,5
Produits nets sur cessions de VMP	1,4	1,2
<b>Produits financiers</b>	<b>809,7</b>	<b>575,5</b>
Intérêts et charges assimilées :		
• obligations	(261,0)	(257,0)
• dotations aux amortissements et dépréciations	(82,3)	(13,9)
• autres intérêts, charges assimilées et divers	(257,9)	(174,6)
• charges nettes sur cessions de VMP	(14,5)	(4,9)
<b>Charges financières</b>	<b>(615,7)</b>	<b>(450,4)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>194,0</b>	<b>125,1</b>

Les autres produits et autres charges financiers enregistrent pour l'essentiel les revenus et charges d'intérêts sur les comptes courants et les produits et charges sur opérations de couverture de taux. Au titre de l'exercice 2011, ils enregistrent également une soulte de 123,0 millions d'euros résultant du débouclage des swaps d'intérêt relatifs aux emprunts obligataires 2017 à 2021.

Les produits et charges sur cessions d'actions propres font ressortir une moins-value de 13,2 millions d'euros à fin 2011.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2011 sont principalement constitués :

- d'une dotation pour dépréciation des titres, Casino Entreprise pour 11,3 millions d'euros et Banque Casino pour 13,0 millions d'euros ;
- d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour 16,2 millions d'euros ;
- d'une dotation de provision pour pertes de change pour 29,4 millions d'euros.

Les mouvements des provisions et dépréciations en 2010 étaient principalement constitués d'une dotation aux amortissements des primes de remboursement des obligations pour un montant de 12,6 millions d'euros.

### Note 3. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2011	2010
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	0,2
Cessions de titres de participation nets de frais	419,4	-
<b>Résultats sur cessions d'actifs</b>	<b>419,4</b>	<b>0,2</b>
Dotations aux provisions	(7,7)	(11,1)
Reprises de provisions	39,7	104,1
Autres charges exceptionnelles	(82,9)	(17,8)
Autres produits exceptionnels	8,5	0,7
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>377,0</b>	<b>76,1</b>

En 2011, le résultat exceptionnel est constitué essentiellement :

- de la plus-value de cession générée par la vente de 50 % des titres Banque Casino pour 74,7 millions d'euros nette de frais ;
- de la plus-value de cession des titres Spice Investment Mercosur pour 344,8 millions d'euros nette de frais.

En 2010, le résultat exceptionnel était constitué essentiellement de la reprise de provision pour risque de reversement de l'économie d'impôt aux filiales.

### Note 4. Impôts

(en millions d'euros)	2011	2010
Résultat courant	232,0	162,7
Résultat exceptionnel	377,0	76,1
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>609,0</b>	<b>238,8</b>
Produit d'intégration fiscale	122,4	132,8
<b>Impôts</b>	<b>122,4</b>	<b>132,8</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>731,4</b>	<b>371,6</b>

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale. En l'absence de ce dernier, la société n'aurait pas été imposable. Le produit d'impôt qu'elle comptabilise correspond à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales, sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré.

Au 31 décembre 2011, la société Casino, Guichard-Perrachon, en tant que société tête de groupe, n'a pas de dette vis-à-vis de l'administration fiscale.

Dans le régime d'intégration fiscale, le Groupe dispose de déficits reportables au 31 décembre 2011 pour 4,4 millions d'euros.

L'effet des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est générateur d'une économie d'impôt future de 16,5 millions d'euros.

## Note 5. Immobilisations corporelles et incorporelles

### Décomposition

(en millions d'euros)	2011	2010
Fonds commercial	16,1	16,0
Autres immobilisations incorporelles	1,9	1,9
Dépréciations	(1,6)	(1,2)
	<b>16,4</b>	<b>16,7</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16,4</b>	<b>16,7</b>
Terrains et agencements	0,6	0,6
Amortissements	(0,1)	-
	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>
Constructions et agencements	2,6	2,5
Amortissements	(1,2)	(1,1)
	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>
Autres immobilisations corporelles	21,3	14,8
Amortissements	(4,4)	(6,4)
	<b>16,9</b>	<b>8,4</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18,8</b>	<b>10,4</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>35,2</b>	<b>27,1</b>

### Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>30,4</b>	<b>(4,8)</b>	<b>25,6</b>
Augmentations	5,4	(3,9)	1,5
Diminutions	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>35,8</b>	<b>(8,7)</b>	<b>27,1</b>
Augmentations	10,3	(4,4)	5,9
Diminutions	(3,6)	5,8	2,2
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>42,5</b>	<b>(7,3)</b>	<b>35,2</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique essentiellement par les travaux d'agencement réalisés sur les sièges sociaux et administratifs.

## Note 6. Immobilisations financières

### Décomposition

(en millions d'euros)	2011	2010
Titres de participations	9 990,0	9 367,1
Dépréciations <sup>(1)</sup>	(43,4)	(17,5)
	<b>9 946,6</b>	<b>9 349,6</b>
Prêts	23,1	31,5
Dépréciations	-	-
	<b>23,1</b>	<b>31,5</b>
Autres immobilisations financières	0,6	0,6
Dépréciations	-	-
	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>9 970,3</b>	<b>9 381,7</b>

(1) Au 31 décembre 2011, la Société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valeur vénale, procédant le cas échéant d'une expertise indépendante, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

La valeur d'utilité a été déterminée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

### Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisées en interne en 2011

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation après impôt <sup>(2)</sup>
France (grande distribution) <sup>(3)</sup>	-	6,0 à 9,0 %
France (autres activités) <sup>(3)</sup>	- 0,5 à + 0,5 %	6,0 à 8,7 %
Argentine	0,5 %	18,3 %
Colombie <sup>(4)</sup>	0,5 %	9,5 %
Uruguay	0,5 %	11,8 %
Thaïlande <sup>(4)</sup>	0,5 %	7,8 %
Vietnam	0,5 %	16,0 %
Océan Indien <sup>(5)</sup>	-	6,0 à 11,7 %

(1) Le taux de croissance à l'infini des flux futurs de trésorerie est compris entre - 0,5 % et + 0,5 % selon les activités.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Selon la méthodologie permanente retenue par le Groupe, celui-ci est calculé en tenant compte du bêta endetté du secteur, de la prime de risque marché historique et du coût de l'endettement du Groupe.

(3) Concernant les activités France, le taux d'actualisation stable ou en hausse par rapport à l'exercice 2010, tient compte également de la nature d'activité/enseigne de l'UGT et des risques opérationnels attachés.

(4) La capitalisation boursière des filiales cotées BIG C et Exito s'élève respectivement à 2 346 et 4 536 millions d'euros au 31 décembre 2011.

(5) La zone Océan Indien comprend La Réunion, Mayotte, Madagascar et Maurice. Les taux d'actualisation retenus reflètent les risques propres à chacune de ces zones géographiques.

Ces différents travaux se sont traduits par une dotation nette de dépréciation des titres de 25,9 millions d'euros, portant ainsi la dépréciation à 43,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire. Notamment, la hausse

de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Le tableau détaillé des filiales et participations est présenté en fin d'annexe.

## Variations

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>9 390,6</b>	<b>(18,0)</b>	<b>9 372,6</b>
Augmentations	118,5	(1,0)	117,5
Diminutions	(109,9)	1,5	(108,4)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>9 399,2</b>	<b>(17,5)</b>	<b>9 381,7</b>
Augmentations	1 053,8	(28,4)	1 025,4
Diminutions	(439,3)	2,5	(436,8)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>10 013,7</b>	<b>(43,4)</b>	<b>9 970,3</b>

### L'augmentation des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par le rachat de 40 % des titres Banque Casino à Lasercofinoga pour 82,3 millions d'euros ;
- par la souscription à l'augmentation de capital de Casino Entreprise pour 270,8 millions d'euros, de Via Artika pour 149,2 millions d'euros et de Géant Argentina pour 15,6 millions d'euros ;
- par l'augmentation des titres Géant Holding BV pour 533,6 millions d'euros.

### La diminution des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par la cession de 50 % des titres Banque Casino pour 11,7 millions d'euros selon la règle "premier entré – premier sorti" ;
- par la réduction de capital puis la cession des titres Spice Investment Mercosur à Exito, pour respectivement 111,7 et 181,1 millions d'euros ;
- par le remboursement par Géant Holding BV de primes d'émission pour 125,0 millions d'euros ;
- par le remboursement du prêt octroyé à Banque Casino pour 9,0 millions d'euros.

## Note 7. Créances clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	2011	2010
Créances clients et comptes rattachés	111,2	100,2
Autres créances d'exploitation	3,8	2,2
Créances diverses	178,7	381,3
Dépréciation des créances diverses	(3,2)	-
Comptes courants	5 194,2	4 160,7
	<b>5 373,5</b>	<b>4 544,2</b>
<b>CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>5 484,7</b>	<b>4 644,4</b>

Dans les "créances clients et autres débiteurs" sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 207,4 millions d'euros, dont principalement :

- la part de profit revenant à Casino, Guichard-Perrachon au titre des résultats 2011 des sociétés dont les statuts prévoient une répartition du résultat distribuable avec effet au jour de la clôture de l'exercice pour 72,1 millions d'euros ;
- les intérêts à recevoir sur les instruments de couverture pour 71,7 millions d'euros ;

- les intérêts à recevoir sur les avances en comptes courants d'associés pour 60,5 millions d'euros.

En 2010, le montant des produits à recevoir s'élevait à 200,0 millions d'euros.

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

## Note 8. Trésorerie nette

(en millions d'euros)	2011	2010
FCP et SICAV	1,0	251,1
Actions propres	-	0,4
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>1,0</b>	<b>251,5</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>887,8</b>	<b>556,0</b>
Découverts bancaires	(229,1)	(6,2)
Billets de trésorerie émis <sup>(1)</sup>	(452,4)	(27,7)
Crédits spots	(34,8)	(2,0)
<b>Banques créditrices</b>	<b>(716,3)</b>	<b>(35,9)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>172,5</b>	<b>771,6</b>

(1) Billets à échéance moins de 6 mois renouvelable.

La valeur de marché des FCP détenus est sensiblement identique à leur valeur comptable.

### Actions propres

Actions propres	2011	2010
<b>NOMBRE DE TITRES DÉTENUS</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6 928</b>	<b>85 000</b>
Achats	3 280 098	2 205 534
Ventes	(3 287 026)	(2 283 606)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>-</b>	<b>6 928</b>
<b>VALEUR DES TITRES DÉTENUS (en millions d'euros)</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>0,4</b>	<b>4,4</b>
Achats	227,8	140,9
Ventes	(228,2)	(144,9)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>-</b>	<b>0,4</b>
Prix de revient moyen unitaire (en euros)	-	51,8
Capital détenu (%)	-	0,01
Quote-part dans les capitaux propres (en millions d'euros)	-	0,4

En février 2005, Casino, Guichard-Perrachon a signé un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque.

La société a donné mandat à cette banque pour intervenir en son nom et pour son compte sur le Marché d'Euronext Paris, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la

régularité des cotations des titres sur le marché. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société a versé 40,0 millions d'euros et 700 000 actions ordinaires à l'ouverture du compte. Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions ordinaires sur le contrat de liquidité est nul.

## Note 9. Comptes de régularisation et assimilés

(en millions d'euros)	2011	2010
Prime d'émission des emprunts obligataires	119,0	117,0
Charges constatées d'avance	7,1	2,2
Écart conversion actif	23,2	1,4
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS</b>	<b>149,3</b>	<b>120,6</b>

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

L'augmentation de la prime d'émission provient des opérations d'échanges décrites en note 13.



## Note 10. Capitaux propres

### Variation des capitaux propres, avant et après répartition

(en millions d'euros)	2011	2010
Capital	169,3	169,3
Primes	3 896,5	3 926,9
Réserve légale :		
• avant répartition	17,1	17,1
• après répartition	17,1	17,1
Réserve à la disposition des actionnaires	207,5	207,5
Réserve de plus-values à long terme :		
• avant répartition	56,4	56,4
• après répartition	56,4	56,4
Report à nouveau :		
• avant répartition	2 530,8	2 466,8
• après répartition	2 930,3	2 530,7
Résultat de l'exercice :		
• avant répartition	731,4	371,6
• après répartition	-	-
Provisions réglementées	3,4	2,9
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
• avant répartition	7 612,4	7 218,5
• après répartition	7 280,5	6 910,8

### Évolution des capitaux propres

(en millions d'euros)	2011	2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>7 218,5</b>	<b>7 124,0</b>
Résultats de l'exercice n	731,4	371,6
Distribution au titre de l'exercice n-1	(307,5)	(292,2)
Augmentation du capital	0,7	0,5
Augmentation des primes d'émission	5,4	15,8
Autres mouvements	(36,1)	(1,2)
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>7 612,4</b>	<b>7 218,5</b>

L'évolution du capital et des primes résulte de la création de :

- 105 332 actions suite à des levées d'options de souscription ;
- 8 000 actions gratuites attribuées le 8 avril 2011 dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites consenti le 8 avril 2009 ;
- 6 517 actions gratuites attribuées le 14 avril 2011 dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites consenti le 14 avril 2008 ;

- 358 798 actions gratuites attribuées le 8 octobre 2011 dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites consenti le 8 avril 2009 ;
- 5 135 actions gratuites attribuées le 14 octobre 2011 dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites consenti le 14 avril 2008.

Les autres mouvements correspondent principalement à l'annulation de 505 993 actions, autorisée par le Conseil d'administration du 13 mai 2011.

## Variations du capital en nombre d'actions

	2011	2010
Au 1 <sup>er</sup> janvier	110 668 863	110 360 987
Attribution actions gratuites	378 450	51 550
Exercice d'options de souscription	105 332	281 725
Annulation d'actions	(505 993)	(25 445)
Rémunération des actionnaires des sociétés fusionnées	-	46
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>110 646 652</b>	<b>110 668 863</b>

Au 31 décembre 2011, le capital social de la société est composé de 110 646 652 actions ordinaires de 1,53 euro nominal.

## Facteurs de dilution

	2011	2010
Nombre d'actions au 31 décembre	110 646 652	110 668 863
Équivalents actions :		
• conversion des options de souscription	744 273	1 009 780
• actions gratuites	784 610	836 003
<b>NOMBRE TOTAL D' ACTIONS POTENTIEL</b>	<b>112 175 535</b>	<b>112 514 646</b>

## Note 11. Autres fonds propres

En 2005, Casino, Guichard-Perrachon a procédé à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Ces titres présentent les caractéristiques des "Autres fonds propres" :

- émis pour une durée indéterminée, ils n'ont pas de date de remboursement déterminée ;

- ils constituent des engagements directs, non assortis de sûretés, et subordonnés de dernier rang.

Les intérêts à payer sont présentés dans la rubrique "Dettes financières diverses".

## Note 12. Provisions

### Décomposition

(en millions d'euros)	2011	2010
Provision pour pertes de change	30,7	1,4
Provision pour autres risques	47,7	74,2
Provision pour charges	21,8	20,6
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>100,2</b>	<b>96,2</b>

Les provisions pour autres risques et les provisions pour charges correspondent à :

- des risques et charges identifiés de manière spécifique ;
- et des risques liés à la situation nette négative de certaines filiales.

### Variations

(en millions d'euros)	2011	2010
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>96,2</b>	<b>193,9</b>
Dotations	42,4	9,0
Reprises <sup>(1)</sup>	(38,4)	(106,7)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>100,2</b>	<b>96,2</b>
Dont exploitation	-	(1,6)
Dont financier	34,3	(0,3)
Dont exceptionnel	(30,3)	(95,8)
<b>TOTAL</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(97,7)</b>

(1) Dont reprise de provisions pour risques et charges devenues sans objet pour 21,8 millions d'euros en 2011 et 126,6 millions d'euros en 2010.

### Tableau sur les engagements de retraite

Provision retraite (en millions d'euros)	Montant comptabilisé au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Variation de l'exercice	Montant comptabilisé au 31 décembre 2011	Écart actuariel non comptabilisé	Montant au 31 décembre 2011
Valeur actuarielle des engagements	1,5	1,5	3,0	(0,7)	2,3
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-
<b>PROVISION</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>3,0</b>	<b>(0,7)</b>	<b>2,3</b>

Variation provision (en millions d'euros)	Désactualisation	Prestation/ Cotisations	Coût des services rendus	Écart actuariel comptabilisé	Charge de l'exercice	Rendement attendu	Variation de l'exercice
Valeur actuarielle des engagements	-	1,3	0,2	-	1,5	-	1,5
Actifs financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-
<b>PROVISION</b>	<b>-</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>1,5</b>	<b>-</b>	<b>1,5</b>

Principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2011 :

- Taux d'actualisation : 4,54 % (déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA).
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5 %.
- Âge de départ à la retraite : 64 ans.
- Taux de rendement attendu des actifs : 3,64 %.
- Table de mortalité : TGH05/TGF05.
- Taux de charges sociales : 38 %.

## Note 13. Emprunts et dettes financières

### Décomposition

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Emprunts obligataires	5 474,5	4 777,1
Autres emprunts	183,5	313,8
Crédits spots et lignes confirmées	34,8	2,0
Concours bancaires courants	681,5	33,9
<b>Dettes bancaires et assimilés</b>	<b>6 374,3</b>	<b>5 126,8</b>
Dettes financières diverses	796,1	1 058,2
<b>DETTES FINANCIÈRES TOTALES</b>	<b>7 170,4</b>	<b>6 185,0</b>

### Échéancier

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
À moins d'un an	1 889,2	1 127,5
Entre un et cinq ans	3 035,7	3 662,0
À plus de cinq ans	2 245,5	1 395,5
<b>TOTAL</b>	<b>7 170,4</b>	<b>6 185,0</b>

### Endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Dettes financières totales	7 170,4	6 185,0
Valeurs mobilières de placement	(1,0)	(251,5)
Disponibilités	(887,8)	(556,0)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>6 281,6</b>	<b>5 377,5</b>

Dans la rubrique "Dettes financières", le montant des charges à payer sur les emprunts et concours bancaires s'élève à 201,2 millions d'euros.

### Détail des dettes financières

	Taux	TIE	Montant (en millions d'euros)	Maturité	Échéance	Couverture <sup>(1)</sup>
<b>Emprunt obligataire 2012</b>	Taux fixe					ETF
2002-2012	6,00 %	6,24 %	413,0	10 ans	Février 2012	PTF
<b>Emprunt obligataire 2012</b>	Taux fixe					PTF
2009-2012	7,88 %	8,03 %	164,5	3 ans	Août 2012	
<b>Emprunt obligataire 2013</b>	Taux fixe					ETF
2008-2013	6,38 %	6,36 %	544,0	5 ans	Avril 2013	PTF
<b>Emprunt obligataire 2014</b>	Taux fixe					ETF
2007-2014	4,88 %	5,19 %	578,4	7 ans	Avril 2014	PTF
<b>Emprunt obligataire 2015</b>	Taux fixe					ETF
2009-2015	5,50 %	5,60 %	750,0	6 ans	Janvier 2015	PTF
<b>Emprunt obligataire 2016</b>	Taux fixe					Pas de couverture
2011-2016	4,47 %	4,58 %	600,0	5 ans	Avril 2016	
<b>Emprunt obligataire 2017</b>	Taux fixe					Pas de couverture
2010-2017	4,38 %	5,85 %	887,8	7 ans	Février 2017	
<b>Emprunt obligataire 2018</b>	Taux fixe					ETF
2010-2018	4,48 %	5,25 %	507,7	8 ans	Novembre 2018	PTF
<b>Emprunt obligataire 2021</b>	Taux fixe					Pas de couverture
2011-2021	4,73 %	5,13 %	850,0	10 ans	Mai 2021	
<b>TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>			<b>5 295,4</b>			
Prêt structuré Calyon	Taux variable		183,5	6 ans	Juin 2013	PTF
<b>TOTAL EMPRUNTS BANCAIRES</b>			<b>183,5</b>			

(1) : ETF (emprunteur taux fixe) – PTF (prêteur taux fixe).

### Autres

(en millions d'euros)

	Montant
Crédits spots et lignes confirmées	34,8
Concours bancaires courants	229,1
Billets de trésorerie	452,4
Dettes financières diverses <sup>(1)</sup>	774,0
Intérêts courus sur emprunts	201,2
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>1 691,5</b>

(1) Dont emprunt Gelase pour 153,2 millions d'euros, emprunt Marushka BV pour 315,5 millions d'euros et emprunt Polca Holding pour 300,0 millions d'euros.

### Gestion du risque de liquidité

Afin de garantir la liquidité, Casino Guichard-Perrachon dispose de lignes de crédit confirmées pour un montant total de 2 460,6 millions d'euros et d'une trésorerie disponible de 172,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Lignes bancaires confirmées		Autorisé	Utilisé	Échéance
Lignes syndiquées <sup>(1)</sup>	Taux variable	1 895,6	231,9	2014-2015
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	295,0	-	2012
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	150,0	-	2013
Lignes bancaires confirmées	Taux variable	120,0	-	2014
<b>TOTAL</b>		<b>2 460,6</b>	<b>231,9</b>	

(1) Les lignes syndiquées comprennent la ligne de 1 200 millions d'euros (renouvelée en août 2010 pour une durée de cinq ans) et la ligne syndiquée de 900 millions d'USD à échéance 2014.

Les financements bancaires et obligataires de Casino, Guichard-Perrachon contiennent également des clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (*pari passu*), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (*negative pledge*) et défaut croisé.

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Au 31 décembre 2011, le ratio Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé s'élève à 2,40 alors que les covenants ont été négociés à un niveau plancher de 3,5. La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée confortable quant au respect par le Groupe des covenants financiers.

Par ailleurs, en cas de dégradation en *non investment grade* de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon (la Société) due à un changement d'actionnaire majoritaire de la société, une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs est prévue dans certains contrats de prêts, qui représentent un nominal de 4 882 millions d'euros. Dans cette situation, la société serait dans l'obligation de

procéder à un remboursement anticipé de l'encours concerné. De plus, certains contrats prévoient une clause de "coupon step-up" qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en *non investment grade* de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon. Ce type de clause porte sur un nominal de 4 304 millions d'euros.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes financières se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros, renouvelée en août 2010, le club deal de 900 millions de dollars mis en place en août 2011, ainsi que les lignes bilatérales pour un montant cumulé de 170 millions d'euros sont soumis à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée <sup>(2)</sup>/EBITDA <sup>(1)</sup> consolidé < 3,5 ;
- les autres lignes bilatérales pour un montant cumulé de 320 millions d'euros sont soumises à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,7 ;
- le prêt structuré Calyon de 183,5 millions d'euros est soumis à engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée/EBITDA consolidé < 4,3.

## Note 14. Autres dettes

(en millions d'euros)	2011	2010
Sociétés apparentées	902,6	725,6
Dettes diverses	54,7	70,2
Produits constatés d'avance	26,5	34,8
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>983,8</b>	<b>830,6</b>
• dont à moins d'un an	962,3	793,4
• dont à plus d'un an	21,5	37,2

Le poste "Autres dettes" comprend des charges à payer pour 35,8 millions d'euros.

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

(2) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires est différente de celle présentée dans les états financiers consolidés ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

## Note 15. Éléments concernant les entreprises liées

(en millions d'euros)	2011	2010
<b>ACTIF</b>		
Titres de participations	8 915,9	8 363,2
Créances rattachées à des participations	-	-
Clients et comptes rattachés	108,7	97,9
Sociétés apparentées	5 142,9	4 130,4
<b>PASSIF</b>		
Emprunts et dettes financières	805,0	1 080,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11,6	10,8
Sociétés apparentées	900,0	719,9
<b>RÉSULTATS</b>		
Produits financiers	72,1	46,4
Charges financières	50,1	35,8
Dividendes	281,7	292,3

Les entreprises liées correspondent uniquement aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

## Note 16. Engagements hors bilan

### Engagements liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	2011	2010
Cautions et garanties bancaires reçues	0,3	-
Lignes de crédit confirmées non utilisées	2 228,7	1 640,1
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>2 229,0</b>	<b>1 640,1</b>
Cautions et garanties données <sup>(1)</sup>	806,3	1 294,7
Reversement aux filiales déficitaires de l'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale <sup>(2)</sup>	231,5	135,7
Autres engagements donnés	31,0	-
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 068,8</b>	<b>1 430,4</b>
Instruments de couverture de taux – montant nominal <sup>(3)</sup>	5 131,9	7 084,7
Swaps de taux	5 131,9	6 959,7
Cap	-	125,0
Autres engagements réciproques	-	0,2
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>	<b>5 131,9</b>	<b>7 084,9</b>

(1) Dont 726,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 concernant les entreprises liées.

(2) Cf. note 4.

(3) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture.

Au 31 décembre 2011, leur valeur de marché s'élève à 154,0 millions d'euros selon le détail suivant :

Nature	Nombre de contrats	Valeur de marché	Dont ICNE et primes inscrits au bilan
Swaps de taux	58	154,0	50,7

Par ailleurs, dans le cadre du régime D.I.F (Droit Individuel à la Formation), le nombre d'heures cumulées et non utilisées au 31 décembre 2011 s'élève à 2 999. Il était de 2 516 heures au 31 décembre 2010. Le nombre d'heures consommées sur l'exercice est non significatif.

## Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(en millions d'euros)	2011	2010
Garanties données dans le cadre de la cession :		
• des activités polonaises <sup>(1)</sup>	33,8	35,2
• des titres Smart & Final	3,8	3,7
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>37,6</b>	<b>38,9</b>
Promesses d'achats d'actions <sup>(2)</sup>	75,1	1 294,3
Monoprix	<sup>(3)</sup>	1 225,0
Uruguay <sup>(4)</sup>	75,1	69,3
Brésil <sup>(5)</sup>	-	-
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>	<b>75,1</b>	<b>1 294,3</b>

(1) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre de la cession en 2006 des activités polonaises. Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 millions d'euros pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être porté à 50 millions d'euros pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.

Une sentence arbitrale défavorable avait conduit le Groupe à payer, et à comptabiliser en charge, la somme de 14 millions d'euros en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 36 millions d'euros est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur la période garantie.

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

(3) Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10 % du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50 % du capital de Monoprix sont exerçables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ainsi que les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Compte tenu des événements intervenus postérieurement à la clôture tels que décrits dans la note 21, la valeur de l'engagement envers Galeries Lafayette et portant sur 50 % du capital de Monoprix n'est pas indiquée.

(4) Disco Uruguay : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 29,3 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de la société, avec un prix minimum de 41 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

(5) Enfin, le Groupe a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4 % et 7,6 % du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le Groupe élit le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années démarrant en juin 2014 dont le prix sera calculé sur la base de multiples de marché appliqués aux agrégats (CA, EBITDA, EBITA, Résultat avant impôt) de GPA des deux années précédant l'exercice de l'option. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4 % du capital de GPA à un prix de 11 millions d'USD. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.

## Échéancier des obligations contractuelles

(en millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes à long terme	7 170,4	1 889,2	3 035,7	2 245,5
Promesses d'achat d'actions irrévocables	75,1	75,1		
<b>TOTAL</b>	<b>7 245,5</b>	<b>1 964,3</b>	<b>3 035,7</b>	<b>2 245,5</b>

## Note 17. Risques de change

(en millions)	USD
Actifs	1 231,4
Passifs	(305,9)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>925,5</b>
Positions hors-bilan	97,1
<b>POSITION NETTE APRÈS GESTION</b>	<b>1 022,6</b>

## Note 18. Risques sur actions

La société Casino, Guichard-Perrachon ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2011.



## Note 19. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

(en millions d'euros)	2011	2010
Rémunérations allouées	1,8	1,8
Avances et crédits alloués aux dirigeants	-	-

## Note 20. Consolidation

Casino, Guichard-Perrachon est incluse dans le périmètre de consolidation de la société Rallye SA.

## Note 21. Événements postérieurs à la clôture

### Avis de l'Autorité de la concurrence sur la distribution alimentaire à Paris

Saisie pour Avis par la Mairie de Paris, l'Autorité de la concurrence a procédé au cours de l'année 2011 à l'examen de la situation concurrentielle dans le secteur de la distribution à dominante alimentaire à Paris.

Dans son Avis rendu le 11 janvier 2012, l'Autorité a constaté "que le marché parisien est extrêmement concentré" et a déclaré "que le groupe Casino possède une part de marché en surface supérieure à 60 %", constituant "un obstacle à la concurrence". Le groupe Casino réfute totalement les méthodes d'analyse de l'Autorité de la concurrence ayant constaté que sa part de marché à Paris, cumulée avec celle de Monoprix, n'excède pas 38,5 % selon plusieurs études.

L'Autorité n'a toutefois pas relevé d'abus de position dominante, ni de pratiques anticoncurrentielles de la part du groupe Casino. Elle a souligné que le groupe Casino avait investi dans les réseaux Franprix-Leader Price et Monoprix "avec l'assentiment des autorités de concurrence" et a reconnu que "la réussite du groupe Casino peut être imputée à sa stratégie et à ses mérites propres".

L'Autorité de la concurrence ayant été saisie seulement pour avis, celui-ci ne peut pas avoir d'effets juridiques. Compte tenu des qualifications opérées par cet avis, Casino se réserve cependant la possibilité d'en contester la validité.

### Monoprix : désaccord sur le prix de sortie de Galeries Lafayette

En 2000 et 2003, Galeries Lafayette a cédé le contrôle paritaire (50 %) de Monoprix à Casino qui a le droit, d'une part d'acquiescer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'en 2028 la majorité, et d'autre part, et en toute hypothèse, de désigner à partir du 31 mars 2012 le Président-Directeur général pour des périodes de trois ans en alternance avec Galeries Lafayette.

Titulaire d'une option de vente, Galeries Lafayette a mis en œuvre, le 7 décembre 2011 le processus d'évaluation du prix, qui lui ouvre ensuite un délai pour décider de vendre, et a fait connaître à Casino son intention de mettre fin au partenariat.

Les banques chargées de mener à bien cette évaluation n'étant pas parvenues à un accord, un troisième expert doit selon le protocole procéder à une évaluation qui s'impose alors.

La banque pressentie pour cette mission a fait savoir qu'elle se refusait à intervenir si les deux parties ne s'accordaient pas au préalable sur les principales projections financières devant servir de base à l'évaluation. Or, cet accord n'est pas intervenu. Galeries Lafayette, prétendant que les hypothèses financières qu'elle a pour sa part retenues s'imposeraient à Casino, s'est refusée à désigner un autre expert et a assigné Casino devant le Tribunal de commerce de Paris. Casino estime que cette assignation a pour seule vocation de l'amener par la pression à accepter l'objectif de prix que s'est fixé Galeries Lafayette. Peu après avoir évalué sa participation à 1,95 milliard d'euros dans le cadre du processus d'évaluation, Galeries Lafayette a en effet adressé à Casino une offre de vente à 1,35 milliard d'euros, que Casino a rejetée, sa banque conseil ayant, durant le processus, évalué la participation de Galeries Lafayette à 700 millions d'euros.

C'est dans ce contexte, alors que la présidence du Conseil d'administration de Monoprix doit être assurée par Casino à partir du 31 mars 2012, que Galeries Lafayette a choisi de violer ses engagements contractuels, lors du Conseil d'administration de Monoprix du 22 février 2012, en faisant voter par les administrateurs qu'elle a désignés la prorogation du mandat de Président-Directeur général de Monsieur Philippe Houzé.

Casino a annoncé la saisine des juridictions compétentes pour faire respecter par Galeries Lafayette ses engagements.

## 4

## COMPTES SOCIAUX

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

## 4.4.

## Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2011	2010	2009	2008	2007
<b>SITUATION FINANCIÈRE DE FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en millions d'euros)	169,3	169,3	168,9	171,9	171,5
Nombre d'actions émises avec droit de vote <sup>(1)</sup>	110 646 652	110 668 863	110 360 987	97 769 191	96 992 416
Nombre d'actions émises à dividende prioritaire, sans droit de vote	-	-	-	14 589 469	15 124 256
<b>RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en millions d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes.	161,0	153,7	151,2	136,5	129,5
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.	661,1	157,4	48,9	114	444,4
Impôts sur les bénéfices	(122,4)	(132,8)	(116,9)	(83,8)	(56,5)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	731,4	371,6	403,4	155,8	541,1
Montant du résultat distribué aux actions à droit de vote	331,9	307,7	292,5	247,4	223,1
Montant du résultat distribué aux actions sans droit de vote	-	-	-	37,5	35,4
Montant total distribué aux actions	331,9	307,7	292,5	284,9	258,5
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (en euros)</b>					
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice <sup>(2)</sup>	109 984 894	110 288 938	110 159 544	111 407 890	111 651 603
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	7,12	2,63	1,5	1,76	4,46
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6,65	3,37	3,66	1,39	4,83
Dividende versé à chaque action avec droit de vote	3,00	2,78	2,65	2,53 <sup>(4)</sup>	2,30
Dividende versé à chaque action sans droit de vote	-	-	-	2,57 <sup>(4)</sup>	2,34
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés (équivalence plein-temps)	44	42	39	30	25
Montant de la masse salariale <sup>(3)</sup> (en millions d'euros)	15,4	16,5	15,8	14	15,7
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale et œuvres sociales) (en millions d'euros)	7,4	6,0	5,6	4,3	4,7

(1) Augmentation de capital par émission de 105 332 actions par levées de souscription, 378 450 actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites et diminution par annulation de 505 993 actions.

(2) Hors actions propres.

(3) Hors intéressement.

(4) Hors distribution du dividende en nature.

4.5.

## Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2011	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2011	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
<b>A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital</b>											
<b>1. FILIALES (50 % AU MOINS DE CAPITAL DÉTENU)</b>											
<b>Distribution Casino France</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	46	3 415	97,03	44 655 538	3 282	3 282		8	9 890	(26)	-
<b>Immobilière Groupe Casino</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	100	1 189	100	100 089 304	1 130	1 130		1	127	71	71
<b>Segisor</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	937	690	100	937 121 094	937	937			-	6	-
<b>CIT</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	5	14	100	5 040 000	50	50		11	131	(38)	-
<b>Tevir</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne	379	637	100	378 915 860	637	637			-	1	-
<b>Easydis</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	1	10	100	60 000	44	44			556	(9)	-
<b>Pachidis</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	84	84	100	84 419 248	84	84			-	-	-
<b>Theiadis</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	2	3	100	2 372 736	3	3			-	-	18
<b>Intexa</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	2	2	97,91	990 845	7	7			-	-	-
<b>Green Yellow</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	9	40	76,57	35 164	7	7		52	150	25	8
<b>Casino Services</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	15	100	100 000	19	19			75	(1)	-
<b>Banque Casino</b>											
6, avenue de Provence 75116 Paris	23	79	50	117 346	107	94			102	(19)	-
<b>Boidis</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	-	99,68	2 492	4	3			-	-	-
<b>Casino Entreprise</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	167	167	100	166 616 203	285	260			-	(2)	-

## 4

# COMPTES SOCIAUX

## Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2011	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2011	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
<b>Comacac</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	-	2	100	99 999	3	3			31	-	-
<b>Vindemia</b>											
5, impasse du Grand Prado 97438 Sainte-Marie	60	435	100	3 750 250	440	440			25	308	125
<b>Restauration</b>											
<b>Casino Restauration</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne Cedex	36	88	100	35 860 173	103	103		2	246	(7)	-
<b>International</b>											
<b>Via Artika</b>											
Gabriel Otero 6603, Montevideo – Uruguay	153	153	100		149	149			-	-	-
<b>Gelase</b>											
Rue Royale B – 1 000 Brussels – Belgique	520	716	100	28 476 254	520	520			-	6	-
<b>Latic</b>											
2711 Centerville Road Wilmington Delaware États-Unis	81	86	94,7	179 860	76	76			-	1	-
<b>2. PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU)</b>											
<b>Monoprix</b>											
14-16 rue Marc Bloch 92116 Clichy Cedex	62	543	50	3 859 479	843	843			242	161	64
<b>Geimex <sup>(1)</sup></b>											
15 rue du Louvre 75001 PARIS	-	42	49,99	4 999	63	63			249	8	-
<b>Uranie</b>											
1, Esplanade de France 42008 Saint-Étienne	44	81	26,81	11 711 600	31	31			5	1	1
<b>International</b>											
<b>Geant Holding BV</b>											
1 Beemdstraat 5653 MA Eindhoven – Pays-Bas	1	1 268	25	3 900	1 081	1 081			-	(16)	-
<b>Magro <sup>(1)</sup></b>											
Route de Préjeux 27 Sion – Suisse	6	-	10	3 150	2	1	2		121	(5)	-
<b>B - Renseignements globaux concernant toutes les autres filiales ou participations</b>											
<b>1. FILIALES (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A)</b>											
<b>GPA</b>											
Avenida Brigadeiro Luiz Antonio, 3 142 Sao Paulo – Brésil	2 536	4 178	2,15	5 600 052	52	52			19 286	297	2
<b>Geant Argentina</b>											
Corrientes – Av. 587 – Piso 4 1043 Capital Federal – Argentine	114	72	18	387 267 369	23	23			-	5	-
Sociétés diverses											
					5	3					

(en millions d'euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2011	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2011	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
<b>2. PARTICIPATIONS (NON REPRISES AU PARAGRAPHE A)</b>											
Autres sociétés					3	2					
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>					<b>9 990</b>	<b>9 947</b>					
Dont sociétés consolidées					9 981	9 941					
• sociétés françaises					8 079	8 039					
• sociétés étrangères					1 902	1 902					
Dont sociétés non consolidées					9	6					
• sociétés françaises					9	6					
• sociétés étrangères											
<b>Autres titres immobilisés</b>											
Titres de placement					-	-					
Actions Casino					-	-					
SICAV					1	1					
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>											

(1) Données 2010.

Pour les filiales étrangères, les principales informations du tableau relatives aux différentes sociétés situées dans un pays donné sont regroupées dans la note 6.

L'éventuelle absence de provision au titre de la différence négative entre la quote-part de la Société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées décrit en note 6.

## 4.6.

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

##### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

###### a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### 1. Avenant à la convention de prêts et d'avances en compte courant conclue avec la société Monoprix SA

**Nature et objet :** suite à la signature, en 2010, d'un avenant à la convention de prêts et d'avances en compte courant entre votre Société et la société Monoprix SA, le taux de rémunération des prêts et avances en comptes courants est porté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, au taux Euribor correspondant à la période préfixée des avances et prêts consentis majorés de 40 points de base.

**Modalités :** au titre de cette convention, votre Société a enregistré un produit d'intérêt de 999 milliers d'euros dans ses comptes au 31 décembre 2011.

##### 2. Convention de partenariat conclue avec la société Mercialys

**Nature et objet :** au terme de cette convention :

- la société Mercialys bénéficie d'une option d'achat portant sur toute opération de promotion d'actif immobilier commercial développée en France par le groupe Casino, seul ou en partenariat avec des tiers dans le domaine d'activité de Mercialys (galeries marchandes et moyennes surfaces, hors magasins alimentaires) ;

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

- la société Mercialys a la possibilité d'acquérir des actifs en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) en retenant comme taux d'actualisation le taux de la convention en vigueur afin d'ajuster le prix, tel que défini dans le cadre des ventes à terme. Elle peut aussi recevoir des actifs par voie d'apports sous réserve des procédures usuelles en la matière ;
- le prix d'exercice de l'option est déterminé sur la base des loyers nets annuels prévisionnels afférents aux actifs divisés par un taux de capitalisation, arrêté selon la typologie des actifs concernés, tel que précisé *infra*. En vue de tenir compte des fluctuations des conditions de marché, ces taux de capitalisation seront révisés par les parties chaque semestre ;
- ce prix fait l'objet d'un ajustement semestriel afin de tenir compte des conditions effectives auxquelles ces actifs sont commercialisés. Ainsi, le différentiel, qu'il soit positif ou négatif ("upside"/"downside"), constaté entre les loyers effectifs résultant de la commercialisation et les loyers prévisionnels, est partagé par moitié entre la société Mercialys et le promoteur ;
- la société Mercialys, lors de la levée d'option, peut demander au promoteur de faire son affaire de la commercialisation ; dans ce cas, les droits d'entrée restent acquis au promoteur et le prix des actifs est ajusté sur la base des loyers effectifs, tels que résultant de la commercialisation. La société Mercialys peut également différer l'acquisition tant que le plancher de 85 % de la commercialisation n'est pas atteint ; à défaut d'accord entre les parties, les locaux vacants sont alors valorisés à dire d'expert.

Les taux de capitalisation ont été les suivants au titre du premier et du second semestre 2011 :

Type d'actif	Centres commerciaux		Retail parks		Centre-ville
	France continentale	Corse et Dom-Tom	France continentale	Corse et Dom-Tom	
Centres régionaux/ Grands centres (> 20 000 m <sup>2</sup> )	6,3 %	6,9 %	6,9 %	7,3 %	6,0 %
Centres locaux de proximité (de 5 000 à 20 000 m <sup>2</sup> )	6,8 %	7,3 %	7,3 %	7,7 %	6,4 %
Autres actifs (< 5 000 m <sup>2</sup> )	7,3 %	7,7 %	7,7 %	8,4 %	6,9 %

**Modalités :** au cours de l'exercice 2011, la société Mercialys a acquis, auprès du groupe Casino, différentes extensions/créations situées à Villefranche-sur-Saône, Annemasse, Auxerre et Angers Espace Anjou. Ces actifs ont donné lieu à l'application d'un taux de capitalisation tel que prévu à la convention, représentant des valeurs respectives de 15,9 millions d'euros, 18,1 millions d'euros, 23,9 millions d'euros et 8,3 millions d'euros.

### 3. Convention de compte courant et de gestion de trésorerie conclue avec la société Mercialys

**Nature et objet :** par cette convention, conclue le 8 septembre 2005, votre Société et la société Mercialys conviennent d'établir entre elles un compte courant d'actionnaires rémunéré au taux de l'EONIA majoré de 10 points de base.

Par l'avenant à cette convention, conclu le 15 avril 2009, votre Société offre également à la société Mercialys la possibilité d'utiliser ce compte courant d'actionnaires pour le financement à court terme de son activité dans la limite d'un solde de 50 millions d'euros, rémunéré au taux de l'EONIA majoré de 50 points de base.

**Modalités :** en application de cette convention, le solde du compte courant en faveur de la société Mercialys, d'un montant de 68 209 milliers d'euros à l'ouverture de l'exercice, s'établissait à 44 358 milliers d'euros à sa clôture, tandis que les charges financières de l'exercice, calculées au taux de l'EONIA majoré de 10 points de base, s'élèvent à 520 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2011, la société Mercialys n'a pas eu recours à la facilité de financement.

### 4. Convention de conseils conclue avec la société Euris

**Nature et objet :** aux termes de cette convention, la société Euris exerce une mission de conseils et d'assistance auprès de votre Société dans la détermination de ses orientations stratégiques et de son développement.

**Modalités :** au titre de l'exercice écoulé, votre Société a enregistré une charge de 350 milliers d'euros hors taxes en rémunération de cette mission.

### 5. Affiliation du Président-Directeur général, Monsieur Jean-Charles Naouri, au régime d'assurance maladie, invalidité, incapacité et décès

**Nature, objet et modalités :** au titre de ce régime, les cotisations patronales relatives à la couverture de sécurité sociale et à la couverture de prévoyance pour l'exercice 2011 se sont établies respectivement à 163,13 milliers d'euros et 1,64 millier d'euros.

En outre, le Président-Directeur général bénéficie des régimes collectifs et obligatoires de retraites dont les cotisations résultent d'accords paritaires nationaux.

#### b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

### 1. Contrat de licence de marques conclu avec la société Mercialys

**Nature, objet et modalités :** au titre de cette convention, votre Société concède à la société Mercialys, à titre gratuit, un droit d'exploitation non exclusif, sur le seul territoire français, portant sur la marque verbale et figurative "Nacarat", la marque verbale "Beaulieu" et la marque semi-figurative "Beaulieu... pour une promenade".

La société Mercialys bénéficie d'un droit prioritaire d'achat de ces marques en cas d'intention de vente par votre Société.

### 2. Protocole d'accord conclu avec la société Galeries Lafayette le 20 mars 2003, réaménagé le 22 décembre 2008

**Nature, objet et modalités :** dans le cadre du protocole conclu le 20 mars 2003, réaménagé le 22 décembre 2008, la société Galeries Lafayette et votre Société se sont consenties des options d'achat et de vente sur le capital de la société Monoprix SA.

Ces options ne sont exerçables qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et ce, jusqu'en mars 2028. Le prix d'exercice de l'option de vente détenue par la société Galeries Lafayette sera déterminé en fonction de la valeur d'expertise. L'option d'achat détenue par votre Société sur 10 % du capital de la société Monoprix SA sera déterminée en fonction de la valeur d'expertise majorée d'une prime de 21 %. À partir de la date d'exercice de l'option d'achat par votre Société, et pour une durée de 12 mois, la société Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente sur sa participation résiduelle de 40 % dans Monoprix SA au même prix d'expert, majoré d'une prime de 21 %.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 30 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria

Daniel Mary-Dauphin





# 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>5.1.</b> Conseil d'administration .....	184
<b>5.2.</b> Direction générale.....	207
<b>5.3.</b> Contrôle des comptes.....	212
<b>5.4.</b> Rapport du Président .....	213
<b>5.5.</b> Rapport des Commissaires aux comptes .....	228
<b>5.6.</b> Annexe : règlement intérieur du Conseil d'administration .....	229

## 5.1.

## Conseil d'administration

## 5.1.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est, au 27 février 2012, date d'arrêté des comptes, composé de quinze administrateurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Euris ;
- Monsieur Abilio Dos Santos Diniz ;
- Monsieur Henri Giscard d'Estaing\* ;
- Monsieur Jean-Marie Grisard, représentant de la société Matignon-Diderot ;
- Monsieur Philippe Houzé ;
- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière ;
- Monsieur Didier Lévêque, représentant de la société Foncière Euris ;
- Madame Catherine Lucet\* ;
- Monsieur Gilles Pinoncély ;
- Monsieur Gérald de Roquemaurel\* ;
- Monsieur David de Rothschild ;
- Monsieur Frédéric Saint-Geours\* ;
- Monsieur Michel Savart, représentant de la société Finatis ;
- Madame Rose-Marie Van Lerberghe\*.

**Censeur :** Monsieur Pierre Giacometti.

**Président d'honneur, non-administrateur :** Monsieur Antoine Guichard.

**Secrétaire du Conseil :** Monsieur Jacques Dumas.

L'ensemble des mandats des administrateurs en fonction arrive à échéance lors de l'assemblée générale du 11 mai 2012. A ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a procédé à l'examen de la composition du Conseil d'administration, et en particulier de la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient éventuellement avec les sociétés du Groupe de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêt.

Le Conseil d'administration, suivant la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de reconduire l'ensemble des mandats des administrateurs à l'exception de ceux de Messieurs Abilio Diniz et Philippe Houzé eu égard aux conflits en cours.

En outre, en vue de renforcer la représentation des femmes et des membres indépendants ainsi que l'internationalisation du Conseil, le Conseil d'administration propose également à l'Assemblée Générale de nommer Lady Sylvia Jay en qualité de nouvel administrateur.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012, le Conseil pourrait être composé de 14 membres et comprendrait, au sens des critères issus du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF, six administrateurs indépendants : Mesdames Sylvia Jay, Catherine Lucet et Rose-Marie Van Lerberghe ainsi que Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gérald de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

Il comprendrait également trois autres personnalités extérieures qualifiées : Messieurs Marc Ladreit de Lacharrière, Gilles Pinoncély et David de Rothschild.

La représentation des administrateurs indépendants serait ainsi portée à près de 45% et celle des femmes à plus de 20%.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la société seraient maintenus au nombre de cinq et ne disposeraient pas de la majorité des voix au Conseil d'administration.

Conformément aux statuts et aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF, les mandats d'administrateur seront renouvelés désormais de manière échelonnée. Afin de permettre la mise en place de ce roulement, l'Assemblée Générale du 11 mai 2012 est amenée à renouveler les administrateurs dans leurs fonctions exceptionnellement soit pour une durée réduite à un an ou à deux ans, soit pour la durée normale de trois ans.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président et en annexe dans le règlement intérieur.

Chaque administrateur doit être propriétaire, selon le règlement intérieur, d'un nombre d'actions, inscrites en nominatif, équivalent au moins à une année de jetons de présence.

### Censeur

Les statuts prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs Censeurs, choisis parmi les actionnaires par l'Assemblée générale ordinaire ou, entre deux Assemblées générales ordinaires, par le Conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée. Les Censeurs, nommés pour une durée de trois ans, assistent aux réunions du Conseil d'administration. Dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux débats sans voix délibérative. Le nombre de Censeurs ne peut excéder cinq. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de Censeur est fixé à quatre-vingts ans.

Monsieur Pierre Giacometti occupe les fonctions de Censeur depuis le 3 mars 2010.

\* Administrateurs indépendants.

## 5.1.2. Fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration

### Monsieur Jean-Charles Naouri

*Président-Directeur général*

#### **Date de naissance**

8 mars 1949, 63 ans

#### **Adresse professionnelle**

1, esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

#### **Biographie**

Ancien élève de l'École normale supérieure (sciences), de l'Université de Harvard et de l'École nationale d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri, Inspecteur général des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale en 1982, puis du ministre de l'économie, des finances et du budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

#### **Fonctions principales exécutives**

Président-Directeur général de Casino

Président de la société Euris (SAS)

#### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 11 mai 2012
Président	4 septembre 2003	AGO du 11 mai 2012
Directeur général	21 mars 2005	AGO du 11 mai 2012

#### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

Au sein du Groupe	Hors Groupe
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général de la société Rallye (société cotée) ;</li> <li>Administrateur des sociétés CBD (société cotée) et Wilkes Participações (Brésil) ;</li> <li>Vice-Président de la Fondation Casino ;</li> <li>Président de la Fondation Euris.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de la société Fimalac (société cotée) ;</li> <li>Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly ;</li> <li>Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;</li> <li>Président de l'association "Promotion des talents" ;</li> <li>Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École normale supérieure.</li> </ul>

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration des sociétés Finatis et Euris SA ;</li> <li>Membre du Conseil de surveillance des sociétés Groupe Marc de Lacharrière (SCA), Natixis et Super De Boer ;</li> <li>Représentant de la société Casino, Guichard-Perrachon, Président de la société Distribution Casino France ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérant de la société Penthièvre Seine ;</li> <li>Administrateur des sociétés Natixis et HSBC France ;</li> <li>Censeur de la Caisse nationale des Caisses d'épargne et de prévoyance (CNCE) ;</li> <li>Vice-Président de la Fondation Euris.</li> </ul>
--	--

**Nombre de titres Casino détenus : 367**

**Monsieur Henri Giscard d'Estaing***Administrateur indépendant***Date de naissance**

17 octobre 1956, 55 ans

**Adresse professionnelle**

11, rue de Cambrai – 75019 Paris

**Biographie**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Monsieur Henri Giscard d'Estaing a commencé sa carrière à la Cofremca, de 1982 à 1987 où il a été Directeur associé, spécialisé dans l'étude des changements de consommation alimentaire et de leurs conséquences marketing et stratégiques.

Au sein du groupe Danone qu'il a rejoint en 1987, il a successivement exercé les fonctions de Directeur du Développement, de Directeur général de la filiale britannique HP Food Lea and Perrins, de Directeur général d'Évian-Badoit et enfin de Directeur de la branche Eaux minérales.

Monsieur Henri Giscard d'Estaing a rejoint le Club Méditerranée, en 1997, où il a occupé successivement les responsabilités de Directeur général adjoint, chargé des Finances, du Développement et des Relations internationales (1997-2001), Directeur général (2001-2002), Président du Directoire (2002-2005) avant d'être nommé Président-Directeur général.

**Fonction principale exécutive**

Président-Directeur général de la société Club Méditerranée

**Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	8 avril 2004	AGO du 11 mai 2012

**Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

Au sein du groupe Club Méditerranée	Hors du groupe Club Méditerranée
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président et administrateur fondateur de la Fondation d'entreprise Club Méditerranée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de surveillance de la société Vedio-Randstad (Pays-Bas).</li> </ul>

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Conseil d'administration et administrateur de la société Club Med World Holding ;</li> <li>Président du Conseil d'administration de la société Jet Tours ;</li> <li>Président du Conseil d'administration de la société Club Med Services Singapore Pte Ltd (Singapour) ;</li> <li>Président des sociétés Hôteltour, Club Med Marine, Jet Tours et CM U.K. Ltd (Royaume-Uni) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vice-Président de Nouvelle Société Victoria (Suisse) ;</li> <li>Administrateur des sociétés SECAG Caraïbes et ADP (France), Club Med Management Asia Ltd (Hong Kong), Holiday Hôtels AG (Suisse) et Carthago (Tunisie) ;</li> <li>Représentant permanent de la société Club Méditerranée SA, administrateur de la société Hôteltour.</li> </ul>
---	--

**Nombre de titres Casino détenus : 313**

## Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière

Administrateur

### Date de naissance

6 novembre 1940, 71 ans

### Adresse professionnelle

97, rue de Lille – 75007 Paris

### Biographie

Ancien élève de l'École nationale d'administration, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle après absorption de la Banque de l'Indochine, deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que Directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme Directeur financier où il deviendra progressivement le Vice-Président-Directeur général adjoint. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

### Fonction principale exécutive

Président-Directeur général de la société Fimalac

### Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 11 mai 2012

### Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012

#### Au sein du groupe Fimalac

- Président du Conseil d'administration des sociétés Fitch Group (États-Unis) et Fitch Ratings (États-Unis) ;
- Président du Directoire de la société Groupe Marc de Lacharrière ;
- Gérant de la société Fimalac Participations (Luxembourg).

#### Hors du groupe Fimalac

- Administrateur des sociétés L'Oréal, Gilbert Coullier Productions (SAS), Groupe Lucien Barrière (SAS) et Renault ;
- Président d'honneur du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ;
- Président du Conseil d'administration de l'Agence France Museums ;
- Membre de la Fondation Culture et Diversité, de la Fondation d'entreprise L'Oréal, de la Fondation des sciences politiques, du Fonds de dotation Abbaye de Lubilhac, du Musée des arts décoratifs et du Conseil artistique des musées nationaux ;
- Membre de l'Institut (Vice-Président de l'Académie des beaux-arts).

### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Chairman de la société Fitch Group Holdings (États-Unis) ;
- Administrateur des sociétés Algorithmics (Canada), Cassina (Italie) et de l'Établissement public du musée du Louvre ;
- Gérant de la société Fimalac Participations ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Membre de la Fondation Bettencourt-Schueller ;
- Membre du Conseil stratégique pour l'attractivité de la France.

Nombre de titres Casino détenus : 600



## Madame Catherine Lucet

*Administrateur indépendant*

### **Date de naissance**

3 février 1959, 53 ans

### **Adresse professionnelle**

25, avenue Pierre-de-Coubertin – 75013 Paris

### **Biographie**

Diplômée de l'École polytechnique (1979), de l'École des mines de Paris (1984) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Madame Catherine Lucet a commencé sa carrière en tant qu'analyste au Centre d'analyse et de prévision du ministère des Affaires étrangères. En 1986, elle rejoint le cabinet McKinsey, en tant que consultante, puis chef de projet. Elle est nommée en 1991 Directeur général des Éditions Harlequin, filiale des Éditions Hachette et de l'éditeur canadien Torstar. En 1996, elle est recrutée par le groupe anglo-néerlandais Reed Elsevier pour prendre la tête de leur filiale française d'édition scientifique et médicale dont elle pilote le développement jusqu'en 2001, date à laquelle elle rejoint le groupe Vivendi pour prendre la direction des Éditions Nathan. Elle est aujourd'hui membre du Comité exécutif d'Editis, Directeur général de son pôle Éducation et Référence qui regroupe les Éditions Nathan, Bordas, Clé et Retz et les dictionnaires Le Robert, et Présidente des Éditions Nathan. Depuis 2010, elle est également Vice-Présidente du pôle de compétitivité Cap Digital.

### **Fonction exécutive principale**

Directeur général du Pôle Éducation et Référence d'Editis

### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	28 février 2011	AGO du 11 mai 2012

### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Président de la société Sejer ;
- Président-Directeur général des sociétés Éditions Nathan et Dictionnaires Le Robert ;
- Administrateur de Cap Digital.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Président-Directeur général de la société Éditions Nathan Jeux ;
- Président de l'association Savoir-Livre.

**Nombre de titres Casino détenus : 445**

## Monsieur Gilles Pinoncély

*Administrateur*

### **Date de naissance**

5 janvier 1940, 72 ans – Descendant de la famille Geoffroy-Guichard

### **Adresse professionnelle**

1, esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

### **Biographie**

Diplômé de l'École supérieure d'agriculture de Purpan à Toulouse, Monsieur Gilles Pinoncély débute sa carrière à la société L'Épargne dont le groupe Casino prend le contrôle en 1970. Nommé Fondateur de pouvoir en 1976, il devient Associé-commandité-gérant de Casino en 1981 puis Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il est nommé membre du Conseil de surveillance de Casino puis, en 2003, membre du Conseil d'administration.

### **Fonction principale**

Administrateur de société

### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 11 mai 2012

### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Administrateur des sociétés Monoprix et Financière Célinor (Vie & Véranda) ;
- Administrateur du Centre long séjour Sainte-Élisabeth.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Administrateur des sociétés Célinor et Vie & Véranda.

**Nombre de titres Casino détenus : 4 000 en pleine propriété et 21 000 en usufruit**

**Monsieur Gérald de Roquemaurel***Administrateur indépendant***Date de naissance**

Né le 27 mars 1946, 66 ans

**Adresse professionnelle**

84, avenue d'Iéna – 75116 Paris

**Biographie**

Licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration (de 1970 à 1972), Monsieur Gérald de Roquemaurel, descendant direct de Louis Hachette (fondateur de la Librairie Hachette), entre aux Publications Filipacchi en 1972 et devient administrateur de Paris-Match en 1976. En 1981, il devient Vice-Président-Directeur général du Groupe Presse Hachette (devenu Hachette Filipacchi Presse en 1992). À partir des années 1983-1985, il assure le développement international du groupe. En 1984, il devient administrateur, Directeur général des Publications Filipacchi (devenues Filipacchi Medias), puis membre du Comité exécutif et stratégique de Lagardère S.C.A., administrateur de Hachette S.A., et gérant des NMPP.

Le 18 juin 1997, il est nommé Président-Directeur général de Hachette Filipacchi Médias, puis en 1998, Directeur délégué de la Gérance du groupe Lagardère pour le secteur des médias. En avril 2001, il est nommé Président de la FIPP (Fédération Internationale de la Presse Périodique) pour deux ans. En juin 2001, il devient Président du Club de la Maison de la Chasse et de la Nature. Au début de l'année 2007, il devient Associé-gérant de HR Banque. En janvier 2009, il devient *Senior Partner* d'Arjil.

**Fonction principale***Senior Partner* d'Arjil**Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	31 mai 2006	AGO le 11 mai 2012

**Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Membre du Conseil de surveillance de la société Baron Philippe de Rothschild SA ;
- Président du Conseil d'administration de Sicav Sagone ;
- Président de la société Éditions Lebey SAS ;
- Vice-Président de l'association Presse Liberté ;
- Administrateur du Musée des arts décoratifs (association), et de Nakama (Skyrock).

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Président-Directeur général de la société Hachette Filipacchi Medias ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Hachette Filipacchi Presse et Quillet ;
- Administrateur des sociétés Hachette, Hachette Distribution Services, Hachette Livre, Nice-Matin, La Provence, Éditions Philippe Amaury, Le Monde et de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Société Financière HR ;
- Gérant des sociétés Compagnie pour la Télévision Féminine SNC et Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne SARL.

**Nombre de titres Casino détenus : 400**



## Monsieur David de Rothschild

*Administrateur*

### **Date de naissance**

15 décembre 1942, 69 ans

### **Adresse professionnelle**

29, avenue de Messine – 75008 Paris

### **Biographie**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur David de Rothschild débute sa carrière professionnelle à la Société Le Nickel. De 1973 à 1978, il est Directeur général de la Compagnie du Nord, puis Président du Directoire de la Banque Rothschild. En 1982, il crée Paris Orléans Banque puis devient Associé-gérant statutaire de Rothschild & Cie Banque et Président-Directeur général de Francarep, devenue Paris Orléans.

### **Fonction principale exécutive**

Associé-gérant de la société Rothschild & Cie Banque (SCS – Paris)

### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO le 11 mai 2012

### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

#### **Au sein du groupe Rothschild**

- Associé-gérant des sociétés Rothschild & Cie (SCS – Paris), Rothschild Gestion Partenaires (SNC Paris), Rothschild Ferrières (SC Paris), SCI 2, square La Tour-Maubourg (SC Paris), Société Civile du Haras de Reux (SC Reux) et Bero (CSA Paris) ;
- Président des sociétés Rothschild Concordia (SAS Paris), Rothschild North America (États-Unis), Rothschilds Continuation Holding AG (Suisse), Rothschild Europe BV (Pays-Bas), N.M. Rothschild & Sons Ltd (Grande-Bretagne), SCS Holding (SAS – Paris), Financière de Reux (SAS – Paris), Financière de Tournon (SAS – Paris), PO Gestion (SAS – Paris) et RCB Gestion (SAS – Paris) ;
- Vice-Président de la société Rothschild Bank AG (Suisse) ;
- Administrateur des sociétés Rothschild Holding AG (Suisse), Rothschild Employee Trustees Limited (Grande-Bretagne), Rothschild Asia Holding Limited (Chine), Rothschild Concordia AG et Continuation Investments NV (Pays-Bas) ;
- Membre du Directoire de la société Paris Orléans (SA – Paris) ;
- Administrateur unique des GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères (Paris) et Sagitas (Paris) ;
- Membre du Comité d'audit interne de la société Rothschild & Cie Banque ;
- Membre du Remuneration and Nomination Committee de la société Rothschilds Continuation Holdings AG.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Gérant-associé de la société Financière Rabelais (SCA – Paris) ;
- Président de la société Rothschild Concordia AG (Suisse) ;
- Président du Group Risk Committee de la société Rothschild Concordia SAS et du Group Management Committee de la société Rothschilds Continuation Holdings AG ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés ABN AMRO (Pays-Bas) et Paris Orléans SA.

**Nombre de titres Casino détenus : 400**

**Monsieur Frédéric Saint-Geours***Administrateur indépendant***Date de naissance**

20 avril 1950, 61 ans

**Adresse professionnelle**

75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris

**Biographie**

Lauréat de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié de sciences économiques et ancien élève de l'École nationale d'administration, Monsieur Frédéric Saint-Geours est entré dans le groupe PSA Peugeot Citroën en 1986 après une carrière au ministère des Finances, aux cabinets du Président de l'Assemblée nationale et du secrétaire d'État au budget (de 1975 à 1986). Après avoir été adjoint au Directeur financier du groupe PSA de 1986 à 1988, Monsieur Frédéric Saint-Geours devient Directeur financier du groupe en 1988. De 1990 à 1997, il est Directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot dont il devient Directeur général début 1998. De juillet 1998 à décembre 2007, il est membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, il est Conseiller du Président du Directoire de PSA Peugeot Citroën et membre de sa Direction générale. Il a été élu Président de l'UIMM, le 20 décembre 2007. Du 17 juin 2009 à début janvier 2012, il a été Directeur financier et du Développement stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën. Depuis le 17 juin 2009, il est membre du Directoire de Peugeot SA et depuis le 4 janvier 2012, il est Directeur des Marques (Peugeot et Citroën).

**Fonction principale exécutive**

Membre du Directoire de Peugeot SA – Directeur général des Marques

**Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	31 mai 2006	AGO le 11 mai 2012

**Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

Au sein du groupe PSA	Hors groupe PSA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général de la société Banque PSA Finance ;</li> <li>Président du Conseil de surveillance de la société Peugeot Finance International NV (Pays-Bas) ;</li> <li>Président de la société Automobiles Citroën ;</li> <li>Président de la société Automobiles Peugeot ;</li> <li>Vice-Président de la société Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Royaume-Uni) ;</li> <li>Vice-Président et administrateur délégué de la société PSA International S.A. ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de la société Changan PSA Automobiles Co Ltd (Chine) ;</li> <li>Administrateur de la société Faurecia ;</li> <li>Administrateur de la société Peugeot Citroën Automobiles S.A. ;</li> <li>Administrateur de la société PCMA Holding B.V. (Pays-Bas) ;</li> <li>Président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie.</li> </ul>

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de surveillance de la société Peugeot Deutschland GmbH ;</li> <li>Administrateur de la société Gefco ;</li> <li>Administrateur de la société Peugeot España S.A. ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général et administrateur de la société Automobiles Peugeot ;</li> <li>Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au Conseil d'administration des sociétés Gefco et Banque PSA Finance ;</li> <li>Représentant permanent de la société Peugeot SA au Conseil d'administration de la société Automobiles Peugeot.</li> </ul>
--	--

**Nombre de titres Casino détenus : 350**

## Madame Rose-Marie Van Lerberghe

*Administrateur indépendant*

### **Date de naissance**

7 février 1947, 65 ans

### **Adresse professionnelle**

20, avenue de Segur – 75007 Paris

### **Biographie**

Madame Rose-Marie Van Lerberghe est diplômée de l'École nationale d'administration, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Insead, ancienne élève de l'École normale supérieure, licenciée d'histoire et agrégée de philosophie. Elle a été notamment inspecteur à l'Inspection générale des affaires sociales, puis sous-directeur de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail. Elle rejoint ensuite pendant dix ans le groupe Danone où elle a exercé en particulier les fonctions de Directeur général des Ressources Humaines. Puis, elle devient Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Ensuite, elle devient Directeur général de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. De 2006 à 2011, elle a exercé les fonctions de Présidente du Directoire du groupe Korian. Depuis 2011, elle est membre du Conseil supérieur de la magistrature.

Madame Rose-Marie Van Lerberghe est également administrateur d'Air France et de l'École des hautes études en santé publique.

### **Fonction principale**

Membre du Conseil supérieur de la magistrature

### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 mai 2009	AGO le 11 mai 2012

### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Administrateur de la société Air France ;
- Administrateur de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) ;
- Administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (FHSJ).

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Présidente du Directoire du groupe Korian ;
- Administrateur de l'Institut des hautes études de santé publique (IHESP) ;
- Membre du Conseil d'administration de la Fondation Institut Pasteur.

**Nombre de titres Casino détenus : 300**



### Société Euris

Société par actions simplifiée au capital de 164 806 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris  
348 847 062 R.C.S. Paris

#### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO le 11 mai 2012

#### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Administrateur des sociétés Finatis, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées).

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Administrateur de la société Euris SA.

**Nombre de titres Casino détenus : 365**

## Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration

### Monsieur Didier Carlier

#### Date de naissance

Né le 5 janvier 1952, 60 ans.

#### Adresse professionnelle

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

#### Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'École supérieure de commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Équipements Mécaniques Spécialisés, puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en janvier 2002.

#### Fonction principale exécutive

Directeur général adjoint de la société Rallye

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012

##### Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général des sociétés Miramont Finance et Distribution SA et La Bruyère SA ;
- Président des sociétés Alpétrol SAS, Cobivia SAS, Genty Immobilier et Participations SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Les Magasins Jean SAS, Matignon Sablons SAS et Parande SAS ;
- Président des sociétés américaines Crapon LLC, King LLC, Lobo I LLC, Oregon LLC, Parker I LLC, Pointer I LLC, Sharper I LLC, et Summit I LLC ;
- Chairman et Chief Executive de la société MFD Inc. USA ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Pargest SAS et Parinvest SAS ;

- Représentant permanent de la société Foncière Euris SA (société cotée), administrateur de la société Rallye SA (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Sablons, administrateur de la société Groupe Go Sport SA (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.

##### Hors groupe Euris

- Gérant de la société SC Dicaro.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

##### Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général des sociétés Ancar, Colisée Finance SA, Colisée Finance II SA et Colisée Finance VI SA ;
- Président des sociétés MFD Finances SAS, Parande Développement SAS, Parcade SAS, Soparin SAS, Syjiga SAS, Colisée Finance III SAS, Colisée Finance IV SAS, Colisée Finance V SAS, Kerrous SAS, Marigny Percier SAS et Omnium de Commerce et de Participations SAS ;
- Administrateur délégué des sociétés Limpert Investments BV (Pays-Bas) et Club Sport Diffusion SA (Belgique) ;

- Administrateur de la société Clearfringe Ltd ;
- Représentant de la société Parande SAS, Président des sociétés Pargest Holding SAS, Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations SAS, administrateur de la société Groupe Go Sport.



### Société Finatis

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris  
712 039 163 R.C.S. Paris

#### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	15 mars 2005	AGO le 11 mai 2012

#### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées).

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Administrateur de la société Euris SA.

**Nombre de titres Casino détenus : 380**

## Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration

### Monsieur Michel Savart

#### Date de naissance

Né le 1<sup>er</sup> avril 1962, 50 ans.

#### Adresse professionnelle

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

#### Biographie

Monsieur Michel Savart est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis Conseiller du Directoire à la banque Arjil (groupe Lagardère) *Managing Director* entre 1988 et 1994, Directeur exécutif, responsable des activités de fusions et acquisitions à la banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-conseiller du Président, responsable des investissements en *private equity*. Il est également Président-Directeur général de la société Foncière Euris.

#### Fonctions principales exécutives

Directeur, conseiller du Président de la société Rallye

Président-Directeur général de la société Foncière Euris

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012

##### Au sein du groupe Euris

- Administrateur des sociétés Cdiscount SA et Mercialis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport (société cotée) ;
- Représentant de la société Foncière Euris :
  - Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Élysées SAS, Marigny Foncière SAS, Maignon Abbeville SAS, Maignon Bail SAS et Maignon Corbeil Centre SAS,
  - Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Représentant de la société Marigny Foncière :
  - Président de la société Mat-Bel 2 SAS,
  - Co-gérant des sociétés SCI Les Deux Lions, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et gérant des sociétés SCI Pont de Grenelle et SNC Centre Commercial Porte de Châtillon ;

- Représentant de la société Maignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl (Luxembourg) ;
- Représentant de la société Centrum NS Luxembourg Sarl, gérant de la société Manufaktura Luxembourg Sarl (Luxembourg) ;
- Co-gérant des sociétés Alexanderplatz Volttairestrasse GmbH, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Guttentbergstrasse BAB5 GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH (Allemagne) ;
- Gérant A de la société Centrum NS Luxembourg Sarl ;

##### Hors groupe Euris

- Gérant de l'EURL Montmorency et de l'EURL Aubriot Investissements.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Représentant de la société Foncière Euris, Président de la société Marigny Expansion et gérant de la SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
- Représentant de la société Maignon Abbeville, Président de la société Mat-Bel 2 SAS ;
- Administrateur de la société Groupe Go Sport ;
- Représentant de la société Parande SAS au Conseil d'administration de la société Matussière et Forest SA ;
- Représentant de la société Marigny Élysées, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, co-gérant de la SCI Palais des Marchands ;
- Co-gérant des sociétés HBF Königswall, Alexa Holding GmbH et Alexa Shopping Centre GmbH.



### Société Foncière Euris

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris  
702 023 508 R.C.S. Paris

#### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	29 avril 2010	AGO le 11 mai 2012

#### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Président des sociétés Matignon Abbeville SAS, Matignon Bail SAS, Matignon Corbeil Centre SAS, Marigny Belfort SAS, Marigny-Élysées SAS, Marigny Foncière SAS ;
- Administrateur de la société Rallye SA (société cotée) ;
- Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers.

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Président des sociétés Marigny Concorde et Marigny Expansion ;
- Administrateur de la société Apsys International ;
- Co-gérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

**Nombre de titres Casino détenus : 365**



## Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration

### Monsieur Didier Lévêque

#### Date de naissance

20 décembre 1961, 50 ans

#### Adresse professionnelle

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

#### Biographie

Monsieur Didier Lévêque est diplômé de l'École des hautes études commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe Roussel-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire général adjoint. Il est nommé Secrétaire général en 2008.

#### Fonctions principales exécutives

Secrétaire général de la société Euris

Président-Directeur général de la société Finatis (société cotée)

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 27 février 2012

##### Au sein du groupe Euris

- Président-Directeur général des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc. et Euris Real Estate Corporation (EREC) (États-Unis) ;
- Chairman de la société Parandé Brooklyn Corp. (États-Unis) ;
- Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS), Maignon Diderot (SAS) et Matimmob 1 (SAS) ;
- Directeur général de la société Carpinienne de Participations SA (société cotée) ;
- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations (société cotée) et Euris Limited (Royaume-Uni) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ;

- Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Maignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (société cotée) ;
- Co-gérant de la société Silberhorn Sarl (Luxembourg) ;
- Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris.

##### Hors groupe Euris

- Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

##### Au sein du groupe Euris

- Secrétaire général adjoint de la société Euris SAS ;
- Président des sociétés Parinvest (SAS), Dofinance (SAS), Euristech (SAS), Par-Bel 1 (SAS), Parantech Expansion (SAS), Montparnet (SAS) et Maignon-Tours (SAS) ;
- Administrateur de la société Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent de la société Euris SA, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée) ;

- Représentant permanent de la société HMB, administrateur de la société Colisée Finance ;
- Représentant permanent de la société Maignon-Diderot, administrateur de la société Finatis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon.

##### Hors groupe Euris

- Gérant de la société EMC Avenir.



### Société Matignon-Diderot

Société par actions simplifiée au capital de 9 038 500 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris  
433 586 260 R.C.S. Paris

#### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	17 octobre 2007	AGO le 11 mai 2012

#### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Administrateur de la société Finatis (société cotée).

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Administrateur des sociétés Euris SA et Rallye.

**Nombre de titres Casino détenus : 350**

## Représentant permanent de la société Matignon-Diderot au Conseil d'administration

**Monsieur Jean-Marie Grisard**

### **Date de naissance**

Né le 1<sup>er</sup> mai 1943, 68 ans.

### **Adresse professionnelle**

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré – 75008 Paris

### **Biographie**

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe minier Peñarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur financier de Francarep, devenue Paris Orléans. Il rejoint le groupe Euris en 1988 au poste de Secrétaire général jusqu'en 2008.

### **Fonction principale**

Conseiller du Président de la société Euris

### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

#### **Au sein du groupe Euris**

- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations (société cotée) et Euris Limited (Royaume-Uni) ;
- Représentant permanent de la société Finatis SA au Conseil d'administration de Rallye SA (société cotée) ;
- Administrateur de la Fondation Euris.

#### **Hors groupe Euris**

- Membre du Comité directeur et trésorier adjoint de l'association "Promotion des Talents" ;
- Gérant de la société Fregatinvest SARL.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

#### **Au sein du groupe Euris**

- Directeur général des sociétés Euris SA et Finatis SA ;
- Secrétaire général de la société Euris ;
- Président des sociétés Matimmob 1 SAS, Eurdev SAS, Matignon-Diderot SAS et Matignon Rousseau SAS ;
- Administrateur des sociétés Foncière Euris, Finatis SA, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;

- Représentant permanent de la société Euris SA au Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon SA ;
- Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de Euris SA ;
- Trésorier de la Fondation Euris.



## Monsieur Pierre Giacometti

*Administrateur jusqu'au 3 mars 2010 puis Censeur*

### **Date de naissance**

14 juin 1962, 49 ans

### **Adresse professionnelle**

4, rue de la Planche – 75007 Paris

### **Biographie**

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Pierre Giacometti a débuté sa carrière à BVA en 1985. Il en devient le Directeur des Études politiques en 1986, est nommé Directeur exécutif en 1990 et prend alors la direction du pôle Opinion – Institutionnel – Médias. En 1995, il rejoint le groupe Ipsos comme Directeur général d'Ipsos Opinion et Directeur international en charge du développement des études d'opinion au sein du groupe. En 2000, il devient co-Directeur général d'Ipsos-France. En février 2008, il quitte Ipsos et crée la société de conseil en stratégie et communication, Giacometti Peron & Associés. Pierre Giacometti est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

### **Fonction principale exécutive**

Président de la société Giacometti Peron & Associés

### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Censeur	3 mars 2010	AGO à tenir en 2013

### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- Membre du Conseil de surveillance de la Fondation pour l'innovation politique ;
- Maître de conférences à l'IEP de Paris.

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon.

**Nombre de titres Casino détenus : 300**

## Président d'honneur, non-administrateur

### Monsieur Antoine Guichard

*Président d'honneur, non administrateur*

#### **Date de naissance**

21 octobre 1926, 85 ans – Descendant de la famille Geoffroy-Guichard

#### **Adresse professionnelle**

1, esplanade de France – 42000 Saint-Étienne

#### **Biographie**

Diplômé de l'École des hautes études commerciales, Monsieur Antoine Guichard débute sa carrière au sein du groupe Casino en 1950. Nommé Fondé de pouvoir en 1953, il devient Associé-commandité-gérant en 1966, puis Gérant-statutaire en 1990. Président du Directoire de 1994 à 1996, il entre ensuite au Conseil de surveillance dont il est nommé Président en 1998. Administrateur de 2003 à 2005, il est Président d'honneur du Conseil d'administration depuis 2003.

#### **Fonction principale**

Président d'honneur

#### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- 
- Président d'honneur de la Fondation Agir Contre l'Exclusion – FACE.
- 

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- 
- Administrateur de la société CELDUC.
- 

**Nombre de titres Casino détenus : 54 577**

### 5.1.3. Administrateur dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale

#### Lady Sylvia JAY

##### **Date de naissance**

1<sup>er</sup> novembre 1946, 65 ans, nationalité britannique

##### **Adresse professionnelle**

255 Hammersmith Road - LONDON W6 8AZ

##### **Biographie**

Diplômée de l'université de Nottingham (Royaume-Uni) et chercheur à la London School of Economics, Lady Sylvia Jay, CBE<sup>(1)</sup>, a occupé divers postes de haut fonctionnaire dans l'administration britannique de 1971 à 1995, notamment dans le domaine de l'aide financière aux pays en développement. Elle a été ensuite détachée en France auprès du ministère de la Coopération et du Trésor. Elle a également assuré les fonctions de Directeur Adjoint au sein du cabinet de Monsieur Jacques Attali à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle a rejoint le secteur privé en 2001, en tant que Directeur Général de la Fédération britannique de l'alimentation jusqu'en 2005. A cette date, elle a été nommée Vice Chairman puis en 2011 Chairman de L'Oréal UK et Ireland.

(1) *Commander of the Order of the British Empire.*

##### **Fonction principale**

Chairman de L'Oréal UK et Ireland

##### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

- 
- Administrateur des sociétés Alcatel Lucent, Saint-Gobain et Lazard Ltd ;
  - Trustee de l'Entente Cordiale Scholarship Scheme, de Prison Reform Trust et de Body Shop International.
  - Chairman du Pilgrim Trust
- 

##### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- 
- Chairman de Food from Britain ;
  - Vice Chairman de L'Oréal UK.
-

## 5.1.4. Mandats d'administrateur dont le renouvellement n'est pas proposé à l'Assemblée Générale

### Monsieur Abilio Dos Santos Diniz

*Administrateur*

#### **Date de naissance**

28 décembre 1936, 75 ans, nationalité brésilienne

#### **Adresse professionnelle**

Avenue Brig. Luiz Antonio 3126 – 01402-901 São Paulo-SP – Brésil

#### **Biographie**

Diplômé en *Business & Administration* de la *São Paulo School of Administration – Getulio Vargas Foundation*, Abilio Dos Santos Diniz a réalisé toute sa carrière au sein de la *Companhia Brasileira de Distribuição (CBD)* où il débute en 1956. Principal actionnaire du groupe CBD depuis les années 1990, il y exerce les fonctions de Directeur général puis de Président du Conseil d'administration. Il a également été membre du Conseil supérieur de l'économie de l'État de São Paulo et du Conseil monétaire national du Brésil.

#### **Fonction principale exécutive**

Président du Conseil d'administration de la société *Companhia Brasileira de Distribuição (Grupo Pão de Açúcar au Brésil)* (société cotée)

#### **Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 11 mai 2012

#### **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

##### **Au sein du groupe GPA (Brésil)**

- Président du Conseil d'administration de la société *Wilkes Participações S/A (Wilkes)* ;
- Membre du Conseil d'administration de la société *Sendas Distribuidora S/A (Sendas)* ;
- Membre du Conseil d'administration de la société *Globex Utilidades S/A (Globex)* (société cotée) ;
- Directeur des sociétés *Paic Participações Ltda, Península Participações Ltda, Fazenda da Toca Ltda, Ciclade Participações Ltda, Onyx 2006 Participações Ltda, Rio Plate Empreendimentos e Participações Ltda, Zabaleta Participações Ltda et Wilkes Participações S/A* ;
- Directeur-Président de la société *Recco Master Empreendimentos et Participações S/A*.

**Nombre de titres Casino détenus : 350**

**Monsieur Philippe Houzé***Administrateur***Date de naissance**

27 novembre 1947, 64 ans

**Adresse professionnelle**

40, boulevard Haussmann – 75009 Paris

**Biographie**

Philippe Houzé a commencé sa carrière en 1969 chez Monoprix dont il a été nommé Directeur général en 1982 puis Président-Directeur général depuis 1994. Grâce à des concepts de vente innovants, il a réussi à faire de Monoprix la référence du commerce de proximité en centre-ville. L'alliance stratégique qu'il a établie avec Casino en 2000 a contribué au développement de cette enseigne.

Membre du "Comité 21" (association pour le développement durable) et auteur de *La vie s'invente en ville*, Philippe Houzé a fait du "développement durable" un engagement personnel : il s'est fortement impliqué dans la revitalisation des centres-villes tout en tenant compte des responsabilités environnementales et sociales. Il est, depuis 2005, Président du Directoire du groupe Galeries Lafayette, le leader français des grands magasins. Philippe Houzé est commandeur de la Légion d'honneur.

**Fonction principale exécutive**

Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette

**Mandats et fonctions exercés au sein de la Société**

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	4 septembre 2003	AGO du 11 mai 2012

**Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 27 février 2012**

Au sein du groupe Galeries Lafayette	Hors du groupe Galeries Lafayette
<ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général de Monoprix SA ;</li> <li>Président du Conseil d'administration de la société Artcodif (SA) et de la Fondation d'Entreprise Monoprix ;</li> <li>Président de la société Galeries Lafayette Haussmann – GL Haussmann (SAS) ;</li> <li>Vice-Président et Directeur général de la société Motier (SAS) ;</li> <li>Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V. (SAS) ;</li> <li>Représentant permanent de la société Monoprix SA au Conseil d'administration de la société Fidecom ;</li> <li>Représentant permanent de la Société Anonyme des Galeries Lafayette aux Conseils d'administration des sociétés Laser et Laser Cofinoga.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur de la société HSBC France et HSBC Banque Plc (Royaume-Uni) ;</li> <li>Président de l'UCV (Union du Grand Commerce de Centre-Ville) ;</li> <li>Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF – États-Unis).</li> <li>Au sein de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre élu de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,</li> <li>Président du Conseil d'établissement d'Advancia-Négocia,</li> <li>Vice-Président de la Commission du commerce et des échanges,</li> <li>Membre de la Commission de l'enseignement.</li> </ul> </li> </ul>

**Nombre de titres Casino détenus : 300**

Il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou participé en qualité de dirigeant à une procédure collective. En outre, aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a pas d'administrateurs élus par les salariés ni d'administrateurs représentant les salariés actionnaires.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.



## 5.2.

### Direction générale

#### 5.2.1. Le Président-Directeur général

Lors de sa réunion du 19 mai 2009, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a reconduit Monsieur Jean-Charles Naouri dans ses fonctions de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 11 mai 2012.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Charles Naouri organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale ; il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société.

#### Limitation des pouvoirs du Directeur général

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour

agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, lors de sa nomination, Monsieur Jean-Charles Naouri a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, que soient reconduites les limitations de pouvoirs et autorisations relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du Président (cf. page 214).

Monsieur Jean-Charles Naouri est le seul dirigeant social de la Société.

#### 5.2.2. Le Comité exécutif – Comex

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité exécutif assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration et le Directeur général. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.

Le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

- Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Hervé Daudin, Directeur des Activités marchandises et flux et Président d'EMCD ;
- Yves Desjacques, Directeur des Ressources Humaines ;
- Jacques Ehrmann, Directeur des Activités immobilières et Développement et Président-Directeur général de Mercialis ;
- Antoine Giscard d'Estaing, Directeur financier ;
- André Lucas, Directeur général Hypermarchés et Supermarchés Casino ;
- Arnaud Strasser, Directeur du Développement et des Participations ;
- Gonzalo Restrepo, Président du Groupe Exito ;
- Secrétaire du Comité exécutif : Omri Benayoun.

#### 5.2.3. Rémunérations des dirigeants et des autres mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration, pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, sont indiqués dans le rapport du Président (page 217).

#### Rémunérations du Président-Directeur général

La rémunération de Monsieur Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Président-Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part fixe, inchangée depuis sa nomination le 21 mars 2005, s'élève à un montant brut annuel de 700 000 euros. La part variable, laquelle peut représenter au maximum 150 % de la part fixe, est fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs – de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel courant et de résultat net consolidés – cohérents avec ceux fixés pour les membres du Comité exécutif.

### Rémunération versée au Président-Directeur général par la société Casino

Les rémunérations, jetons de présence et avantages en nature versés à Monsieur Jean-Charles Naouri, au titre de ses fonctions de Président et de Directeur général, par la Société, au cours et au titre des exercices 2010 et 2011, s'établissent comme suit :

(en euros)	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants dus <sup>(3)</sup>	Montants versés <sup>(4)</sup>	Montants dus <sup>(3)</sup>	Montants versés <sup>(4)</sup>
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable <sup>(1) (2)</sup>	532 778	233 333	641 568	532 778
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	12 500	12 500	12 500	12 500
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 245 278</b>	<b>945 833</b>	<b>1 354 068</b>	<b>1 245 278</b>

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôts.

(2) Les modalités de détermination de la rémunération variable sont rappelées dans le rapport du Président page 217.

(3) Rémunérations et jetons de présence attribués au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(4) Intégralité des rémunérations et jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice.

Monsieur Jean-Charles Naouri n'est pas titulaire d'un contrat de travail et ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ; il est affilié au régime collectif obligatoire de retraite (ARRCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur

au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs. Il ne bénéficie pas d'indemnités en cas de cessation de ses fonctions, ni relatives à une clause de non-concurrence.

### Rémunération globale du Président-Directeur général versée par la société Casino, Guichard-Perrachon et par les autres sociétés du groupe Euris

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés au titre des exercices 2010 et 2011 au Président-Directeur général à la fois par la société Casino, Guichard-Perrachon, par les sociétés qui la contrôlent ainsi que par les sociétés contrôlées par ces dernières, sont les suivants :

(en euros)	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (en brut)	2 216 111 <sup>(1)</sup>	2 674 068 <sup>(2)</sup>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	non attributaire	non attributaire
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	non attributaire	non attributaire
<b>TOTAL</b>	<b>2 216 111</b>	<b>2 674 068 <sup>(3)</sup></b>

(1) Rémunérations et/ou jetons de présences versés au titre de 2010 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 245 278 euros), Rallye (10 000 euros), Finatis (833 euros) et Euris (960 000 euros).

(2) Rémunérations et/ou jetons de présences versés au titre de 2011 par les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (1 354 068 euros), Rallye (10 000 euros) et Euris (1 310 000 euros).

(3) Les rémunérations et jetons de présences versés en 2011 par la Société, les sociétés qu'elle contrôle, les sociétés qui la contrôlent et celles contrôlées par ces dernières s'élèvent à la somme brut de 2 566 111 euros.

Aucune rémunération ou jeton de présence n'a été versé au Directeur général par les sociétés contrôlées par la société Casino, Guichard-Perrachon.

### Rémunérations des autres mandataires sociaux et du Censeur – Jetons de présence

L'Assemblée générale du 19 mai 2009 a fixé à 650 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé, comme suit, les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Le montant individuel des jetons de présence, inchangé depuis 2007, est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe (8 500 euros) et d'une partie variable (16 500 euros maximum) versée en fonction des présences aux réunions du Conseil d'administration, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.

Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros.

Le Président du Conseil d'administration a renoncé, lors de sa nomination, au jeton de présence complémentaire de 25 000 euros versé précédemment au titre des fonctions de Président.

Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard, en tant que Président d'honneur, compte tenu de sa participation aux réunions et aux avis et conseils qu'il continue à apporter à la Société.

La rémunération individuelle des membres des comités spécialisés est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros maximum pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros maximum pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée. En outre, il a été alloué aux membres du Comité d'audit un jeton de présence complémentaire exceptionnel, fixé à un montant

individuel global de 5 000 euros, au titre des deux réunions tenues en 2011 dans le cadre de la dérogation des pouvoirs de la Direction générale.

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 29 avril 2010, le Conseil d'administration a décidé d'allouer au censeur un jeton de base identique dans son montant et ses modalités de détermination à celui des administrateurs, soit 25 000 euros, composé d'une partie fixe de 8 500 euros et d'une partie variable de 16 500 euros maximum, alloué *pro rata temporis*, cette somme étant prélevée sur la dotation globale attribuée aux administrateurs.

Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2012, au titre de l'exercice 2011, aux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi qu'au Censeur s'est ainsi élevé à 486 733 euros. Le montant global des jetons de présence, versé en 2011 pour l'exercice 2010, s'était élevé à 462 259 euros. L'évolution constatée reflète la cessation de fonctions de deux administrateurs au cours de l'exercice 2010.

### Rémunérations et/ou jetons de présence versés aux autres mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations et des jetons de présence versés en 2010 et 2011 aux mandataires sociaux, autres que le Président-Directeur général, et au Censeur, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent et les sociétés contrôlées par ces dernières, se présente comme suit :

Jetons de présence et rémunérations versés

(en euros)	en 2010		en 2011	
	Jetons de présence	Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	Jetons de présence	Autres rémunérations <sup>(1)</sup>
<b>Administrateurs</b>				
Didier Carlier <sup>(2)</sup>	17 908	545 531 <sup>(5)</sup>	12 500	586 265
Abílio Dos Santos Diniz	25 000	-	15 833	-
Pierre Giacometti <sup>(3)</sup>	51 217	-	24 646	-
Henri Giscard d'Estaing	37 495	-	32 996	-
Jean-Marie Grisard <sup>(4)</sup>	12 500	20 326	12 500	12 083
Antoine Guichard	61 000	-	61 000	-
Philippe Houzé	25 000	370 039	25 000	370 612
Marc Ladreit de Lacharrière	11 250	-	17 667	-
Didier Lévêque	12 500	615 536 <sup>(6)</sup>	12 500	577 543
Gilles Pinoncély	64 267	-	45 000	-
Gérald de Roquemaurel	40 245	-	54 099	-
David de Rothschild	27 059	-	25 831	-
Frédéric Saint-Geours	55 000	-	45 000	-
Rose-Marie Van Lerberghe	23 186	-	38 412	-

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées par Casino et/ou les sociétés qui contrôlent Casino ou contrôlées par ces dernières.

(2) Représentant de la société Euris, maison mère du Groupe, laquelle a perçu en 2011, au titre de conventions de conseil stratégique de l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle, des honoraires d'un montant de 3 942 465 euros HT dont 350 000 euros HT de Casino (même somme perçue en 2010).

(3) Administrateur et membre du Comité d'audit jusqu'au 3 mars 2010 puis nomination en tant que Censeur.

(4) Monsieur Jean-Marie Grisard est en outre gérant de la société Frégatinvest laquelle a perçu, au titre d'honoraires de conseil, annuellement 130 000 euros HT en 2010 et en 2011.

(5) Monsieur Didier Carlier a perçu en 2011 la somme de 545 531 euros au titre de rémunérations et jetons de présence versés par les sociétés contrôlées par Casino et/ou les sociétés qui contrôlent Casino ou contrôlées par ces dernières, hors prime exceptionnelle de 200 000 euros.

(6) Monsieur Didier Lévêque a perçu en 2011 la somme de 615 536 euros au titre de rémunérations et jetons de présence versés par les sociétés contrôlées par Casino et/ou les sociétés qui contrôlent Casino ou contrôlées par ces dernières, hors prime exceptionnelle de 21 250 euros.

Le montant et la répartition des jetons de présence versés en 2012 au titre de 2011 aux mandataires sociaux autres que le Président-Directeur général et au Censeur par la Société se présentent comme suit :

	Jetons de présence versés en janvier 2012 au titre de l'année 2011			
	Administrateurs		Comités	
	Partie fixe	Partie variable	Partie fixe	Partie variable
Didier Carlier	4 250	8 250	-	-
Abilio Dos Santos Diniz	8 500	12 833	-	-
Pierre Giacometti	8 500	16 500	-	-
Henri Giscard d'Estaing	8 500	9 167	6 500	8 745
Jean-Marie Grisard	4 250	8 250	-	-
Antoine Guichard	61 000	-	-	-
Philippe Houzé	8 500	12 833	-	-
Marc Ladreit de Lacharrière	8 500	5 500	-	-
Didier Lévêque	4 250	8 250	-	-
Gilles Pinoncély	8 500	16 500	6 500	18 500
Gérald de Roquemaurel	8 500	11 000	13 000	27 245
David de Rothschild	8 500	12 833	6 500	4 372
Frédéric Saint-Geours	8 500	12 833	6 500	18 500
Rose-Marie Van Lerberghe	8 500	16 500	6 500	8 745
Catherine Lucet <sup>(1)</sup>	7 083	14 667	-	-
Michel Savart <sup>(1)(2)</sup>	3 542	7 333	-	-

(1) Nomination le 28 février 2011.

(2) Monsieur Michel Savart a perçu en 2011 la somme de 781 596 euros au titre de rémunérations et jetons de présence versés par les sociétés contrôlées par Casino et/ou les sociétés qui contrôlent Casino ou contrôlées par ces dernières, hors prime différée de 1 000 000 euros.

## Rémunération des membres du Comité exécutif – Comex

Le Comité des nominations et des rémunérations est informé de la politique de rémunération des membres du Comité exécutif – Comex – mise en œuvre par la Société.

La politique de rémunération doit permettre d'assurer un positionnement compétitif des rémunérations par rapport au marché et d'être en ligne avec les pratiques des sociétés comparables. Elle a également pour objectif d'encourager et de récompenser la performance tant au niveau de l'activité et des résultats du Groupe que sur le plan individuel.

La rémunération globale des membres du Comex est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est fondée sur la réalisation de différents objectifs :

- objectifs quantitatifs "Groupe" identiques à ceux retenus pour le Directeur général ;
- objectifs quantitatifs individuels, liés aux entités opérationnelles ou aux services dont est responsable le membre concerné (réalisation du budget, du plan stratégique...);
- objectifs qualitatifs personnels donnant lieu à une appréciation générale prenant en compte en particulier les attitudes et comportements managériaux.

Les différents objectifs sont structurés dans une "feuille de route" annuelle fixant les critères retenus, le poids de chacun dans l'appréciation et la cible à atteindre.

La part variable peut représenter jusqu'à 50 % de la part fixe, en cas de réalisation des objectifs, et jusqu'à 100 % en cas de surperformance de ces derniers.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versé en 2011 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle à l'ensemble des membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur général, s'élève à 9 498 735 euros dont 2 477 818 euros de part variable au titre de 2010, et 31 544 euros d'avantages en nature.

## Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites

Le Président-Directeur général n'est pas et n'a jamais été attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ni des sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent.

Les membres du Comex peuvent bénéficier en tant que salariés des plans annuels d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, mis en place dans le cadre de la politique de fidélisation et d'association des collaborateurs au développement du Groupe.

L'acquisition des actions gratuites est soumise à la réalisation d'un critère de performance propre à la Société et à la condition de présence au sein du Groupe au jour de leur attribution définitive et au jour de leur exercice pour les options.

Les options sont attribuées sans décote par rapport au cours de bourse et calculées sur la moyenne des vingt séances de bourse précédant leur attribution.

Par ailleurs, la Société peut procéder, en complément de la dotation annuelle, à des attributions exceptionnelles d'actions gratuites au bénéfice des collaborateurs ayant en particulier participé de manière déterminante à des opérations stratégiques ou particulièrement complexes.

En 2011, il a été attribué aux membres du Comité exécutif :

- 35 525 actions gratuites attribuées, dont 7 225 actions à titre exceptionnel, sous conditions de réalisation d'un critère de performance et de présence ;
- 58 180 actions gratuites à titre exceptionnel à 7 membres du Comité exécutif en 2011, sous la seule condition de présence.

En 2011, un nombre global de 11 175 options de souscription d'actions Casino a été exercé par les membres du Comex.

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Euris, société de contrôle ultime dont Monsieur Jean-Charles Naouri est Président et associé majoritaire, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003. Les honoraires versés au titre de cette convention s'élèvent à 350 000 euros HT. L'octroi d'aucun avantage n'est prévu par la convention.

- Messieurs Jean-Charles Naouri, Didier Carlier, Jean-Marie Grisard, Didier Lévêque et Michel Savart, administrateurs ou représentants permanents de sociétés des groupes Rallye et Euris, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés de ces deux groupes et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence.
- Monsieur Philippe Houzé, administrateur de Casino, également Président-Directeur général de Monoprix et Président du Directoire de Galeries Lafayette, est en situation de conflit, au titre du litige entre Casino et Galeries Lafayette concernant Monoprix. Il en est de même de Monsieur Abilio Diniz administrateur de Casino également Président du Conseil d'administration de Wilkes et de CBD, dans le cadre du litige qui l'oppose à Casino concernant CBD.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations, au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants, permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la Société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la Société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 180.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

## 5.3.

## Contrôle des comptes

## 5.3.1. Commissaires aux comptes

## Commissaires aux comptes titulaires

## Ernst &amp; Young et Autres

Associés signataires : Daniel Mary-Dauphin et Sylvain Lauria (depuis l'exercice 2009).

*Date du premier mandat : 20 mai 1978.*

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

Conformément à la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 la rotation du signataire au sein du Cabinet Ernst & Young s'est effectuée pour la première fois en 2009.

## Deloitte &amp; Associés

Associés signataires : Gérard Badin (depuis l'exercice 2011) et Antoine de Riedmatten (depuis l'exercice 2010).

*Date du premier mandat : 29 avril 2010.*

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

## Commissaires aux comptes suppléants

## Auditex

Suppléant d'Ernst & Young et Autres.

*Date du premier mandat : 29 avril 2010.*

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

## BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés.

*Date du premier mandat : 29 avril 2010.*

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2015.

## 5.3.2. Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercices couverts (a) : 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010.

(en euros)	Ernst & Young et Autres				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>AUDIT</b>								
1. Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
• Émetteur	546 333	269 000	13 %	6 %	193 000	150 000	13 %	40 %
• Filiales intégrées globalement	3 446 286	4 011 853	79 %	90 %	1 290 776	202 331	84 %	54 %
2. Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes								
• Émetteur	24 000	73 000	1 %	2 %	24 000	13 500	2 %	4 %
• Filiales intégrées globalement	302 085	53 500	7 %	1 %	14 600	-	1 %	-
<b>Sous-total</b>	<b>4 318 704</b>	<b>4 407 353</b>	<b>99 %</b>	<b>99 %</b>	<b>1 522 376</b>	<b>365 831</b>	<b>99 %</b>	<b>98 %</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT</b>								
3. Juridique, fiscal, social	-	2 994	0 %	0 %	8 285	7 515	1 %	2 %
4. Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	47 500	47 500	1 %	1 %	-	-	0 %	-
<b>Sous-total</b>	<b>47 500</b>	<b>50 494</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>8 285</b>	<b>7 515</b>	<b>1 %</b>	<b>2 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 366 204</b>	<b>4 457 847</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>1 530 661</b>	<b>373 346</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 5.4.

# Rapport du Président

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, examiné par le Comité des nominations et des

rémunérations et par le Comité d'audit, a été approuvé par le Conseil d'administration. Il a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

### 5.4.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

#### Code de gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la Société, le Conseil d'administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF d'avril 2010, en particulier, en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la Société : <http://www.groupe-casino.fr>.

#### Conseil d'administration

##### 1. Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée page 184.

##### 2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et les comités spécialisés institués en son sein.

#### **Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration**

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été unifiées par le Conseil d'administration du 21 mars 2005. Elles sont assurées depuis cette date par Monsieur Jean-Charles Naouri.

Cette unification permet, dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel, de renforcer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et de rendre plus efficaces les processus de décisions.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en décembre 2003 et modifié par les Conseils d'administration du 13 octobre

2006, du 7 décembre 2007, du 27 août 2008, des 28 février, 29 juin et 27 juillet 2011. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Il intègre également les principes de "gouvernement d'entreprise" dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie et les principes de bonne gouvernance applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" ainsi que les personnes assimilées, lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet, en particulier, la participation des

administrateurs aux séances du Conseil d'administration par visioconférence et par tout autre moyen de télécommunication.

### **Attributions et missions du Conseil d'administration**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il examine, en vue de son approbation, le rapport du Président. Il nomme son Président et le Directeur général dont il fixe la rémunération. Il détermine le mode d'exercice unifié ou dissocié de la direction générale. Il procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites ainsi qu'à la mise en place de plans d'actionnariat salarié. Dans ce cadre, il est appelé à délibérer annuellement sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

### **Pouvoirs du Directeur général**

Le Directeur général est, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société à l'égard des tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Président a souhaité que soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Les seuils des limitations ont été fixés afin de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives.

Ainsi, le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cinq cents millions (500 000 000) d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,

- toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
- tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
- toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
- toutes cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
- toute cession totale ou partielle de participations,
- toute constitution de sûretés.

Toutefois, à titre dérogatoire, le Directeur général peut, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, réaliser toute opération d'un montant maximum pouvant représenter 15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture du dernier exercice. Le Directeur général rend compte lors de la plus proche réunion du Conseil d'administration des opérations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette dérogation.

L'ensemble de ces dispositions s'applique aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Par ailleurs, le Président-Directeur général dispose des autorisations annuelles spécifiques en matière de garantie d'emprunt, de lignes de crédit et d'émissions d'obligations, et de titres de créances.

Ainsi, le Président-Directeur général a été autorisé en 2011 pour un an à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 600 millions d'euros et d'un montant par engagement de 300 millions d'euros.

Il est également autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées et des avances de trésorerie ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant annuel de 3 milliards d'euros et d'un montant par opération de 500 millions d'euros. Par ailleurs, compte tenu de la saisonnalité, le Président-Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des avances de trésorerie pour un encours maximal de 1 milliard d'euros. Il est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance (hors billets de trésorerie), pour un montant total maximal de 3 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes. Le Président-Directeur général est autorisé à émettre des billets de trésorerie pour un encours maximal de 1 milliard d'euros par an.

### **Pouvoirs du Président du Conseil d'administration**

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.



### **Indépendance des administrateurs**

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

### **Activité du Conseil d'administration**

En 2011, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois. Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 84 %. La durée moyenne des séances est de 1 heure 45.

### **Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales**

Le Conseil d'administration a examiné les comptes au 31 décembre 2010 et du 1<sup>er</sup> semestre 2011 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon. Il a arrêté les rapports et les résolutions présentés à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 14 avril 2011. Il a également pris connaissance de l'activité du Groupe à fin mars et à fin septembre 2011 ainsi que de la présentation trimestrielle de l'endettement, des financements et des disponibilités.

Le Conseil d'administration a autorisé, dans le cadre de l'organisation des pouvoirs mise en place au sein de la Société au titre d'une bonne gouvernance d'entreprise, différentes opérations à caractère stratégique, notamment l'apport à la filiale colombienne Exito des activités du Groupe en Uruguay et l'augmentation de capital de celle-ci, le projet d'augmentation de capital de la filiale thaïlandaise du Groupe, Big C, ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'*American Depositary Receipts* – "ADR" sur le marché OTC (hors bourse) aux États-Unis, parrainé par Casino. Il a également approuvé la mise en place d'un financement à moyen terme de 900 millions de dollars et a été informé des émissions obligataires réalisées au cours de l'année.

Le Conseil d'administration a examiné le projet d'opération financière projetée par la société Gama, Monsieur Abilio Diniz et Carrefour visant la fusion de GPA avec les activités de Carrefour au Brésil et conclu à l'issue de ses travaux et débats que le projet était contraire à l'intérêt de GPA, de l'ensemble de ses actionnaires et de Casino.

Le Conseil a bénéficié d'une présentation spécifique sur la politique d'égalité hommes/femmes au sein du Groupe.

### **Rémunération – Attribution d'options et d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations fixe et variable pour l'année 2011 du Président-Directeur général et fixé sa rémunération variable 2010. Il a arrêté les modalités de

répartition des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2011 à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des comités techniques ainsi qu'au Censeur.

Il a procédé à l'attribution d'actions gratuites, sous condition de présence et de performance. Il a également décidé l'attribution exceptionnelle d'actions gratuites au profit des cadres dirigeants du Groupe responsables de la réalisation et de la réussite d'opérations stratégiques et/ou particulièrement complexes.

### **Gouvernement d'entreprise**

Le Conseil d'administration a examiné la situation de la Société au regard des principes de gouvernement d'entreprise : composition et organisation du Conseil et des comités, indépendance des administrateurs. Il a approuvé l'instauration d'un renouvellement échelonné des mandats d'administrateur ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle évaluation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a approuvé la mise en place de dérogation aux limitations des pouvoirs de la Direction générale permettant au Directeur général, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, de réaliser toute opération dans la limite de 15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture de l'exercice précédent.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Il a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après de manière détaillée.

### **Comités spécialisés**

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général ni aucun de ses représentants ne sont membres d'un comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

### **Comité d'audit**

#### **➤ Composition**

Le Comité est composé de trois membres dont deux indépendants : Messieurs Frédéric Saint-Geours et Géraud de Roquemaurel, membres indépendants, ainsi que Monsieur Gilles Pinoncély, autre personnalité extérieure qualifiée.

Monsieur Frédéric Saint-Geours assume les fonctions de Président du Comité.

Tous les membres du Comité d'audit exercent ou ont exercé des fonctions de dirigeants d'entreprise et disposent à ce titre

de la compétence financière ou comptable visée par l'article L. 823-19 du Code de commerce.

### ➤ Missions

Le Comité d'audit apporte son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de toute opération, de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou ses filiales en terme d'engagement et/ou de risque.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, il assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

### ➤ Activité en 2011

Au cours de l'année 2011, le Comité d'audit s'est réuni à sept reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables. Il a eu communication du plan d'audit et des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2011.

Le Comité a examiné les documents de prévention de la société Casino, Guichard-Perrachon et le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité a également entendu la Direction de l'Audit interne sur les missions qu'elle a effectuées durant l'année 2011 et sur leurs conditions de déroulement ainsi que sur le plan d'audit pour l'exercice 2012.

Il a eu communication des conclusions des travaux des Commissaires aux comptes sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ainsi que des modalités et de calendrier de clôture de l'exercice 2011.

Il a fait part de ses observations et de ses recommandations sur les travaux réalisés et leur suivi. Il a également été informé des travaux effectués en 2011 par le contrôle interne du Groupe et a pris acte de l'actualisation des procédures de contrôle interne des filiales et des "Business Units".

Le Comité a émis à deux reprises son avis dans le cadre de la procédure dérogatoire visée à l'article 8 du règlement intérieur.

Le Comité a également pris acte de l'institution du Comité de Prévention des Risques (CPR) en vue d'assister la Direction générale en matière de prévention des risques ; en remplacement du Comité de Gestion des Risques (COGER).

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

## Comité des nominations et des rémunérations

### ➤ Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres : Madame Rose-Marie Van Lerberghe, Présidente, Messieurs Henri Giscard d'Estaing et Gérald de Roquemaurel, membres indépendants, ainsi que Monsieur David de Rothschild, autre personnalité extérieure qualifiée.

### ➤ Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et d'actions gratuites ainsi que la mise en place de plans d'actionnariat salarié.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions s'agissant notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil d'administration.

### ➤ Activité en 2011

Au cours de l'année 2011, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 87,5 %.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise et des règles de déontologie conformément au code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur. Il a ainsi présenté au Conseil d'administration ses recommandations.

Il a examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Il a été saisi des modalités de détermination des rémunérations fixe et variable 2011 du Président-Directeur général et de la fixation de la rémunération variable 2010, ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi qu'au Censeur.

Il a examiné le rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Il a par ailleurs formulé ses avis sur les propositions d'attribution d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

Le Comité a émis ses recommandations dans le cadre du renouvellement des autorisations annuelles spécifiques du Président-Directeur général. Le Comité a approuvé la proposition de dérogation de dépassement du seuil de limitations des pouvoirs du Directeur général, lui permettant, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, de réaliser toute opération dans la limite de 15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture de l'exercice précédent.

Il a examiné la proposition d'instauration du renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs, dès les renouvellements prévus en 2012.

Il a également mis en œuvre la procédure d'évaluation et de fonctionnement du Conseil d'administration faisant suite à celle réalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et rémunérations a souhaité s'appuyer sur des analyses et études comparatives réalisées notamment par des cabinets spécialisés.

### **Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux**

La rémunération du Président-Directeur général comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part variable 2011 est fondée sur la réalisation d'objectifs exclusivement quantitatifs propres à la Société visant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant, consolidés, ainsi que le résultat net par du Groupe sous sa forme "normalisée", en cohérence avec ceux fixés pour les membres du Comité exécutif. La part variable peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération fixe, si les objectifs sont atteints, et jusqu'à 150 % en cas de surperformance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ; il est affilié au régime collectif de retraite (ARRCO et AGIRC) et de prévoyance en vigueur pour l'ensemble des collaborateurs. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions ni en matière de non-concurrence.

Le Président-Directeur général n'est ni attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, Guichard-Perrachon, ni des sociétés qu'elle contrôle ou qu'elle contrôle.

Les modalités de répartition des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale concernant les membres du Conseil d'administration et des comités spécialisés ainsi que le Censeur, décidées par le Conseil d'administration en sa séance du 2 décembre 2011, identiques à celle de l'année précédente, s'établissent comme suit :

- Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe de 8 500 euros

et d'une partie variable de 16 500 euros maximum depuis l'exercice 2007, versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.

- Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros. Le Président du Conseil d'administration a renoncé, lors de sa nomination, au jeton de présence complémentaire de 25 000 euros versé précédemment au titre des fonctions de Président.
- Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, compte tenu de sa participation aux réunions, des avis et conseils qu'il continue à apporter et des missions de représentation qu'il assure.
- En outre, le jeton de présence versé au Censeur, identique, dans son montant et ses modalités de détermination, à celui des administrateurs, est prélevé sur la dotation globale allouée par l'Assemblée générale aux administrateurs.
- La rémunération individuelle des membres des comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros maximum pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros maximum pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des comités ayant été absents n'est pas redistribuée. Un jeton de présence exceptionnel, fixé à un montant individuel global de 5 000 euros, a été attribué aux membres du Comité d'audit au titre des deux réunions extraordinaires tenues en 2011 dans le cadre de la dérogation des pouvoirs de la Direction générale.

### **Informations des membres du Conseil d'administration**

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont dispose la Société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Directeur financier et le Conseiller du Président en charge du secrétariat du Conseil participent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres du Comité exécutif y sont associés ponctuellement.

### Évaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au code de gouvernement d'entreprises, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

La dernière évaluation a été mise en œuvre au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 par le Comité des nominations et des rémunérations par une procédure interne par voie d'un questionnaire fondé sur un ensemble de thèmes préalablement sélectionnés en fonction des pratiques connues en la matière et adaptés aux spécificités du groupe Casino.

Il est ressorti des appréciations et observations des administrateurs que l'organisation et le fonctionnement du Conseil étaient tout à fait satisfaisants à l'égard tant de l'éthique que des principes de gouvernement d'entreprise. Les administrateurs ont également formulé les souhaits de voir renforcer la représentation des femmes et l'internationalisation au sein du Conseil, que soit encore accrue l'information préparatoire aux réunions et que soit poursuivie la participation ponctuelle des responsables opérationnels du groupe.

### Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées aux articles 25, 27 et 28 des statuts de la Société (cf. page 247).

### Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 45 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites aux pages 244 et suivantes.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits pages 213, 231 et 246. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiquées page 41 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 38.

Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société sont mentionnés aux pages 34 ("Monoprix") et 49 ("Risques de liquidité").

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, si en raison d'une offre publique, ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## 5.4.2. Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du groupe Casino sont élaborés à partir du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), lequel s'appuie, entre autres référentiels, sur le cadre de référence du COSO (*Committee Of Sponsoring Organizations*).

Les diligences ayant sous-tendu la rédaction du présent rapport ont consisté en des entretiens, analyses de rapports d'audit et circularisation de questionnaires de l'AMF et questionnaires internes. La rédaction s'est également appuyée sur le cadre de référence de l'AMF et sur le rapport du groupe de travail sur le Comité d'audit émis par l'AMF.

Le présent rapport et les travaux sous-jacents ont été présentés, pour examen et avis, au Comité d'audit du Conseil d'administration et soumis, conformément à la loi portant "Diverses dispositions d'application au droit communautaire du 3 juillet 2008", au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon.

### 1. Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Casino tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport sont ceux applicables à la société mère et à ses filiales contrôlées au sens du Code de commerce, en application du cadre de référence de l'AMF. Comme le précise ce dernier, les dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres de chacune des sociétés et aux relations entre la société mère et les filiales.

### 2. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

**La Direction générale**, au travers de son Comité exécutif, a la charge de définir, concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

**Le Conseil d'administration** de la société mère Casino, Guichard-Perrachon prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Il a mis en place un Comité d'audit dont les attributions sont détaillées dans le paragraphe suivant.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé de vérifier que le groupe Casino est doté de moyens structurés et adaptés, de manière à identifier, détecter et prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe. Il remplit ainsi, entre autres, un rôle de surveillance attentive et régulière des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Dans ce cadre, il exprime des observations et des recommandations sur les travaux d'audit, met en œuvre ou fait réaliser les analyses et investigations qui lui semblent opportunes sur toutes questions de gestion des risques ou de contrôle interne.

Il a notamment un rôle de suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'entreprise. Une "Charte du Comité d'audit" encadre et détaille les attributions de ce Comité.

**Le service contrôle interne Groupe** a pour mission de favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques de contrôle interne.

Ses travaux portent principalement sur :

- l'assistance aux dirigeants dans l'identification des risques significatifs des entités du Groupe ;
- la rédaction de procédures générales Groupe et de matrices de risques, dans lesquelles sont définis les contrôles clés à mettre en œuvre ;
- l'accompagnement des directions opérationnelles et fonctionnelles pour améliorer et optimiser les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, en place ou à déployer ;
- l'analyse ponctuelle de problématiques identifiées par les directions opérationnelles ou fonctionnelles impliquant des déficiences de contrôle interne ou des évolutions significatives de processus ou de systèmes d'information.

L'équipe centrale travaille en collaboration avec des équipes de contrôleurs internes dans les diverses entités, soit environ une trentaine de collaborateurs dédiés.

Les collaborateurs, l'encadrement et les responsables opérationnels ont pour mission de faire fonctionner les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne en travaillant à leur amélioration en continue.

Enfin, sont également impliqués dans la surveillance du contrôle interne, **le service Audit interne Groupe** et les services d'audit des entités, dont les missions sont décrites dans un paragraphe dédié de la partie "Surveillance" du présent rapport.

### 3. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système, qui peuvent résulter de nombreux facteurs endogènes et exogènes.

## 4. Principes généraux de gestion des risques

### 4.1. Définition de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Casino comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe. Ce dispositif vise à permettre aux dirigeants sinon de faire disparaître ces risques, du moins de les maintenir à un niveau acceptable pour la Société.

### 4.2. Objectifs de la gestion des risques

La gestion des risques vise plus particulièrement à contribuer à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

### 4.3. Composantes de la gestion des risques

#### 4.3.1. Cadre organisationnel

Au sein du groupe Casino, la gestion des risques est décentralisée sous le pilotage de la Direction générale de la société mère ; ainsi les Directeurs de chaque entité ont pour mission d'identifier, analyser et traiter les principaux risques auxquels ils sont confrontés.

Ils sont accompagnés dans leur mission par la Direction du contrôle interne Groupe qui a initié et suivi le déploiement, auprès de l'encadrement de chaque entité, d'un outil de pilotage des risques significatifs visant à faciliter le recensement de ces derniers, l'identification des activités de contrôle interne déjà en place, et la mise en œuvre de plans d'action d'amélioration du dispositif de contrôle interne. Cet outil, dont le contenu est validé par le Comité de Direction de chaque entité, a vocation à être utilisé comme un outil de pilotage.

Par ailleurs, un Comité de prévention des risques (CPR) a pour mission de participer à impulser la démarche de maîtrise des risques à l'échelle de l'entreprise et de s'assurer de la cohérence du processus global de prévention des risques pouvant avoir un impact majeur sur la réalisation de la stratégie de l'entreprise, l'atteinte de ses objectifs ou plus généralement sur sa pérennité.

Enfin, il existe une cellule, dédiée à la gestion de crise, "Cellule de crise Groupe", qui réunit des représentants de la Direction générale et, au cas par cas, toutes compétences, internes ou externes, nécessaires à son bon fonctionnement.

#### 4.3.2. Processus de gestion des risques

##### Identification des risques

Le groupe Casino est confronté à diverses natures de risques, parmi lesquels des risques de marché, des risques opérationnels et des risques juridiques. Ces risques sont décrits dans la partie "Facteurs de risques – Assurances" du rapport annuel.

Chaque entité a pour mission de cartographier les risques spécifiques qui existent au niveau de ses activités et est, comme spécifié précédemment, assistée ponctuellement dans cette identification par la Direction du contrôle interne Groupe.

##### Analyse des risques

Les risques identifiés au sein de chaque entité doivent être analysés et quantifiés sous la responsabilité des Directeurs d'entité. La cartographie des risques est à la base des travaux de la Direction du contrôle interne Groupe. La mission et les travaux du service contrôle interne Groupe sont décrits dans la partie "Organisation" du présent rapport.

Les risques sont revus régulièrement au cours des missions de la Direction de l'Audit interne Groupe, qui les évaluent de manière indépendante en fonction de leur impact, de leur occurrence, de leur importance stratégique ainsi qu'au regard du dispositif de contrôle interne existant.

##### Traitement des risques

Les activités de contrôle décrites ci-après dans ce rapport visent à réduire les risques, identifiés par le management de chaque entité et au niveau du Groupe, dont la survenance pourrait empêcher l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

En outre, les différents outils d'identification et d'analyse des risques font l'objet d'un suivi au niveau de chaque entité, laquelle construit des plans d'actions destinés à réduire ces risques. La Direction du contrôle interne Groupe peut être impliquée dans la mise en place des moyens nécessaires à leur réduction. Elle déploie en outre des actions de sensibilisation aux risques de fraude et de corruption incitant les dirigeants de chaque entité à un renforcement continu de maîtrise de ces risques.

L'analyse, par l'Audit interne Groupe, de la mise en œuvre effective du contrôle interne, et l'identification des risques résiduels éventuels, génère des recommandations visant à la mise en place de plans d'actions de maîtrise des risques. Des missions de suivi d'audit ont pour but de s'assurer de la réduction effective des risques identifiés.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le risque de crise, chaque entité a la charge d'organiser un plan de continuité d'activité et de mettre en place des processus de remontée des informations critiques et de gestion de ces événements. Le management local peut, en outre, s'appuyer sur la Cellule de crise du Groupe.

La Direction Assurances du Groupe est responsable, pour les entités où la législation nationale le permet, de la couverture des risques assurables. Elle est en charge de la souscription et de la gestion centralisée des polices d'assurance. Elle est aussi impliquée de façon transverse dans la gestion opérationnelle ainsi que dans la prévention de tous les sinistres.

Cette Direction intervient directement pour la souscription des assurances des entités françaises. Elle coordonne et supervise la souscription et le suivi des programmes assurances par les filiales internationales.

Elle est également impliquée dans le suivi de tous les sinistres et est destinataire des informations en provenance des entités, relatives aux événements et évolutions dans l'entreprise susceptibles de modifier les conditions des assurances souscrites.

#### 4.3.3. Pilotage en continu du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques fait l'objet d'une surveillance et d'une revue régulières par les dirigeants de chaque entité. L'Audit interne participe de cette surveillance au travers de ses missions.

## 5. Principes généraux de contrôle interne

### 5.1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est, au sein du groupe Casino, un dispositif, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la société mère, lui permettant de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il vise également à prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société, qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs.

### 5.2. Objectifs du contrôle interne

Il vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

### 5.3. Composantes du contrôle interne

#### 5.3.1. Préalables au contrôle interne

##### Fixation et communication des objectifs

Au sein du groupe Casino, les objectifs stratégiques et financiers de l'entreprise sont fixés par la Direction générale de la société mère dans un plan triennal revu intégralement tous les ans et dont la première année constitue le budget.

La construction de ce plan est animée par la Direction de la Stratégie et du Plan qui :

- coordonne l'établissement des plans à trois ans des différentes entités et s'assure de leur cohérence et de leur adéquation avec la stratégie du Groupe ;
- réalise, en liaison avec les directions financières des entités, la vérification des grands équilibres de l'entreprise, notamment en termes d'investissements, d'allocation des moyens financiers et de gestion de la dette financière ;

- assure, en liaison avec la Direction financière, notamment le Contrôle de Gestion, le suivi de la réalisation du plan triennal qui fait l'objet d'une actualisation constante avec l'intégration des résultats réels enregistrés ;
- contribue, en liaison avec le Comité exécutif et les structures opérationnelles ou fonctionnelles concernées, à l'élaboration des principaux plans d'actions correctifs et assure leur suivi.

### Règles de conduite et d'intégrité

En 2011, Casino a publié une charte éthique Groupe, portant 9 principes éthiques fondamentaux, et engageant l'entreprise auprès des collaborateurs et des parties prenantes avec lesquels elle interagit. Cette charte, applicable à l'ensemble des filiales du Groupe, couvre les engagements pris dans le cadre du "Global Compact" des Nations Unies en 2009.

La déclinaison de ce texte référent est effectuée, notamment au travers d'un référentiel d'attitudes et comportements managériaux, dont le déploiement est assuré auprès de l'ensemble du management.

#### 5.3.2. Organisation

Du fait de sa dispersion géographique et de la diversité de ses activités, l'entreprise est décentralisée ce qui permet une meilleure prise en compte des caractéristiques locales de chaque entité et accroît l'efficacité dans la prise de décisions.

La mise en œuvre de la stratégie définie est ainsi sous la responsabilité des Directeurs d'entités dans les entités françaises et, pour les entités internationales, sous celle de la Direction de la Coordination internationale accompagnée, pour les sujets liés à l'expansion externe, de la Direction du Développement et des Participations. Elle est exécutée par les Directeurs généraux de pays.

Enfin, chaque entité possède ses propres fonctions support, en relation fonctionnelle avec la Direction Groupe correspondante.

### Responsabilités et pouvoirs

#### ➤ Séparation des fonctions

Chaque entité construit son organisation afin que la séparation des fonctions soit respectée. Cette organisation est matérialisée par des organigrammes. Les organigrammes de tête des principales fonctions opérationnelles et fonctionnelles sont accessibles dans l'intranet de l'entreprise.

#### ➤ Délégations de pouvoirs et de responsabilités

La gestion et le suivi des chaînes de délégations de signatures et responsabilités, en adéquation avec le droit local, sont réalisés entre les Directions juridiques et les Directions des Ressources humaines. Elles sont en partie centralisées à la Direction des Ressources humaines Groupe.

### Politique de gestion des ressources humaines

La politique de ressources humaines du groupe Casino vise à assurer la correcte allocation des ressources au sein du Groupe au travers de politiques structurées de recrutement et de gestion de carrières pour permettre l'atteinte des objectifs que la société mère a fixés.

Le Groupe mène également des politiques de formation concernant, notamment, les domaines du management, du développement personnel et des métiers de l'entreprise.

Afin d'assurer la motivation des collaborateurs, la politique de rémunération dans les entités du Groupe répond à une analyse du positionnement des salaires proposés par le Groupe par rapport au marché et sur des principes d'équité interne.

La conformité des pratiques managériales au référentiel des attitudes et comportements managériaux est évaluée, chaque année, dans le cadre de l'entretien annuel d'appréciation et conditionne, pour partie, le montant de rémunération variable perçu.

Enfin, des accords d'entreprise ou de Groupe, sur différents périmètres et thèmes dont l'égalité professionnelle ou la pénibilité, ont été signés en 2011, illustrant la qualité et l'intensité du dialogue avec les organisations syndicales, et un strict respect des obligations légales et réglementaires applicables.

### Systèmes d'information

Le groupe Casino développe un modèle cible s'appuyant principalement sur deux progiciels de gestion intégrés reconnus sur le marché, l'un pour les fonctions administratives, l'autre pour les fonctions commerciales. Ce modèle englobe aussi des standards et référentiels de la profession informatique afin de s'assurer que les systèmes d'information sont adaptés aux objectifs actuels et futurs du Groupe. La diffusion de ces bonnes pratiques doit aussi permettre de répondre à des problématiques telles que la sécurité physique et logique, la conservation des informations archivées et la continuité opérationnelle.

### Procédures et modes opératoires, contenus et modes de diffusion

Il existe des procédures de contrôle interne dans le Groupe pour les processus significatifs de l'entreprise. Elles décrivent l'objectif de ces processus, les services et activités concernés, les principes à respecter. Ces procédures sont diffusées sur les sites Intranet et autres bases documentaires des diverses entités ou, le cas échéant, laissées à disposition dans les établissements.

#### 5.3.3. Diffusion interne d'informations

##### Pertinence et fiabilité des informations

La circulation de l'information est assurée de façon pertinente par l'encadrement, vers les collaborateurs ou la hiérarchie fonctionnelle ou opérationnelle.

Les équipes de Contrôle de Gestion de toutes les entités utilisent les normes IFRS pour construire le rapport de gestion mensuel standardisé transmis au Groupe. La consolidation de ces rapports par le Contrôle de Gestion Groupe permet de piloter l'activité, et d'analyser les écarts par rapport aux données prévisionnelles et aux données de l'exercice précédent.

##### Diffusion des informations

#### ➤ Délai de diffusion des informations

Les délais de circulation de l'information sont prévus pour permettre une réaction appropriée de la part des acteurs concernés. C'est notamment le cas des événements susceptibles d'entraîner une crise au niveau Groupe pour lesquels il existe une procédure d'alerte spécifique.

### ➤ Mode de diffusion

Les systèmes d'information, sites Intranet, bases de données et autres modes de communication qui existent dans le Groupe permettent de faire circuler l'information mais également de centraliser et diffuser les procédures applicables aux activités.

Dans le cas de situations susceptibles d'entraîner une crise au niveau Groupe, une procédure précise les modalités de gestion de crise. Un outil de remontée d'informations est utilisé sur un certain nombre d'entités, pour permettre une communication rapide vers la Direction générale.

### ➤ Confidentialité

Tous les collaborateurs du groupe Casino sont soumis à une obligation de confidentialité pour les informations qui leur sont communiquées dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, les salariés amenés à détenir des informations privilégiées dans le cadre de leur fonction font l'objet d'un recensement et d'une information personnelle. Ces salariés sont répertoriés sur une liste d'initiés permanents, conformément au règlement général de l'AMF.

#### 5.3.4. Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques est décrit dans la partie Principes généraux de gestion des risques de ce rapport.

#### 5.3.5. Activité de contrôle

##### Conformité aux lois et règlements

Les activités de contrôle décrites ci-après ont pour objectif de répondre notamment aux risques juridiques décrits dans la partie "Facteurs de risques – Assurances" du présent rapport.

##### ➤ Organisation

La Direction juridique Groupe a pour mission de participer à la conformité des activités du Groupe aux lois et règlements ; en outre, elle organise un reporting mensuel des dossiers juridiques significatifs en cours ainsi que des réunions régulières pour garantir un partage des bonnes pratiques.

Il existe également dans chaque entité du périmètre consolidé, des services juridiques dédiés qui veillent à la mise en conformité aux lois et règlements applicables sous la responsabilité du Directeur juridique Groupe.

Le droit fiscal relève d'une Direction rattachée à la Direction financière du Groupe.

##### ➤ Connaissance des règles applicables

La veille juridique est assurée au niveau de chaque entité par les juristes qui peuvent se faire assister, le cas échéant, par des cabinets externes.

Les juristes disposent, pour l'accomplissement de leur tâche, d'accès aux bases de données et revues spécialisées leur permettant de prendre connaissance des évolutions de manière quotidienne.

La veille juridique en matière de droit social est assurée par les Directions Ressources humaines et les services juridiques.

##### ➤ Transcription des règles

Les juristes ont pour mission de transcrire les règles juridiques applicables aux diverses entités. Ils établissent des

consultations, des procédures-type ou des notes d'informations relatives aux obligations légales et réglementaires du Groupe.

##### ➤ Information et formation des collaborateurs sur les règles qui les concernent

La documentation établie par les juristes est mise à disposition des responsables opérationnels, en vue de s'assurer du respect des lois et règlements.

En outre, la Direction juridique Groupe mène des actions de sensibilisation auprès des opérationnels et des fonctionnels du Groupe, en matière de risques juridiques. Elle diffuse des procédures et dispense des formations auprès des collaborateurs.

##### ➤ Contrôle de la conformité des activités à la réglementation

La responsabilité de la conformité des activités incombe à l'encadrement des entités ou à des délégataires. Ces aspects de conformité sont également contrôlés dans le cadre des audits internes opérationnels. Enfin, le cas échéant, les litiges sont suivis par chaque service juridique avec l'appui, au besoin, d'experts externes et de la Direction juridique Groupe.

Chaque service juridique a en charge de contrôler, dans son périmètre de rattachement, la conformité des opérations aux lois et règlements en vigueur.

##### Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale

##### ➤ Diffusion des instructions et orientations de la Direction générale

Comme énoncé précédemment, les objectifs du Groupe sont définis par la Direction générale et partagés avec les Directeurs d'entités, la Direction de la Stratégie et du Plan ayant pour mission de vérifier l'adéquation du plan avec les objectifs de la Direction générale. Chaque entité a la charge de décliner les objectifs applicables à ses propres activités et au niveau de ses établissements. Pour les filiales internationales, le processus implique la Direction de la Coordination internationale qui s'assure de la cohérence des objectifs et différents projets.

##### ➤ Suivi de l'application des instructions et orientations

De nombreux indicateurs clés de performance permettent d'assurer le suivi de la bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction générale et de mesurer les écarts existant avec ses objectifs. La fréquence de remontée des indicateurs est définie en fonction du type d'information. Les systèmes de remontée des informations comptables et financières sont utilisés pour suivre la performance consolidée du Groupe et son détail par entité.

La Direction générale reçoit un rapport mensuel établi par le Contrôle de Gestion Groupe, qui récapitule les principaux indicateurs de performance et de gestion et comporte les états financiers usuels, au niveau consolidé, et par entité. Ce rapport mensuel inclut des commentaires sur la tenue des objectifs et rend compte des principales actions en cours.

Les données du rapport mensuel font l'objet de revues d'activité formalisées entre la Direction de l'entité et la Direction générale du Groupe en vue de permettre un pilotage adapté. Les travaux d'analyse du Contrôle de Gestion Groupe sont



également transmis à la Direction générale dans des comptes rendus réguliers.

Cette dernière reçoit également un rapport mensuel sur l'avancée des différents chantiers stratégiques du Groupe, selon un format standard, réalisé par les sponsors de ces chantiers en lien avec la Direction de la Stratégie et du Plan.

La gestion du Besoin en Fonds de Roulement fait l'objet d'un suivi particulier, du fait du métier du Groupe, et de son incidence sur la dette financière nette de l'entreprise.

L'ensemble des données est remonté afin de permettre à la Direction générale de suivre l'atteinte des objectifs annuels qu'elle a fixés. Ce processus vise également à mettre en œuvre des plans d'actions correctifs lorsque cela est nécessaire.

Si besoin, le Contrôle de Gestion Groupe peut également apporter son appui aux entités, sous forme de missions d'assistance, en proposant des analyses de situation et des recommandations.

Un processus de réestimation des prévisions annuelles est réalisé périodiquement, et à la demande de la Direction générale, pour prendre en compte les évolutions propres à chacune des entités et réajuster les cibles de fin d'année.

Enfin, un Comité d'investissement Groupe a pour responsabilité de valider et piloter les projets d'investissement du Groupe en lien avec les budgets alloués. Sur une base mensuelle, ce Comité envoie un rapport sur les investissements du Groupe à la Direction générale, lui permettant d'apprécier l'état à date des montants investis et les prévisions d'atterrissage de fin d'année.

Sur une base hebdomadaire, la Direction de la Stratégie et du Plan soumet à la Direction générale pour validation, les projets d'investissements des entités au-delà d'un certain seuil. La validation de la Direction générale est ensuite transmise au Comité d'investissement Groupe.

### **Bon fonctionnement des processus internes notamment concourant à la sauvegarde des actifs**

Les activités de contrôle décrites ci-après ont notamment pour objectif de répondre aux risques opérationnels décrits dans la partie "Facteurs de risques – Assurances" du présent rapport.

#### **➤ Processus visant à la sécurité des biens et des personnes**

La sécurité des biens et des personnes fait l'objet d'un processus de contrôle permanent dont la responsabilité est exercée par différentes directions dans chacune des entités, et notamment les Directions techniques et Directions d'exploitation. Ces différentes directions s'appuient, le cas échéant, sur des prestataires experts des domaines concernés.

#### **➤ Processus de gestion des immobilisations**

Les constructions pour lesquelles le Groupe a la maîtrise d'ouvrage se réfèrent à des cahiers des charges établis en collaboration avec des experts, dans le respect des réglementations applicables et conformément aux objectifs fonctionnels et opérationnels assignés à la construction. L'intégralité du processus de construction fait l'objet d'un suivi par le maître d'ouvrage qui s'assure particulièrement du respect des conditions contractuelles, notamment des

délais et de la qualité des prestations, et de la maîtrise de budget prévisionnel.

Le patrimoine immobilier du groupe Casino fait l'objet d'un suivi technique et administratif, et d'une maintenance régulière afin d'en permettre une exploitation commerciale efficiente.

Les autres immobilisations (matériels, installations et agencements) font l'objet d'un suivi technique afin d'en permettre une correcte utilisation, et d'un suivi comptable visant à contrôler la fiabilité de la production comptable et des bases de calcul utilisées pour différents impôts.

#### **➤ Processus de protection des enseignes**

Les baux commerciaux des entités sont rédigés dans le respect des exigences du Groupe afin de s'assurer que des garanties ont été prises contre le risque d'éviction. Ils font l'objet d'un suivi par les équipes en charge de la gestion immobilière qui a pour objectif d'assurer leur renouvellement à échéance.

L'affiliation et la franchise représentant une activité importante du Groupe, la Direction juridique Groupe s'assure de l'efficacité de la contractualisation, et les opérationnels, du suivi des franchiseés.

La maîtrise des risques inhérents à l'activité, notamment risques juridiques, s'appuie sur une solide culture précontentieuse des équipes de développement et par des activités de contrôle dans la construction et la mise en œuvre des contrats.

#### **➤ Processus de protection de la propriété intellectuelle**

L'intégralité des marques utilisées par le groupe Casino est déposée pour protection juridique auprès des instances administratives, en France ainsi que dans les pays dans lesquels l'entreprise dispose d'une activité ou est susceptible d'en développer une.

Par ailleurs, le Groupe fait appel à des prestataires externes en charge de surveiller les dépôts par des tiers de marques identiques ou similaires aux principales marques du Groupe et, le cas échéant, engage des procédures d'opposition.

#### **➤ Processus de protection de l'image**

La communication institutionnelle du Groupe est préparée et mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction de la Communication du Groupe. Le processus de validation des informations diffusées par la Direction de la Communication Groupe inclut systématiquement un contrôle de la part de la Direction générale avant diffusion. Les entités qui disposent d'un service de communication décentralisé travaillent sous l'autorité et la responsabilité de la Direction de la Communication Groupe dès lors que l'image du groupe Casino peut être impactée.

La Direction de la Communication Groupe est également en charge de gérer le risque image du groupe Casino. Elle contrôle les informations circulant sur le Groupe, particulièrement dans le périmètre de la blogosphère. Le processus de réaction mis en œuvre est adapté à chaque situation.

#### **➤ Processus de gestion des marchandises**

La définition de la stratégie Achats, tant en matière d'assortiment que de portefeuille fournisseurs, s'appuie sur des analyses du marché et reprend les orientations stratégiques

de l'entité. Des plans d'actions visant à obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché et le positionnement de l'enseigne sont définis sur la base d'analyses internes ou externes.

Des vérifications sont régulièrement effectuées, pour identifier et réduire les risques liés à la dépendance économique vis-à-vis des fournisseurs.

Enfin, des indicateurs de performance sont suivis afin de piloter l'activité Achats, notamment en évaluant son efficacité.

La Direction de la Qualité Groupe définit une politique qualité pour les produits de marque Casino et assimilés. Sur demande, elle forme et/ou diffuse les bonnes pratiques concernant la qualité et la sécurité des produits pour les autres entités afin d'impliquer tous les acteurs dans la démarche de qualité du Groupe.

En 2011, des échanges de bonnes pratiques entre l'ensemble des pays du Groupe ont permis de fonder la construction d'une politique internationale de la qualité, incluant la définition d'indicateurs de performance commun, et, prévue pour 2012, la rédaction d'une Charte de qualité commune.

Elle définit et met en œuvre des moyens de contrôle et de suivi des produits et des fournisseurs pour les produits de marque Casino et assimilés, premiers prix sous charte Casino et import direct.

Les procédures Qualité prévoient la réalisation d'audits sur les sites de production des fournisseurs du Groupe, notamment pour les produits de marque Casino.

Enfin, il existe des actions dans les entités du Groupe destinées à la sauvegarde des stocks. Elles incluent la sécurisation des entrepôts, équipements et marchandises, la réception et l'expédition des marchandises, le suivi des normes relatives aux produits dangereux ou réglementés.

Les stocks font l'objet d'inventaires, notamment dans le cadre du processus de clôture des comptes. Ces inventaires permettent de réaliser un suivi d'indicateurs de performance et, le cas échéant, de détecter des anomalies éventuelles sur les flux de marchandises.

### ► Processus de gestion des actifs et flux financiers

Les activités de contrôle décrites ci-après ont pour objectif de répondre notamment aux risques de marché décrits dans la partie "Facteurs de risques – Assurances" du présent rapport.

Les flux financiers sont encadrés par des procédures visant à sécuriser les encaissements. C'est également le cas pour les décaissements pour lesquels il existe des processus d'habilitations de signatures dans les entités du Groupe. Les flux financiers entrants et sortants sont contrôlés au travers de rapprochements entre les données bancaires et les données comptables.

La gestion de la trésorerie et le contrôle des politiques de financement et de gestion des risques financiers sont réalisés par la Direction du Corporate Finance Groupe et, sous sa responsabilité, par les Directions financières des filiales, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties, et de politique de taux d'intérêts. Le suivi des opérations significatives est individualisé, notamment en fonction du risque pays.

Un guide, défini par la Direction du Corporate Finance Groupe, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement et de couverture des opérations est diffusé aux Directions financières locales. Ce guide précise à la fois les modalités de financement des filiales, les partenaires bancaires privilégiés, les produits de sécurisation qu'il convient d'utiliser ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires. L'actualisation du guide, particulièrement celle relative à l'évolution des partenaires bancaires, sélectionnés parmi les banques présentant les meilleures garanties, est réalisée sous la responsabilité du Directeur du Corporate Finance Groupe.

Un Comité de trésorerie hebdomadaire s'attache au suivi des risques, positions et prévisions de trésorerie des entités françaises du Groupe, sous la supervision de la Direction générale. Les risques et positions de trésorerie des entités internationales font également l'objet d'un suivi hebdomadaire formalisé.

### 5.3.6. Surveillance

La supervision du contrôle interne est réalisée sous l'autorité de la Direction générale et se décline au travers de plusieurs organes. La Direction générale se tient régulièrement informée des dysfonctionnements éventuels du dispositif de contrôle interne, de l'adéquation de ce dernier aux activités et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

#### Surveillance du dispositif par l'encadrement

L'encadrement joue au quotidien un rôle de supervision permanente de la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est notamment chargé de mettre en place des plans d'actions correctifs et de remonter, le cas échéant à la Direction générale, les dysfonctionnements significatifs.

#### Évaluation du dispositif par l'Audit interne

Le service Audit interne Groupe et les services d'audit des entités, au travers de leurs travaux d'évaluation du contrôle interne, réalisent un examen régulier du fonctionnement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

L'Audit interne Groupe est chargé d'assister la Direction générale et les différentes entités, en France et à l'international, dans l'exercice de leurs responsabilités, en matière de supervision du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Il est également un interlocuteur du Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon et donne des réponses ou éclairages à toute sollicitation de sa part.

L'Audit interne Groupe s'appuie sur une équipe d'Audit interne centrale et, au travers d'un lien fonctionnel, sur des équipes d'Audit interne en France et à l'international, rattachées hiérarchiquement au dirigeant de leur entité. L'ensemble des équipes centrales et locales compte près de cent dix collaborateurs.

Les missions d'audit interne réalisées par l'équipe centrale sont définies dans le cadre d'un plan d'audit annuel, préparé par le service Audit interne Groupe sur la base d'une analyse des risques Groupe, de l'application du principe de cycle d'audit et des problématiques majeures identifiées par les dirigeants de la Société.

Les services d'audit des entités formalisent des plans d'audit annuels soumis pour validation aux Directions générales

concernées et, le cas échéant, pour examen par leur propre Comité d'audit. Ces documents sont également remontés vers la Direction Audit et contrôle interne Groupe.

La Charte de l'Audit interne Groupe, validée par le Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon, décrit les modalités d'intervention du service Audit interne Groupe. Par ailleurs, une méthodologie formalisée dans un guide, s'appuyant sur les normes de la profession éditées par l'*Institute of Internal Auditors* (IIA), sert de support au déroulement des missions d'audit de l'équipe centrale.

L'ensemble des rapports de l'Audit interne Groupe est transmis à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit de la société mère Casino, Guichard-Perrachon, conformément aux modalités définies par la charte de l'Audit interne.

### Surveillance par l'Audit externe

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter leurs observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le présent rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par l'Audit externe.

Par ailleurs, l'Audit externe est amené à échanger régulièrement avec la Direction Audit et contrôle interne Groupe.

### Veille active sur les meilleures pratiques de contrôle interne

La Direction de l'Audit et du contrôle interne Groupe est impliquée dans une démarche de veille active des meilleures pratiques de contrôle interne développées au sein des entités du groupe Casino ou partagées sur la place.

## 6. Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière publiée

Le contrôle interne comptable et financier vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale au titre de ces informations ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier, décrit ci-après, comprend la société mère et les sociétés intégrées dans ses comptes consolidés.

## 6.1. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

### 6.1.1. Organisation générale

Les fonctions comptables et financières sont décentralisées dans chacune des entités afin de permettre une meilleure prise en compte des spécificités locales. Certaines entités peuvent sous-traiter ces opérations à des services partagés. Le Groupe favorise l'organisation des services comptables par processus, ce qui permet de meilleures homogénéisations des traitements, séparation des tâches, mise en œuvre de contrôles et application des procédures.

Les Directions Comptabilité, Contrôle de gestion et Corporate Finance existant au niveau Groupe assurent le suivi et le pilotage des fonctions locales. Les fonctions de niveau Groupe assurent également la consolidation des données de l'ensemble du périmètre et prennent en charge l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par le groupe Casino.

Les Directeurs généraux et responsables financiers de chacune des entités contrôlées s'engagent annuellement dans des lettres d'affirmation internes dites "lettres de conformité", sur la fiabilité de la production comptable et financière de leur BU ainsi que sur l'existence d'un dispositif de contrôle interne adapté.

Afin d'être en mesure d'émettre un avis auprès du Conseil d'administration sur le projet d'arrêté de comptes, le Comité d'audit procède à un examen des comptes annuels et semestriels et prend connaissance des conclusions des Commissaires aux comptes relatifs à leurs travaux.

Dans cette perspective, le Comité s'informe et suit le processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'assurant :

- de la supervision du contrôle par le biais de sa revue des travaux d'audit interne ;
- du bon déroulement de la clôture des comptes ;
- de la pertinence des principales options comptables retenues.

### 6.1.2. Application et maîtrise des règles comptables

Le dispositif mis en place vise à assurer que les normes appliquées localement correspondent à la réglementation en vigueur et qu'elles sont accessibles par toutes les personnes impliquées dans le processus d'élaboration des données comptables et financières.

Dans le cadre du processus de consolidation, chaque entité du Groupe transmet aux Directions Comptabilité et Contrôle de Gestion du Groupe, les éléments constitutifs de sa comptabilité en normes IFRS, notamment compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie, situation nette de trésorerie et divers indicateurs clés de performance.

Les Directions Comptabilité et Contrôle de gestion Groupe ont élaboré et diffusé un "Guide du reporting financier" qui vise à fiabiliser cette information en assurant son homogénéité de traitement. Ce guide présente les principes comptables Groupe, les principes de consolidation, les retraitements de consolidation, les opérations complexes et les principes de gestion. Il est diffusé à l'ensemble des utilisateurs de l'outil de reporting financier.

Une veille réglementaire est assurée pour permettre d'appréhender et d'anticiper les évolutions de la doctrine comptable pouvant impacter les normes comptables du Groupe, notamment les IFRS ; les évolutions réglementaires ayant un impact sur les procédures comptables Groupe font l'objet de notes d'informations.

En matière fiscale, des audits de validation sont réalisés sur les résultats fiscaux à la clôture. Les opérations majeures de l'exercice sont analysées sous l'angle fiscal. Enfin, un travail de veille légale et réglementaire, donne lieu à des réunions d'information sur l'actualité fiscale et à la diffusion de notes de procédures.

### 6.1.3. Outils

Chaque entité met en œuvre les outils nécessaires au traitement et à l'élaboration de l'information comptable et financière, en lien avec la Direction Comptable Groupe, en s'appuyant sur des processus centralisés, dématérialisés sur base de "workflow" et intégrés.

Les données comptables et financières, retraitées aux normes du Groupe et en conformité avec le référentiel international IFRS, sont remontées des entités au Groupe par le biais d'un logiciel unique de consolidation statutaire et de reporting financier, déployé dans une nouvelle version en 2011, permettant notamment d'identifier les utilisateurs de l'application, de renforcer l'authentification pour les accès distants, et de renforcer la sécurité et la pérennité informatique de l'outil. L'administration de ce système de reporting Groupe est assurée par une cellule dédiée.

## 6.2. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière

### 6.2.1. Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La Direction de chaque entité a la responsabilité d'assurer l'identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée. Elle met en œuvre la séparation des tâches dans les processus amont, de production comptable et d'arrêtés des comptes, en vue de prévenir notamment fraudes et irrégularités comptables et financières, et positionne des activités de contrôle adaptées au niveau de risque.

Les comptes de 2011 du groupe Casino ont intégré l'incidence d'anomalies sans impact significatif, dans l'enregistrement des avantages négociés auprès des fournisseurs dans une filiale française du Groupe. Un plan de remédiation concernant le dispositif de contrôle interne a été mis en place intégrant notamment des dimensions managériales, techniques et organisationnelles.

### 6.2.2. Activités de contrôle visant à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable publiée

#### Processus d'élaboration et de consolidation des informations financières et comptables

Les processus de production comptable et d'arrêtés des comptes sont organisés en vue d'assurer la qualité de l'information financière et comptable publiée. De plus, afin de

produire l'information dans des délais courts, il est fait recours à des processus de clôtures anticipées visant à conserver la fiabilité des informations.

L'essentiel des retraitements de consolidation est effectué par les entités. Les Directions Comptabilité et Contrôle de gestion du Groupe, en charge d'assurer la veille comptable, ont également mis en place des formations en vue d'accompagner les entités dans l'utilisation de l'outil de reporting et l'exploitation du "Guide du reporting financier", afin de garantir la qualité des informations collectées et la fiabilité de l'information financière et comptable.

Le système garantit la cohérence des données grâce à des contrôles automatiques à la fois sur les données locales et consolidées.

Une vérification permanente sur les variations de pourcentage de contrôle des entités et participations est effectuée par la Direction Comptabilité Groupe. Celle-ci est garante de la mise en œuvre des traitements appropriés de consolidation (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

Conformément aux dispositions légales, la société Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes, mandaté en 2010. Ces derniers s'appuient sur la validation de toute l'information comptable, incluant les retraitements de consolidation par leur réseau d'auditeurs externes locaux, intervenant auprès des diverses filiales. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

La Direction Comptabilité assure l'interface avec les auditeurs externes des diverses entités du Groupe. Les modalités de désignation des Commissaires aux comptes du Groupe sont organisées suivant un processus d'appel d'offres initié et contrôlé par le Comité d'audit, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF.

#### Processus de gestion de l'information financière externe

La Direction de la Communication financière du Groupe a pour objectif de donner à la communauté financière une bonne lisibilité de la stratégie, du modèle économique et des performances du Groupe, au travers de la diffusion au public d'une information exacte, précise et sincère.

Les données financières sont préparées et validées par les services de comptabilité et de contrôle de gestion, préalablement à leur publication.

Les services juridiques et comptables contribuent en outre à la réalisation du Document de Référence et du rapport de gestion.

Dans le cadre des publications de résultats ou de communiqués d'opérations financières ou stratégiques, le Conseil d'administration prend connaissance de ces supports et fait part de ses commentaires éventuels. Le Comité d'audit examine préalablement les communiqués relatifs aux comptes annuels et semestriels. Les publications de chiffres d'affaires et de résultats sont soumises, avant diffusion, aux

Commissaires aux comptes qui font part, le cas échéant, de leurs commentaires.

La communication financière auprès de l'ensemble des interlocuteurs concernés est assurée par différents canaux de diffusion :

- avis financiers et communiqués de presse ;
- conférences téléphoniques lors des publications trimestrielles du chiffre d'affaires ;
- réunions de présentation des résultats annuels et semestriels ;
- rendez-vous avec les analystes financiers et les investisseurs, notamment lors de "roadshows" organisés en France et à l'étranger ;
- informations financières lors de l'Assemblée générale ;
- Document de Référence et rapport d'activité et de développement durable ;
- site Internet corporate du Groupe.

La Direction de la Communication financière est également impliquée dans le processus de validation de la communication financière établie par les filiales cotées dont le groupe Casino a le contrôle et s'assure ainsi de la cohérence entre les divers supports de communication financière émanant du Groupe.

## 7. Conclusion

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Casino s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, visant à assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques de contrôle interne au sein du Groupe.

L'objectif du groupe Casino est de continuer à optimiser les dispositifs existants, la diversité de ses opérations, métiers et implantations, incitant à la revue régulière de ce dispositif.

## 5.5.

## Rapport des Commissaires aux comptes

*établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Lyon, le 30 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Antoine de Riedmatten

Ernst & Young et Autres

Sylvain Lauria

Daniel Mary-Dauphin

## 5.6.

# Annexe : règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de regrouper, de préciser et de compléter s'il y a lieu, les dispositions légales, réglementaires et statutaires qui lui sont applicables.

À cet effet, le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur permettant d'intégrer également les principes du "gouvernement d'entreprise" auxquels il adhère et d'en organiser la mise en œuvre.

Le présent règlement intérieur décrit ainsi, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les règles de déontologie des membres du Conseil d'administration.

### 5.6.1. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

#### Article 1 - Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires, pour une durée de trois années. Ils sont rééligibles à terme de mandat.

Les propositions de nominations sont préalablement examinées par le Comité des nominations et des rémunérations aux paragraphes "Comités techniques – Dispositions communes" et "Comité des nominations et des rémunérations" ci-après.

Les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés au développement du Groupe et ainsi de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Nul ne peut être nommé administrateur ou représentant permanent d'administrateur personne morale si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil d'administration le nombre d'administrateurs et de représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur ou le représentant permanent d'administrateur personne morale le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Le Conseil d'administration veille à compter en son sein des membres indépendants, selon les modalités et critères proposés en particulier par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

#### Article 2 - Réunions et délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les convocations sont faites par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désigne ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration. Le mandat peut être donné par tout moyen attestant sans ambiguïté de la volonté du mandant. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Toutefois, un administrateur participant par visioconférence ou télécommunication au Conseil, dans les conditions ci-après fixées, ne peut pas représenter un autre administrateur.

Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Président du Conseil d'administration peut autoriser ponctuellement la participation aux délibérations par visioconférence ou par télécommunication d'un administrateur qui en fait une demande motivée.

Les moyens de visioconférence et de télécommunication doivent au moins transmettre la voix du participant et satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification

des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue et simultanée. Ils doivent également garantir la confidentialité des délibérations.

Ainsi, la visioconférence doit permettre de visualiser par l'intermédiaire à la fois d'une caméra et d'une transmission simultanée de la voix, les personnes qui assistent par ce moyen au Conseil d'administration. Le dispositif employé doit également permettre tant à la ou aux personnes qui participent par ce moyen qu'aux personnes physiquement présentes à la réunion leur reconnaissance effective et mutuelle.

La télécommunication est l'utilisation d'un système de conférence téléphonique permettant aux personnes physiquement présentes à la réunion et au(x) interlocuteur(s) qui assiste(nt) au Conseil par téléphone de reconnaître, sans aucun doute possible, la voix de chacun des intervenants.

En cas de doute, ou de mauvaise réception, le Président de séance est autorisé à décider la poursuite de la réunion du Conseil sans tenir compte, dans le calcul du quorum et de la majorité, du ou des interlocuteurs dont la présence ou la voix ne peuvent plus être identifiées avec suffisamment de sécurité, à la condition que le quorum demeure suffisant avec les administrateurs restants. En outre, le Président peut également décider d'interrompre la participation au Conseil de l'administrateur concerné en cas de dysfonctionnement technique au cours de la réunion des moyens de visioconférence ou de télécommunication ne permettant plus de s'assurer de la totale confidentialité des délibérations.

Lorsqu'il recourt à la visioconférence ou à la télécommunication, le Président du Conseil d'administration doit s'assurer préalablement que tous les membres invités à assister au par l'un de ces moyens, disposent des moyens matériels leur permettant d'assister à la visioconférence ou de participer par télécommunication dans les conditions requises.

En outre, le procès-verbal des délibérations fait part du nom de la ou des personnes ayant assisté au Conseil par visioconférence ou télécommunication et des éventuelles interruptions de séance ou des incidents intervenus.

Les administrateurs participant aux réunions du Conseil par visioconférence ou télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf en ce qui concerne :

- la nomination et la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- l'arrêté des comptes de la Société et des comptes consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports y afférents.

Par ailleurs, le Président peut autoriser un administrateur à participer aux réunions par tout autre moyen de télécommunication sans que cette participation ne soit prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil d'administration peut également autoriser, sans voix délibérative, des personnes non membres du Conseil d'administration à participer à ses réunions.

Il est tenu un registre des présences signé par les membres du Conseil d'administration participant à la séance.

La participation des personnes assistant au Conseil par visioconférence ou télécommunication est certifiée sur le registre de présence par la signature du Président de séance.

### Article 3 - Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par un procès-verbal signé par le Président de séance et au moins un administrateur. Le procès-verbal est approuvé lors de la réunion suivante ; à cet effet, il est adressé préalablement en projet à chaque administrateur.

Le procès-verbal fait mention des moyens de télécommunication ou de visioconférence utilisés et du nom de chaque administrateur qui a participé au Conseil d'administration par ces moyens. À ce titre, il fait état de tout incident technique intervenu lors de la séance.

Les copies ou extraits de procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, un Directeur général délégué, l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

### Article 4 - Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération globale annuelle déterminée par l'Assemblée générale.

Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale en application de l'article 22-I des statuts est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs,
- une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil.

Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.

Le Conseil d'administration fixe, s'il y a lieu, la rémunération du Président et du ou des Vice-Présidents du Conseil d'administration. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spéciaux confiés à ses membres.

Chaque administrateur, personne physique ou morale ou représentant permanent, s'engage à détenir, un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jeton de présence. Les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative.

En vertu des dispositions de l'article L. 228-17 du Code du commerce, les administrateurs ou leurs représentants permanents ne peuvent détenir d'actions à dividende prioritaire.



## 5.6.2. Compétence et pouvoirs du Conseil d'administration

### Article 5 - Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce :

*“Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.*

*Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent”.*

*Le Conseil d'administration fixe également le mode d'exercice de la Direction générale de la Société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.*

*Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs prévus par la loi et les statuts. À cette fin, il dispose notamment d'un droit d'information et de communication et il a la faculté de se faire assister de Comités techniques spécialisés.*

#### A – Pouvoirs propres du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration procède à l'examen et à l'arrêt des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.*

*Il convoque les Assemblées générales, et peut, sur délégation, procéder à l'émission de valeurs mobilières.*

#### B – Autorisations préalables du Conseil d'administration

*Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi concernant les cautions, avals ou garanties au nom de la Société et les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la Société en considération de leur nature ou lorsqu'elles dépassent le montant unitaire de 500 millions d'euros ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe “La Direction générale” ci-après.*

*Ainsi, le Conseil d'administration doit autoriser toutes les opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe.*

*Le Conseil d'administration a également consenti, dans ce cadre, des autorisations globales annuelles figurant dans le paragraphe “La Direction générale” ci-après.*

### Article 6 - Informations et communications au Conseil d'administration

*À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.*

*Les membres du Conseil d'administration sont informés préalablement à la réunion du Conseil, des éléments indispensables, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration.*

*Le Directeur général communique au Conseil d'administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :*

- *un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats ;*
- *le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales ;*
- *le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.*

*Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.*

### Article 7 - Le Président du Conseil d'administration

*Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.*

*Le Président rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, en détaillant notamment celles de ces procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés. Ce rapport indique en outre les éventuelles restrictions que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.*

*Si la Société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, ce rapport précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Il précise le lieu où ce Code peut être consulté. Si la Société ne se réfère pas à un tel Code de gouvernement d'entreprise, ce rapport indique les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce Code de gouvernement d'entreprise.*

Le rapport indique aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités.

Le rapport présente en outre les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et il mentionne la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce. Le rapport est approuvé par le Conseil d'administration et est rendu public.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

## Article 8 - La Direction générale

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à son autorisation préalable, à titre de mesure d'ordre interne, les opérations suivantes :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cinq cents millions (500 000 000) d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait,
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers,
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
  - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement,
  - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie,
  - toute transaction et tout compromis, en cas de litige,
  - toute cession d'immeubles par nature ou de droits immobiliers,
  - toute cession totale ou partielle de participations,
  - toute constitution de sûretés.

Toutefois, à titre dérogatoire, le Directeur général peut, en cas de situation exceptionnelle et après avis du Comité d'audit, réaliser toute opération d'un montant maximum pouvant représenter 15 % des capitaux propres consolidés, appréciés à la clôture du dernier exercice. Le Directeur général rend compte au plus proche Conseil d'administration des opérations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette dérogation.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement, à l'exception des opérations internes au Groupe.

Le Directeur général peut par ailleurs être autorisé pour une durée renouvelable d'une année, à effectuer dans la limite des montants globaux fixés chaque année par le Conseil d'administration, les opérations suivantes :

### ■ Cautions, avals et garanties

Le Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties, au nom de la Société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel de 600 millions d'euros et d'un montant par engagement de 300 millions d'euros.

### ■ Emprunts, lignes de crédits confirmées, avances de trésorerie et tous contrats de financement :

Le Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la double limite d'un montant annuel de 3 milliards d'euros et d'un montant par opération de 500 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu de la saisonnalité, le Président-Directeur général est autorisé à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des avances de trésorerie pour un encours maximal d'un milliard d'euros.

### ■ Émission d'obligations et/ou de titres de créance

Le Directeur général est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance (hors billets de trésorerie), pour un montant total maximal de 3 milliards d'euros, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché y afférentes.

En outre, le Directeur général est autorisé à émettre des billets de trésorerie pour un encours maximal de 1 milliard d'euros.

Le Directeur général pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs ainsi conférés, sauf en matière d'émission d'obligations ou de titres de créance. Il informera régulièrement le Conseil d'administration de la mise en œuvre des autorisations conférées.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la Société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

*En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration procède, à titre provisoire, à la nomination d'un Directeur général dont les fonctions prendront fin à la date où le Directeur général est de nouveau à même d'exercer ses fonctions.*

*Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.*

*Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.*

*En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.*

*Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.*

### 5.6.3. Comités

#### Article 9 - Comités techniques – Dispositions communes

*En application de l'article 19-III des statuts, le Conseil d'administration peut instituer un ou plusieurs Comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'administration. Chaque Comité rend compte de ses missions à la prochaine séance du Conseil d'administration.*

*Les Comités sont composés de trois membres au moins, administrateurs personnes physiques ou représentants permanents ou censeurs, nommés par le Conseil d'administration. Les membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.*

*La durée du mandat des membres du Comité est fixée par le Conseil d'administration. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement.*

*Le Conseil d'administration désigne au sein de chaque Comité un Président pour une durée maximum correspondant à celle du mandat de membre du Comité qui lui a été confié.*

*Chaque Comité définit la fréquence de ses réunions. Chaque Comité peut décider d'inviter, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions.*

*Le procès-verbal de chaque réunion d'un Comité est établi, sauf disposition particulière, sous l'autorité du Président de ce Comité et transmis aux membres du Comité. Le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.*

*L'activité réalisée par chacun des Comités fait l'objet d'un exposé dans le rapport annuel de la Société.*

*Dans son domaine de compétence, chaque Comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. À cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration.*

*Les membres des Comités perçoivent une rémunération spécifique attribuée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.*

*Le Conseil d'administration est assisté actuellement de deux Comités : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.*

#### Article 10 - Comité d'audit

*Le Comité d'audit a pour mission notamment d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.*

*Dans ce cadre, le Comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration.*

*À ce titre, le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.*

*Le Comité d'audit examine et formule un avis sur les candidatures aux fonctions de Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales, à l'occasion de toute nomination.*

*Le Comité d'audit s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes avec lesquels il a des contacts réguliers. Il examine, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la Société et ses filiales et formule un avis sur les honoraires sollicités.*

*Le Comité d'audit examine périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la Société et dans le Groupe auprès du Directeur général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit est ainsi l'organe de liaison entre le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales et les services d'audit interne.*

■ *Le Comité d'audit a également pour mission de se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou de ses filiales en terme d'engagements et/ou de risques. Il est chargé de vérifier que la Société et ses filiales sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires du Groupe.*

- Le Comité d'audit est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres expérimentés en matière financière et de gestion.
  - Le Comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.
  - Le Comité d'audit peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la Société et de ses filiales. Le Comité d'audit peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile.
  - Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.
  - Le Comité d'audit établit une charte, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, décrivant son organisation, son fonctionnement, ses compétences et ses attributions.
- d'examiner la composition du Conseil d'administration ;
  - d'examiner les candidatures aux fonctions d'administrateurs, au regard de leur expérience de la vie des affaires, de leur compétence et de leur représentativité économique, sociale et culturelle ;
  - d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur général et, s'il y a lieu, de Directeur général délégué ;
  - d'obtenir communication de toutes informations utiles relatives aux modalités de recrutement, aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ;
  - de formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des administrateurs et des censeurs ;
  - d'apprécier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société ;
  - de mettre en œuvre l'évaluation régulière du Conseil d'administration.

### Article 11 - Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de préparer la fixation de la rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués, et, de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ;
- d'apprécier l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur général et, s'il y a lieu, le ou les Directeurs généraux délégués bénéficient ;
- de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites à attribuer aux salariés et aux dirigeants du Groupe afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions gratuites attribuées ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins.

Le Comité des nominations et des rémunérations disposera, en relation avec le Directeur général, de la collaboration de la Direction des ressources humaines ainsi que de la Direction administrative et financière du Groupe.

Il pourra faire appel dans l'accomplissement de sa mission à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité des nominations et des rémunérations rendra compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entendra y donner.

#### 5.6.4. Censeurs

### Article 12 - Les censeurs

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leur fonction est de trois années. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci juge convenable.

## 5.6.5. Déontologie des membres du Conseil d'administration

### Article 13 - Principes

Chacun des administrateurs doit pouvoir exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Conformément aux principes de la gouvernance d'entreprise, chaque administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir sa liberté d'analyse, de jugement, de décision, d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui.

### Article 14 - Information des administrateurs

Avant d'accepter sa mission chaque administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la Société résultant des statuts et du présent règlement intérieur.

### Article 15 - Défense de l'intérêt social – Absence de conflit d'intérêt

Chaque administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Chaque administrateur s'engage à vérifier que les décisions de la Société ne favorisent pas une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Chacun des administrateurs informera le Conseil de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Il est tenu de s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

### Article 16 - Contrôle et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Les administrateurs doivent être attentifs à la répartition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société.

Les administrateurs doivent vérifier qu'aucune personne ne puisse exercer sur la Société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; ils doivent s'assurer du bon fonctionnement des Comités techniques créés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration organise une fois par an un débat sur son fonctionnement.

Le Conseil d'administration procède également à une évaluation régulière de son propre fonctionnement, qui est confiée à l'initiative du Président du Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

### Article 17 - Présence des administrateurs

Chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il veillera à être assidu et à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux Assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des Comités dont il fait partie.

### Article 18 - Transactions sur les titres de la Société

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-14 du règlement général de l'Autorité, des Marchés Financiers – AMF – chaque administrateur, personne morale ou personne physique, est appelé à déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les cinq jours de négociation suivant la réalisation de la transaction, l'ensemble des acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la Société (y compris les instruments financiers à terme et les achats ou souscriptions par exercice de stock-options même non suivi d'une cession d'actions) lorsqu'elles dépassent un montant cumulé par année civile de 5 000 euros.

Sont également concernées les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" définies comme étant les personnes suivantes : le conjoint ou assimilé, les enfants à charge ainsi que toute personne morale, fiducie ou autre trust ou partnership, dont les responsabilités dirigeantes et/ou le contrôle, direct ou indirect, sont exercés par les membres du Conseil d'administration ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

Toutes les actions de la Société détenues par un administrateur doivent être inscrites en compte nominatif. Par ailleurs, chaque administrateur informe la Société du nombre de titres de la Société qu'il détient au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière.

### Article 19 - Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une obligation générale de confidentialité en ce qui concerne les délibérations du Conseil et de ses Comités.

Les informations à caractère non public communiquées à un membre du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions lui sont données intuitu personae. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur, ainsi qu'aux censeurs.

### **Article 20 - Informations privilégiées**

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration sont visées par les dispositions de l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier, des articles 611-1 à 632-1 du règlement général des Autorités des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2773/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés.

En particulier si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société ou d'une filiale ou d'une participation, les administrateurs doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique.

Dans ce cadre, chaque administrateur doit s'abstenir de réaliser toute opération sur les titres de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la publication des comptes semestriels et annuels de la Société.

Conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires concernant les obligations d'abstention en matière d'informations privilégiées, chacun des administrateurs, compte tenu des informations privilégiées dont il peut avoir connaissance de façon régulière, a été inscrit sur la liste des initiés permanents de la Société.

À ce titre, les administrateurs ont été informés de leur inscription sur la liste en leur rappelant les obligations en matière d'informations privilégiées et les sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

---

#### **5.6.6. Adoption du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 décembre 2003. Sa dernière mise à jour a été approuvée par délibération du 27 juillet 2011.



6

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6.1. Projets de résolutions .....238

## 6.1.

## Projets de résolutions

## Première résolution

**Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées aux dits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 731 427 114,28 euros.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Elle prend acte, en outre, du virement au compte "Report à nouveau", conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2011, des dividendes alloués, au titre de l'exercice 2010, aux 36 958 actions détenues par la Société au 21 avril 2011, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 102 743,24 euros.

## Deuxième résolution

**Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 567 980 milliers d'euros.

## Troisième résolution

**Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, étant précisé qu'il n'y a pas lieu de doter la réserve légale :

Bénéfice de l'exercice		731 427 114,28 €
Report à nouveau de l'exercice 2010	(+)	2 530 843 403,56 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>(=)</b>	<b>3 262 270 517,84 €</b>
Dividende	(-)	331 939 956,00 €
<b>AFFECTATION AU COMPTE REPORT À NOUVEAU</b>	<b>(=)</b>	<b>2 930 330 561,84 €</b>

Chaque action recevra un dividende de 3,00 euros qui sera mis en paiement à compter du 15 juin 2012.

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des

impôts et que ces mêmes personnes peuvent opter pour l'assujettissement au prélèvement forfaitaire libératoire.

Les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40 %
2008	• ordinaires	97 769 191 <sup>(1)</sup>	5,17875 € <sup>(2)</sup>	5,17875 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	14 589 469 <sup>(1)</sup>	5,21875 € <sup>(2)</sup>	5,21875 €	-
2009	• ordinaires	110 360 987 <sup>(3)</sup>	2,65 €	2,65 €	-
2010	• ordinaires	110 668 863 <sup>(4)</sup>	2,78 €	2,78 €	-

(1) Dont 250 730 actions ordinaires et 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues par la Société.

(2) L'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2009 a décidé la distribution d'un dividende en numéraire de 2,53 euros par action ordinaire et de 2,57 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote, ainsi que d'un dividende en nature à raison d'une action Mercialys pour 8 actions ordinaires/action à dividende prioritaire sans droit de vote Casino. Le montant du dividende par action correspondant au dividende en nature est égal à un huitième de la valeur de l'action Mercialys au 2 juin 2009, soit 2,64875 euros.

(3) Dont 85 996 actions détenues par la Société.

(4) Dont 36 958 actions détenues par la Société



## Quatrième résolution

### *Paiement du dividende en actions*

L'Assemblée générale, en application de l'article 34 des statuts, décide d'accorder à chaque actionnaire, à hauteur de 50 % du dividende alloué au titre de l'exercice 2011, la possibilité d'opter pour le paiement en actions ou en numéraire.

Les actions nouvelles, objet de cette option, seront émises à une valeur égale à 90 % de la moyenne du premier cours coté lors des vingt séances de Bourse précédant la tenue de la présente Assemblée diminuée du montant du dividende alloué et arrondie au centime immédiatement supérieur. Elles porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Si le montant des dividendes auxquels a droit un actionnaire ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra souscrire soit le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire, soit le nombre d'actions immédiatement inférieur en recevant une soulte en numéraire.

En cas d'option pour le paiement du dividende en actions, les demandes, accompagnées le cas échéant des versements nécessaires pour obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur à celui auquel a droit chaque actionnaire, seront reçues du 21 mai 2012 au 4 juin 2012 inclus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation au Directeur général, pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision, constater la réalisation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions, de modifier les statuts et de procéder aux formalités de publicité.

## Cinquième résolution

### *Convention réglementée*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

## Sixième résolution

### *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Giscard d'Estaing*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Henri Giscard d'Estaing arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Henri Giscard d'Estaing dans son mandat d'administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## Septième résolution

### *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière dans son mandat d'administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## Huitième résolution

### *Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine Lucet*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Madame Catherine Lucet arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Madame Catherine Lucet dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## Neuvième résolution

### *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Jean-Charles Naouri dans son mandat d'administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## Dixième résolution

### *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Pinoncély*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Pinoncély arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Gilles Pinoncély dans son mandat d'administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## Onzième résolution

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérald de Roquemaurel**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Gérald de Roquemaurel arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Gérald de Roquemaurel dans son mandat d'administrateur pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## Douzième résolution

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur David de Rothschild**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur David de Rothschild arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur David de Rothschild dans son mandat d'administrateur pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## Treizième résolution

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Saint-Geours**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Saint-Geours arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Monsieur Frédéric Saint-Geours dans son mandat d'administrateur pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## Quatorzième résolution

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Rose-Marie Van Lerberghe**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Madame Rose-Marie Van Lerberghe arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler Madame Rose-Marie Van Lerberghe dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## Quinzième résolution

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société Euris arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler la société Euris dans son mandat d'administrateur pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## Seizième résolution

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société Finatis arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler la société Finatis dans son mandat d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## Dix-septième résolution

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société Foncière Euris arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler la société Foncière Euris dans son mandat d'administrateur pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## Dix-huitième résolution

### **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Matignon-Diderot**

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société Matignon-Diderot arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de renouveler la société Matignon-Diderot dans son mandat d'administrateur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## Dix-neuvième résolution

### *Nomination de Lady Sylvia Jay en qualité de nouvel administrateur*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, nomme Lady Sylvia Jay en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en remplacement de Monsieur Abilio Dos Santos Diniz, dont le mandat d'administrateur arrive à échéance à l'issue de la présente réunion.

## Vingtième résolution

### *Vacance d'un poste d'administrateur*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Houzé arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, décide de ne pas pourvoir le poste vacant.

## Vingtième et unième résolution

### *Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions*

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder cent (100) euros par action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions, soit sur la base du capital au 29 février 2012, déduction faite des 958 actions détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 29 février 2012, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 11 063 717 actions, pour un montant maximal de 1 106,37 millions d'euros, étant précisé que lorsque les actions de la Société sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre de ces actions pris en compte pour le calcul du seuil de 10 % visé ci-dessus, correspondra au nombre de ces actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2011.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

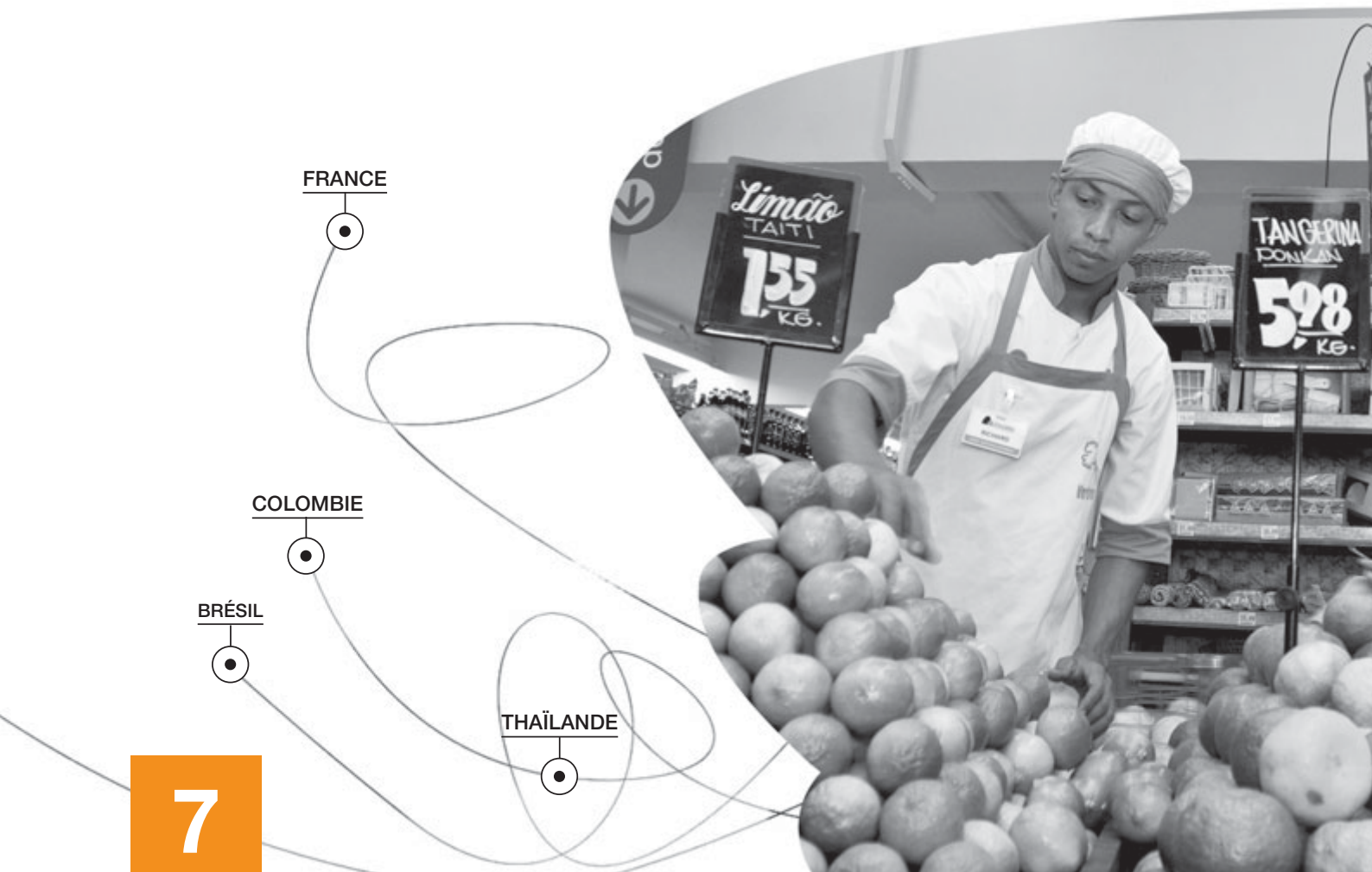
En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

## Vingt-deuxième résolution

### *Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi.





# 7

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>7.1.</b>	Renseignements de caractère général .....	244
<b>7.2.</b>	Historique .....	249
<b>7.3.</b>	Marché des titres Casino .....	252
<b>7.4.</b>	Parc de magasins.....	253
<b>7.5.</b>	Responsables du Document de Référence et du rapport financier annuel.....	255
<b>7.6.</b>	Table de concordance du Document de Référence .....	257
<b>7.7.</b>	Table de concordance du rapport financier annuel.....	259

## 7.1.

## Renseignements de caractère général

### Dénomination, siège social et numéro de téléphone

Casino, Guichard-Perrachon  
1, Esplanade de France – 42000 Saint-Étienne  
Tél. 04 77 45 31 31

### Forme juridique

Société anonyme soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

### Législation

Législation française.

### Dates de constitution et d'expiration

Définitivement constituée le 3 août 1898, les statuts ayant été signés le 1<sup>er</sup> juillet 1898, la durée de la Société a été prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1941. Celle-ci expirera le 31 juillet 2040 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

### Registre du commerce et des sociétés

554 501 171 RCS Saint-Étienne  
Code APE : 6420 Z.

### Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Société.

### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet :

- la création et l'exploitation directe ou indirecte de tous types de magasins pour la vente au détail de tous articles et produits, alimentaires ou non ;
- la prestation de tous services à la clientèle de ces magasins et la fabrication de toutes marchandises utiles à leur exploitation ;
- la vente en gros de toutes marchandises, pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment à la commission, et la prestation de tous services à ces tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous dessins et modèles, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

### 7.1.1. Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du Conseil d'administration

#### Conseil d'administration

##### Composition du Conseil d'administration (extrait de l'article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration. Sous réserve des dispositions légales applicables en cas de fusion avec une autre société anonyme, il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

##### Actions d'administrateur (extrait de l'article 15 des statuts)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent actions détenues au nominatif.

##### Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (extrait de l'article 16 des statuts)

I - Sauf l'effet des paragraphes II et III (deux derniers alinéas) du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les administrateurs sont renouvelés par roulement de manière

à ce qu'un renouvellement régulier des administrateurs s'effectue par fraction aussi égale que possible. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'Assemblée générale ordinaire, peut, par exception, désigner un administrateur pour une durée de un ou deux ans.

**II** - Nul ne peut être nommé administrateur ou représentant permanent d'administrateur personne morale si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs et de représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur ou le représentant permanent d'administrateur personne morale le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement a eu lieu.

**III** - En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche Assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire, n'en sont pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou en cas de carence un mandataire désigné à la requête de tout intéressé par le Président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une Assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil s'ajoutant aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat.

## Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

### **Président – Bureau du Conseil** (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président dont les fonctions sont définies par la loi et les statuts. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer, à tout moment, ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible. La limite d'âge pour

l'exercice des fonctions de Président est fixée à 70 ans. Par exception, le Président atteint par la limite d'âge en cours de mandat se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

### **Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)**

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux Assemblées générales ordinaires, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée des fonctions de censeur est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre Assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci le juge convenable.

### **Délibération du Conseil** (extrait de l'article 18 des statuts)

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

### Pouvoirs du Conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Conseil peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions. Les comités, dans leur domaine de compétence, émettent des propositions, recommandations et avis (selon le cas).

Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties donnés au nom de la Société font l'objet d'une autorisation du Conseil. Cependant, le Conseil peut autoriser le Directeur général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant annuel global et, éventuellement, par engagement.

Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limitées à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférées à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la Direction de la Société (voir partie "Gouvernement d'entreprise").

### Mode d'exercice de la Direction générale

*Unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général (extrait de l'article 21 des statuts)*

#### Direction générale

La Direction générale de la Société peut être assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un Directeur général nommé par le Conseil d'administration.

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du Conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur général depuis le 21 mars 2005.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration, sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général est rééligible.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le Conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du Directeur général (voir partie, "Gouvernement d'entreprise" pour un descriptif des limitations qui ont été apportées aux pouvoirs de la Direction générale de la Société). Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

#### Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de cinq personnes, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Leur mandat ne peut excéder trois ans. Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général délégué atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

### Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie "Gouvernement d'entreprise" pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la Direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).

Ce règlement a fait l'objet de diverses mises à jour dont, la dernière le 27 juillet 2011, afin de tenir compte des aménagements apportés à l'organisation des pouvoirs de la Direction.



### 7.1.2. Répartition statutaire des bénéfices *(extrait de l'article 33 des statuts)*

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé toutes sommes à porter en réserve en application de la loi, notamment, la dotation à la réserve légale.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, majoré du report à nouveau bénéficiaire, il est prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions, à titre de premier dividende, un intérêt de cinq pour cent (5 %) l'an sur le montant libéré des actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

L'excédent, majoré du report à nouveau bénéficiaire, est à la disposition de l'Assemblée générale pour être réparti entre toutes les actions.

Toutefois, l'Assemblée générale annuelle peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider, après dotation de la réserve légale et service de l'intérêt de 5 % du montant nominal aux actions et avant toutes autres répartitions, le prélèvement des sommes qu'elle estime utiles d'affecter à tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale.

Les sommes mises en réserve peuvent ultérieurement, sur proposition du Conseil d'administration, et par décision de l'Assemblée générale, être soit distribuées, soit incorporées au capital.

### 7.1.3. Assemblées générales

#### Convocation, admission

*(extrait des articles 25 et 27 des statuts)*

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Cet enregistrement comptable des titres s'effectue soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou par le mandataire désigné par elle, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou à la demande de carte d'admission, établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les Assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou en tout autre lieu en France précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

#### Droit de vote (droit de vote double)

*(extrait de l'article 28-III des statuts)*

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi ou les statuts.

Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sauf, en cas de transfert du nominatif au nominatif, application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas pris en compte.

Les dispositions statutaires relatives au droit de vote double ont été introduites par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1934 et modifiées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1987 qui a porté de deux à quatre ans le délai d'inscription sous la forme nominative.

#### 7.1.4. Titres au porteur indetifiables (*article 11-I des statuts*)

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres.

La Société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers. À défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La Société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

#### Franchissement de seuils statutaires (*article 11-II des statuts*)

Toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français – qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou du capital ou un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donne accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette Assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

7.2.

## Historique

<b>1898</b>	Fondation de la Société par Geoffroy Guichard et ouverture de la première succursale.
<b>1901</b>	Lancement des premiers produits à marque Casino.
<b>1914</b>	Casino exploite 460 succursales et 195 concessions.
<b>1929</b>	Casino exploite 20 usines, 9 entrepôts, 998 succursales et 505 concessions.
<b>1939</b>	Juste avant la Seconde Guerre mondiale, Casino compte 1 670 succursales et 839 concessions.
<b>1948</b>	Ouverture du premier magasin en libre-service à Saint-Étienne.
<b>1960</b>	Ouverture du premier supermarché à Grenoble.
<b>1967</b>	Ouverture de la première cafétéria à Saint-Étienne.
<b>1970</b>	Ouverture du premier hypermarché à Marseille et prise de contrôle de la société L'Épargne, société de distribution du sud-ouest de la France.
<b>1971</b>	Le Groupe exploite 2 575 points de vente.
<b>1976</b>	Casino s'implante aux États-Unis en lançant une chaîne de cafétérias.
<b>1980</b>	Casino gère un parc de 2 022 supérettes, 76 supermarchés, 16 hypermarchés, 251 affiliés, 54 cafétérias et 6 usines.
<b>1984</b>	Rachat, aux États-Unis, d'une chaîne de 90 magasins "Cash & Carry" à l'enseigne Smart & Final.
<b>1985</b>	Prise de contrôle de la Cedis (1,14 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution de l'est de la France.
<b>1990</b>	Acquisition de La Ruche Méridionale (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution implantée dans le sud de la France. Acquisition, aux États-Unis, d'un grossiste alimentaire (Port Stockton Food Distributors). Cession à Shell et Agip de l'activité de distribution de carburants des hypermarchés et supermarchés.
<b>1991</b>	Filialisation de l'activité de distribution.
<b>1992</b>	Reprise des activités de distribution de Rallye.
<b>1994</b>	Adoption de la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.
<b>1995</b>	Accord de partenariat avec le groupe Corse Distribution (prise de participation de 50 % dans les sociétés Codim 2 et Médis).
<b>1996</b>	Accord de partenariat avec les Coopérateurs de Normandie-Picardie. Création avec Dairy Farm International d'une joint-venture pour le développement d'hypermarchés à Taïwan. Création de la société Spar France. Rachat à Agip des stations essences situées sur les sites d'hypermarché et supermarchés Casino. Ouverture du premier hypermarché en Pologne.
<b>1997</b>	Casino acquiert la totalité du capital de Médis. Lancement avec Shell de Club Avantages (carte de fidélité). Acquisition des réseaux Franprix et Leader Price (1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires) ainsi que de la société grossiste Mariault (152 millions d'euros de chiffre d'affaires). Entrée de Casino dans le capital de Monoprix/Prisunic à hauteur de 21,4 %.
<b>1998</b>	Acquisition de 75 % du capital de la société argentine Libertad. Apport à Feu Vert de l'activité de Centre Auto, Casino détenant 38 % de la société Feu Vert. Entrée de Casino, à hauteur de 50 %, dans le groupe Disco (Uruguay). Ouverture du premier hypermarché à Taïwan.
<b>1999</b>	Prise de participation à hauteur de 66 % dans le groupe Big C (Thaïlande). Reprise de 75 supérettes à Guyenne & Gascogne. Création de la centrale d'achat Opéra avec Cora. Lancement du premier magasin à l'enseigne Imagica (développement photographique par traitement numérique en moins d'une heure). Prise de participation de 25 % dans le capital d'Exito (Colombie) et du groupe CBD (Brésil).

- 2000** Entrée de Casino dans le capital de Cdiscount (à hauteur de 50 %).  
Cessation de la joint-venture avec Dairy Farm International en Taïwan et conclusion d'un accord avec Far Eastern Group pour la création de Far Eastern Geant à Taïwan.  
Ouverture du premier Leader Price en Pologne.  
Reprise de 475 magasins de proximité à Auchan.  
Casino participe à la création de WorldWide Retail (WWRE), nouvelle plateforme d'échanges électroniques (B2B).  
Casino augmente sa participation dans Monoprix, Casino et Galeries Lafayette détenant chacun 49,3 % du capital de Monoprix.  
Casino renforce sa présence en Amérique latine : en Uruguay, Disco prend le contrôle de Devoto (21 points de vente) et au Venezuela, Casino prend une participation de 50,01 % dans Cativen (48 supermarchés et 2 hypermarchés).
- 2001** Création, avec Cofinoga, de Banque du Groupe Casino.  
Ouverture d'un hypermarché Géant à Bahreïn (golfe Persique) dans le cadre du contrat d'affiliation signé avec le groupe Sana.  
Conclusion d'un accord avec le Groupe Bourbon prévoyant l'entrée de Casino au capital de la société Vindémia (33,34 %), implantée à La Réunion, Madagascar, Mayotte, l'île Maurice et au Vietnam.
- 2002** Dénonciation par Cora de la centrale d'achat Opéra.  
Casino Cafétéria se lance dans la restauration collective.  
Lancement avec Galeries Lafayette d'un programme de fidélisation nouvelle génération "S'Miles" qui fédère les programmes de fidélisation "Points Ciel" (Galeries Lafayette) et "Club Avantages" (Casino/Shell).  
Ouverture des deux premiers Leader Price en Thaïlande.  
Rachat à Shell des stations essences situées sur les sites d'hypermarché et supermarchés Casino.  
Entrée de Casino dans le capital de Laurus (38 %), société de distribution néerlandaise.  
Création d'une nouvelle centrale d'achat dénommée EMC Distribution.  
Création avec le groupe Auchan de International Retail and Trade Services (IRTS), société de prestations de services à l'attention des industriels (fournisseurs multinationaux et/ou PME).
- 2003** Casino et Galeries Lafayette décident de poursuivre, pour une durée minimale de trois ans, leur partenariat au sein de Monoprix et déposent conjointement une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Monoprix.  
Smart & Final Inc. cède ses activités Foodservice en Floride et en Californie.  
Adoption de la forme de société anonyme à Conseil d'administration.
- 2004** Le groupe Casino et CNP Assurances annoncent un accord stratégique visant à développer et promouvoir des produits d'assurances auprès des clients des magasins du Groupe en France.  
Le groupe Casino porte sa participation dans Franprix Holding à 95 % et celle dans Leader Price Holding à 75 %.
- 2005** Casino acquiert le co-contrôle du groupe CBD (à hauteur de 68,8 % du capital du holding de contrôle de CBD).  
Casino devient l'actionnaire majoritaire de Vindémia (à hauteur de 70 % du capital).  
Filialisation des galeries marchandes du Groupe en France avec la création et l'introduction en Bourse de la société Mercialys.  
Le groupe Casino cède 13 entrepôts à Mines de la Lucette.
- 2006** Dénouement du contrat d'*equity swap* conclu entre Deutsche Bank et Casino – cession des actions GMB/CORA.  
Exito prend le contrôle du groupe coté Carrula Vevero, numéro 2 de la distribution en Colombie.  
Casino cède les 38 % du capital encore détenu dans Feu Vert.  
Création de la société DunnHumby France en partenariat avec DunnHumby.  
Casino cède ses activités en Pologne.  
Cessation du partenariat international avec Auchan au sein d'International Retail and Trade Services (IRTS).
- 2007** Casino cède sa participation de 55 % dans Smart & Final (États-Unis) au fond d'investissement Apollo.  
Casino devient l'actionnaire majoritaire d'Exito suite à l'exercice de son droit de première offre sur les titres cédés par la famille Toro.  
Partenariat entre Casino et la société Cencosud en vue de créer une joint-venture pour développer l'activité bricolage en Colombie.  
Casino conclut un accord avec les fonds d'investissement immobilier Whitehall pour la réalisation de centres commerciaux en Pologne et dans d'autres pays d'Europe de l'Est.  
À la suite de diverses opérations d'acquisitions de titres et d'augmentation de capital, Casino détient 66,8 % du capital de Cdiscount.  
Après exercice par Bourbon de son option de vente, Casino détient 100 % du capital de Vindémia (océan indien).  
Casino cède à deux OPCI, les murs de 225 supérettes et supermarchés en France métropolitaine et les murs des magasins et entrepôts situés à La Réunion.

- 2008** Casino porte sa participation dans Super de Boer à 57 % du capital et des droits de vote.  
Telemarket.fr signe un accord de distribution avec le groupe Casino au terme duquel Télémarket s'engage à s'approvisionner auprès de la Centrale d'achat du Groupe.  
Casino réduit sa participation dans Mercialys la ramenant de 61,48 % à 59,76 % conformément à l'obligation "SIIC 4".  
L'indice Carbone Casino est le premier étiquetage environnemental complet.  
Mise en place d'un nouveau plan d'actionnariat salarié Emily 2.  
Le Groupe poursuit sa politique de valorisation de ses actifs par la cession à deux partenaires immobiliers dont l'OPCI AEW Immocommercial, 42 murs de supérettes, supermarchés Casino et magasins Franprix et Leader Price.  
Casino et les Galeries Lafayette signent un avenant à leur accord stratégique de 2003 qui prévoit le gel pendant trois ans de l'exercice des options d'achat et de vente consentis sur les actions de Monoprix. Monsieur Philippe Houzé est reconduit dans sa fonction de Président jusqu'en mars 2012.
- 2009** Conversion de la totalité des actions à dividende prioritaire en actions ordinaires.  
Adhésion du groupe Casino au Pacte mondial des Nations unies afin de renforcer son action dans la promotion et concrétisation de principes universels d'ordre social et environnemental. À ce titre, le Groupe met en place un programme d'actions dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.  
Casino cède les actifs et passifs de sa filiale Super de Boer, détenue à hauteur de 57 %, à la société Jumbo.  
Casino a lancé l'activité dédiée au développement de centrales photovoltaïques sur les toitures des magasins et parkings des centres commerciaux à travers sa filiale GreenYellow.  
Casino acquiert les participations minoritaires de la famille Baud dans les sociétés Franprix et Leader Price.  
Un accord de distribution est signé entre Casino et le réseau de magasins à l'enseigne Sherpa au terme duquel Sherpa s'approvisionnera auprès de la centrale d'achats du groupe Casino.  
Création d'une direction générale fédérant les branches Géant Casino et Casino Supermarchés et d'une direction unique des achats alimentaires et non alimentaires du Groupe.  
GPA signe un accord pour la création d'une filiale commune entre sa filiale Globex Utilidades SA et le premier distributeur non alimentaire au Brésil Casas Bahia Comercial Ltda renforçant ainsi sa position de leader de la distribution brésilienne.
- 2010** Le groupe Cactus, leader de la grande distribution au Luxembourg, signe un contrat d'adhésion à la centrale d'achats du groupe Casino.  
La Fondation d'Entreprise Casino inaugure son premier programme de lutte contre l'isolement des enfants hospitalisés en partenariat avec l'association Docteur Souris.  
Signature d'un partenariat de long terme entre le groupe Casino et le groupe Crédit Mutuel-CIC dans les produits et services financiers en France au travers de sa filiale dédiée à cette activité, la société Banque du Groupe Casino, dont le capital est actuellement détenu à hauteur de 60 % par Casino, Guichard-Perrachon et 40 % par Laser Cofinoga. La réalisation de cette opération doit intervenir dans un délai de 18 mois.  
Big C, filiale thaïlandaise du groupe Casino, signe un accord avec Carrefour en vue du rachat des activités de cette dernière en Thaïlande qui se composent de 42 magasins et 37 galeries marchandes.  
Un accord de partenariat est mis en place entre le groupe Casino et la République bolivarienne du Venezuela qui acquiert 80 % du capital de Cativen, Casino en conservant 20 %, afin d'apporter son soutien opérationnel à la nouvelle entité contrôlée par l'État.  
Casino donne un nouvel élan à sa marque premier prix en lançant sa nouvelle gamme de produits "tous les jours", produits quotidiens de qualité aux prix les plus bas.  
Le rapprochement GPA/Casas Bahia (Brésil) devient effectif en novembre.  
Le groupe Casino rejoint la centrale d'achat européenne EMD permettant ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, d'accroître sa compétitivité en matière d'approvisionnement.
- 2011** Casino rachète la participation des frères Charles dans Cdiscount qui abandonnent également leurs fonctions opérationnelles ; désormais Casino détient 99 % du capital.  
Le groupe Casino signe la première Charte de valorisation du Service Civique dans les entreprises avec le Secrétariat d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie Associative.  
Signature d'un partenariat entre la branche Proximité du groupe Casino et La Poste en vue d'installer des commerces alimentaires à côté des bureaux de poste.  
Le groupe Casino renforce son intégration en Amérique latine en cédant à sa filiale colombienne Exito ses participations dans le capital des sociétés uruguayennes DISCO et DEVOTO permettant ainsi un développement de synergies.  
Le groupe Casino augmente sa participation dans GPA. Au 31 décembre 2011, Casino détient 40,13 % de GPA.  
Le Groupe lance une carte bancaire de débit accessible à tous à travers sa filiale Banque du Groupe Casino en partenariat avec MasterCard.  
Cdiscount, filiale e-commerce du Groupe, devient la première enseigne du e-commerce à proposer une carte MasterCard de paiement comptant et crédit émise par Banque du Groupe Casino.

## 7.3.

## Marché des titres Casino

## 7.3.1. Liste des titres cotés de Casino en 2011

Depuis le 15 juin 2009, seules les actions ordinaires (code ISIN FR0000125585) sont admises aux négociations sur Euronext Paris (ces actions sont éligibles au Service à Règlement Différé).

En effet, suite à la conversion obligatoire en actions ordinaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote (code ISIN RFR0000121139) intervenue le 15 juin 2009, ces dernières ont été transférées, à compter de cette date, au compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés (CVRMR) où elles sont restées négociables pendant six mois, soit jusqu'au 15 décembre 2009.

Par ailleurs, entre le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et la date de mise en paiement du dividende, les actions ordinaires provenant de la levée d'options de souscription sont également négociées sur Euronext Paris.

Standard & Poor's a confirmé en 2011 les notes à long et court termes respectives BBB- /A-3 de Casino, Guichard-Perrachon, avec une perspective stable.

En outre, la Société a émis plusieurs emprunts obligataires qui font l'objet d'une cotation au Luxembourg.

Enfin, la Société a établi depuis le 12 janvier 2012 un programme d'*American Depositary Receipt* ("ADR") de niveau 1 aux États-Unis. La Deutsche Bank est le dépositaire de ces ADR qui peuvent être échangés aux États-Unis sur le marché de gré à gré. Dans le cadre de ce programme, chaque action Casino est représentée par cinq ADR.

7.3.2. Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois  
(source Euronext Paris)

## Actions ordinaires

		Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés
		Plus haut (€)	Plus bas (€)	(en milliers)	(en millions €)
2010	Septembre	70,38	63,59	5 161	352
	Octobre	68,00	65,27	4 832	322
	Novembre	70,90	66,10	5 016	343
	Décembre	75,10	66,81	5 035	359
2011	Janvier	75,74	70,31	4 766	343
	Février	72,44	70,10	3 791	270
	Mars	71,65	65,27	6 533	445
	Avril	71,95	66,90	11 974	833
	Mai	76,55	70,98	6 491	479
	Juin	72,58	62,00	8 638	578
	Juillet	67,27	61,64	6 495	420
	Août	64,25	51,35	8 710	489
	Septembre	60,26	53,75	7 073	406
	Octobre	68,04	56,59	5 136	319
	Novembre	68,41	59,00	5 673	365
	Décembre	67,27	60,01	4 336	276
2012	Janvier	69,77	62,28	5 018	331
	Février	74,31	68,01	5 141	368

7.4.

Parc de magasins

France

	Nombre de magasins au 31 décembre			Surface de vente (en milliers de m <sup>2</sup> )		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
<b>Hypermarchés Géant Casino</b>	<b>122</b>	<b>125</b>	<b>127</b>	<b>903</b>	<b>915</b>	<b>929</b>
dont affiliés France	5	6	8	-	-	-
affiliés internationaux	5	5	5	-	-	-
<b>Supermarchés Casino</b>	<b>390</b>	<b>405</b>	<b>422</b>	<b>619</b>	<b>650</b>	<b>676</b>
dont affiliés franchisés France	53	54	51	-	-	-
affiliés franchisés internationaux	21	27	32	-	-	-
<b>Supermarchés Franprix</b>	<b>789</b>	<b>870</b>	<b>897</b>	<b>352</b>	<b>374</b>	<b>381</b>
dont franchisés	472	515	379	-	-	-
<b>Supermarchés Monoprix</b>	<b>463</b>	<b>494</b>	<b>514</b>	<b>639</b>	<b>661</b>	<b>659</b>
dont affiliés/franchisés	117	131	130	-	-	-
Naturalia	41	49	55	-	-	-
<b>Discount Leader Price</b>	<b>559</b>	<b>585</b>	<b>608</b>	<b>509</b>	<b>533</b>	<b>547</b>
dont franchisés	266	294	271	-	-	-
<b>TOTAL SUPERMARCHÉS + DISCOUNT</b>	<b>2 201</b>	<b>2 354</b>	<b>2 441</b>	<b>2 118</b>	<b>2 218</b>	<b>2 263</b>
dont franchisés	929	1 021	863	-	-	-
<b>Supérettes Petit Casino</b>	<b>1 816</b>	<b>1 791</b>	<b>1 758</b>	<b>257</b>	<b>257</b>	<b>256</b>
dont franchisés	28	29	29	-	-	-
<b>Supérettes Spar</b>	<b>896</b>	<b>928</b>	<b>956</b>	<b>236</b>	<b>243</b>	<b>254</b>
dont franchisés	739	761	755	-	-	-
<b>Supérettes Vival</b>	<b>1 753</b>	<b>1 767</b>	<b>1 752</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>166</b>
dont franchisés	1 753	1 766	1 750	-	-	-
<b>Autres</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
dont franchisés	2	1	-	-	-	-
<b>Magasins franchisés</b>	<b>1 257</b>	<b>1 260</b>	<b>1 134</b>	<b>92</b>	<b>93</b>	<b>85</b>
Corners, Relay, Shell, Elf, Carmag, Sherpa, autres	1 257	1 260	1 134	-	-	-
<b>Magasins Négoce</b>	<b>1 025</b>	<b>926</b>	<b>937</b>	<b>75</b>	<b>68</b>	<b>68</b>
<b>TOTAL PROXIMITÉ</b>	<b>6 751</b>	<b>6 675</b>	<b>6 561</b>	<b>827</b>	<b>829</b>	<b>837</b>
dont franchisés/négoce	4 805	4 744	4 606	-	-	-
<b>Magasins Affiliés</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont affiliés France	13	17	18	4	3	4
affiliés Internationaux	-	3	8	-	-	-
<b>Autres Activités</b>	<b>277</b>	<b>287</b>	<b>295</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
Casino Restauration	277	287	293	-	-	-
Cdiscount	-	-	2	-	-	2
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>9 364</b>	<b>9 461</b>	<b>9 450</b>	<b>3 852</b>	<b>3 966</b>	<b>4 036</b>

### International

	Nombre de magasins au 31 décembre			Surface de vente (en milliers de m <sup>2</sup> )		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
<b>Argentine</b>	<b>49</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>149</b>	<b>131</b>	<b>128</b>
Hypermarchés Libertad	15	15	15	-	-	-
Leader Price (discount)	26	-	-	-	-	-
Autres	8	8	9	-	-	-
<b>Uruguay</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>52</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>73</b>
Hypermarchés Géant	1	1	1	-	-	-
Supermarchés Disco	28	28	27	-	-	-
Supermarchés Devoto	24	24	24	-	-	-
<b>Brésil</b>	<b>1 080</b>	<b>1 647</b>	<b>1 571</b>	<b>1 745</b>	<b>2 811</b>	<b>2 821</b>
Hypermarchés Extra	103	110	132	-	-	-
Supermarchés Pão de Açucar	145	149	159	-	-	-
Supermarchés Sendas	68	17	-	-	-	-
Supermarchés Extra Perto	13	101	204	-	-	-
Supermarchés CompreBem	157	113	-	-	-	-
Assaí (discount)	40	57	59	-	-	-
Supérettes Extra Facil et Minimercado Extra	52	68	72	-	-	-
Divers	502	1 032	945	-	-	-
<i>dont Ponto Frio</i>	455	506	401	-	-	-
<i>dont Casas Bahia</i>	-	526	544	-	-	-
<b>Thaïlande</b>	<b>97</b>	<b>116</b>	<b>221</b>	<b>596</b>	<b>612</b>	<b>926</b>
Hypermarchés Big C	67	70	108	-	-	-
Supermarchés Big C	-	2	12	-	-	-
Supérettes mini Big C	11	15	51	-	-	-
Autres (Pure)	19	29	50	-	-	-
<b>Vietnam</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>47</b>	<b>72</b>	<b>93</b>
Hypermarchés Big C	9	14	18	-	-	-
Supérettes New Cho	-	-	5	-	-	-
<b>Océan Indien</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>53</b>	<b>97</b>	<b>99</b>	<b>103</b>
Hypermarchés Jumbo	11	11	11	-	-	-
Supermarchés Score/Jumbo	20	21	22	-	-	-
Supermarchés Cash and Carry	5	5	5	-	-	-
Supermarchés Spar	6	7	8	-	-	-
Autres	7	6	7	-	-	-
<b>Colombie</b>	<b>260</b>	<b>299</b>	<b>351</b>	<b>649</b>	<b>676</b>	<b>695</b>
Hypermarchés Exito	74	73	80	-	-	-
Supermarchés Pomona, Carulla et Exito	93	112	130	-	-	-
Bodega, Surtimax (discount)	47	54	78	-	-	-
Exito Express et Carulla Express	11	22	54	-	-	-
Autres	35	38	9	-	-	-
<b>TOTAL INTERNATIONAL</b>	<b>1 598</b>	<b>2 202</b>	<b>2 295</b>	<b>3 357</b>	<b>4 475</b>	<b>4 840</b>



## 7.5.

# Responsables du Document de Référence et du rapport financier annuel

## Responsable du Document de Référence

Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général

## Attestation du responsable du Document de Référence

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omissions de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J’atteste également que le rapport de gestion, figurant aux pages 19 et suivantes, présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l’objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 68 et 154 pour l’exercice clos le 31 décembre 2011 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 contient deux observations relatives, d’une part aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2009, ainsi que, d’autre part, au traitement comptable retenu pour traduire la distribution d’un dividende en action Mercialys et aux positions prises par le Groupe quant à l’intégration des comptes de sa filiale vénézuélienne, Cativen, dans ses comptes consolidés.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 contient une observation relative aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2010.”

**Jean-Charles Naouri**

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

**Pour l'exercice 2010**

Le Document de Référence de l'exercice 2010 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 14 mars 2011, sous le numéro de dépôt D.11-0124. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 59 à 131 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 58 ;
- les informations financières aux pages 1 à 56 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 135 à 158 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 134 et 159.

**Pour l'exercice 2009**

Le Document de Référence de l'exercice 2009 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 avril 2010, sous le numéro de dépôt D.10-221. Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 65 à 150 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 66 ;
- les informations financières aux pages 1 à 64 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 153 à 179 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 152 et 180.

**7.6.**

## Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

<b>1. Personnes responsables</b>	
<b>1.1. Responsable du Document de Référence</b> .....	<b>255</b>
<b>1.2. Attestation du responsable du Document de Référence</b> .....	<b>255</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b> .....	<b>212</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Facteurs de risques</b> .....	<b>49 à 53</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
<b>5.1. Histoire et évolution de la Société</b>	
5.1.1. Dénomination sociale .....	244
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement .....	244
5.1.3. Date de constitution et durée de la Société .....	244
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable .....	244
5.1.5. Historique de la Société .....	6 et 7, 249 à 251
<b>5.2. Investissements</b> .....	<b>16 et 27, 27</b>
<b>6. Aperçus des activités</b> .....	<b>6 à 30</b>
<b>7. Organigramme</b>	
<b>7.1. Place de la Société au sein du Groupe</b> .....	<b>28, 31, 32, 46</b>
<b>7.2. Organigramme du groupe Casino</b> .....	<b>32 et 33</b>
<b>8. Propriétés immobilières, Usines et Équipements</b>	
<b>8.1. Propriétés immobilières – immobilisations corporelles</b> .....	<b>16 et 17, 107 à 109</b>
<b>8.2. Aspects environnementaux</b> .....	<b>54 à 57</b>
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
<b>9.1. Situation financière</b> .....	<b>27</b>
<b>9.2. Résultat d'exploitation</b> .....	<b>25 à 30</b>
<b>10. Trésorerie et capitaux</b> .....	<b>27, 115 à 118</b>
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b> .....	<b>28</b>
<b>12. Information sur les tendances</b> .....	<b>6 à 17, 36 et 37</b>
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b> .....	<b>37</b>
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
<b>14.1. Composition des organes d'administration et de direction</b> .....	<b>184 à 207</b>
<b>14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de Direction générale</b> .....	<b>211</b>
<b>15. Rémunérations et avantages</b> .....	<b>207 à 211</b>

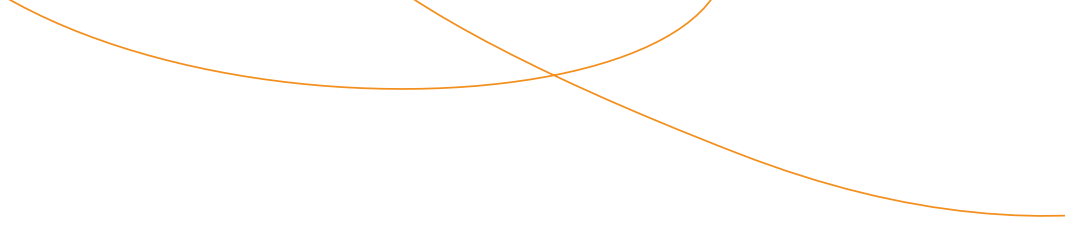
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>	
16.1. Mandats des membres des organes d'administration et de direction.....	185 à 204
16.2. Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.....	211
16.3. Comités du Conseil d'administration.....	215 à 217
16.4. Déclaration relative au Gouvernement d'entreprise.....	213
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Ressources humaines.....	58 à 65
17.2. Participations et stock-options.....	41 à 47, 64 et 65, 55 et 56
17.3. Participation et intéressement du personnel.....	64
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Répartition du capital et des droits de vote.....	45 à 48
18.2. Actionnaire majoritaire.....	46
18.3. Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire.....	46, 211
<b>19. Opérations avec des apparentées.....</b>	<b>36, 146, 173</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats</b>	
20.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2011.....	69 à 151
20.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2011.....	155 à 179
20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011.....	68
20.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.....	154
20.5. Politique de distribution des dividendes.....	30
20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	51 et 52
20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	21 à 28, 36 et 37
<b>21. Informations complémentaires</b>	
<b>21.1. Renseignements de caractère général concernant le capital social</b>	
21.1.1. Montant du capital social souscrit.....	38
21.1.2. Actions détenues en propre.....	38 à 40
21.1.3. Historique du capital.....	45
<b>21.2. Acte constitutif et statuts</b>	
21.2.1. Objet social.....	244
21.2.2. Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction Règlement intérieur du Conseil d'administration.....	229 à 236, 244 à 246
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	247 et 248
21.2.4. Assemblées générales.....	247
21.2.5. Convention d'actionnaires.....	48
21.2.6. Franchissement de seuils statutaires.....	248
<b>22. Contrats importants.....</b>	<b>34 à 36</b>
<b>23. Documents accessibles au public.....</b>	<b>244</b>
<b>24. Informations sur les participations.....</b>	<b>31 à 36, 177 à 179</b>

**7.7.**

## Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

<b>1. Comptes sociaux .....</b>	<b>154 à 179</b>
<b>2. Comptes consolidés .....</b>	<b>69 à 151</b>
<b>3. Rapport de gestion .....</b>	<b>20 à 65</b>
<b>3.1. Informations mentionnées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce</b>	
■ Analyse de l'évolution des affaires .....	21 à 25
■ Analyse des résultats.....	25 à 28
■ Analyse de la situation financière .....	27
■ Principaux risques et incertitudes .....	49 à 53
■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.....	41
<b>3.2. Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce</b>	
■ Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.....	218
<b>3.3. Informations mentionnées à l'article L. 225-111 du Code de commerce</b>	
■ Rachats par la Société de ses propres actions .....	38 à 40
<b>4. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel .....</b>	<b>255</b>
<b>5. Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés. 68 et 154</b>	
<b>6. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes .....</b>	<b>212</b>
<b>7. Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....</b>	<b>218 à 227</b>
<b>8. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....</b>	<b>228</b>



## **Direction de la communication financière et des relations investisseurs**

Régine GAGGIOLI  
Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 17  
rgaggioli@groupe-casino.fr

Ou

Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 18  
IR\_Casino@groupe-casino.fr

## **Service relations actionnaires**

Numéro vert : 0 800 16 18 20 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
E-mail : actionnaires@groupe-casino.fr

Pour la mise au nominatif des actions, s'adresser à :

## **BNP Paribas Securities Services – GCT**

Relations actionnaires  
Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 PANTIN Cedex  
Tél. : + 33 (0)1 40 14 31 00

## **Casino, Guichard-Perrachon**

Société anonyme au capital de 169 289 377,56 €

## **Siège social**

B.P. 306 – 1, Esplanade de France  
F-42008 Saint-Étienne Cedex 2  
Tél. : + 33 (0)4 77 45 31 31  
Fax : 04 77 45 38 38  
554 501 171 RSC Saint-Étienne

## **Bureaux à Paris**

148 rue de l'Université  
75007 PARIS  
Tél. : + 33 (0)1 53 65 64 00

**[www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr)**

Réalisation : groupe Casino. Conception / réalisation : Sequoia. Conception de la couverture : All Contents.

Crédits photos : Alfred CROMBACK, Andres MAYR, Eduardo GIRAÓ, Steve MUREZ, Cedric DAYA, Anne VAN DER STEGEN, Alexis FRESPUETCH - AF STUDIO.

Impression : FABRÈGUE IMPRIMEUR – BP 10 – 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Ce document est imprimé sur du papier Cocoon Offset 100 % recyclé, certifié FSC recyclé et Ecolabel Européen.

